00102195

THE
ASIATIC SOCIETY OF BOMBAY
TOWN HALL, BOMBAY-400 023.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016

LE

SPECTATEUR

FRANÇAIS

AU XIXe SIÈCLE,

102195

La collection des douze volumes du SPECTATEUR se trouve chez le libraire-éditeur; on peut se la procurer complète ou retirer chaque volume séparément.

Tous les ouvrages annoncés dans ce recueil se trouvent chez le même libraire.

LE

SPECTATEUR

FRANÇAIS

AU XIXme SIÈCLE,

OU VARIÉTÉS RELIGIEUSES, MORALES, POLITIQUES, SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES,

EN UNE SÉRIE D'ARTICLES NEUFS OU RECUEILLIS DES MEILLEURS ÉCRITS PÉRIODIQUES.

Vis unita fortior.

PARIS.

J.-J. BLAISE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE FÉROU-SAINT-SULPICE, N. 24.

1828

Gia
F. 914.21
SPe/SPe
102195

00102195

INTRODUCTION.

A l'époque où parut le premier volume du *Spectateur au XIX siècle*, la France, à peine délivrée des convulsions qui avaient compromis son existence morale et politique, ressemblait à ces malades échappés au transport du délire, mais dont les idées, incertaines et sans liaison, font douter encore de leur guérison future. Cependant, un cri s'élevait de toutes les consciences qui rappelait la religion, bannie par d'orgueilleux athées; la vraie philosophie, proscrite par le matérialisme; un système d'enseignement favorable au libre développement des sciences, des lettres et des arts. Ce besoin de l'époque, d'illustres écrivains, on peut ajouter, de grands génies, le comprirent, et leurs ouvrages devinrent la base de cette restauration morale après laquelle soupiraient les hommes de bien. Le *Génie du christianisme* était le prélude d'excellens traités; mais la plume de Châteaubriand; et mille autres à son exemple, celles des Delalot, des Bonald, des Féletz, des Fiévée, des Geoffroy, etc., etc., traçaient dans les journaux de précieux aperçus que Fabry conçut l'idée de réunir, afin que désormais ils ne subissent plus le sort des oracles de Cumes, mais que, sagement coordonnés, ils formassent un corps de doctrines incessamment grossi par de nouvelles publications. On ne contestera ni l'uti-

lité, ni la grandeur de cette entreprise; la collection du *Spectateur*, interrompue en 1812, suffit pour honorer la mémoire de Fabry.

Au sortir d'une révolution, tous les élémens du système social se trouvaient épars; les principes, sans certitude; les efforts des écrivains sages et profonds, rares et mal combinés; ceux de l'irréligion et du désordre, au contraire, ménagés habilement : aussi l'unité fut-elle un devoir pour le *Spectateur*, et Fabry dut n'y accueillir qu'un seul ordre de considérations, ne l'empreindre que d'une seule couleur. On ne connut les productions que dictait l'esprit contraire, que par la critique qui en était faite.

Aujourd'hui, la position n'est plus la même; les moyens doivent être différens.

On décora du beau nom de liberté nos sanglantes saturnales, comme on avait flétri du nom hideux de despotisme le règne de soixante-dix monarques : dans la réalité, cependant, la liberté ne fut que licence, et cette licence, que n'excusait pas l'oppression dont on prétendait secouer le fardeau, eut besoin, pour être comprimée, qu'une main de fer lui traçât des bornes. Changez les dénominations qu'inventa le génie du mal : et à la monarchie vous ferez succéder le désordre; au désordre, la tyrannie; à la tyrannie, enfin, l'aurore de l'indépendance. D'après cela, il est facile de voir combien l'époque de la première apparition du *Spectateur* diffère de celle de sa continuation présente, combien aussi le mode de sa ré-

daction actuelle doit différer de son ancienne composition : les saines idées en religion, en philosophie, en éducation, sont, grâce au ciel, revenues; il ne faut plus qu'en seconder le développement ultérieur, en mettant les diverses opinions en présence, pour que de leur choc jaillisse la lumière; il suffira de dessiner à grands traits la physionomie de cette civilisation, à la fois libre et religieuse, qui, s'élevant sur la base reconstruite du christianisme et sur les principes plus récemment posés de notre gouvernement représentatif, se forme par la fusion de ces élémens divers, grandit avec les années, et domine déjà notre belle patrie. Continuateur de Fabry, nous n'imiterons pas une réserve qui, en nous interdisant l'usage de documens précieux, prouverait que nous méconnaissons l'esprit de notre tems, que nous n'apprécions pas la destinée de nos contemporains, et le genre de secours que doit leur prêter le *Spectateur* pour l'accomplir d'une manière entière et brillante.

On l'a dit avant nous : des sources nouvelles ont apparu à nos savans, et les données qu'ils y puisent, recueillies et confondues dans un réservoir commun, en découleront ensuite sur la surface de la France. L'Orient n'a plus de mystère; l'universalité de la révélation primitive est établie; la philosophie de l'Inde, de la Chine, se dévoile; parmi nous, on élabore le système de l'instruction publique, en la mettant à la portée de toutes les classes, en encourageant toutes

les méthodes; les diverses ramifications des sciences sont cultivées, et la pratique, en l'expliquant, confirme la théorie; la poésie qui s'élance dans une sphère nuageuse, l'éloquence dont la tribune politique nous fait un besoin, le théâtre où la nature veut prévaloir sur les procédés de l'art, jusqu'aux romans, miroirs d'une société nouvelle, l'histoire et la biographie, objets de sévères recherches.... Voilà certes de quoi commander l'admiration, de quoi nous consoler de la perte d'un passé qui ne saurait revivre. Or, ces points de vue que j'indique en passant, le *Spectateur* les embrasse : les articles les plus remarquables de nos feuilles quotidiennes et de nos recueils littéraires, une série d'articles neufs, disséminés sous les divisions capitales, justifient son titre de *Variétés;* tout comme sa fidélité à ne peindre que notre siècle, mais à le peindre sous toutes ses faces, le rend pour ses lecteurs d'une utilité pratique. C'est à l'histoire qu'on s'attache de nos jours; on l'étudie avec passion, et dans les *Mémoires* les plus ingrats : on l'étudiera avec plus de profit dans le *Spectateur français au XIXe siècle.*

LE

SPECTATEUR

FRANÇAIS

AU XIXme SIÈCLE.

RELIGION.

Rédemption du genre humain, trad. de l'allemand de *H. J. Schmitt*, par M. *Henrion*. — *Herméneutique sacrée*, trad. du latin du docteur Janssens, par M. *Paccaud*.

Le clergé est une milice active, dont il faut renouveler les armes, suivant que les ennemis de la religion modifient et le nombre et la nature de leurs attaques : cette mission, les divers apologistes du christianisme l'ont accomplie, toujours prêts à réfuter par une réponse victorieuse les argumens de l'impiété et de la mauvaise foi. A leur tour, les hommes chargés de l'éducation de la jeunesse, puisant dans cet arsenal sans cesse renouvelé, remettent entre ses mains et le bouclier qui la garantit d'atteintes corruptrices, et le glaive spirituel qui lui servira à combattre l'erreur. Il y a plus : tant que l'impiété n'est point arrivée à ce dernier terme, où, à force d'excès, elle ne connaît que le mépris ; tant

qu'elle supporte encore et l'examen des difficultés, et l'étude des solutions, c'est lui rendre un incalculable service que de lui fournir le moyen de s'éclairer sur des questions importantes, d'apprécier à leur juste valeur les objections dirigées contre les Livres saints, d'embrasser d'un coup-d'œil l'universalité des traditions primitives, plus ou moins cachées au milieu de la perversité des siècles, mais toujours subsistantes malgré les erreurs.

Honneur au XIXe siècle, qui, à côté d'une sanglante révolution dont la France fut le berceau, et dont le monde entier devint le théâtre, donna à la religion de savans apologistes; à la génération qui s'élève, des guides éclairés. De puissans génies sont descendus dans l'arène : il nous suffira de constater le résultat des travaux auxquels ils ont invité les hommes de savoir et de foi, de signaler l'apparition de la *Rédemption du genre humain* de H. J. Schmitt, et de l'*Herméneutique sacrée* du docteur Jaussens.

Un de nos poètes disait naguère :

L'homme est un dieu tombé qui se souvient des cieux...

Unanimes à cet égard, fait observer le traducteur de la *Rédemption*, les traditions, les croyances et les pratiques religieuses des deux hémisphères confirment ce magnifique témoignage rendu à la dignité originelle de notre nature, ainsi qu'à la grandeur du but auquel doivent tendre nos efforts. De tous les documens qui attestent l'existence de la doctrine de la réconciliation du monde par l'entremise d'un divin Sauveur, et dont l'ensemble constitue la première partie de l'ouvrage, aucun, sans contredit, n'est plus clair ni plus complet que celui des Livres

saints; toutefois, sans présenter un système de preuves aussi régulier, la fable et les mystères du paganisme contiennent des élémens dont la rapide analyse établit que la mythologie admet la croyance en un rédempteur et en un ordre de choses plus satisfaisant. Altérée par les fictions des poètes, par l'orgueil et les passions des hommes, par l'influence de l'esprit de ténèbres, la tradition primitive et universelle s'est pourtant propagée, comme le prouvent de scrupuleuses recherches sur les pays qui s'étendent de la Chine à la Scandinavie, de la Perse au Latium. D'un autre côté, et cette proposition est développée dans une seconde partie, la rédemption, dont la doctrine était universellement répandue, devait avoir lieu par l'effusion du sang : l'usage des sacrifices sanglans, dont les sacrifices humains furent le détestable abus, lève à cet égard toute incertitude. Il y aurait de l'imprudence, sans doute, à conclure de ces faits que, pour se former une *idée précise* de la doctrine du christianisme, il faut recourir à la mythologie païenne : mais il en résulte la conséquence irréfragable qu'au milieu des ténèbres de l'idolâtrie percent à de rares intervalles des rayons de vérité, que non seulement les Juifs, mais les Païens eux-mêmes, comme Boulanger le reconnaît expressément, ont conservé la tradition d'un libérateur tout-puissant, qui devait apporter le salut aux hommes et les réconcilier avec Dieu. Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que cet envoyé d'en-haut est désigné dans plusieurs mythologies sous l'image d'un Dieu incarné qui écrase la tête d'un serpent nuisible au genre humain. Or, « d'où peut venir une pareille tradition, *commune à tant de peuples divers*, sinon de la tradition *primitive* qui a

expliqué la promesse faite à nos premiers parens dans le sens que nous lui donnons [1] ?.»

C'est à la langue allemande que le traducteur de la *Rédemption* a emprunté cet ouvrage; c'est du latin que l'on a traduit l'*Herméneutique*.

L'impiété ignorante et superbe, indifférente et grossière, qui ne s'enquiert ni des vérités qu'elle condamne, ni des objections qu'elle adopte, ni des opinions qu'elle favorise, refusera de se soumettre à l'épreuve d'une lecture qui humilierait son orgueil, sans ébranler son insouciance systématique : avec elle, il faut désespérer du triomphe, parce que toute lutte est impossible. Mais il est des hommes accessibles encore au raisonnement, en plus grand nombre peut-être que ne le supposent les alarmistes de profession; et ceux-là, pénétrés déjà de tout ce que l'accord des traditions primitives a produit chez eux, sinon de conviction, du moins de doute et d'incertitude, abdiqueront leur incrédulité en présence des preuves que leur offre l'*Herméneutique*.

Ces preuves, à coup sûr, n'appartiennent pas à l'école de ces critiques nouveaux, qui, tels que Frédéric Eck, Gottlob Paulus, etc., prétendent, dans leur déplorable et délirante présomption, expliquer les miracles de l'Écriture par des causes purement physiques; fidèle à l'interprétation orthodoxe, le docteur Janssens a, suivant le témoignage de l'autorité ecclésiastique, composé « un ouvrage rempli d'une érudition variée, qui offre un grand nombre de questions neuves, d'une haute importance aujourd'hui, et traitées avec un rare savoir; qui donne une explication lumineuse des plus graves difficultés

[1] M. Frayssinous, *Conférence sur les prophéties.*

relatives à toutes les parties des Livres saints, dont il facilite merveilleusement l'intelligence ». Sous ce rapport, l'auteur est à l'abri du reproche ; et si le texte original offrait, en quelques endroits, prise à la critique, l'empressement avec lequel le docteur Janssens a sanctionné les corrections de M. l'abbé Glair, son pieux et savant annotateur, témoigne de la pureté de ses intentions. Ainsi tombent aujourd'hui les remarques malveillantes, et sans doute intéressées, de l'auteur d'une brochure latine qui signalait avec acrimonie ces imperfections rares et légères ; ainsi encore se trouvent justifiés les suffrages unanimes qui ont accueilli l'élégante et fidèle traduction de l'*Herméneutique*.

Depuis le schisme de Luther, qui, ébranlant le monde chrétien jusque dans ses fondemens, sépara tant de peuples de la communion romaine, et soumit l'interprétation des Livres saints aux caprices de la raison individuelle, il faut reconnaître que l'exégèse a fait d'immenses progrès, ou du moins que le champ de la critique s'est prodigieusement élargi, tant le scepticisme des novateurs se montrait de jour en jour plus subtil ! D'un autre côté, l'étude plus approfondie de l'hébreu et des langues orientales, révélant de nouvelles ressources aux commentateurs, multiplia les scolies. Il devenait nécessaire, pour préciser tout à la fois les objections et les réponses, de les enchâsser dans un cadre étroit où l'œil en apprécierait la gravité comme la justesse : c'est le but de l'*Herméneutique*. Après quelques notions préliminaires sur la division des Livres saints, le docteur Janssens aborde tour-à-tour les cinq chapitres dans lesquels il a coordonné sa matière.

Le 1er traite de la canonicité des Livres que le

Concile de Trente déclare parties intégrantes du dépôt sacré, ainsi que des difficultés que présente ce sujet, des livres apocryphes et des Livres perdus.

Le 2e traite de la divinité des saintes Écritures, de leur inspiration, de plusieurs usages des Hébreux, de la magie, du naturalisme.

Dans le 3e on démontre l'authenticité des Livres saints : on examine chacun de ceux de l'ancien et du nouveau Testament, on indique leur sujet, leur auteur, l'époque de leur apparition, etc ; des paragraphes particuliers sont consacrés à des questions accessoires.

Le 4e envisage le texte primitif et les différentes versions des livres de l'Écriture.

Le 5e apprécie leur sens, ainsi que les règles d'exégèse qu'il faut observer dans leur interprétation.

Enfin, un appendice contient des notions sommaires sur la géographie de la Palestine, sur la division du tems chez les Hébreux, sur leurs fêtes religieuses, leurs sacrifices, leurs poids et mesures.

Ce seul exposé prouve que l'*Herméneutique* du docteur Janssens, est une introduction indispensable à toutes les Bibles : à celles qui n'ont point de commentaires, elle tiendra lieu d'annotations souvent fautives, de volumineuses dissertations ; à celles, au contraire, dont le texte est accompagné de tous les documens qui l'expliquent et le paraphrasent, elle servira de résumé, de point central, d'où partiront en quelque sorte tous les rayons lumineux. Manuel de nos jeunes lévites, l'*Herméneutique* deviendra celui des aumôniers de nos Colléges ; grâce

à cet utile et consciencieux travail, grâce à l'ensemble des documens historiques que présente la *Rédemption*, la foi sera mieux éclairée, le christianisme mieux compris; le sacerdoce agissant alors avec plus de succès sur une génération qui connaîtra, et la base de ses enseignemens, et la légitimité de sa mission, une nouvelle ère de gloire commencera pour le royaume très chrétien.

OEuvres de Saint-François de Sales.

Un écrivain consignait naguère dans une feuille quotidienne que, si l'on a fait un livre fort remarquable sur l'indifférence en matière de religion, l'on pourrait en faire un fort piquant sur l'indifférence en matière de littérature. « Les lettres, ajoutait-il, sont aujourd'hui dans le même état où se trouva la religion lorsque des réformateurs essayèrent de l'épurer. Chacun suit ses propres idées littéraires, les traditions n'ont plus d'autorité, le goût est devenu un caprice, et de cette liberté extrême des opinions résulte d'abord l'ignorance générale des esprits, et ensuite une indifférence profonde pour les bons livres, et pour les ouvrages consacrés au bien de la société. Les journaux devraient apporter un remède à ce mal universel, qui est un signe visible de décadence. Au contraire, ils l'augmentent souvent par l'entraînement des idées politiques qui forcent la critique au silence. Il est curieux de voir comment un livre est jugé bon ou

mauvais, suivant que l'auteur appartient à diverses coteries. Et au milieu de ces jugemens, où le goût a rarement sa part, les grands ouvrages, les livres exempts de cette politique du moment qui charme les passions, sont oubliés chez les libraires, et ainsi les lettres deviennent une sorte de trafic où les avantages sont réservés à celui qui sait le mieux saisir les préventions de chaque jour, qui songe peu au lendemain, et encore moins à la postérité. »

Jugeons mieux notre époque. Par la nature même de notre gouvernement, les idées politiques dominent à la fois et les journaux et les conversations; mais, de la liberté accordée à la pensée dans les matières où jadis on en retenait l'essor, faut-il conclure qu'elle cessera d'avoir, comme autrefois, le beau et le vrai pour objet, ou bien ne faut-il pas dire plutôt que désormais elle les envisagera sans contrainte sous toutes leurs faces, qu'elle en pénétrera mieux la nature, qu'elle les appréciera dans toutes leurs applications? Certes, les lettres ne sont point un passe-temps frivole, elles aiment une sage liberté, et, loin que l'indépendance entrave leurs progrès, elles lui doivent leurs plus nobles inspirations. L'expérience de quelques années le démontre: avec une autre couleur, la civilisation de nos jours marche comme celle du XVIIe siècle; la différence ne gît que dans les genres d'étude, dont l'ascendant est, d'ailleurs, irrécusable. Gardons-nous donc de plaintes injustes, alors surtout que la civilisation, imparfaitement secondée par nos institutions, ne semble reposer encore que sur un terrain mouvant: la paix achèvera l'œuvre ébauchée de l'indépendance, l'égalité civile se trouve établie, la monarchie constitutionnelle comprise, la pensée sans entraves: ce

qu'il importe, c'est de ne point outrer la conséquence du principe, de ramener tout au type du beau et du vrai, du juste et du bon, mais de ne pas tomber dans la licence en voulant la liberté, dans la tyrannie populaire en proclamant la légalité. L'époque où nous vivons est un tems de crise, où les principes sont mis en question, impudemment attaqués par les uns, peut-être maladroitement soutenus par les autres. Heureusement, avec des germes de mort, nous avons en nous-mêmes des élémens de salut, la bonne foi d'abord qui anime les masses comme elle enflamme quelques esprits supérieurs, l'impartialité qui en est le premier résultat, puis un sentiment involontaire qui nous reporte vers le passé, non pour lui emprunter ses abus, mais pour lui demander l'attachement de nos pères à une religion qui fit leur consolation et leur gloire, leur dévouement à cette légitimité, sauve-garde des sociétés en péril. Le devoir de la critique est de constater cet état des esprits; trois mois sont à peine écoulés, et déjà les faits confirment d'une manière éclatante la vérité de nos observations; l'indifférence a disparu, peut-être même n'a-t-elle jamais été aussi complète que le proclamait un zèle inconsidéré.

Les œuvres de grands génies, tristement célèbres dans les fastes de l'impiété, ont reçu de l'esprit de parti une sorte de consécration dont rougissent les organes consciencieux de l'opposition; mais, à leur tour, les soutiens des doctrines religieuses et monarchiques, les livres moraux, jusqu'à ces collections volumineuses que dicta la piété, chaque jour reproduits, annoncent qu'il existe, et en grand nombre, des lecteurs dont la politique n'usurpe pas tous les

loisirs. Nous ne parlerons ici que des *OEuvres de Saint-François de Sales* : le nom de leur auteur suffit pour expliquer leur succès.

§ I.

L'illustre François de Sales peut être regardé comme un des personnages les plus étonnans d'un siècle si fécond d'ailleurs en hommes de mérite. Il sut réunir en lui, au degré le plus éminent, les qualités qui conviennent au grand évêque, au directeur des ames, à l'homme simple et mortifié, à l'apôtre éloquent, au prédicateur. Il parut dans l'Église catholique après saint Charles Borromée, comme un nouveau phénomène, destiné à prouver aussi, par son exemple, qu'un des priviléges distinctifs de cette Église, est de posséder, dans tous les temps, des pontifes d'un caractère et d'un génie élevés, dignes de retracer, au sein même de la grandeur, et dans des jours de corruption et de relâchement, les beaux modèles que nous offre le berceau du christianisme. Le XVIIe siècle, qui occupe une place si importante dans l'histoire des nations modernes, et qui est surtout pour la France l'époque la plus féconde et la plus brillante, n'est pas moins remarquable dans les fastes du clergé. C'est le siècle des Vincent de Paul, des Bossuet, des Fénélon, des Berulle, des Olier, des César de Bus, et de tant d'autres saints et savans personnages ; et ce siècle avait commencé par donner à l'Église saint François de Sales, qui fut évêque en 1602.

Quoique né au château de Sales, à trois lieues d'Annecy, dans les états du roi de Sardaigne, ce grand évêque n'en doit pas moins être regardé comme

pouvant appartenir à la France, et en particulier à cette capitale, où se sont développés les premiers germes des talens et des vertus qu'il a déployés d'une manière si brillante dans la suite. La modeste église de Saint-Étienne-des-Grès, dont il reste à peine aujourd'hui un pan de muraille, fut témoin de ses premières inspirations, comme elle l'avait été des premières résolutions de saint Ignace et de saint François-Xavier. Il eut pour maîtres à Paris Genebrard et le P. Maldonat; il prêcha avec le plus grand succès au Louvre, à Lyon, à Dijon et en plusieurs autres villes. Henri IV lui offrit le siége de la capitale. Le saint prélat institua en France l'ordre de la Visitation, et contribua à l'établissement de la Congrégation de l'Oratoire; enfin c'est en France, dans la ville de Lyon, qu'il termina sa carrière le 28 décembre 1622.

Les écrits de saint François de Sales ont traversé le grand siècle; ils ont survécu à cette épreuve, et se trouvent encore aujourd'hui entre les mains de tout le monde. C'est, sans contredit, le plus bel éloge qu'on puisse en faire. On lit ses sermons après ceux de Bourdaloue, quoiqu'il ait prêché cinquante ans plus tôt, et dans un temps où ni le goût, ni la langue n'étaient encore formés : on lit ses ouvrages de piété après tant d'ouvrages en ce genre qui sont si purement et si sagement écrits; et ses pensées, qu'il créait sans effort et exprimait sans prétention, sont bien plus agréables, et paraissent bien plus ingénieuses que toutes celles des philosophes des derniers tems, chez lesquels le style sententieux et tranchant a pris la place du style simple et naturel.

C'est en particulier ce mérite qui attache à la lecture des ouvrages de saint François de Sales. Que

l'on ajoute au charme d'une diction pleine de naïveté et de grace, des vues sages et souvent profondes, des aperçus lumineux, une connaissance parfaite du cœur humain, l'habitude de juger sainement et des hommes et des choses, l'expérience du monde jointe à la méditation des choses du ciel, l'indulgence d'une belle ame et l'austérité d'un saint, le zèle pour la gloire de Dieu, et une charité infatigable pour ses semblables; que l'on fasse attention à ces différentes qualités, et on ne sera pas étonné que les écrits qui les supposent, et qui en sont un précieux monument, plaisent dans tous les tems, et soient encore recherchés malgré les vicissitudes des mœurs et du langage.

« Je vous conjure encore une fois, écrivait le pape Alexandre VII à son neveu, de faire vos délices et plus chères études des *OEuvres de M. de Sales*, d'être son lecteur assidu, son fils obéissant et son imitateur fidèle. C'est à sa Philothée, qui est le meilleur guide qu'on puisse prendre pour se conduire dans le chemin de la vertu, que je dois depuis vingt ans, après Dieu, la correction de mes mœurs; et, s'il y a quelque chose en moi exempt de vice, je lui en ai l'obligation. Je l'ai lue une infinité de fois, et je ne saurais me passer de la relire; elle ne perd jamais pour moi la grace de la nouveauté; et toutes les fois qu'elle repasse sous mes yeux, il me semble qu'elle me dit toujours quelque chose de plus que ce qu'elle m'avait dit auparavant.... Si la vertu, disait un ancien, pouvait être représentée avec des couleurs assez vives et des traits dignes de son mérite, elle attirerait tous les mortels à son amour, avec une ardeur et une passion extrême. Il me semble, certes, que le

grand François de Sales a réussi parfaitement dans ce dessein; en effet, il nous l'a représentée au vif avec tout l'éclat de sa majesté, et tous les attraits de ses beautés et de ses graces. »

Cette Philothée dont parle le savant pape, est le célèbre livre de l'*Introduction à la vie dévote*, adressée à une personne pieuse sous le nom de Philothée. On voit, par la seule préface de ce livre, quel était l'esprit de son auteur, sa simplicité touchante, son érudition et le goût du tems où il a écrit. Il y cite tout à la fois le sacré et le profane : Glycera, courtisane et habile bouquetière de Sicyone; Campaspe, autre courtisane éperdument aimée d'Apelle et d'Alexandre, sainte Thècle, sainte Pétronille et la chaste Rebecca, mère de Jacob. Ces sortes de citations, qui se rencontrent assez souvent dans les ouvrages de notre saint, prouvent sa candeur et la pureté de son ame. Elles sont en bien plus grand nombre dans les écrivains du même siècle, et quelquefois même avec des fautes choquantes contre la chronologie et la connaissance de l'histoire. Un prédicateur du roi, contemporain de saint François de Sales, *messire de Besse, limosin et docteur en théologie*, nous donne dans ses *Conceptions théologiques*, une idée de ce que pouvait être la manière d'écrire à cette époque. Ainsi l'on voit dans cet ouvrage, « David, excellent gentilhomme, mettant son artillerie en campagne pour aller combattre les Philistins. » Camus, évêque de Belley, ami de notre saint, et qui lui a survécu de plus de trente ans, lui est bien inférieur pour le style et pour le goût, quoiqu'il se trouve si rapproché de l'époque où Mascaron, Bourdaloue, et surtout Bossuet, ont donné un si bel essor à l'éloquence sacrée. Encore faut-il remarquer que les

fautes de goût qui se trouvent dans les ouvrages ascétiques de saint François de Sales, sont bien plus rares dans ses sermons, qui, sous ce rapport, sont un phénomène digne de fixer l'attention des littérateurs ; et nous ne devons pas être étonnés des grands succès que ses prédications ont obtenus.

Ses sermons, si l'on en excepte quelques uns, ne sont, il est vrai, que des ébauches que notre saint remplissait en chaire de figures et de traits pathétiques. Mais c'est de cette manière qu'on a prêché long-tems dans l'Église ; et l'on voit que Fénélon et Fleury, qui cependant avaient pu se convaincre qu'on pouvait beaucoup mieux faire, regrettent qu'on se soit écarté de cette ancienne méthode. Ces ébauches de discours peuvent être d'une grande utilité pour les ecclésiastiques qui veulent suivre la carrière de l'éloquence sacrée ; on y trouve la matière d'excellentes instructions sur différens mystères, sur les fêtes les plus solennelles, sur plusieurs points de morale ; souvent il y a plusieurs plans de discours sur un seul sujet. Le traité de *l'Étendard de la Croix*, mérite d'être lu et médité. Il se trouve à la suite des sermons, et est dédié au duc de Savoie.

Bossuet faisait une estime particulière de saint François de Sales. Il chérissait surtout la modestie admirable, ou plutôt l'humilité de ce saint évêque qui disait : « Je ne pense pas tant voir, que je ne sois très aise, je dis extrêmement aise d'être aidé, de me démettre de mon sentiment, et de suivre celui de ceux qui en doivent, par toutes raisons, savoir plus que moi. »

Cette humble simplicité, dit Bossuet, est plus admirable que les oraisons les plus sublimes. L'estime du grand évêque de Meaux pour notre saint ne l'a

pas empêché de relever quelques erreurs qui lui ont échappé sur des matières où il est si facile, d'ailleurs, de s'écarter de l'exactitude de l'enseignement théologique. « Saint François de Sales, dit-il, est un grand saint; mais il ne faut pas pour cela le rendre infaillible... J'oserai dire, avec la liberté d'un théologien, que si l'on suit ce saint pas à pas dans ce qu'il enseigne en divers endroits, on ne trouvera pas toujours sa doctrine si liée, ni si exacte qu'il serait à désirer; et on n'aura pas de peine à reconnaître que, selon l'esprit de son tems, il avait peut-être moins lu les pères que les scolastiques modernes.... Je ne prétends pas déroger par-là aux conduites intérieures de cet excellent directeur, sous prétexte qu'en quelques endroits sa théologie pourrait être plus correcte, et ses principes plus sûrs. Je ne veux non plus affaiblir en lui le titre qu'on lui donne, de théologien *à un degré éminent*, mais enfin borné, comme tout l'est dans les hommes; et quand même on ne suivrait pas toutes ses condescendances en certaines choses de pratique que je ne veux pas rapporter, on ne le dégradera pas du haut rang qu'il tient dans la direction des ames, car c'est là qu'il est vraiment sublime; et, pour moi, je ne connais point, parmi les modernes, avec sa douceur, une main plus ferme ni plus habile que la sienne, pour élever les ames à la perfection et les détacher d'elles-mêmes. »

Ce témoignage d'un aussi grand maître que Bossuet, doit nous faire apprécier et les écrits et la personne de saint François de Sales. Ses condescendances étaient le résultat de son immense charité; et ses erreurs sur le pouvoir qu'il attribue aux beaux sentimens de la nature, prouvent assez combien ils agis-

saient fortement sur son âme. On est frappé de cette vérité en lisant ses différens ouvrages. En multiplier les éditions, c'est rendre un véritable service aux ames pieuses; c'est concourir à la gloire des lettres, car les *Œuvres de St-François de Sales* sont un des monumens les plus curieux des commencemens de ce XVIIe siècle, qui a fait parcourir une aussi longue carrière à l'esprit humain.

P. M.

§ II.

Saint François de Sales est un de ces hommes privilégiés à qui les ennemis de la religion ont pardonné les services qu'il lui a rendus, et les honneurs dont elle les a récompensés. L'Eglise lui a décerné un culte et des temples; les protestans, qu'il combattit avec une persévérante modération; les protestans, dont il ramena un si grand nombre à la foi catholique, par l'autorité exemplaire de ses vertus et de son indulgence; les protestans, qui habitent en si grand nombre le pays où s'écoula la vie de l'illustre évêque de Genève, ont constamment professé pour sa mémoire une profonde vénération, qu'ils n'expriment jamais sans y mêler des sentimens de confiance et d'amour: sur ce point, du moins, il n'y a aucune dissidence entre les protestans et les catholiques.

C'est pour la première fois que paraissent réunis dans le même format les ouvrages complets de saint François de Sales. Plusieurs de ces ouvrages ont acquis une telle célébrité, qu'ils ont été réimprimés dans tous les pays et sous plus de vingt formes différentes; mais les personnes qui avaient trouvé facilement le moyen de se procurer l'*Introduction*

à la vie dévote, et le traité de *l'Amour de Dieu*, n'en regrettaient que plus vivement la nécessité de recourir à des recherches pénibles et trop souvent infructueuses, pour d'autres ouvrages non moins importans, quoique moins connus. La privation en paraissait d'autant plus sensible, que ceux que l'on possédait en faisaient mieux présumer les solides avantages et le mérite religieux. La précieuse collection qui vient d'en être faite, ne laisse plus rien à désirer, non seulement aux fidèles qui veulent se nourrir d'excellentes et pieuses lectures, mais aux hommes du monde, aux simples amateurs qui ne cherchent dans les livres que des modèles d'éloquence, des monumens historiques et des études d'érudition, de morale et d'observations philosophiques. La collection des *OEuvres de Saint François de Sales* devenait pour les possesseurs de belles et nombreuses bibliothèques une suite nécessaire, destinée à compléter les OEuvres de ces philosophes chrétiens, des Bossuet, des Bourdaloue, et surtout des Fénélon, à côté desquels François de Sales est placé depuis long-tems par la pureté de ses doctrines, comme par les grâces naïves de son style.

Ce n'est pas toutefois qu'un goût éclairé puisse assimiler en tout les écrits de François de Sales à ceux de ces grands et immortels ornemens de la religion et de la littérature; le saint prélat s'indignerait, s'il était vivant, d'une exagération louangeuse dont sa gloire n'a aucun besoin. Il écrivait à une époque où la langue française commençait à peine à percer les nuages de la barbarie, et les modèles lui manquaient parmi les modernes; trop occupé d'ailleurs des devoirs de son pénible pontificat, il avait dirigé ses pensées vers d'autres travaux dont l'uti-

lité lui paraissait plus démontrée que la culture des mots et l'harmonie des périodes. Occupé à maintenir ou à rappeler la paix dans un troupeau malheureusement divisé, chargé souvent par son souverain (le duc de Savoie) de négociations importantes, consacrant chaque année une partie de son tems à des visites pastorales, dont les fatigues avaient affaibli une santé naturellement faible et chancelante, François de Sales écrivait d'inspiration et parlait à ses contemporains le langage le plus propre à se faire entendre d'eux. Ne dissimulons donc ni les expressions souvent trop familières, ni les images quelquefois trop hardies, ni les métaphores bizarres qui arrêtent et surprennent même le lecteur accoutumé au charme et à l'élégance des écrivains religieux qui ont succédé à Saint-François de Sales; mais hâtons-nous d'avertir que, malgré ces défauts, il n'est aucun de ses ouvrages qui ne se lise avec intérêt et avec plaisir, même les ouvrages de controverse, même les ouvrages ascétiques. Tel est l'ascendant de la vérité, telle est la puissance de la bonne foi, telle est la force pénétrante de l'onction qui anime toutes les pages de ses nombreux écrits, que la persuasion s'insinue dans les cœurs les plus froids, dans les esprits les plus rebelles, et que, comme dans Montaigne, dans Charron, et dans Malherbe, des locutions surannées ou bizarres ne produisent d'ordinaire d'autre effet que de graver plus profondément dans la mémoire la pensée de l'illustre écrivain, et de lui donner une couleur spéciale, distincte, et merveilleusement appropriée au sujet qu'il traite.

Ainsi, l'Académie française ne commit point une erreur, lorsqu'à la même époque où elle relevait

si justement les fautes de langage échappées à Corneille dans son premier chef-d'œuvre, elle ne balança point à proposer pour modèles aux jeunes écrivains les ouvrages de Saint-François de Sales et ceux de Malherbe. C'est qu'en effet leur style, sans être à beaucoup près irrépréhensible, est cependant excellent en son genre, et que celui de l'évêque de Genève est inimitable. Ce qui est vrai de chaque auteur, disait le Père Tournemine, est encore plus vrai et plus sensible dans les écrits de François de Sales. On y retrouve à chaque ligne la tendresse de son cœur; on sent qu'il aime, et on éprouve le besoin de le payer de retour. Nulle autre part vous n'admirerez une éloquence plus persuasive, quoiqu'il soit impossible d'y reconnaître la trace de l'effort et l'empreinte du travail.

Un juge plus compétent, à raison des matières traitées par François de Sales, et plus digne encore d'être son juge sous le rapport littéraire, le grand Bossuet, a prononcé, et il ne nous reste plus qu'à souscrire à son arrêt. Bossuet distingue dans les ouvrages de Saint-François de Sales les écrits purement dogmatiques, de ceux qui ont pour objet la direction des âmes; il avoue que la doctrine du saint prélat ne lui a pas toujours paru aussi liée et aussi exacte qu'il serait à désirer; mais, dans les livres ascétiques et moraux, « c'est là, s'écrie Bossuet, que François est véritablement sublime; et on ne connaît point parmi les modernes, avec sa douceur, une main plus ferme et plus habile que la sienne pour élever les âmes à la perfection et les détacher d'elles-mêmes. » Quel éloge pour un ministre des autels! par quel maître en éloquence, en théologie, en polémique, il est donné!

Veut-on voir ce que pensait du talent et de la manière d'écrire de Saint-François de Sales celui des évêques qui, juge non moins éclairé que Bossuet, était peut-être, par le caractère particulier de son génie et par l'aménité de ses mœurs, en rapport plus immédiat avec le génie et les mœurs de l'évêque de Genève ? « Son style naïf, dit Fénélon, montre une simplicité aimable qui est au-dessus de toutes les grâces de l'esprit profane. Vous voyez un homme qui, avec une grande pénétration et une parfaite délicatesse pour juger du fond des choses et pour connaître le cœur humain, ne songeait qu'à parler en bonhomme, pour consoler, pour soulager, pour éclairer, pour perfectionner son prochain. Personne ne connaissait mieux que lui la plus haute perfection ; mais il se rapetissait pour les petits, et ne dédaignait jamais rien. » Il semble que, pour louer Saint-François de Sales, Fénélon emprunte la naïveté de son style. Remarquons en passant, que la qualification de *bonhomme*, appliquée depuis à La Fontaine, est employée ici dans l'acception la plus honorable par l'écrivain le plus pur et le plus élégant du siècle de Louis XIV, par un homme que l'on n'a jamais accusé d'avoir méconnu la dignité du style et la noblesse des formes oratoires. Combien de nos beaux-esprits rougiraient d'être appelés aujourd'hui d'un nom que le génie a décerné à Saint-François de Sales, et la conscience publique à La Fontaine !

On sent bien que nous ne saurions nous livrer à la discussion et même à l'examen de la plupart des ouvrages qui composent la nouvelle collection ; cependant il en est un qui, sans être étranger aux choses de la religion, nous ouvre un champ plus

libre à l'analyse; je veux parler de l'ouvrage qui a pour titre : *Lettres de Saint-François de Sales, adressées à des gens du monde;* ces Lettres tiennent une place importante dans le recueil de ses œuvres, et ce n'en sera certainement pas la partie qui fixera le moins l'attention et la curiosité générales.

Nous avons les correspondances de Bossuet, de Fléchier, de Fénélon; sans doute l'Eglise, en canonisant François de Sales, a imprimé à tout ce qui est sorti de sa plume un caractère qui le recommande à la confiance et à la vénération des fidèles, d'une manière plus spéciale que les meilleurs écrits des illustres pontifes dont la France s'enorgueillit; mais, quand on ne jugerait les lettres de l'évêque de Genève, que par les règles ordinaires de la critique, on serait forcé de convenir qu'il y a dans cette correspondance une simplicité, si j'ose m'exprimer ainsi, plus transparente, et qui découvre plus sensiblement tous les trésors de bonté et de charité renfermés dans son âme céleste. Ces lettres ne contiennent pas le récit de toutes ses actions; mais elles en révèlent le principe et offrent, comme dans un miroir, l'image de toutes ses vertus.

Dans le nombre de ces lettres pleines de conseils applicables à tous les états de la société, il en est quelques unes qui roulent sur des questions singulières, sur des événemens notables, et sur des faits, ou publics ou particuliers, personnels au saint évêque. C'est de ces dernières que je vais extraire un petit nombre de citations, dont les circonstances où nous sommes placés me paraissent propres à redoubler l'intérêt et l'utilité.

Un magistrat de Savoie avait adressé au saint

évêque un livre de sa composition sur l'autorité des deux puissances. On devine bien quel parti avait pris le magistrat, et en faveur de quel pouvoir il avait fait pencher la balance. Voici un passage, à mon sens très remarquable, de la réponse de François de Sales :

« Je hais par inclination naturelle, par la condition de ma nourriture, par l'appréhension tirée de mes ordinaires considérations, et, comme je pense, par l'inspiration céleste, toutes les contentions et disputes qui se font entre les catholiques, surtout en ce tems plein d'esprits disposés aux controverses, aux médisances, aux censures et à la ruine de la charité.... En cet âge où nous avons tant d'ennemis dehors, je crois que nous ne devons rien émouvoir au dedans du corps de l'Église. Quand les Rois et les Princes auront une mauvaise impression de leur Père spirituel, comme s'il les voulait surprendre, et leur arracher l'autorité que Dieu, souverain Père, Prince et Roi de tous, leur a donnée en partage, qu'en adviendra-t-il? qu'une très dangereuse aversion des cœurs; et quand ils croiront qu'il trahit son devoir, ne seront-ils pas grandement tentés d'oublier le leur? »

C'est dans son ensemble et non dans un simple extrait qu'il faut lire la lettre écrite à M. Deshayes à l'occasion de la mort de Henri IV; ce grand roi était plein d'estime pour l'évêque de Genève, et avait voulu plusieurs fois le fixer en France; ce saint prélat avait toujours opposé aux offres d'Henri IV des refus modestes qui avaient leur principe dans l'extrême délicatesse de sa conscience. Mais il avait conservé pour Henri une tendre reconnais-

sance, et il ne douta jamais de la sincérité de sa conversion.

Cette lettre, où respire une vive douleur tempérée par la confiance en Dieu, est, à mon avis, un des monumens les plus vénérables de la charité chrétienne, et un témoignage des vrais principes de cette religion qui est tout espérance, parce qu'elle est tout amour. « Frappé d'un coup imprévu, Henri IV est damné; repentant et absous, Ravaillac est dans le paradis! » Voilà ce qu'a dit Voltaire qui, très probablement, connaissait un peu moins l'esprit du christianisme que Saint-François de Sales. Non, il était bien loin de désespérer du salut d'un prince magnanime et bon, le prélat qui, à la première nouvelle du crime, écrivait à l'un des plus zélés serviteurs de Henri IV : « Au demeurant, le plus grand bonheur de ce grand Roi défunt fut celui par lequel, se rendant enfant de l'Église, il se rendit père de la France; se rendant brebis du grand pasteur, il se rendit pasteur de tant de peuples, et convertissant son cœur à Dieu, il convertit à la fois celui de tous les bons catholiques. C'est le seul bonheur qui me fait espérer que la douce et miséricordieuse Providence du Père céleste aura insensiblement mis dans le cœur royal, en ce dernier article de sa vie, la contrition nécessaire pour son heureuse mort! Aussi prié-je cette souveraine bonté qu'elle soit pitoyable à celui qui le fut à tant de gens; qu'elle pardonne à celui qui pardonna à tant d'ennemis, et qu'elle reçoive, réconciliée à sa gloire, cette âme qui en reçut tant à sa grâce après leur réconciliation. »

Fut-il jamais un langage plus rempli d'onction, de consolations et de douceur? Qu'on nous permette

donc enfin d'ajouter foi, sur l'interprétation de la doctrine religieuse, à ceux qui, comme Saint-François de Sales, en ont fait l'étude principale de leur vie, et qui, comme lui, ajoutant au poids de leur témoignage celui d'une conduite indulgente et irréprochable, confirment l'autorité, déjà si grande en elle-même, de leurs opinions par l'autorité plus importante encore de leurs exemples.

On apprendra sans étonnement (car rien ne peut étonner de la part de l'envie) qu'une vertu si pure, dont l'éclat était tempéré par tant de modération, ne fut pas à l'abri des atteintes de cette odieuse passion. Des ennemis secrets du saint évêque profitèrent d'une visite pastorale qu'il fit dans la partie de son diocèse située en France, pour incriminer ses intentions, et lui prêter des vues politiques en opposition avec ses devoirs de fidélité envers son souverain légitime. Instruit de l'accusation, François y répondit à l'instant par une lettre apologétique adressée au duc de Savoie; la réfutation fut victorieuse et facile; mais ce qui mérite par dessus tout l'admiration, c'est la mesure avec laquelle est rédigé ce mémoire justificatif. Il parle de lui-même avec cette confiance ferme et modeste, autorisée par sa position, par sa dignité épiscopale, par le sentiment intime de son innocence. Mais aucune plainte ne lui échappe contre la témérité de ses calomniateurs, aucun murmure contre la crédulité de son souverain; partout on retrouve, dans cet écrit, le respect profond dont il est pénétré pour lui, et le regret sincère d'avoir, même injustement, encouru sa disgrâce.

La lecture des *Lettres* de Saint-François de Sales a cet avantage, qu'elle donne beaucoup mieux que la

plupart des écrits, dogmatiques une idée juste et précise des devoirs et des principes du christianisme : c'est pour le chrétien une école de perfectionnement, pour l'homme du monde une règle admirable de conduite, pour le prêtre un guide sûr et un modèle achevé de toutes les obligations et de toutes les vertus de son état ; il y a plus de conseils dans l'*Introduction à la vie dévote ;* dans le recueil des *Lettres,* c'est la piété, mais la piété douce, aimable, indulgente, qui agit, qui parle, qui, en un mot, est réduite en pratique.

Je ne puis m'empêcher, avant de terminer cet article, de citer une anecdote relative à un passage de l'*Introduction à la vie dévote*, et qui a été recueillie par l'un de nos plus savans et de nos plus religieux hagiographes. Elle est précieuse en ce qu'elle montre que Saint-François de Sales n'était pas de ces hommes qui réservent pour eux seuls l'indulgence qu'ils défendent aux autres, ou qui, prêchant la douceur en thèse générale, se ménagent le droit d'être sévères et inflexibles quand il s'agit de servir leurs ressentimens personnels.

François, dans le passage en question, permet aux femmes et aux filles d'aller au bal, de danser et de se parer, *dans la vue de plaire à plusieurs pour en gagner un légitimement.* Le docte Baillet raconte assez plaisamment l'effet que produisit sur certains rigoristes une concession aussi tolérante : « François, dit-il, était accusé d'avoir habillé la dévotion à la mode, et d'avoir donné atteinte à la pureté de la morale de l'Évangile. » L'historien même ne sait trop que penser de la facilité du saint évêque ; il veut bien seulement reconnaître que, si c'est une tache dans sa doctrine, elle a été couverte sous

l'abondance de sa charité, et effacée par l'éclat de ses autres vertus. Un religieux, contemporain de François de Sales, fut moins modéré que Baillet; il monta en chaire, et, après s'être répandu en invectives atroces contre l'auteur, il tira de sa manche le livre de son évêque, se fit apporter une bougie allumée, et le brûla publiquement dans la chaire comme une production scandaleuse. On allait sévir contre l'audacieux prédicateur; François, non content de l'excuser, embrassa sa défense, et vint à bout de le soustraire à la juste peine qu'il avait encourue.

L'édition des *Œuvres complètes de Saint-François de Sales* a été imprimée avec le plus grand soin, et nul procédé typographique n'a été épargné pour l'embellir. Ce n'est que sous le rapport d'un mérite égal d'exécution que nous rappelons ici les belles éditions que le même libraire a publiées des *Lettres de Madame de Sévigné*, et du *Voyage pittoresque de la Grèce* du comte de *Choiseul-Gouffier*. Quelque mérite que présentent ces belles compositions, il y aurait de l'inconvenance à assimiler en rien leurs auteurs à l'écrivain religieux qui n'a puisé que dans la source même de la vérité sa philosophie et sa morale. Quoi qu'il en soit, les gens du monde, les hommes de lettres, les personnes pieuses elles-mêmes qui veulent réunir sur leurs tablettes des ouvrages qui ne peuvent être mis en parallèle, mais qu'il est permis de rapprocher, trouveront, dans les éditions des *Lettres de Madame de Sévigné*, du *Voyage pittoresque de la Grèce*, et du saint évêque de Genève, de quoi satisfaire à la variété de leurs goûts et à la délicatesse de leur choix. Il est impossible d'avoir dans des genres différens, ou,

si l'on veut même, dans des genres opposés, de meilleurs et de plus magnifiques ouvrages.

V.

Liberté religieuse. — Du mariage des prêtres.

C'est le propre de notre tems de voir s'agiter de grandes questions religieuses et sociales ; mais nulle peut-être n'embrasse plus d'intérêts divers, et n'exige, par conséquent, une solution plus prompte, que celle du mariage des prêtres. Exploitée par les uns au profit de l'esprit de parti, soutenue par les autres avec un luxe inutile d'érudition, cette controverse a cependant provoqué de la part de quelques écrivains, qui l'ont traitée dans ses véritables termes, de sages et fécondes réflexions. Rapporteur des deux opinions, nous en reproduirons tour-à-tour la substance.

§ I.

Il y a quelques semaines les gazettes du palais ont retenti des plaintes d'un jeune prêtre qui veut contracter mariage, à qui un notaire refuse son ministère pour sommations respectueuses, et dont le président du tribunal civil rejette la requête, sous prétexte que *l'entrée dans les ordres sacrés est un empêchement au mariage.* Comme on devait s'y attendre, la question une fois soulevée, les légistes sont intervenus; et grâces à cette franchise courageuse d'un jeune ministre qui préfère à des vices secrets et aux honneurs de l'hypocrisie le blâme et l'inimitié de la plupart de ses coreligionnaires, nous voici tous amenés, dans l'examen du droit d'un

seul, à l'une des plus hardies quoique en même tems l'une des plus simples conséquences de la liberté des cultes. Je dis hardie, à cause des habitudes qui préoccupent la plus grande partie des citoyens, et confondent dans leur esprit la loi civile et la loi religieuse. Malgré la Charte, en effet, le passé pèse sur nous avec ses traditions et ses doctrines: d'un côté, c'est le vieux catholicisme, ultramontain ou gallican, avec toute la majesté de ses souvenirs et de sa longue domination, revendiquant pour le maintien de ses dogmes et de sa discipline le gouvernement de la société, ou au moins la sanction pénale. De l'autre côté, c'est l'intolérante philosophie du dernier siècle, avec ses préjugés de gouvernement révolutionnaire, proclamant la liberté de tous les cultes, et mettant sans cesse le catholicisme hors cette loi de liberté. Ainsi, qu'un prêtre ou un moine, rebelle à sa règle, veuille rompre des engagemens purement volontaires, et rentrer dans la cité, les catholiques dénonceront un scandale comme un crime, et un magistrat se trouvera pour interdire à un citoyen la liberté que la loi fondamentale lui assure. Que de leur côté, au contraire, des catholiques profitent de la liberté pour raviver leur discipline, vivre en commun sans privilége, et fonder des institutions indépendantes, les légistes parlementaires et les philosophes lui intenteront procès; il faudra, pour l'agrément d'indifférens ou d'incrédules, proscrire des pratiques de religion qu'ils ne comprennent pas, et violer par impiété la loi fondamentale.

Il semble pourtant que, si l'on voulait un peu raisonner seulement d'après la Charte, et sans recourir sans cesse à des autorités antérieures, tout-à-fait

inapplicables, on démêlerait bientôt la vérité. On s'apercevrait aisément que, par la reconnaissance si nette et si précise de la liberté des cultes, il n'y a plus rien de commun entre la société civile et la société religieuse, si ce n'est le respect mutuel que se doivent toutes les croyances et tous les cultes. En effet, sous notre nouveau régime, on peut se marier civilement, sans recevoir le sacrement à aucune église ; les enfants qui résultent de ce mariage sont légitimes, et jouissent de tous les droits civils et politiques, sans qu'ils soient astreints à reconnaître aucune religion ; en justice, chacun peut ester sans que le juge ait droit de demander d'autre serment que celui de dire la vérité. Enfin, et c'est la conséquence la plus simple et la plus proche, la loi civile voit sans s'inquiéter chaque citoyen suivre en paix toutes les révolutions de sa conscience, passer tour à tour d'une religion à une autre religion, d'une école philosophique à une autre école philosophique. Dans les diverses confessions de foi qu'il subit ou qu'il proclame, la loi ne lui demande qu'une chose : c'est qu'il ne blesse ni la morale commune à tous les citoyens, ni les droits d'aucun d'eux ; après cela elle le remet au jugement public, au jugement des sectes ou des écoles, qui s'exerce en toute liberté, mais aussi sous la condition du respect des droits du citoyen.

Ce sont là, si je ne me trompe, des *faits* bien établis, et que nul ne peut nier : ces faits sont la conséquence du principe, son expression matérielle, si je peux m'exprimer ainsi. Hé bien! qu'oppose-t-on à ces *faits* ? Un seul argument : savoir, que la Charte a reconnu la religion catholique comme *religion de l'état*. Répondons, en répétant avec tous les légistes,

que cette expression de la Charte nous paraît tout-à-fait synonyme des expressions du préambule du Concordat de 1801, qui reconnaît le catholicisme comme la *religion de la grande majorité des Français*. C'est la déclaration d'un fait, mais non pas, comme on est tenté de le croire au premier abord, une déclaration purement *statistique* et sans conséquence, ainsi que la *Quotidienne* affecte de la représenter en dérision..... En effet, cette déclaration statistique est devenue la base d'un contrat entre l'état et le catholicisme, dont voici les principales conditions : savoir, qu'*une circonscription nouvelle des évêchés aura lieu*; que *le chef de l'état nommera les évêques*; que *les curés seront agréés par lui*; qu'*aucune bulle, bref, rescrit*, etc., *ne pourra être publié sans son agrément*; qu'*aucun agent ou nonce ne pourra exercer aucune fonction relative aux affaires de l'Eglise sans autorisation*; enfin qu'*aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante, n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement*: même le gouvernement est fait juge des doctrines, *il prescrit l'enseignement des séminaires, enjoint la déclaration de* 1682, etc. : droits tout-à-fait contraires à la dignité et à la liberté de l'Eglise catholique, et qu'elle n'a pu concéder qu'à son détriment. En retour, il est vrai, voici ce qu'elle a obtenu : publicité pour son culte, restitution des édifices non aliénés, permission de recevoir des legs et des fondations, entretien de ses ministres aux frais de l'état, honneur de présider, si le gouvernement le juge convenable, aux fêtes et cérémonies publiques de la nation française.

Tel est le contrat dans ses clauses fondamentales,

et les autres ne sont que le développement de celles-ci. Nous le demandons maintenant, qu'y a-t-il en tout cela qui oblige les individus catholiques, et les soumette dans leurs droits civils à la juridiction de leur Église? Ce contrat parle-t-il quelque part d'une interdiction quelconque, résultat de l'engagement du citoyen avec la communion catholique? Non, évidemment non : c'est tout simplement une abdication de certaines libertés par le pape, les conciles, les évêques, les curés, les simples prêtres; en un mot par toute la hiérarchie catholique, mais sans préjudice d'aucun droit civil de chaque membre en particulier. Tous restent citoyens français; et la seule conséquence qui puisse sortir de ce contrat, c'est que quiconque, évêque, curé, ou simple prêtre, se sépare de sa communion, n'a plus droit aux avantages stipulés pour lui avec l'état par cette communion; c'est-à-dire qu'il n'aura plus le salaire de prêtre, ne pourra plus exercer aucunes fonctions dans une église de la hiérarchie reconnue par l'état. Sujet à l'anathème de sa communion, l'état le force à subir cet anathème dans tout ce qui était pour lui un privilége. Mais que si cet évêque, ce curé, ce prêtre, ne réclament plus aucun des bénéfices du contrat, qui osera dire que l'état doive prêter main-forte à la hiérarchie, pour violer dans un schismatique le droit de citoyen français, et lui interdire des actes que la loi permet à tous?

Telle est précisément la situation du jeune prêtre auquel le président du tribunal civil de Paris interdit la faculté de contracter mariage. Rebelle aux lois du catholicisme qui prescrivent le célibat, il se sépare; l'Eglise le proclame déchu, elle l'excommunie : rien de mieux, c'est le devoir de la hiérar-

chie catholique de maintenir sa discipline, mais de la maintenir par la seule excommunication, et la seule privation des bénéfices ecclésiastiques. Hors de là son droit meurt ; la Charte l'a voulu ainsi, et avec elle le Code civil, qui, au nombre des empêchemens au mariage, ne comprend ni les ordres sacrés, ni les vœux monastiques, ni les affinités spirituelles, ni la différence de religion, tous obstacles autrefois légitimes, et maintenant abolis par le silence même de la loi. Tous les légistes sont d'accord sur ce point ; et jusqu'ici, contre l'opinion du ministre Portalis, des Odilon-Barrot, des Isambert, des Berville, des Mérilhou, des Barthe, et de tout le barreau de Paris, nous ne connaissons encore que l'opinion de M. Bonnet et l'autorité de M. Berrier fils..... Jusqu'ici les consultations sont unanimes, quoique par des motifs divers, et dont quelques uns, il faut le dire, sortent du domaine légal. Plusieurs avocats, frappés de l'espèce de réprobation morale qui s'élève contre le prêtre qui se marie, ont voulu la repousser, et ils en sont venus à se faire concile et à discuter la discipline catholique. Sans aucun doute, chacun a ce droit de discussion ; mais convenait-il d'en user dans une consultation de pur droit civil? Nous ne le croyons pas : c'est donner à une opinion de jurisconsulte le caractère de l'esprit de secte, et nuire soi-même à son autorité. Aussi distingue-t-on nettement deux écoles dans ces divers écrits : l'une fille de la Constitution civile du clergé, l'autre fille de la Charte : la première s'ingérant, quoique avec le plus profond respect pour la liberté des cultes, dans des questions canoniques, la seconde au contraire se renfermant avec scrupule dans le droit civil et politique. C'est à celle-ci qu'appar-

tiennent la consultation de M. Mermilliod et les adhésions de MM. Berville, Odilon-Barrot, Mérilhou, Lerminier et Ch. Lucas. Les honorables consultans ont compris que ce n'était pas l'affaire d'un moment que de décider si un sacerdoce pouvait exister puissant sans le célibat, et si tout le système catholique ne repose pas en effet sur cette règle. Pour nous, nous l'avouerons, nous aurions peine à exprimer une opinion sur une question si vaste. Si notre sympathie est pour le prêtre honnête homme, qui, trop faible, confesse noblement sa faiblesse, et reprend sa liberté, notre respect aussi s'arrête devant ces règles d'une discipline et d'une morale austère qui plaisent à des âmes supérieures, et qui, ont, dans tous les tems et chez tous les peuples, apparu sous mille formes diverses, comme un besoin de la nature humaine aussi irrésistible que les douces et tendres affections de la famille. Préservons-nous donc à la fois du préjugé religieux qui veut maintenir à une exaltation presque surhumaine celui qui ne la supporte plus, et du préjugé philosophique qui veut réduire toutes les âmes à un niveau commun. Il faut à chacun son régime, et, grâces au ciel, chacun en France peut se le faire à son gré : c'est le bienfait de notre loi fondamentale, sachons le défendre et le conserver. P. D—s.

§ II.

Il y aurait de la mauvaise foi à méconnaître encore l'impartialité qu'on apporte dans la solution des problèmes qui touchent aux plus grands intérêts sociaux, quand on voit la question du mariage des prêtres appréciée avec autant de réserve que de savoir. Une grave erreur nous semble toutefois s'être glissée dans

l'article précédent; l'impropriété des termes a conduit l'auteur à une conséquence erronée.

Le *culte* n'est que l'écorce de la *religion*; c'est la croyance qui en fait la base. Le mot culte n'indique dans la religion que la partie extérieure, ce sont les dehors du temple; mais quand on veut bien juger la religion, il faut pénétrer plus avant. Ainsi, lorsque la Charte, dans un article purement politique, permet que chacun professe sa religion avec la même liberté, et obtienne pour son culte la même protection, elle sanctionne deux principes, savoir: que nulle inquisition ne saurait scruter le for intérieur; puis, qu'indépendamment de la nature de sa croyance, chacun a droit de la manifester par des actes extérieurs. Mais, lorsque la Charte, dans un article à la fois politique et religieux, ajoute que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'état, elle déclare que les croyances du catholicisme sont les croyances de l'état, et, comme l'on entend par état l'ensemble de la constitution politique, il demeure évident que *de droit* cette constitution est catholique en France. Garantir à quiconque n'admet ni les croyances, ni le culte du catholicisme, une égale liberté, une même protection, c'est placer l'exception à côté de la règle, c'est donc confirmer celle-ci, puisqu'il a fallu une dérogation expresse pour l'empêcher d'être exclusive. Le catholicisme, sous ce point de vue, offre un caractère politique, tout comme l'état repose sur un fondement théocratique, bien entendu la théocratie des doctrines, et non celle des individus: affirmer que l'état est ou doit être purement matériel, c'est nier le droit *acquis* au catholicisme par la Charte, et les rapports *essentiels* de la religion avec l'état. Pré-

tendre que l'état n'a point de religion, et que, n'étant ni juif, ni païen, ni protestant, etc., il ne doit avoir ni une forme, ni une pensée catholique, c'est donner à la Charte un solennel démenti. Nous savons qu'aux yeux de la Constituante il n'existait ni vœux religieux, ni aucun autre engagement *prétendu* contraire au droit naturel; que, depuis, la non promotion aux ordres sacrés ne fut pas comptée parmi les conditions requises pour pouvoir contracter mariage. Nous accorderons même que, rayés du Concordat devenu loi du pays, les règlemens ecclésiastiques ne liaient pas alors les mains à l'autorité civile: nous ajouterons, avec M. Portalis, que la défense du mariage faite aux ministres par l'Église, n'était point consacrée par le Concordat comme empêchement dirimant dans l'ordre civil; que les prêtres qui auraient contracté mariage se seraient exposés aux peines spirituelles prononcées par les lois canoniques, sans cesser de jouir des droits de famille ou de cité, et à la seule condition de s'abstenir du sacerdoce. Mais, la Charte une fois promulguée, qu'importent les déclarations antérieures, les dispositions du Concordat et des lois organiques? Se réduisissent-elles, comme on le prétend, à constater en *fait* que le catholicisme est la religion de la majorité des Français, toujours serait-il vrai qu'en *droit* il est aujourd'hui celle de l'état: or, il y a, même dans le sens grammatical, une différence tranchante entre les mots *état* et *majorité* des individus qui composent un peuple; et d'ailleurs fût-elle illusoire, la différence, qui n'existerait plus dans les mots, subsisterait encore dans les choses, d'après la règle: *scire leges non est verba earum tenere, sed vim et potestatem* (L. 17 ff. de Leg.). En effet, ou la Charte dit moins que le Concordat, ou elle

exprime le même sens : dans cette dernière hypothèse, il y aurait reproduction pure et simple d'une disposition antérieurement consacrée, double emploi de la part du législateur, répétition inutile d'un principe d'ailleurs maintenu par une loi en vigueur, chose inadmissible, alors même qu'on pourrait dire qu'une loi reconnaît des *faits*, et non pas des *droits*; dans la première, il y aurait affirmation d'un fait matériellement faux. Il ne reste pour sortir d'embarras qu'une seule interprétation possible, c'est-à-dire que les mots employés par la Charte présentent un sens plus large, et l'on retombe dès lors sous le coup de notre proposition première.

Par un singulier sophisme, on objecte que la Charte, en tolérant tous les cultes au lieu de demander asyle à chacun, pose virtuellement en principe la suprématie de l'autorité civile, parce que la puissance constituante est évidemment la souveraine de tout pouvoir constitué : comme si la reconnaissance du catholicisme en qualité de religion de l'état n'était pas un *hommage* rendu à la nature des choses; comme si ensuite le caractère qui lui est reconnu ne faisait pas de son empire une *règle* générale, à laquelle une tolérance exceptionnelle soustrait certaines classes d'individus !

Mais si, à la différence des autres religions, la Charte déclare le catholicisme religion de l'état, nécessairement il accorde une sanction aux mesures de discipline que l'Église regarde comme essentielles. Nous irions plus loin, sans l'article 5 de la Charte, car, en son absence, il faudrait induire de l'article 6 que, les prescrits du catholicisme étant lois de l'état, chacun se trouve obligé de leur subordonner sa croyance et son culte. Sans adopter une consé-

quence qu'exclut le principe de la liberté religieuse solennellement proclamé, il faut du moins admettre pour vraie notre première induction; que, sinon signifieraient les mots, pourtant si expressifs, de *religion de l'état?* Or, la légalité de cette sanction reconnue, les magistrats devront veiller au maintien des mesures consacrées par le catholicisme, intervenir, par conséquent, pour empêcher le mariage des prêtres.

On oppose néanmoins que, le Code civil ne rangeant pas l'engagement dans les ordres parmi les empêchemens au mariage, et se trouvant lui-même confirmé par l'article 68 de la Charte, un prêtre peut légitimement se marier. Mais d'abord le Code civil et les lois existantes ne restent en vigueur qu'autant qu'ils ne sont pas contraires à la Charte; par cela seul l'objection s'évanouit: ensuite, cette législation se trouvant antérieure à la concession de notre nouveau droit public, l'existence de la lacune a pu et a dû être comblée par la disposition postérieure qui reconnaissait dans le catholicisme la religion de l'état.

Après avoir argumenté du silence du Code civil, on invoque son texte dans un cas analogue. Le mort civilement a le droit de se marier, sauf à ne point contracter une union qui produise des effets civils; et le prêtre, qui comme tous les autres citoyens jouit des droits civils et politiques, moins favorisé en cette circonstance qu'un mort civilement, serait privé du bénéfice du mariage! argument puéril, car il s'appliquerait tout aussi bien à l'homme que sa femme a quitté et qui ne pourrait prouver la mort de cette dernière; il s'appliquerait encore à celui dont la femme se trouverait en état de fureur: chacun d'eux se dirait à bon droit plus malheureux que le mort civilement. Au reste, la réfutation subsidiaire d'un ar-

gument appuyé sur le Code, ne fait que corroborer le raisonnement général et péremptoire que nous avons formé contre le Code lui-même : cette dernière augmentation paralyse les conséquences qu'on voudrait tirer de la prohibition faite d'engager sa liberté, d'imposer la clause *de ne pas se remarier* comme condition d'une libéralité, etc.

Dans l'impuissance où les partisans de l'opinion contraire se trouvent réduits, ils prétendent que le prescrit du célibat religieux, ne pouvant s'allier avec les droits, libertés et franchises des Français, n'était pas regardé comme obligatoire en France, et que Henri III protesta contre le concile de Trente, où ce point de législation canonique fut fixé : pour éviter l'appareil d'une dissertation historique, à laquelle nous donnerions pour épigraphe le décret du concile de Néocésarée, *presbyterum qui uxorem acceperit, ab ordine deponendum*, nous répondrons en signalant un usage constant et uniforme [1].

[1] La preuve que le concile de Trente est reçu en France, en tant qu'il ne déroge pas aux usages du royaume, c'est que, principalement dans le but d'en faire observer les canons, s'assemblèrent, en 1564, le concile de Reims ; en 1565, celui de Cambrai ; en 1581, celui de Rouen ; en 1583, un autre concile de Reims ; dans la même année, les conciles de Tours, d'Angers, de Bordeaux ; celui d'Aix en Provence ; en 1590, celui de Toulouse : or, le mariage des prêtres était-il avant ce concile, un usage reçu en France? Comment des jurisconsultes ignorent-ils que l'empêchement existait bien auparavant dans l'Église ; que saint Jérôme, dans son livre contre Savinien, condamne le mariage des prêtres ; que le second concile de Carthage désigne ce point de discipline comme une loi sanctionnée du tems des apôtres : que le premier concile de Mâcon, assemblé par le roi Gontran, renouvela les mêmes défenses et les mêmes empêchemens ; que le concile de Sens, de l'an 1485, s'appuya sur l'autorité des conciles de Bâle et de Latran, et sur la Pragmatique-sanction, pour faire un devoir au clergé de la chasteté et du célibat, qu'enfin cette loi se retrouve dans une foule de décrétales des papes, plusieurs siècles avant le concile de Trente?

L'attaque est devenue plus vive, et l'engagement, auquel on se contentait d'abord de refuser la sanction civile, a semblé nul même dans le for intérieur, parce qu'il dépasse les forces de l'humanité et qu'il constitue un véritable suicide. On sourit de pitié à la vue d'une semblable aberration d'esprit: mais l'âme se révolte quand on entend invoquer la calomnie pour flétrir la chasteté de tant de saints ministres, qu'on insulte dans la tombe sans respect pour le souvenir de leurs vertus. — Le mariage n'est pas seulement *permis*, il est *ordonné* par le droit naturel; donc le crime de lèse-humanité souilla la vie du sacerdoce, fidèle à ses premiers vœux: il est impossible à l'homme d'abdiquer sa nature sous prétexte d'une pureté chimérique; donc le sacerdoce entier, livré à de secrètes turpitudes, n'affichait aux yeux du peuple qu'une sainteté hypocrite. — Voilà le résultat où mène l'ambitieuse indépendance de l'esprit, et c'est le sacerdoce du barreau qui préconise la destruction du principe auquel celui des autels doit sa plus belle illustration [1]!

A Dieu ne plaise que la discussion ait toujours été envenimée par la mauvaise foi: comme nous nous en félicitons au début de cet article, l'auteur du précédent, sous l'influence d'une inspiration philosophique, admire ce que l'abnégation du prêtre a de sublime; nous pourrions ajouter, de nécessaire. Concluons, en nous résumant. Dans l'état actuel des choses, le mariage n'est pas permis au prêtre: cette prohibition canonique se trouve implicitement confirmée par la Charte, qui, en proclamant le catholicisme religion de l'état, sanctionne le concours des

[1] Voyez, au reste, sur cette question, *Le Spectateur français*, VI, 135. Nous possédons aussi une dissertation manuscrite du savant abbé Caron.

deux autorités, ecclésiastique et civile, pour prévenir le scandale d'une affligéante désertion. Soyons catholiques, mais autrement qu'en théorie.

MORALE.

Œuvres complètes de Descartes, recueillies et publiées par M. *Victor Cousin.*

On répète à tort que le grand défaut de ce siècle est de ne *rien admirer*, que la source de l'enthousiasme est tarie, que rien n'est à sa place, que tout est confusion dans les sciences et dans les arts.

Le siècle qu'il faut accuser de manque d'admiration est celui où un homme aurait pu être un grand géomètre; un grand métaphysicien, le premier physicien de son tems, découvrir ou démontrer le principe fondamental de la mécanique, jeter les plus grandes lumières sur l'anatomie, écrire sur la musique, donner les premiers exemples d'un style clair, noble et facile dans une langue qui n'était pas formée, concevoir le plan d'une langue universelle, et laisser des écrits qui sont de parfaits modèles de l'éloquence du barreau, sans exciter des transports universels. Cet homme c'est Descartes, l'Archimède de la France, qui, en appliquant l'algèbre à la géométrie et la géométrie à la physique, a donné à l'esprit humain le plus grand essor, et, comme l'a dit d'Alembert, a trouvé la clef des plus grandes recherches dans toutes les sciences; c'est lui qui a mis Newton sur la voie de l'explication de l'arc-en-ciel, et qui conseilla la fameuse expédition

du Puy-de-Dôme, qui honora Pascal, et qui fit connaître la pesanteur de l'air.

Sa physique et sa métaphysique, si dédaignées aujourd'hui, ont mis tous les philosophes sur la voie de la vérité. Était-ce un pauvre physicien que celui qui a conçu cette grande idée, admirée par Leibnitz, que la même quantité de mouvement se conserve dans l'univers? Était-ce un métaphysicien vulgaire que celui qui a si admirablement développé les conséquences de cette idée : Je pense, donc je suis? « Ces tourbillons, devenus aujourd'hui presque ridicules, on conviendra, dit d'Alembert, qu'on ne pouvait alors imaginer mieux. Les observations astronomiques qui ont servi à les détruire étaient encore imparfaites ou peu constatées; rien n'était plus naturel que de supposer un fluide qui transporte les planètes; il n'y avait qu'une longue suite de phénomènes, de raisonnemens et de calculs, et par conséquent une longue suite d'années, qui a pu faire renoncer à une théorie si séduisante. Elle avait d'ailleurs l'avantage singulier de rendre raison de la gravitation des corps par la force centrifuge du tourbillon même, et je ne crains point d'avancer que cette explication de la pesanteur est une des plus belles et des plus ingénieuses hypothèses que la philosophie ait jamais imaginées. »

C'est cet homme étonnant qui s'était occupé de découvrir la raison pour laquelle les étoiles occupaient telle ou telle place dans le ciel, et gardaient entre elles tel ou tel ordre. Mais ce qui est encore dans Descartes un mérite plus grand que d'avoir détruit l'empire des péripatéticiens, et tenté d'expliquer par le mécanisme seul tous les effets de la nature, c'est d'avoir porté jusqu'à l'évidence la dis-

tinction de l'âme et du corps, et découvert de nouvelles preuves de l'existence de Dieu.

On peut, a-t-on dit avec raison, avoir été plus loin que Descartes, mais c'est dans la route qu'il a tracée; on peut s'être élevé plus haut, mais c'est en partant du point d'élévation où il a porté les esprits, on peut enfin l'avoir combattu lui-même avec succès, mais c'est en se servant des armes qu'il a fournies.

Il n'est pas inutile de remarquer encore qu'il est mort à 54 ans, c'est-à-dire 30 ans plus tôt que Newton, qui a vécu 84 ans.

Tout ce que nous venons de dire suffit pour faire apprécier les soins de M. Cousin, qui vient de nous donner enfin une édition complète des *Œuvres de Descartes*. Il était digne du traducteur de Platon, c'est-à-dire du plus beau génie philosophique de l'antiquité, de faire revivre, parmi nous, le plus grand philosophe de la France. C'est en même tems une manière excellente de prouver qu'on respecte toutes les grandes vérités, qu'on a voulu ébranler au nom de la philosophie, que de publier les écrits d'un philosophe qui a toujours respecté la religion.

Ce qui flattait le plus Descartes dans sa philosophie, a dit un auteur de sa vie, c'est qu'il la croyait plus propre que toute autre à servir la révélation; et loin d'avoir jamais voulu porter à la religion la plus légère atteinte, il crut constamment à la vérité de ses dogmes et se conforma dans sa conduite aux règles de sa morale. Il déclare partout qu'il croit très fermement l'infaillibilité de l'Église.

C'est après avoir sondé les fondemens du christianisme, après avoir examiné, discuté, approfondi ces preuves victorieuses, ces faits éclatans que la

religion livre sans crainte depuis son origine à la discussion et à la critique de l'univers, que Descartes s'est soumis à ces vérités précieuses, le plus fort rempart des états, la base inébranlable des mœurs, le frein nécessaire de toutes les passions, l'effroi de l'injuste oppresseur, l'espérance dernière et l'unique consolation de la vertu malheureuse.

M. Arnauld a été même jusqu'à dire, à l'occasion du livre des *Méditations*, et il l'a répété cinq à six ans après dans sa dernière lettre à M. de Vancel, que Dieu avait suscité Descartes pour arrêter le progrès de l'irréligion : «On doit regarder, dit-il, comme un effet singulier de la providence de Dieu, ce qu'a écrit M. Descartes sur le sujet de notre âme, pour arrêter la pente effroyable que beaucoup de personnes de ces derniers tems semblent avoir à l'irréligion et au libertinage, par un moyen proportionné à leur disposition. Ce sont des gens qui ne veulent recevoir que ce qui se peut connaître par la lumière de la raison; qui ont un entier éloignement de commencer par croire; à qui tous ceux qui font profession de piété sont suspects de faiblesse d'esprit; et qui se ferment toute entrée à la religion par la prévention où ils sont, et qui est en la plupart une suite de la corruption de leurs mœurs, que ce qu'on dit d'une autre vie n'est qu'une fable, et que tout meurt avec le corps.

» Il semble donc que ce qu'il y avait de plus important pour lever le plus grand obstacle au sujet de tous ces gens-là, et pour empêcher que cette contagion ne se répande de plus en plus, était de les troubler dans leur faux repos, qui n'est appuyé que sur la persuasion où ils sont qu'il y a de la faiblesse d'esprit à croire que notre âme survit à notre corps.

» Or, Dieu, qui se sert comme il lui plaît de ses créatures, et qui cache par là les effets admirables de sa providence, pouvait-il mieux leur causer ce trouble, si propre à les faire rentrer en eux-mêmes, qu'en suscitant un homme qui avait toutes les qualités que ces sortes de gens pouvaient désirer pour rabattre leur présomption, et les forcer au moins d'entrer dans de justes défiances de leurs prétendues lumières; une grandeur d'esprit tout-à-fait extraordinaire dans les sciences les plus abstraites; une application à la seule philosophie, ce qui ne leur est point suspect; une profession ouverte de se dépouiller de tous les préjugés communs, ce qui est fort à leur goût, et qui par là même a trouvé moyen de convaincre les plus incrédules, pourvu qu'ils veuillent seulement ouvrir les yeux à la lumière qu'on leur présente, qu'il n'y a rien de plus contraire à la raison que de vouloir que la dissolution de notre corps, qui n'est autre chose que le dérangement de quelques parties de la matière qui le compose, soit l'extinction de notre âme?

» Et comment a-t-il trouvé cela? En établissant par des principes clairs, et uniquement fondés sur les notions naturelles dont tout homme de bon sens doit convenir, que l'âme et le corps, c'est-à-dire ce qui pense et ce qui est étendu, sont deux substances totalement distinctes; de sorte qu'on ne saurait concevoir, ni que l'étendue soit une modification de la substance qui pense, ni que la pensée soit une modification de la substance étendue. Cela seul étant bien prouvé (comme il l'est très bien dans les *Méditations* de M. Descartes), il n'y a point de libertin qui ait l'esprit juste, qui puisse demeurer persuadé que nos âmes meurent avec nos corps. »

Il est consolant, aujourd'hui que les exemples d'insensibilité philosophique ne manquent pas à la mort, de penser qu'un homme comme Descartes a cru et pratiqué sans cesse la religion. Ce fut une heureuse idée, au commencement de ce siècle, que la publication des pensées de Leibnitz, de Bâcon et de Descartes, sur la révélation. Sans doute c'en est bien assez pour marquer que la croyance sincère n'est pas le partage des petits esprits; mais Newton n'a pas fait une moins claire et moins constante profession de croire à la vérité du christianisme que Descartes, Bâcon et Leibnitz. Ainsi les quatre grands chefs de la philosophie moderne ont cru à la révélation. Quelle leçon pour les pygmées qui aujourd'hui veulent la nier! M. Cousin a eu le bonheur de reconnaître aussi les vérités fondamentales du christianisme, et c'est avec une conviction profonde qu'il les a embrassées. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'usage qu'il fait de son tems et à la nature de ses travaux. Ramener le goût de la haute philosophie dans un siècle d'indifférence, c'est travailler au bonheur de la société, qui ne peut se reposer que dans l'ordre, et l'ordre ne subsiste jamais qu'à l'aide des doctrines généreuses, qui, en remplissant le cœur de l'homme et en fixant son esprit, détruisent la source de ses mouvemens inquiets, et par conséquent ferment l'abîme des révolutions.

Z.

Maximes et Réflexions morales du Duc de la Rochefoucauld, enrichies de Pensées inédites.

La tâche la plus pénible pour un critique, est sans contredit de rendre compte de la plupart des misérables productions qui paraissent chaque jour : poèmes sans plan, sans méthode, sans agrément, sans style; romans dépourvus d'imagination, de caractères, de vraisemblance, d'intérêt; livres philosophiques, moraux et littéraires, sans justesse, sans vérité, sans profondeur, et surtout sans talent; ouvrages enfin de toute espèce, dont l'éloge serait un ridicule, et dont la critique, peu intéressante pour le lecteur, est sans fruit pour les lettres. C'est là sans doute des fonctions du critique la plus fâcheuse, la plus rebutante, et malheureusement celle à laquelle il est le plus souvent condamné. Mais après ce travail, fatigant par son inutilité même, il en est un autre qui, plus attrayant au premier aspect, n'est guère moins inutile, et offre cependant de bien plus grandes difficultés : c'est de parler au public d'un livre dont cent autres lui ont déjà parlé, d'un ouvrage cent fois réimprimé et consacré par le tems, l'expérience, les éloges et les censures mêmes, sur lequel enfin tout a été épuisé, et les louanges et la critique : telles sont les *Maximes et Réflexions morales du duc de La Rochefoucauld.* Un des plus illustres contemporains de cet illustre écrivain, celui dont il rappelle plus particulièrement le souvenir,

parce que leurs talens et leurs ouvrages ont plus d'un rapport, et qu'ils se distinguent tous les deux par la finesse des observations, la profondeur des pensées, la manière concise et pittoresque du style, La Bruyère a renfermé les fonctions du journaliste dans des limites tellement étroites, que je regarderais le sentiment qu'il exprime à cet égard, plutôt comme un trait d'humeur et une boutade que comme une proposition juste et sérieuse, surtout dans la généralité qu'il lui donne; mais, restreinte à certains cas particuliers, et principalement à ces ouvrages anciens et éprouvés, elle me paraît très raisonnable, et je l'adopterais volontiers dans toute sa rigueur. « Le devoir du nouvelliste, s'il faut en croire La Bruyère, est de dire : Il y a un tel livre qui court et qui est imprimé chez Cramoisy, et en tel caractère; il est bien relié, et en beau papier; il se vend tant; il doit savoir jusqu'à l'enseigne du libraire qui le débite; sa folie est de vouloir en faire la critique. »

Je n'aurais donc qu'à changer les noms, et à dire que cette nouvelle édition des *Maximes de la Rochefoucauld* est exécutée avec beaucoup de soin et de succès; que le livre est très bien imprimé par Didot, et qu'il se vend chez J. J. Blaise, dont à la vérité j'ignore l'*enseigne*, mais dont je connais le zèle à publier de bons ouvrages, et les soins pour donner à ses nouvelles éditions de nouveaux avantages sur celles qui les ont précédées. Ces soins semblent avoir redoublé pour l'édition des *Maximes de La Rochefoucauld*, dont il s'est occupé avec une prédilection toute particulière. Les avantages de cette édition sur les précédentes sont attestés par le titre même du livre, que j'ai exprès copié dans toute son étendue.

Le portrait de l'auteur, dont elle est ornée, est très supérieur à tous ceux qu'on avait vus jusqu'ici à la tête de cet ouvrage; il est plein de feu et d'expression : c'est, dit-on, le chef-d'œuvre de Choffard, l'un des plus renommés artistes en ce genre. Mais ce qui aura surtout frappé les lecteurs, c'est la découverte et la publication de quelques pensées nouvelles du duc de la Rochefoucauld : elles sont extraites de quelques manuscrits du duc, déposés à la Bibliothèque du roi; pour la plupart, de simples lettres; car cet esprit, naturellement observateur et profond, semait des pensées dans ses lettres les plus familières comme dans ses plus simples conversations, ainsi que l'atteste Madame de Sévigné. Ces nouvelles maximes sont ordinairement ou le développement ou l'expression encore plus concise de celles qui étaient déjà connues; quelquefois elles y ont un rapport plus éloigné : l'éditeur les a placées en notes, avec un astérisque qui les rattache à l'ancienne pensée avec laquelle elles ont quelque ressemblance. Aucune n'est indigne de l'auteur; toutes sont très conséquentes à sa doctrine favorite sur l'intérêt et l'amour-propre. « L'intérêt, dit-il dans la plus longue de ces nouvelles pensées, et dont je ne rapporte qu'une partie, l'intérêt est l'âme de l'amour-propre..... De là vient qu'un même homme, qui court la terre et les mers pour son intérêt, devient soudainement paralytique pour l'intérêt des autres; de là vient le soudain assoupissement et cette mort que nous causons à tous ceux à qui nous contons nos affaires; de là vient leur prompte résurrection, lorsque dans notre narration nous y mêlons quelque chose qui les regarde; de sorte que nous voyons, dans notre conversation et dans nos traités, que,

dans un même moment, un homme perd connaissance et revient à soi, selon que son propre intérêt s'approche de lui ou qu'il s'en retire.

Jusqu'ici je me suis assez rigoureusement contenu dans les bornes étroites prescrites par La Bruyère ; mais mon article n'ayant point les dimensions ordinaires, après avoir épuisé tout ce qui regarde l'extérieur et le matériel du livre, il faut bien dire quelque chose du fond même de l'ouvrage ; et, pour me laisser entraîner par une sorte de gradation à cette *folie*, comme l'appelle l'auteur des *Caractères*, je dirai d'abord un mot de la notice que l'éditeur a placée à la tête des *Maximes*. Je ne crois pas que La Bruyère lui-même eût interdit aux critiques, aux *nouvellistes*, de parler d'une notice, et qu'il eût regardé comme trop audacieux de leur part de hasarder leur sentiment sur d'aussi minces productions littéraires ; celle que le nouvel éditeur a choisie est en possession, depuis plus de trente ans, d'orner toutes les éditions qu'on publie des *Maximes du duc de la Rochefoucauld ;* elle est de M. Suard. et digne de la plume ingénieuse de cet académicien, homme d'esprit, homme du monde, deux qualités qui sont fort utiles pour apprécier une foule de choses, mais qui sont tout-à-fait indispensables pour bien juger du duc de la Rochefoucauld et de son ouvrage ; peut-être cependant la dernière des deux a-t-elle engagé l'auteur de la notice à songer encore plus à plaire aux vivans, dont la considération, la maison et la société pouvaient lui être utiles et agréables, qu'à nous faire connaître l'illustre mort, objet de son travail ; il a, en effet, beaucoup trop dédaigné les détails biographiques qu'on s'attend à trouver dans une notice, qui ne peuvent manquer d'intéresser,

lorsqu'ils ont pour objet un personnage tel que le duc de la Rochefoucauld, et qu'il eût pu facilement recueillir des mémoires, des lettres et de toutes les traditions, que nous ont laissées les contemporains de cet homme célèbre. A la place des faits, M. Suard a semé sa notice de réflexions écrites avec une sorte d'élégance et de grâce, mais elles en ont surtout la prétention et la montrent un peu trop; elles visent bien plus à la finesse ou à la profondeur qu'elles ne l'atteignent; la philosophie en est assez superficielle, la littérature à peu près nulle. Sous ce dernier rapport surtout, cette notice est très inférieure à celle que le même auteur a placée à la tête des *Caractères de La Bruyère*.

Mais comme ce n'est pas une sorte de facilité et d'agrément qui lui manque, elle a chassé un morceau plus solide (autant que je puis me le rappeler, car il y a bien long-tems que je l'ai lu) qu'on plaçait ordinairement à la tête de l'ouvrage du duc de la Rochefoucauld; c'était un discours apologétique de ses pensées, de ses maximes et de ses réflexions. Cette apologie suffirait pour prouver que l'ouvrage avait été attaqué; il l'a été en effet, et dès sa naissance, et depuis, et jusqu'à nos jours. Rien de plus aisé que de détacher quelques unes de ces pensées, et de les combattre avec avantage; il en est même, mais celles-là sont rares, qui pèchent par un défaut absolu de justesse et de vérité, et qui ne sont point relevées par un ton piquant, une expression vive et animée; telle est celle-ci: « La justice, dans les juges qui sont modérés, n'est que l'amour de leur élévation. » D'autres se contredisent elles-mêmes, comme la suivante, dont la seconde partie est, ce me semble, peu d'accord avec la première: « Il y a des gens de

qui on ne peut jamais croire du mal sans l'avoir vu; mais il n'y en a point de qui il doive nous surprendre en le voyant. » D'autres pèchent par une subtilité excessive, aussi contraire à la justesse qu'à la gravité ordinaires de l'auteur; telle est cette maxime, plus digne d'un almanach galant que de l'ouvrage solide et sérieux où elle se trouve : « La constance en amour est une inconstance perpétuelle, qui fait que notre cœur s'attache successivement à toutes les qualités de la personne que nous aimons, donnant tantôt la préférence à l'une, tantôt à l'autre; de sorte que cette constance n'est qu'une inconstance arrêtée et renfermée dans un même sujet. » Le duc de la Rochefoucauld parle ordinairement beaucoup mieux des passions du cœur, de l'amour, des femmes, qu'il avait bien connues : elles ne sont pas toujours très contentes de ce qu'il dit d'elles, non plus que les hommes, mais cela ne prouve rien. Je ne saurais cependant approuver cette maxime : « Il y a peu d'honnêtes femmes qui ne soient lasses de leur métier », sans compter que cette expression *métier*, qu'il a mise là avec intention et avec affectation, me paraît assez peu heureuse. Quant à cette autre pensée, contre laquelle j'ai entendu plusieurs femmes se récrier : « Les femmes n'ont point de sévérité *complète* sans aversion », elle est ingénieuse, piquante, et a un degré suffisant de vérité.

Il y a en effet dans la vérité, quoiqu'elle soit une, divers degrés, soit par la certitude qu'elle a à nos yeux, et la conviction qu'elle porte à notre esprit, soit par l'étendue qu'elle a en elle-même; mais les propositions les plus vraies et le plus généralement vraies, ont des exceptions, et l'auteur des *Maximes* ne semble point en admettre. Plein d'une merveilleuse

sagacité pour saisir et montrer le mauvais côté des bonnes choses, il paraît croire qu'elles n'existent jamais sans ce mauvais côté; très habile à démêler l'alliage de la vertu, il suppose toujours qu'elle n'en est jamais dégagée, purifiée. Le duc de la Rochefoucauld trouvait cependant au fond de son âme généreuse de quoi démentir ces tristes doctrines, comme les appelle J. J. Rousseau; il médit de la bravoure, semble ne pas y croire, il était plein de bravoure; il parle de la mort comme un homme faible, et suppose la même pusillanimité aux autres hommes. « On la souffre, dit-il, non par résolution, mais par stupidité et par coutume..... Le soleil ni la mort, dit-il ailleurs, ne se peuvent regarder fixement. » Et Madame de Sévigné nous apprend avec quelle intrépidité il envisage cette mort qu'il avait peinte si effrayante : « Son état, écrit-elle à sa fille, est une chose digne d'admiration; il est fort bien disposé par sa conscience : voilà qui est fait; mais du reste, c'est la maladie et la mort de son voisin dont il est question; il n'en est pas troublé, il n'en est pas effleuré. » Sans doute, il croyait beaucoup d'autres hommes capables de la même fermeté. Il admettait donc des exceptions à ces censures générales du cœur humain : mais il ne voulait pas embarrasser ses *Maximes* de ses restrictions, qui lui paraissaient peut-être affaiblir l'énergie de la pensée, nuire à la concision du style. C'est cependant cette trop grande généralité de ses propositions qui a prêté des armes à ceux qui ont voulu l'attaquer; et La Harpe, qui est de ce nombre, après l'avoir beaucoup loué cependant, ne s'est pas privé de cet avantage; il combat, il est vrai, plusieurs maximes qui ne peuvent pas plus être défendues dans un sens par

ticulier que dans un sens général; mais il en condamne aussi qui me paraissent excellentes. Telle est celle-ci : « Les rois font des hommes comme des pièces de monnaie, ils les font valoir ce qu'ils veulent, et l'on est forcé de les recevoir selon leur cours, et non pas selon leur véritable prix. » J'avais démêlé cette pensée dans un assez médiocre recueil intitulé *l'Esprit des Esprits*, et je l'avais louée sans me rappeler de qui elle était. Le nom de son auteur ne doit assurément pas me faire changer d'avis.

Un des premiers mérites des *Maximes du duc de la Rochefoucauld*, c'est le style, c'est l'expression animée, c'est le tour énergique et concis qui convient à la pensée, et dont il donna le premier modèle. Le plus vieux de nos bons écrivains depuis Corneille, plus vieux que Pascal de dix ans, né enfin il y a deux cents ans passés, aucun mot de son ouvrage, aucune construction n'a vieilli; à ses autres qualités il joint la clarté; cependant, le fond substantiel de l'ouvrage et sa forme concise demandent souvent toute l'attention du lecteur pour bien entendre le sens de l'auteur. Madame de Sévigné confesse qu'elle ne l'entend pas toujours. « Voilà, écrit-elle à sa fille, les *Maximes de M. de la Rochefoucauld*, revues, corrigées et augmentées; c'est de sa part que je vous les envoie : il y en a de divines, et, à ma honte, il y en a que je n'entends point. » Madame de Grignan, qui s'enfonçait bien plus avant que sa mère dans les matières abstraites et philosophiques, écrit à son tour qu'elle ne comprend point cette pensée : « Qui vit sans folie n'est pas si sage qu'il croit. » Mais Madame de Sévigné l'entend parfaitement, et l'explique très bien à sa fille.

Je terminerai par un rapprochement entre une pensée du duc de la Rochefoucauld, et un de ces aimables bavardages auxquels s'abandonne si volontiers Montaigne, et que je me vois forcé d'abréger. « C'est une ennuyeuse maladie, dit l'auteur des *Maximes*, que de conserver sa santé par un trop grand régime. » « On doit troubler ses règles, dit l'auteur des *Essais*, pour esveiller sa vigueur; la guarder de moisir et s'apoltronir; et n'est train de vie si sot et si débile, que celui qui se conduict par ordonnance et discipline..... Encore vaut-il mieux souffrir un rheume que perdre par désacoustumance le commerce de la vie commune..... Je n'ayme point à guarir le mal par le mal. Je hay les remèdes qui importunent plus que la maladie. D'être subject à la cholique, et subject à m'abstenir du plaisir de manger des huistres, ce sont deux maux pour un. Le mal nous pinse d'un côté, la règle de l'autre, etc. » Le livre de Montaigne est une mine féconde où tous nos penseurs ont puisé.

A.

ÉDUCATION.

Des Révolutions de l'Instruction publique en France, de 1791 *à* 1828.

Le sentiment qui pénétrait La Harpe, quand, au milieu d'un discours sur les phases de la civilisation moderne, il se reportait à l'Université de Paris, savante et respectable école, mère de vingt autres Universités, dignes filles de cette illustre mère, ce sentiment de regret et de reconnaissance nous pénètre nous-même, et, comme La Harpe, nous

nous prosternons en idée, nous payons à ces tristes et vénérables souvenirs le tribut que leur doit tout ce qui n'a pas renoncé à la raison humaine, tout ce qui a conservé des sentimens d'homme. Ombres des Gerson, des Dumoulin, des Duval, des Rollin, des Hersan, des Gibert, des Coffin, des Grenan, des Lebeau, vous vous indignez de voir succéder à ces grandes institutions consacrées par des siècles, et l'ornement de la France, des théories aussi ambitieuses qu'inexécutables; à ces sociétés d'enseignement, si vastes, si stables, si considérées, dont le nom seul imposait par avance à la légèreté de la jeunesse, une forme administrative qui ravale le professorat à la condition d'une servile bureaucratie; à d'honorables distinctions, à des émolumens invariablement assurés, une position humiliante et précaire; à l'austérité des mœurs, à la pratique d'une religion, base de toute doctrine, l'indifférence de la part des maîtres et l'ignorance de la part de leurs jeunes disciples. Et cependant, quel pas immense nous avons fait vers le bien, depuis que la révolution nivela les Universités, comme elle détruisit les bases de l'ancien ordre social!

Entre ces deux points distincts, le présent et l'époque de 1791, se place un intervalle signalé par la hardiesse et l'imprudence des essais, par la création de systèmes quelquefois gigantesques, que les gouvernemens, rapidement remplacés les uns par les autres, sanctionnaient sans avoir le tems de les réaliser. Tantôt, l'Assemblée constituante décide (14 septembre 1791) qu'une instruction commune sera organisée pour tous les citoyens, gratuitement dispensée à ceux qui se contentent des notions les

plus élémentaires, et dont les établissemens, distribués graduellement, peupleront la surface du royaume : spéculation moins solide qu'ingénieuse, tentative impuissante pour organiser le désordre. Tantôt, la Convention nationale (12 décembre 1792) établissant un premier degré d'instruction, veut que des instituteurs enseignent, dans les écoles primaires, les connaissances rigoureusement nécessaires à la masse des citoyens. Indépendamment de ces écoles, elle veut (15 septembre 1793) qu'il existe dans la république trois degrés progressifs d'instruction : le premier, accessible aux artistes et ouvriers de tous genres ; le second, aux autres professions de la société ; le troisième, aux hommes que ne rebuteront pas les difficultés d'une étude plus spéciale. Seulement, en décrétant des écoles, il eût fallu créer des maîtres ; on répara cet oubli (30 octobre 1794), et un cours normal, d'une durée de quatre mois au moins, ouvert à Paris, où quelques hommes de choix devaient apprendre l'art d'enseigner à des citoyens déja instruits dans les sciences utiles, fut le type d'autres écoles normales de province destinées à favoriser les progrès comme à maintenir l'uniformité de l'enseignement. Ainsi, dit-on, fut promulguée une magnifique déclaration de la puissance et des besoins de l'intelligence humaine ; ainsi tout un peuple se trouva appelé aux sources de la science.

Il est vrai que, pour correspondre au second degré progressif, un décret (25 février 1795) fonda des écoles centrales, distribuées à raison de la population, et dans lesquelles l'enseignement devait être divisé en trois sections : la première, à laquelle l'élève n'était admis qu'à douze ans accomplis, em-

brassait l'étude du dessin, de l'histoire naturelle, des langues anciennes et même des langues vivantes; la deuxième, où l'on ne devait pénétrer qu'à l'âge de quatorze ans, comprenait l'étude des mathématiques élémentaires, la physique et la chimie expérimentale ; la troisième, qu'on abordait au plus tôt à seize ans, comprenait la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire, la législation. Ainsi, dirons-nous à notre tour, se trouvèrent confondues des études qui doivent être séparées ; ainsi fut méconnue l'harmonie indispensable de l'âge de l'élève avec la difficulté des matières qu'il lui faut apprendre ; et si l'ancienne éducation, trop grecque et trop latine, n'était point devenue, avec l'ascendant progressif de l'industrie, aussi scientifique que littéraire, par une absurde compensation celle des écoles centrales, presque étrangère aux lettres, n'embrassait que les sciences. Du reste, dans ces écoles centrales, point de régime intérieur, ni de discipline scolastique; rien de cette influence religieuse qui, à défaut de savans, donne au moins à la société des citoyens probes et consciencieux.

Enfin, pour remplir le troisième degré progressif, on créa des écoles consacrées à l'étude de l'astronomie, de la géométrie et de la mécanique, de l'histoire naturelle, de la médecine, de l'art vétérinaire, de l'économie rurale, des antiquités, des sciences politiques, de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, de la musique. Contentons-nous de faire observer que, en comparant l'enseignement spécial à celui des écoles centrales, on rencontre souvent double emploi, tandis que des études essentielles, celle du droit par exemple, manquent entièrement dans ce cadre encyclopédique.

Mais qu'importait au désordre? C'est un visible dessein de la Providence que ces mêmes hommes, comme dit La Harpe, éminemment armés de tous les moyens de détruire, fussent en même tems frappés de l'irrémédiable impuissance de rien édifier. Le Prytanée français avait seul échappé à la tourmente révolutionnaire; il servit à former les quatre grandes écoles du collége Louis-le-Grand, de Fontainebleau, de Versailles, de Saint-Germain, devenues, sous le consulat, la pépinière des nouveaux lycées. Une loi générale sur l'Instruction publique (1er mai 1802), rétablissant des intermédiaires, affermissant les bases de l'enseignement, et retirant le pouvoir de la masse pour le concentrer dans la main du chef, porta que l'instruction serait dispensée 1°, dans des écoles primaires établies par les communes, mais non plus à titre gratuit; 2° dans des écoles secondaires, établies par les communes ou par des maîtres particuliers, et qui formaient un point de transition, sagement prévu; 3° dans des lycées (où la munificence intéressée de l'état fondait 6,400 bourses), et des écoles spéciales entretenues aux frais de la République.

Excellente à cette époque, l'économie de ce système était insuffisante pour l'Empire, dont l'égoïsme se trouvait intéressé à l'unité d'enseignement et d'administration : de là, la création (10 mai 1806) de l'Université impériale, qu'une mesure législative devait définitivement constituer en 1810, et dont cependant un simple décret (17 mars 1808) régit l'organisation. Autant d'académies que de Cours d'appel; cinq ordres de Facultés (de théologie, de droit, de médecine, de sciences mathématiques et physiques, de lettres); un Grand-Maître, qui nomme à toutes les places administratives, aux chaires

des colléges et des lycées, qui fait toutes les promotions dans le corps enseignant; deux titulaires, le chancelier et le trésorier; un Conseil composé de trente membres, à la discussion duquel le Grand-Maître soumet les projets relatifs à l'enseignement, et qui connaît de tout le contentieux, ainsi que des affaires personnelles aux membres de l'Université, sauf le recours au Conseil d'État; voilà, en quelques mots, les points capitaux de cette organisation. Des inspecteurs-généraux, partagés en cinq ordres comme les Facultés, devaient visiter les académies; et chaque académie, d'ailleurs pourvue d'un Conseil particulier, avait à son tour des inspecteurs qui exerçaient dans les bornes de sa circonscription; enfin une école normale, destinée à perpétuer l'Université au moyen de ses trois cents élèves, dut se former dans Paris. Il y a de la grandeur dans l'unité, aussi conviendrons-nous que cette conception était belle; pourquoi la flétrir en enchaînant l'existence du corps enseignant, en imprimant à l'administration la rigueur de la discipline et de l'esprit militaires, en limitant l'étendue des matières enseignées? Plus d'histoire, ses souvenirs importuns eussent éveillé le remords; moins de philosophie encore, ses sévères leçons convenaient-elles à un usurpateur? Beaucoup de langues anciennes, leur éclat inoffensif ajoute à la splendeur du trône; toujours des sciences, ce sont les auxiliaires du guerrier.

Il fallut bien que la restauration (22 juin 1814) acceptât l'héritage de l'empire; mais la royauté se trouvant, de sa nature, aussi éloignée du despotisme que de la licence démocratique, et la religion, sur laquelle la royauté s'appuie, provoquant les lumières au lieu de les éteindre, des modifications devinrent

nécessaires dans l'administration comme dans l'enseignement (19 février 1815). Aux lycées succédèrent des colléges royaux; aux académies, des Universités composées chacune 1° d'un conseil présidé par un recteur, 2° de Facultés, 3° de colléges royaux, 4° de colléges communaux : l'école normale pour tout le corps enseignant, un Conseil royal de l'Instruction publique pour toutes les Universités, demeurèrent en commun. Cependant (15 août 1815), une ordonnance maintint provisoirement l'organisation des académies, concentra tous les pouvoirs dirigeans dans une Commission placée sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, et, sauf la suppression (31 octobre 1815) de seize Facultés des lettres et de trois Facultés des sciences, l'Instruction publique se dispensa suivant les anciennes doctrines, d'après les anciens réglemens. Quant à l'instruction primaire, on créa dans chaque canton un comité pour la surveiller (29 février 1816); on fonda des écoles modèles d'enseignement mutuel sur divers points (22 juin 1817); on autorisa cette méthode, même dans les séminaires; on proposa des médailles d'encouragement aux instituteurs (15 juin 1818). Quant à l'enseignement supérieur, l'histoire reparut dans les colléges; le droit reçut dans les Facultés de sensibles développemens.

Tous les vœux appelaient un ordre de choses définitif; on y répondit en multipliant le provisoire. La Commission se confond dans un Conseil royal de l'Instruction publique (1er novembre 1820), dont le Président obtient les honneurs du ministère. Les vingt-six académies (27 février 1821) se classent en trois arrondissemens, l'un des trois n'embrassant que l'académie de Paris avec un recteur; une sur-

veillance est attribuée à l'évêque diocésain sur les colléges de son diocèse, pour ce qui regarde la religion; des écoles normales partielles se forment auprès des colléges royaux de Paris qui ont des pensionnaires, et leurs élèves, désignés par les chances d'un concours au sein des colléges, des écoles ecclésiastiques et des institutions de plein exercice, doivent alimenter la grande école normale; celle-ci (6 septembre 1822) tombe, pour faire place aux écoles normales partielles des académies.

Autre révolution. Un Grand-Maître (1er juin 1822) avait reparu à la tête de l'Université, cumulant (8 avril 1824) le titre de recteur de l'académie de Paris, mais privé par la même ordonnance, au profit des recteurs de province, de la nomination directe des professeurs et maîtres d'études des colléges royaux, et des régens des colléges communaux, sauf néanmoins l'institution réservée au chef suprême. Le 26 août, les Affaires ecclésiastiques et l'Instruction publique sont confiées au même Ministre; on ne distrait de ses attributions que les Facultés de théologie protestantes, à l'administration desquelles on prépose un membre du Conseil royal. Considérons-nous ensuite l'enseignement primaire et celui des colléges? La surveillance des évêques (8 avril 1824) s'exerce, concurremment avec celle de l'Université, sur les écoles primaires catholiques; aussi diverses congrégations de doctrine et d'instruction chrétiennes se propagent, pendant que, par le vice de son institution ou par l'absence d'encouragemens, l'enseignement mutuel tombe et dépérit. Dans les colléges, fleurissent le grec, puissamment encouragé, l'histoire, les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle. Voilà pour les méthodes et les matières de

l'enseignement : quant aux maîtres qui en sont les instrumens, la suppression inopinée des écoles normales partielles, si destructives de l'unité de doctrine, ne laisse d'espoir à l'Université que dans les concours incertains de l'aggrégation; mais une école préparatoire se réorganise, et sans doute se consolidera plus tôt que cette autre école de hautes études ecclésiastiques. Peut-être même, l'école normale aura-t-elle reparu, avant que la Sorbonne ressuscite!

On semblait avoir essayé de toutes les formes administratives, il s'en présente pourtant une nouvelle : aussitôt, une scission s'opère entre les Affaires du clergé et l'Instruction publique, circonscrite désormais dans un département spécial sous l'autorité d'un Ministre secrétaire d'État. Ainsi, placée tour-à-tour sous l'influence des utopies chimériques de l'Assemblée constituante; des idées vastes, mais irrégulières, du Directoire; de la verge de fer et des vues positives de l'Empire, des généreuses espérances que ranimait la restauration; de l'esprit religieux, mais incertain, qui présidait naguère à ses destinées, l'Instruction publique, maintenant isolée de tout appui, attend que de l'un ou de l'autre parti lui vienne une impulsion créatrice, une couleur franche et déterminée. Il nous faut un code universitaire qui, fixant les formes de l'administration et le sort des fonctionnaires, prévienne de funestes oscillations; il nous faut surtout un plan d'études en harmonie avec l'état présent de la société, mais où figure au premier rang cette religion, premier besoin des peuples et seule base de l'édifice moral; il nous faut en un mot une Université qui soit une république des sciences, et dont l'image ne nous a été donnée ni sous M. de Fontanes,

ni sous les doctrinaires, ni sous la récente administration de M. Frayssinous.

Un mot sur l'Université, par M. *Ambroise Rendu*, Conseiller au Conseil royal de l'Instruction publique.

Il ne nous appartient pas de citer à notre tribunal le pouvoir qui a décidé que les intérêts de l'Université et ceux du Clergé ne seraient plus confiés désormais à un seul et même ministère. Nous ne pouvons ici que rendre compte des résultats de l'ordonnance qui sépare deux administrations, dont la réunion avait été si utile à l'une et à l'autre. Il est certain que les membres les plus capables et les plus respectés du corps enseignant, sont consternés de cette nouvelle mesure, tandis que, d'un autre côté, le clergé ne voit pas sans amertume ce que les ennemis de la religion se hâtent de regarder comme un nouveau triomphe. « Cette dernière ordonnance, dit M. Rendu, paraît au moment où le vénérable prélat qui gouvernait l'Université, parvenait, à force de modération et de fermeté tout ensemble, à concilier deux corps jadis opposés, et pourtant si bien faits pour s'entendre; au moment où il est prouvé par des succès continus, que, sur tous les points du royaume, la confiance des familles et la bonne conduite des élèves répondent aux efforts du corps enseignant. »

Ces faits sont constans, avérés; il n'y a que des cerveaux troublés par des vapeurs révolutionnaires qui puissent les révoquer en doute, ou en nier l'importance. Depuis plusieurs années, les hauts fonctionnaires de l'Université commençaient à jouir,

auprès des chefs de famille et des pasteurs, de cette considération et de cette confiance sans lesquelles ils n'auraient pu opérer le bien. Les inspecteurs envoyés dans les provinces n'étaient plus regardés comme de simples contrôleurs de contributions, chargés d'examiner les recettes et les dépenses, d'arrêter des comptes, de rectifier les comptabilités, le tout accompagné pour la forme, disait-on, de quelques rapports sur les études, sur la nourriture, sur la tenue des élèves. Sans doute, les hommes recommandables que le haut choix de M. de Fontanes avait appelés aux fonctions les plus distinguées du corps enseignant, ne méritaient pas les jugemens défavorables qu'on se permettait sur ces fonctions mêmes, et souvent sur ceux qui en étaient investis; mais il est certain que ces préventions funestes existaient, qu'elles ne sont pas même tout-à-fait dissipées, quoique bien affaiblies, et qu'elles sont cause qu'un si grand nombre de pères de famille ont cherché ailleurs que dans l'Université, des instituteurs pour leurs enfans.

Une pensée digne de la sagesse de Louis XVIII avait été de placer les intérêts les plus chers de la famille et de l'état, sous la triple influence des talens, des vertus et d'un caractère sacré. Des succès précieux avaient justifié la prévoyance du monarque législateur. L'ordre régnait parmi les maîtres et les élèves, dans la plupart des colléges; le langage de la religion n'y paraissait point extraordinaire; les bonnes études, fruit des bonnes mœurs dans l'âge de l'adolescence, avaient repris leur importance et leur considération; et le clergé recevait, en échange, de bons étudians qui, formés d'après les excellentes méthodes de maîtres capables et zélés, promettaient au sacerdoce les lumières et les talens dont il a besoin.

Cependant, M. Rendu nous dit : « Comme toutes les mesures dont s'avise la sagesse humaine, la réunion a eu ses avantages et ses inconvéniens ; la séparation aura ses inconvéniens et ses avantages. »

Nous devons regretter qu'un écrivain aussi recommandable et aussi éclairé que M. Rendu, ne nous fasse point connaître les inconvéniens qui étaient attachés à la réunion des deux ministères des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique ; car nous cherchons la vérité de bonne foi, bien persuadés que nous ne pouvons l'apprendre que de personnes exemptes de passions et de préjugés. Ce chapitre des inconvéniens du dernier ordre de choses, manque tout-à-fait dans la brochure de M. Rendu. Nous allons tâcher de nous rendre compte de la pensée de l'auteur.

M. Rendu envisage le corps enseignant comme une institution placée entre le clergé et les académies, tenant au clergé par la religion et aux académies par les sciences et les lettres ; mais aussi ne pouvant recevoir des maîtres, ni du clergé dont la mission est d'exercer des fonctions sacrées, nécessaires au salut, ni des académies qui ont été instituées pour cultiver et honorer les sciences et les arts, mais non pour les enseigner. « On doit s'attendre, dit M. Rendu, que chacun de ces deux corps se montrera exclusivement fidèle à sa mission propre ; et qu'ainsi le corps ecclésiastique s'inquiétera faiblement de la prospérité des sciences, des arts et des lettres, comme aussi les corps savans et littéraires prendront une faible part aux progrès plus ou moins étendus de l'esprit religieux. »

Nous ne voulons point mesurer ici la part que peuvent réclamer nos sociétés savantes dans ce qu'on

appelle l'esprit religieux. Nous devons supposer que cette part est plus grande qu'on ne le croit peut-être; seulement nous craignons qu'il n'y ait tel savant qui soit bien moins satisfait de notre libéralité en ce genre que de notre parcimonie.

Quant à l'indifférence que M. Rendu suppose au clergé, par rapport aux sciences, aux arts et aux lettres, elle n'est point de l'essence de ce corps utile, pas plus que l'indifférence religieuse n'est de l'essence des corps savans. Le clergé, par état, par habitude, par besoin même, doit aimer les sciences et les lettres. C'est ce goût caractéristique du clergé qui a tiré des ténèbres de l'ignorance, notre patrie, et même l'Europe entière. Où en serions-nous aujourd'hui si la *mission propre* du clergé eût été de s'inquiéter faiblement de la prospérité des sciences, des arts et des lettres; si les ministres des autels n'eussent pas été, dans les différens âges, aussi attentifs à transmettre les lumières et l'instruction qu'ils avaient été dociles à recevoir ce dépôt précieux?

Les fonctions du clergé ne sont pas du tout incompatibles avec les études suivies. Un prêtre qui mène une vie sacerdotale, trouve bien plus de loisirs encore pour étudier, que le professeur homme du monde, qui est distrait par le soin de ses affaires ou de ses plaisirs. D'ailleurs, tous les prêtres ne sont pas appelés à prêcher, à catéchiser, à gouverner. L'Église a eu une foule de bons prêtres qui ont été simplement des savans illustres ou des instituteurs utiles. S. Jérôme n'était pas un ignorant, ni un mauvais prêtre; jamais l'Eglise ne lui a reproché sa science ou sa solitude. La mémoire du prêtre S. Justin qui donnait à Rome des leçons de philosophie, est aussi en vénération dans toute la chrétienté; et,

si les Tertullien et les Origène ne sont pas rangés parmi les saints, ce ne sont point leurs études et leur science, mais leurs erreurs qui en sont la cause.

Parmi nous, pourrait-on citer tous les savans, tous les maîtres habiles dont la France a été redevable au clergé? Les La Caille, les Marie, les Pingré et tant d'autres n'étaient pas plus déplacés parmi les savans que parmi les prêtres. Nos anciennes Universités comptaient un très grand nombre de prêtres parmi leurs plus illustres professeurs. Les Massillon, les Montfaucon, les d'Achery, les Ruinart, n'étaient pas certainement de mauvais religieux; la congrégation de l'Oratoire n'a jamais reproché aux Thomassin, aux Lelong, leur érudition immense, ni à Massillon ses ouvrages vraiment classiques.

Ce serait une grande erreur que de s'imaginer que la carrière des lettres et de l'instruction doit être fermée à ceux qui succèdent aux hommes utiles sans lesquels cette carrière n'eût jamais été ouverte pour nous. Et aujourd'hui même les ennemis les plus acharnés des prêtres oseraient-ils bien affirmer que les études ont été moins bonnes depuis que l'Instruction publique a été confiée à un évêque qui, par son zèle, a encouragé beaucoup de dignes ecclésiastiques à seconder ses efforts pour améliorer l'éducation et l'instruction de la jeunesse?

Les vicissitudes auxquelles a été exposé le corps enseignant, depuis sa formation, sont vraiment remarquables. D'abord gouverné par un Grand-Maître assisté de dix conseillers à vie, il a vu ce Grand-Maître et ces conseillers à vie dépossédés de leur vivant; puis une direction présidée par M. de Bauzel, ancien évêque d'Alais; puis une commission présidée par M. Royer-Collard, puis la même com-

mission présidée par M. Cuvier, puis une autre présidée par M. de Corbière, puis un Grand-Maître avec un Conseil royal, puis enfin un ministre, puis... encore un changement qui ne sera peut-être pas le dernier; car, avec toutes nos lumières, nous sommes encore réduits à chercher en tâtonnant les bases sur lesquelles reposent les institutions les plus nécessaires à la société.

De l'enseignement du droit, en France.

Si je voyais un peuple chez qui l'on enseignât publiquement les droits des gouvernans, des magistrats, des particuliers, l'obéissance aux lois et aux pouvoirs légitimes, je me dirais : ce peuple est libre, il a de bonnes dispositions, de bons citoyens. En effet, qu'on se garde de ne voir dans l'enseignement du droit que le développement d'une science; en lui est toute l'éducation théorique du citoyen, et dans cette éducation la prospérité de l'état. En France nous avons tout à faire sous ce rapport. Ni le *droit naturel*, ni le *droit public*, ni le *droit ecclésiastique*, ni le *droit administratif*, ni le *droit criminel*, ni même la *Charte constitutionnelle*, ne sont expliqués dans nos Facultés. Cette vaste science du droit, on l'a resserrée dans des limites étroites et mesquines. On dit chez nous : *j'étudie en médecine*; mais on dit : *je fais mon droit*; expression singulière qui peint bien la légèreté de cette espèce de passe-temps. Aujourd'hui que le trône, les chambres, le ministère, paraissent porter leur sollicitude sur l'instruction publique, aujourd'hui que tous les partis adoptent cette maxime politique : *amour de la monarchie, de la Charte et*

des lois, il est temps d'appeler l'attention sur l'enseignement de ces lois autour desquelles on se rallie. Ce n'est point à moi qu'il appartient de vouloir présenter un système complet sur cet enseignement; mais il est une partie, le droit romain, qui ne paraît au premier coup d'œil qu'un débris suranné des siècles passés, et dont l'étude cependant se lie à notre ancienne législation, à nos institutions modernes. C'est cette étude dont je veux apprécier l'utilité; je dirai ce qu'elle a été, ce qu'elle est, ce qu'elle devrait être; je serai bref de style pour être économe de tems.

§ I. *Ancien état de l'étude du droit romain en France et en Europe.* Les lourds et ignorans commentaires des glossateurs avaient couvert, étouffé les textes du droit romain, lorsqu'au xvie siècle parut en France un homme de génie. Cujas, par l'heureuse alliance des lettres, de l'histoire et des lois, jeta sur la jurisprudence un éclat subit et nouveau. Il débrouilla le chaos des tems historiques; sépara, classa par leur âge les écrits des anciens prudens; ses recherches constantes rendirent au monde des textes précieux. Ce grand homme, quand même il ne s'avancerait pas entouré des disciples illustres qui continuèrent ses travaux, suffirait seul pour donner, dans le passé, à l'école française le premier rang parmi les écoles des autres nations; rang honorable, que Pothier, par son admirable clarté, défendait encore au xviiie siècle.

§ II. *État actuel chez les autres nations, surtout en Allemagne.* L'impulsion donnée en France par Cujas, mit plus de cent ans à pénétrer en Italie et en Allemagne. Aujourd'hui, tandis qu'elle est éteinte au centre de départ, elle est propagée au loin. Des sa-

vans se sont élevés à Tubingue, à Gœttingue, à Leipsick, à Berlin, à Milan, à Rome; la plupart ont entrepris des voyages pour explorer les bibliothèques de l'Europe, confronter les manuscrits antiques: plusieurs souverains ont favorisé cet élan. A l'aide d'un procédé chimique, sur de vieux parchemins grattés, surchargés de plusieurs écritures, rangés sur leurs rayons comme livres d'église, on est parvenu à retrouver des ouvrages de l'antiquité. Successivement ont paru: *la République de Cicéron, des Fragmens inconnus d'anciens jurisconsultes romains*, découverts par M. Maï dans la bibliothèque du Vatican; *des Constitutions nombreuses du Code de Théodose*, trouvées à Rome par M. Maï, à Milan par M. Clossius, à Turin par M. Peyron; mais surtout *les Commentaires de Gaïus*, remarqués à Vérone par M. Niéburh, reconnus par M. Savigny, exhumés par les soins opiniâtres et patients de MM. Gœschen, Bekker et Bethmann, dernier manuscrit qui a dévoilé, presque dans son entier, la législation romaine au siècle d'Aurélien. Ces textes précieux étaient imprimés aussitôt en Italie, en Allemagne, recueillis, étudiés avec activité, et bientôt ils ont donné naissance à des ouvrages remarquables, parmi lesquels s'élèvent ceux de Humboldt, de Savigny, de Niéburh, de Hugo. La science du droit romain antérieur à Justinien a pris une face nouvelle; tout, jusqu'au langage même, a subi de grands changemens.

§ III. *État actuel en France.* Dans ce mouvement rapide, qu'a fait la France? Elle est restée stationnaire. La publication de nos Codes a tourné vers la législation nationale tous les esprits, et jeté sur le droit romain une défaveur subite. — *État dans la société.* Il n'est pas, dans ce qu'on appelle le monde,

une réunion où le nom de droit romain, prononcé par un étudiant, ne paraisse étrange; où l'on ne s'écrie aussitôt : à quoi donc sert-il aujourd'hui? où l'on ne plaigne celui qui est condamné à en apprendre les dispositions. Telles sont nos mœurs. — *Au barreau.* Au barreau, les jurisconsultes que l'âge et la science placent à la tête de l'ordre, nourris dans l'étude des lois romaines, auxquelles ils doivent leurs grades, y cherchent encore les vérités fondamentales, s'appuient dans leurs plaidoiries sur la citation de ces lois, tandis que la plupart des jeunes avocats secouent le droit romain comme une poussière antique qui, dans les Facultés, s'est arrêtée sur eux sans les pénétrer, et dirigent toutes leurs idées vers l'étude des lois nouvelles. Du reste, le nombre des premiers diminue, celui des seconds augmente chaque jour; les uns ne connaissent la législation de Rome que dans l'état où elle était connue il y a trente ans, les autres ne la connaissent pas, tous sont étrangers à la révolution que cette science a subie au sein des autres nations. — *Dans les Facultés.* Les parties du droit romain, expliquées aux étudians, sont, dans toutes les Facultés, *les Instituts de Justinien* pendant la première année; en outre, dans les Facultés de Paris et de Toulouse. *les Pandectes* pendant la troisième année. Ces deux recueils, d'après l'ordonnance du 6 septembre 1822, art. 4, doivent être enseignés dans leurs rapports avec le droit français. On a compris par là, et probablement on avait voulu dire qu'il faut développer chaque matière en comparant les dispositions des lois romaines aux nôtres, en signalant les similitudes et les différences; mais on n'a point tardé à se convaincre que cette méthode ne sert qu'à jeter de la confusion; la plupart

des professeurs l'ont abandonnée. Dans cet état de choses, qu'explique-t-on aux élèves? Une portion de la législation de Justinien, isolée du droit français, isolée même du droit romain. Quelque singulière que puisse paraître cette dernière assertion, elle est vraie. C'est ainsi que nos écoles sont étrangères aux connaissances nouvelles, autant que le barreau, presque autant que la société.

Il est juste ici de reconnaître les efforts que quelques hommes, presque tous professeurs à la Faculté de Paris, ont faits seuls depuis six ans. Dans un journal intitulé *la Thémis* ils ont consigné les progrès faits par les Allemands et les Italiens, donné l'analyse des ouvrages publiés dans ces pays. On leur doit l'impression des *Commentaires de Gaïus*, celle des *Fragmens de M. Maï.* S'ils n'ont pas fait eux-mêmes de découvertes, ils ont répandu chez nous celles des étrangers; s'ils n'ont pas fait avancer la science historique, ils ont fidèlement constaté sa marche : c'est déjà beaucoup. Mais nous sommes forcés de l'avouer, ils n'ont pas été payés de leur zèle autant qu'ils le méritaient, et c'est encore chez l'étranger qu'ils ont recueilli le plus digne prix de leurs travaux.

§ IV. *Utilité du droit romain en France*; *sous quels rapports on doit l'enseigner.* C'est l'idée d'un esprit fort juste que celle de l'ordonnance qui porte que le droit romain doit être enseigné en France dans ses rapports avec le droit français. Nous possédons une législation nationale; chaque jour les tribunaux, et par-dessus tous la cour de cassation, la consolident; nos grands jurisconsultes la méditent; ils doivent la faire briller par elle-même comme les prudens firent jadis briller celle de Rome. Le droit romain ne doit

donc être apprécié, ne doit être enseigné que dans ses rapports avec cette législation. Le problème consiste à trouver quels sont ces rapports.

Ils sont entièrement historiques. Les Romains furent le plus grand des peuples. L'existence de presque toutes les nations d'Europe date de la chute de leur empire, et la législation de tous ces pays s'unit à leur législation. Ainsi, dans la suite des siècles, après le droit romain paraît le droit national de la France: ils sont enchaînés l'un à l'autre par la main du tems; le lien qui les attache est un lien d'histoire.

Ira-t-on comparer en les étudiant, ensemble les lois de Rome sur la puissance paternelle, sur le mariage, sur les successions, aux dispositions de notre Code civil sur ces matières? Non. Ce serait confondre les idées, dépouiller chacune de ces législations de la physionomie qui lui est propre. Montrez comment elles se sont succédé, suivez leur marche progressive, tracez fortement leur caractère; ensuite les comparaisons de détail viendront d'elles-mêmes, et alors elles seront justes. — Tel est le point de vue sous lequel il faut enseigner le droit romain.

§ V. *Si l'enseignement actuel atteint ces résultats.* J'ai dit que la portion de législation justinienne qu'on explique dans nos Facultés est séparée du droit français, séparée même du droit romain. En effet, elle ne se lie par aucune étude ni aux lois de Rome sous les rois, sous la république, sous l'empire; ni aux lois primitives de la France, ni à ses coutumes, ni à ses codes. C'est un point isolé sur lequel les élèves s'arrêtent sans savoir où il était placé. Ténèbres historiques en avant, ténèbres en arrière. Ils apprennent le tout comme des lois abstraites qui restent sans application. (J'affirme en avoir vu plus de la

moitié savoir à peine à quelle époque et sur quelles contrées régnait Justinien.) De là leur peu d'ardeur pour le droit romain. Les professeurs, il est vrai, cherchent à pallier ces vices d'enseignement; mais le tems les presse, ils ne peuvent que jeter quelques idées sommaires, tout à fait insuffisantes pour atteindre le but.

§ VI. *De la chaire d'histoire de droit romain et de droit français, fondée en* 1820, *abolie en* 1821. L'établissement d'une chaire d'histoire de droit romain et de droit français était certainement un pas vers le bien. Cette chaire fut supprimée au bout d'une année, avant qu'elle eût pu amener des résultats. Je doute cependant qu'elle en eût produit de très grands, parce qu'elle était mal liée aux autres études. Les *Instituts* de Justinien étaient restés en dehors de l'histoire, enseignés par des professeurs différens. Par là deux années, qu'on aurait pu utiliser en les réunissant, furent séparées; le cours d'histoire, resserré par le tems, ne put être et ne fut en effet que la désignation des lois diverses, le tableau des événemens qui les avaient amenées, mais non leur étude historique. D'après ce plan que devenait l'utilité si grande des *Commentaires de Gaius*, des *Fragmens d'Ulpien*, des *Sentences de Paul*, du *Code de Théodose*?

§ VII. *Quel est aujourd'hui le système à adopter*? Il faudrait, selon moi, sous le titre de *Cours d'études historiques de législation*, ou tout autre équivalent, créer un cours qui embrassât, comme une première partie, l'étude historique de la législation de Rome, comme une suite indispensable l'étude historique de la législation française. Dans ce système je vois le professeur transporté à l'origine du peuple romain;

il suit ce peuple, il le montre s'avançant dans les siècles avec ses victoires, ses institutions; il pénètre sur ses traces jusque dans les Gaules; il s'arrête pour voir dans cette contrée l'établissement des Francs, des Bourguignons, des Visigoths, la monarchie qui se forme, ses lois naissantes. Il marche de nouveau avec le peuple français; il arrive enfin à la publication de nos codes, à notre Charte, développant aux élèves, qu'il guide dans cette longue carrière, toutes les lois qu'ils rencontrent, et qui se succèdent engendrées les unes par les autres.

Un pareil cours exigerait l'espace de trois années. Voici un tableau qui le représente; peut-être en trouvera-t-on les développemens un peu longs; ils sont indispensables pour connaître et bien juger l'innovation que je propose.

COURS D'ÉTUDES HISTORIQUES DE LÉGISLATION.

PREMIÈRE ANNÉE.

Histoire générale de la Législation.

Premier coup d'œil jeté sur la marche extérieure de la législation. On peindra les momens d'élévation, de repos ou de décadence; on pèsera l'influence des événemens; on signalera l'apparition des jurisconsultes, l'origine des lois diverses, sans jamais étudier le texte de ces lois: c'est à peu près ce qu'on nomme en Allemagne *Histoire externe du Droit*; c'était l'objet de la chaire d'histoire établie en 1821. Ce préliminaire est indispensable pour que les élèves aperçoivent d'abord dans leur ensemble les matières qu'ils doivent étudier dans leurs détails. Cette première partie n'embrassera que la moitié de la première année.

Étude historique de la Législation.

Ici commencera le développement historique des lois ap-

précédées en elles-mêmes. Le professeur s'attachera à étudier, aux époques les plus saillantes, la législation politique et la législation civile. Il ne rappellera les événemens que d'une manière sommaire, comme moyen de transition d'une législation à l'autre. C'est à peu près ce que les Allemands nomment *Histoire interne du Droit*. Voici l'indication des points les plus essentiels.

ÉVÉNEMENS ET INSTITUTIONS POLITIQUES.	LOIS ET SOURCES PRINCIPALES DU DROIT.
Rome sous les Rois.	*Mœurs et coutumes*, première source des Lois.
République. Ses institutions.	*Lois des douze Tables.* Essais faits jusqu'à ce jour pour en réunir les fragmens. Sources où on les retrouve. Leur explication.

Fin de la République. Présenter le tableau des modifications survenues, pendant cette période, dans les institutions politiques et dans le droit civil. Faire connaître les divers actes législatifs parvenus jusqu'à nous, l'époque, les circonstances et l'auteur de leur découverte. C'est ici que se rangent toutes les notions que nous fournissent les ouvrages de Cicéron et des autres écrivains; la loi *Miscellia*, connue sous le nom de *Table d'Héraclée*, dont une moitié, tracée sur le bronze, fut trouvée en 1732, par un paysan dans une rivière, près du golfe de Tarente; la loi de la Gaule Cisalpine, trouvée peu de tems après dans les ruines de Veleia; les fragmens de la loi *Servilia* sur les exactions, réunis en 1825 par M. Klense.

Empire. Institutions politiques d'Auguste et de ses premiers successeurs.	*Commentaires de Gaius.* Découverts en 1816, dans la bibliothèque du chapitre de Vérone. Influence de cette découverte. Explication des *Commentaires*.

DEUXIÈME ANNÉE.

ÉVÉNEMENS ET INSTITUTIONS POLITIQUES.	LOIS ET SOURCES PRINCIPALES DU DROIT.
	On terminera l'explication des *Commentaires de Gaius*, si elle n'a pu être achevée pendant l'année précédente. On fera connaître les *Sentences de Paul*, *les Règles d'Ulpien*, les fragmens divers des grands jurisconsultes de cette époque, les travaux de Cujas sur ces objets.
Constantinople. Institutions politiques de Constantin, établissement de la religion chrétienne.	*Code Grégorien. Code Hermogénien.* Nature de ces recueils, époque à laquelle ils furent publiés. Ouvrages dans lesquels on en trouve des fragmens.
Division de l'Empire. Irruption des Barbares en Occident.	
Établissement des Francs, des Visigoths, des Bourguignons, dans les Gaules.	*Loi Salique. Loi des Ripuariens.* Comment le texte de ces lois nous est conservé. Analyse et étude de leurs principales dispositions.

C'est ici qu'on signalera le premier mélange opéré dans les Gaules, entre les lois et coutumes des Barbares et le droit Romain.

	Code Théodosien. Fragmens qui nous sont connus. Travaux de Cujas. Découvertes récentes faites à Rome, à Milan, à Turin. Analyse et principales dispositions de ce Code.

Fin de l'empire d'Occident.

Édit de Théodoric. Loi romaine des Visigoths. Loi romaine des Bourguignons. Manuscrits et éditions de ces recueils; but dans lequel ils furent composés; leur utilité; leur analyse.

On aura grand soin de noter l'alliance toujours croissante des lois et coutumes barbares avec le droit romain; d'en apprécier l'étendue; et surtout de faire remarquer que ce sont les écrits des anciens jurisconsultes de Rome, les Constitutions du Code Théodosien, qui sont recueillis par les Barbares et publiés par leurs rois.

Justinien en Orient.

Corps de droit Justinien. Diverses parties qui le composent; époque de leur publication; auteurs qui y travaillèrent; pays sur lesquels leur autorité s'étendit.

On n'oubliera point de montrer que ce corps de droit, publié à Constantinople pour les sujets de l'empire grec, ne fut importé en Italie que par les victoires de Bélisaire, qu'il ne pénétra point dans les Gaules, où continuèrent à régner la loi romaine des Visigoths et celle des Bourguignons. J'insiste sur ces idées, parce que généralement on y fait peu d'attention. Nous étudions dans nos Facultés les lois de Justinien seules, et cependant ce ne sont point ces lois que l'on rencontre en remontant les âges de notre monarchie.

Instituts de Justinien. Leur explication, qui, ayant été précédée par celle des *Commentaires de Gaius*, se réduira de beaucoup, comparativement à ce qu'elle est aujourd'hui.

TROISIÈME ANNÉE.

On terminera le travail qu'on n'aura point achevé sur les

Instituts de Justinien. Ensuite, après avoir indiqué dans une courte digression la destinée du droit de Justinien en Orient, la publication des *Basiliques* par Léon le Philosophe, la prise de Constantinople par Mahomet II, on reviendra à l'Occident pour ne plus s'occuper que de la législation dans les Gaules.

Parcourant les phases diverses de notre monarchie, on développera ses institutions politiques et ses lois privées; on passera en revue ses principaux actes législatifs, les circonstances dans lesquelles ces actes furent publiés, leur influence, les manuscrits et éditions qui nous en restent; on donnera, selon leur importance plus ou moins grande, l'analyse ou l'explication entière de leurs dispositions.

Voici les matières principales qui se rangent dans ce cadre :

Capitulaires de Charlemagne, et de nos rois de la deuxième race. Institutions politiques, lois et mœurs privées pendant cette époque.

Régime féodal. Naissance, progrès et résultats de ce régime.

Introduction du droit de Justinien dans la monarchie. On peindra l'étude du droit romain réveillée en Italie. De cette contrée partent plusieurs jurisconsultes qui se dispersent dans les états de l'Europe, portant avec eux les lois de Justinien et l'explication qu'ils en donnent. C'est ainsi que les recueils de cet empereur d'Orient sont introduits dans la monarchie française. On s'attachera à bien caractériser cet événement et ses conséquences, à calculer fidèlement l'espèce et le degré d'influence que le droit de Justinien prit sur la législation, à expliquer comment il parvint à usurper la place qu'avaient occupée les écrits des anciens jurisconsultes de Rome et le Code de Théodose. On fera connaître l'école des glossateurs, Irnérius, Accurse, leur méthode, leurs travaux.

Établissemens de saint Louis. Discuter si ces établissemens appartiennent réellement à saint Louis. Donner leur analyse, et celle des autres institutions de ce roi.

Coutumes écrites des Provinces. Leur caractère général et

le caractère particulier de chacune d'elles. Comparaison avec le système suivi dans les pays de droit écrit.

Alciat et Cujas au XVIe siècle. Nouvelle école fondée par eux.

Ordonnances et Édits remarquables des rois de la troisième race.

On arrivera à la révolution française. On indiquera les traits principaux de ces constitutions qui, créées et détruites au milieu de la lutte des partis, établirent successivement la monarchie constitutionnelle de Louis XVI, la république sanglante des montagnards, le directoire exécutif, le consulat à terme, à vie, l'empire absolu. On montrera la naissance du *Code civil*, du *Code de procédure civile*, du *Code de commerce*, du *Code d'instruction criminelle*, du *Code pénal*. On appréciera le changement total survenu ainsi dans la législation, le déplacement subi par le droit romain, le genre d'utilité que doivent avoir chez nous les recueils de ce droit.

Enfin parvenu à la restauration, on terminera par le développement de la *Charte constitutionnelle*, dont on ne s'occupe nullement dans nos Facultés.

§ VIII. *Résultats de ce système d'enseignement.* Je ne m'étendrai pas sur l'utilité positive, sur le charme historique attaché à ces études; je ne ferai qu'une seule observation. Sans doute on ne trouvera point à l'instant, dans toutes les Facultés, des professeurs profondément instruits sur une matière aussi vaste et presque nouvelle dans l'enseignement; sans doute ceux qui les premiers ouvriront la carrière chercheront un appui dans les ouvrages déjà mis au jour, prendront pour guides les savans étrangers; mais, dirigés constamment vers le but, augmentant chaque jour leurs forces, ils marcheront enfin par eux-mêmes. Parmi eux s'élèveront de ces hommes qui ne restent pas long-temps imitateurs, et savent

bientôt créer. Chaque année lancera au barreau de jeunes licenciés imbus de ces connaissances nouvelles. N'est-il pas certain que dans peu de temps la science historique de la législation romaine et de l'ancienne législation française aura fait parmi nous des progrès immenses?

§ IX. *Comment ce projet pourrait être mis à exécution.* Il est inutile de dire que le cours d'études historiques de législation est indivisible, que le même professeur doit le commencer et le terminer avec ses élèves. Si on le scindait, si l'on confiait par exemple à l'un l'histoire romaine, à l'autre l'histoire de la législation française, toute unité serait perdue.

Les professeurs de droit romain qui existent dans nos Facultés seraient appelés aux nouvelles chaires. Ils commenceraient la première période de trois ans que les cours doivent embrasser. Un an après, d'autres professeurs leur succédant, commenceraient la seconde période. Enfin ce n'est qu'au bout de la deuxième année, qu'il faudrait encore de nouveaux professeurs pour la dernière période. Ainsi aucune nomination nouvelle ne serait nécessaire sur le champ; ce n'est que d'année en année qu'on serait obligé de les faire.

§ X. *Objection contre le mode d'enseignement proposé.* J'en aperçois trois principales.

— *Première objection.* Ce système entraîne la suppression des chaires des *Pandectes*.

Pour répondre à cette objection, je ne dirai point que les *Pandectes* sont inutiles aux jurisconsultes français. « Après les ouvrages des mathématiciens, disait Leibnitz, il n'est rien qui pour la force et la subtilité puisse être comparé aux écrits des juris-

consultes de Rome. » Je reconnais donc à l'étude de ces écrits deux effets : celui d'exercer avec énergie le jugement du lecteur ; celui d'apprendre à se jouer d'une infinité de cas et de distinctions ingénieuses. Mais ces résultats, par combien de travaux ne faut-il pas les acheter ? Au milieu de cette réunion, souvent confuse, d'espèces et de décisions diverses, combien de choses absolument contraires à nos mœurs et à nos lois ! Oh ! qu'il faut déjà de science pour se garder des fausses applications, et que le tems serait bien mieux employé à méditer les arrêts de notre cour de cassation ! Les *Pandectes* sont profitables réellement à celui qui, dans une matière qu'il veut approfondir, s'entoure à la fois des discussions de nos législateurs, des arrêts de nos tribunaux, des ouvrages de nos auteurs, des écrits des jurisconsultes romains, et se livre à des recherches, à des comparaisons savantes. Mais, en imposant leur étude aux jeunes gens, on a deux risques à courir : celui de les dégoûter d'un travail qui plus tard pourrait leur être utile ; celui de fausser leur jugement que l'on veut former : car, demi-savants, on les verra plus d'une fois à l'audience citer à leurs juges le *Digeste* dans des causes où il est absolument étranger.

De ces considérations venons au fait, et disons toute la vérité sans déguisement. Les cours de *Pandectes* ne durent qu'une année ; les professeurs, pendant ce tems, n'en peuvent expliquer que quelques fragmens. De plus, il n'existe en France que deux chaires de cette nature, l'une à Paris, l'autre à Toulouse. A Paris même, les élèves ont l'option entre le droit commercial et les *Pandectes ;* tous se hâtent de choisir le droit commercial. Les derniers

venus seulement sont rejetés, contre leur gré, dans le cours de *Pandectes*; ils maudissent cet événement comme une mésaventure, et ne se présentent devant le professeur que pour répondre à l'appel. Le dernier professeur de *Pandectes* n'avait jamais plus de douze ou quinze élèves assistant à son cours; il lui est arrivé plus d'une fois de ne pouvoir donner sa leçon faute d'un seul auditeur. Avouons donc que ces chaires de *Pandectes* existent chez nous plutôt de nom que de fait; avouons qu'elles n'ont jusqu'ici porté aucun fruit, et qu'on ne doit pas en attendre davantage pour l'avenir. Mais, en admettant même leur utilité, peut-on mettre en balance ce que le système proposé ferait perdre, sous ce rapport, au droit romain, avec les avantages si nombreux qu'il lui procurerait?

— *Deuxième objection.* Elle se tirera peut-être de la distribution des études dans les Facultés. Le cours de procédure, dira-t-on, est placé à la deuxième année et ne peut être changé; il y a de plus un cours de Code civil : faudra-t-il déplacer l'un d'eux pour substituer le cours d'études historiques de législation? Je répondrai qu'il ne faut rien déplacer, mais que les élèves auront trois cours à suivre au lieu de deux. Ici on ne peut s'empêcher de faire une réflexion : les étudians en droit, dans le système actuel, n'ont jamais que deux cours par année. Ces cours, dans la Faculté de Paris et la plupart des autres, se font alternativement et pendant une heure : ainsi un étudiant en droit reçoit une heure de leçon par jour. Quelle différence en les comparant aux étudians en médecine! quelle différence aussi dans les résultats!

— *Troisième objection.* L'augmentation de dépense.

Cette augmentation est facile à calculer. Elle consisterait dans les appointemens de trois nouveaux professeurs à Paris, de quinze dans les provinces, ce qui ne s'élève pas à quatre-vingt-dix mille francs par an. Et si, ne voulant pas créer cette chaire dans toutes les Facultés, on ne l'établissait qu'à Paris, la dépense ne serait pas de vingt-quatre mille francs.

Telles sont les réflexions que m'ont suggérées les études que nous faisons en France sur le droit Romain. En les publiant, je ne cède point au vain désir de m'ériger en novateur; je m'estimerai heureux si les idées que je viens d'émettre pouvaient porter quelques fruits. Quoi qu'il en soit, l'enseignement dans nos Facultés de droit exige impérieusement des modifications. Je fais des vœux pour que ce besoin vivement senti soit promptement satisfait. C'est à un ministre sorti des premiers rangs de la magistrature, et placé à la tête de l'Instruction publique, qu'il appartiendrait d'amener une restauration dans l'étude des lois. Mais sur un sujet aussi important qu'on se garde bien de ne prendre que l'avis d'un seul corps. Quel qu'il fût, des intérêts ou des sentiments particuliers pourraient l'égarer. La magistrature, le barreau, les écoles, doivent être consultés ensemble; alors, d'une discussion commune, d'un examen approfondi, on verra sortir un système large, en harmonie avec toutes nos institutions, et capable de nous faire reprendre, dans la science universelle du droit, la place que nous avions jadis à la tête des autres nations.

J. E. O.

De l'Éducation et de l'Instruction des Femmes, à l'occasion des Trois Sœurs, *de* Mme *Laya.*

Legouvé a chanté le mérite des femmes; et l'un des plus beaux vers sortis de sa plume,

Tombe aux pieds de ce sexe à qui tu dois ta mère,

explique la continuelle sollicitude avec laquelle on s'est occupé de leur éducation. Toutes les affections peuvent s'affaiblir et disparaître, excepté cette affection de famille; elle devait donc provoquer les méditations : on l'a étudiée, et l'on a approfondi par suite le système d'éducation destiné à produire de bonnes mères. Ce système est-il en harmonie avec l'ordre de choses présent? Le développement qu'entraîne une si importante question, me force d'embrasser une vaste sphère de considérations. En effet, les personnes chargées d'élever et d'instruire les femmes, devant tendre à une double fin, celle de leur former le cœur et celle de cultiver leur esprit, il me faudra parler de ce qui concerne les mœurs, puis donner la mesure des connaissances qui conviennent aux femmes dans l'état actuel de la société.

Plusieurs traités remarquables, celui de Fénelon sur l'*Éducation des Filles*, l'*Essai* de Madame la comtesse de Rémusat sur l'*Éducation des Femmes*, l'*Éducation domestique* de Madame Guizot, indépendamment de l'*Émile* de Rousseau, sont autant de mines abondantes où l'on peut puiser des règles

et des conseils; néanmoins, la forme didactique de la plupart de ces traités empêchant que leur succès ne devienne populaire, j'ajouterai à ma première nomenclature les *Trois Sœurs* de Madame Laya, qui, formées chacune d'après une méthode différente, présentent au lecteur la vivante application de trois théories diverses. Il est bien vrai que, pour offrir quelque intérêt, un roman, quel qu'il soit, doit renfermer plus d'événemens qu'il ne s'en rencontre naturellement dans la simple vie des enfans, et que cette forme a d'ailleurs l'inconvénient de rattacher la démonstration des principes à des situations factices; mais l'ouvrage de Madame Laya, conçu d'après un autre plan, se trouve en dehors du cadre que trace ainsi Madame Guizot, et permet également à son auteur d'aspirer à la palme académique.

Des modes d'éducation. L'éducation est publique ou privée : des institutions, des pensionnats et des écoles, dont l'autorité administrative soumet les maîtresses à des épreuves et à sa surveillance, présentent des garanties sous le double rapport des mœurs et du talent; d'autres retraites, où la profession religieuse des institutrices annonce la direction imprimée aux élèves, accueillent un nombre considérable de jeunes filles; le plus grand, néanmoins, disséminé dans l'intérieur des familles, s'y forme d'après les exemples domestiques. Discuterai-je lequel de ces modes d'éducation mérite la préférence? Le doute ne serait plus permis si les vertus, l'instruction et les loisirs de la mère garantissaient l'avenir de la fille; car « il vaut beaucoup mieux, dit Fénelon, qu'une fille s'accoutume peu à peu au monde auprès d'une mère pieuse et discrète, qui ne lui en montre

que ce qu'il lui convient d'en voir, qui lui en découvre les défauts dans les occasions, et qui lui donne l'exemple de n'en user qu'avec modération pour le seul besoin. » Admettons qu'une rigidité extrême ne règne pas dans le pensionnat ; la jeune fille y verra la vanité en honneur, elle y entendra parler du monde comme d'une espèce d'enchantement : supposons-la, au contraire, dans un couvent et sous la sauve-garde d'une austère régularité ; elle y croîtra dans une complète ignorance de la société ; puis, lancée tout à coup au milieu du tourbillon, elle demeurera souvent sans défense contre ses éblouissans prestiges. Une bonne mère, libre de s'appliquer à l'éducation de sa fille, assure inévitablement son bonheur ; c'est aussi le sentiment de Madame de Woltmann, dans ses considérations *Sur la nature, la destination, la vertu et l'éducation des femmes :* mais il en est beaucoup que des motifs de convenance ou l'insuffisance de leur propre instruction forcent d'en confier à d'autres la responsabilité.

Quel que soit le mode d'éducation que fassent adopter les circonstances, le souvenir du passé et la considération du présent invitent à le perfectionner sans cesse, à le mettre en harmonie avec l'esprit et le caractère qui toujours ont distingué les Françaises, à le façonner de telle sorte qu'il réponde aux exigences de l'époque, et qu'il prépare les femmes à remplir leur destinée actuelle.

Nous ne sommes plus à ces tems de poétique mémoire, où les femmes, averties par l'instinct du beau, secondaient l'élan de la civilisation renaissante en protégeant les ménestrels et en présidant les cours d'amour ; et néanmoins une large part leur est réservée dans les jouissances de l'esprit : déjà s'effacent

dans un lointain horizon ces tableaux de la féodalité, qui nous représentent les femmes, telles que les Prières sur les pas de la Force et de la Vengeance, suivant les traces de la Violence virile et cicatrisant les plaies ouvertes par un fer ennemi; et cependant, la révolution a éprouvé leur courage, leur dévouement a éclaté dans les supplices; aujourd'hui même leur pitié se manifeste par de bienfaisantes associations: concluons de ces faits, empruntés à dessein à notre histoire, qu'un libre développement a toujours été permis à l'intelligence et à la sensibilité des femmes, mais suivons ses progrès pendant l'époque intermédiaire. C'est du cardinal de Richelieu, qui centralisa autour du prince les supériorités politiques et morales, que datent pour la France la vie de société, et l'intervention des femmes dans les affaires de l'État. Protégés par Louis XIV, l'esprit et le génie, des hôtels de Rambouillet et de Longueville, passèrent au Louvre et à Versailles; l'ambition et la mode popularisèrent chez les femmes l'étude de leurs productions, en même tems que le caractère religieux de ce siècle leur suggérait de sérieuses pensées au sein même des plaisirs, et qu'il colorait l'oubli des devoirs par la réserve des dehors. Les débauches de la régence préparèrent les voluptueuses faiblesses du règne de Louis XV, où la honte ne fut plus pour le vice et se garda pour le ridicule: l'éducation, sous Louis XIV, avait manqué de philosophie; le philosophisme, lui enlevant sous Louis XV sa base religieuse, frappa de stérilité les idées philanthropiques qu'il avait fait surgir et la réforme dont Jean-Jacques fût l'apôtre. Aussi Bernardin de Saint-Pierre disait-il des filles, dont l'éducation, ébauchée dans les couvens, recevait ensuite le vernis philoso-

phique : « Voilà donc les filles, jetées dans le monde, ornées de tout ce que leur a donné une éducation si fausse, si contradictoire, si incohérente. Elles aiment les étrangers et haïssent leurs parens ; elles ne veulent du mariage que les plaisirs de l'amour, et rejettent les devoirs de la maternité. Austères dans leur morale, et voluptueuses dans leur conduite, elles parlent toujours de la vertu et cherchent sans cesse le plaisir. Au reste, sans principes et sans plans, elles ne connaissent dans la société d'autres devoirs que les visites et le jeu. » Il fallut que les femmes se trouvassent en présence du danger, pour se reporter aux idées religieuses et morales ; au pied de l'échafaud révolutionnaire, elles redevinrent mères, filles, épouses. Cette restauration se consolida, et les inquiètes dispositions de l'esprit et du cœur, attestées par la publication de tant de romans moraux dus à des femmes, présagaient un retour définitif aux idées sérieuses ; vainement le despotisme de l'Empire voulut-il, par calcul, rappeler un ordre de choses moins redoutable pour son existence ; l'heureuse apparition du système actuel de gouvernement seconda l'utile direction des idées, elle ouvrit à la femme une ère nouvelle. En effet, soit qu'on la considère relativement aux parens qui lui ont donné le jour, à l'homme auquel elle s'associe, aux enfans dont elle est mère ; soit que, sortant du cercle étroit de la famille, on envisage la nature de sa participation aux affaires publiques, on demeure convaincu, sous le premier rapport, que les sentimens et les devoirs seront à l'avenir plus vifs et mieux compris, et, sous le second point de vue, que d'abord elle remplira un rôle actif dans la vie publique par les conseils dont elle aidera son époux dans l'accom-

plissement de ses devoirs de citoyen; qu'ensuite elle peut contribuer, par une coopération personnelle, à la diffusion des connaissances élémentaires et aux résultats des associations de bienfaisance. Madame de Woltmann lui accorde également une part légitime aux affaires de commerce, aux sciences, aux arts.

Gardons-nous de croire cependant que le même but soit proposé à toutes les femmes, que toutes puissent accomplir les mêmes obligations; car ces obligations se modifient suivant le rang et la fortune. Aussi, à part le mode d'éducation domestique qui demeure uniforme quant à la hiérarchie, existe-t-il, comme je l'ai précédemment indiqué, diverses sortes d'établissemens dont l'importance varie selon les moyens pécuniaires ou la position sociale des jeunes filles que leur parens y font élever et instruire. J'ai distingué des institutions, des pensionnats, des écoles; une distinction analogue serait peut-être applicable aux couvens; mais il n'a jamais existé en France un système d'enseignement pour les femmes coordonné sur le plan du système universitaire; les règles qui concernent une éducation si précieuse rentrent dans le domaine de l'autorité administrative ou ecclésiastique, sans se rattacher à un centre commun d'où partent le mouvement et la vie. Il est vrai que des règlemens subsistent; je signalerai, en particulier, celui qui concerne les maisons d'éducation de filles dans le département de la Seine.

Une mère est en droit d'attendre, des personnes auxquelles elle confie l'éducation de sa fille, une double garantie. Leur âge, la régularité de leur état civil, leurs bonnes mœurs, leurs principes religieux, lui assurent qu'une sage direction sera donnée à

l'esprit et au cœur des jeunes élèves; les examens préalables que subissent les maîtresses d'établissemens sur l'ensemble des matières qui y sont enseignées, et les maîtresses d'étude sur l'objet spécial auquel on les prépose, lui répondent de leur capacité. Cette considération a déterminé, de la part de l'autorité administrative, diverses mesures réglementaires. Les trois classes d'établissemens une fois distinguées, on les a fait en quelque sorte ressortir, dans le département de la Seine, à un bureau d'indication, à un jury d'examen chargé soit de proposer au préfet un choix de livres et de méthodes d'enseignement dont l'adoption paraîtrait convenable, soit d'apprécier les garanties personnelles que présentent les maîtresses d'écoles ou d'étude : la décision définitive appartient au préfet. Les détails de ce règlement, relatifs à la moralité et aux talens des maîtresses, seront reproduits, quand je parlerai de l'éducation proprement dite et de l'instruction des femmes; il me servira, pour ainsi dire, de boussole, dans l'impossibilité où je me trouve de discuter les mesures suivies dans les maisons religieuses, et bien plus encore les méthodes d'éducation domestique, qui varient suivant les caprices des individus.

De l'Éducation. C'est dans la première enfance, au sein même de la famille, qu'on peut avec succès faire germer les principes religieux et moraux dont le développement assure le bonheur; la jeune fille, une fois remise à des mains étrangères, en recevra le complément des leçons maternelles : transformer en une connaissance raisonnée le sentiment inné du bien et du mal, proposer la religion comme un objet d'étude autant que d'amour, voilà, ce me semble, le double devoir de l'éducation. En l'accomplissant,

les institutrices préparent dans le cœur de leurs jeunes élèves une base solide sur laquelle s'élèveront sans effort les vertus, apanage de leur sexe; elles donnent à leur esprit la justesse nécessaire pour apprécier leur véritable destination. Indépendamment de principes méthodiquement inculqués, l'habitude, pendant le premier âge, servirait de sauve-garde à la piété filiale; pour la mère, l'énergie de l'instinct maternel l'entraînerait d'une manière irrésistible et la fixerait sans retour auprès de ses enfans : mais l'épouse, privée de cet appui, subirait les conséquences funestes de la liberté que lui confère son nouvel état; sa dignité, comme la régularité de sa conduite, serait trop facilement compromise. De là découle la nécessité de ne laisser entrevoir l'avenir qu'à travers un prisme religieux et moral, d'accoutumer de bonne heure la femme à la pratique des vertus et au genre de travaux que lui indique son sexe : « Les mœurs sévères, suivant madame de Staël, conservent les affections sensibles »; aussi la force même des choses a-t-elle fait imposer à l'institutrice qui veut embrasser la carrière de l'enseignement l'obligation de produire, outre les actes relatifs à l'état civil, un certificat de bonnes mœurs émané de l'autorité administrative, puis un certificat délivré par un ministre du culte. Mais ce plan si sagement tracé n'est-il qu'une utopie? ou bien, en admettant que l'on accomplisse des mesures de forme, l'expérience constate-t-elle un tout autre résultat? Un coup d'œil jeté plus tard sur les institutions de filles nous servira à résoudre ce problème.

De l'instruction. Il y a plus de vingt ans que Madame Gacon-Dufour composa un livre *De la Nécessité de l'instruction des Femmes*, comme si l'énoncé

d'une semblable proposition n'équivalait pas à une solution définitive! Nul doute, en effet, qu'il n'y ait une instruction nécessaire pour les femmes; les avis ne peuvent se partager que sur le terme où il la faut limiter. « Si vous avez une imagination vaste, vive et agissante, et une curiosité que rien ne puisse arrêter, a dit Madame de Lambert, il vaut mieux occuper ces dispositions aux sciences que de hasarder qu'elles se tournent au profit des passions: mais songez que les filles doivent avoir sur les sciences une pudeur presque aussi tendre que sur les vices ». Cependant, Rousseau remarque qu'un esprit cultivé rend seul le commerce agréable, et que « c'est une triste chose pour un père de famille qui se plaît dans sa maison, d'être forcé de s'y renfermer avec lui-même et de ne pouvoir s'y faire entendre à personne », d'où il conclut « qu'il ne convient pas à un homme qui a de l'éducation de prendre une femme qui n'en a pas ». Veut-on une autorité contemporaine? Madame Laya fait observer, et son témoignage impartial en acquiert d'autant plus de poids, que l'instruction est nécessaire à son sexe, mais aussi que « ce n'est point en se faisant la rivale de l'homme dans les grands travaux de l'esprit, que la femme peut trouver le bonheur... puisqu'elle n'échangerait pas ses *membres arrondis et délicats* pour les *formes athlétiques et anguleuses* des hommes, qu'elle reste en toute chose ce que la nature l'a faite ».

Une telle opinion a lieu d'étonner dans un siècle de lumières; elle trouvera cependant des soutiens. A coup sûr, ce n'est point aux humbles fonctions de la fille d'Alcinoüs, que l'on prétend borner l'avenir des femmes: quoique l'économie domestique soit leur principal objet, et que, placées sur le second

plan dans la société, elles appartiennent plutôt à la famille, j'accorde une certaine latitude à l'exercice de leurs facultés intellectuelles; on voit que je ne partage pas l'avis d'Arnolphe : une femme ne saurait être sur tout d'une ignorance extrême; mais, depuis Molière, le siècle a marché, Madame Gacon-Dufour a exposé son plan d'instruction : « Je voudrais qu'on fît alternativement lire à une jeune personne *Montaigne* et la *Maison rustique*; *Mably* et *l'Art d'apprendre à filer les laines, coton, lin*, etc.; *Parmentier, pour la culture des pommes de terre*; *Fénelon* et la *Cuisinière économe*; *Plutarque* et *l'Art de la manipulation des pains*; *Buffon* et l'*Éducation des bêtes à laine*; *la Philosophie de Newton* et la *Science d'une bonne fermière* ». Ce système aurait dû enfanter des miracles; mais, depuis près de trente ans qu'on l'a conçu et reproduit peut-être à deux mille exemplaires, je ne sache pas qu'une grande merveille nous soit apparue.

Revenons aux études qu'indique le bon sens. A part les études religieuses, l'instruction *primaire* suffit à la classe pauvre : lire, écrire, calculer, voilà à quoi l'obligent les exigences d'un commerce ordinairement rétréci. S'élève-t-on à un degré supérieur? les *Écoles secondaires* offrent en outre l'enseignement de la grammaire et de l'histoire sainte. Aux jeunes filles que l'aisance de leur famille permet de placer dans les *Pensionnats*, on apprendra de plus l'histoire de France et la géographie. Enfin, comme les besoins intellectuels se multiplient à mesure que la position sociale s'améliore, les maîtresses d'*Institutions* ajouteront à ces premières données l'histoire ancienne et moderne et les élémens de la littérature française. Newton et Parmentier se plaindront peut-

être d'un silence qui semble les exclure; mais, sanctionné par la raison, ce plan d'études si simple trouverait grâce, j'en suis sûr, aux yeux même de Molière.

La femme savante est certainement plus ridicule, peut-être aussi dangereuse, que la femme frivole et coquette. Vingt temples brillans élevés à la mode semblent en recéler les prêtresses élégantes, plutôt que renfermer l'espoir des familles et de l'état; vouées avec passion aux arts d'agrément qu'elles cultivent pour l'ennui du cercle où elles sont appelées à vivre, il n'est pas de travers qu'elles n'adoptent, de ridicules dont elles ne se parent; mais enfin ces défauts n'altèrent que la surface, et, fixées un jour auprès d'un époux patient et sage, elles pourront en recevoir une *seconde* éducation qui corrigera le vice de la *première*; je m'explique : il faut que des semences de religion et de morale, jetées dans leur cœur, rachètent l'inconséquente frivolité de leur esprit. Au contraire, ces graves savans en robe de gaze, la tête pleine de grec comme Madame Dacier, dissertant sur la mécanique céleste comme la marquise Du Châtelet, tarissent dans ces desséchantes études la source de la sensibilité; à l'exemple de l'homme, ainsi que le remarque si ingénieusement Madame Laya, elles apprennent à se passer des jouissances du cœur, ou du moins à ne plus les regarder comme un besoin, comme leur vie tout entière. A Dieu ne plaise que je frappe d'anathème l'amour de l'étude chez un sexe à qui nous devons Madame de Sévigné; j'en appellerais encore à Mesdames de Lambert et de Rémusat, à Madame Guizot, à Madame Laya. Mais, de grâce, que les femmes laissent, sans inquiétude, tourner les tourbillons de Descartes;

qu'elles négligent même le gentil Fontenelle, lorsqu'il voudrait leur tenir compagnie sous les planètes; qu'elles ignorent au besoin la force centripète et la force centrifuge que détermina Newton, et qu'Algarotti voulut leur expliquer; si je n'avais peur de me brouiller avec le bureau des longitudes, je leur interdirais presque le cours de M. Arago.

Maintenant que je crois démontré qu'il faut autre chose que des figures de rhétorique ou de la philosophie transcendante pour devenir bonne mère et bonne épouse, quel jugement porterai-je sur ces établissemens où l'on méconnaît le vrai but de l'éducation des femmes, au profit d'un faux savoir? Comment caractériser cette usurpation flagrante sur le domaine des colléges?

Assurément, rien n'est plus intéressant que le régime intérieur de nos grands colléges : j'en retrace le tableau d'après Madame Laya. « Là on sait unir les études de l'esprit aux exercices nécessaires pour le développement des forces du corps, sans négliger tout à fait la culture des arts d'agrément : ils prennent peu de temps aux élèves, on les considère comme un aimable superflu dans l'éducation. Quant aux études sérieuses, que de soins pour qu'elles soient complètes! Les hommes les plus distingués et les plus recommandables quittent leurs foyers, pour venir répandre sur une génération naissante les lumières qu'ils ont puisées dans de longs travaux et dans une longue expérience; là des préceptes simples et nettement expliqués, déposés comme une semence féconde dans de jeunes esprits, y produiront, pour l'âge qui doit suivre, d'abondantes et riches récoltes. Les classes transcendantes achèvent de perfectionner le jugement et de régler l'imagi-

nation, enseignées par des professeurs habiles, pour qui la plus belle récompense est l'instruction de leurs élèves et leur gloire dans le monde. — A l'heure des récréations, l'un prend un exercice salutaire dans une leçon d'escrime; l'autre accoutume son oreille à la mélodie dans une leçon de musique, tandis que celui-ci, trop jeune encore et trop faible pour manier une arme, lance au loin une balle bondissante que son camarade reçoit et lui renvoie avec adresse. D'autres jours sont consacrés à l'art de la natation : cet exercice, *autant* amusant qu'utile, assouplit et affermit les membres, accoutume de bonne heure l'enfant à connaître et à surmonter le danger. Il ne manque au collége que quelques jeux gymniques pour que le cours d'exercices soit complet; j'ajouterai un dîner meilleur et des maîtres d'étude plus civilisés, plus instruits, et surtout plus justes, etc. ». La perfection de ce tableau fait ressortir le contraste que présentent les établissemens destinés à l'autre sexe : aussi ce rapprochement me dispense-t-il d'un blâme raisonné.

Le champ serait vaste toutefois; et, pour me borner à une remarque, combien de considérations d'un intérêt grave et majeur combattent la publicité de ces distributions de prix, où nulle récompense ne couronne l'accomplissement de travaux domestiques, où les lauriers, consciencieusement décernés par des *comités d'hommes de lettres*, encouragent la vanité de nos modernes Saphos, où de complaisantes acclamations accueillent jusqu'au prix de *dessin d'après nature*! Hâtons-nous de dire que le modèle est presque toujours une rose.

J'abrége ma critique : mon but était de paraphraser en quelque sorte le réglement du préfet de

la Seine relatif aux maisons d'éducation de jeunes filles; je l'ai dépassé en m'occupant tour à tour des modes d'éducation, de l'éducation proprement dite, et de l'instruction des femmes. Toutefois mon intention serait remplie, si j'avais pu suggérer aux institutrices la résolution de mettre leur enseignement en harmonie avec la destination de leurs jeunes élèves : libre de tout souci, je relirais avec attendrissement le *Mérite des Femmes*, j'applaudirais les *Femmes savantes* et les *Précieuses ridicules*, sans craindre désormais de n'être ni compris dans mon émotion, ni blâmé dans ma critique.

POLITIQUE.

Notre situation présente.

Ce qui se passe autour de nous est un phénomène digne de remarque : l'omnipotence ministérielle a fait place à une stricte neutralité; ce trône où siégeaient des dictateurs, à la banquette d'écoliers timides et dociles, devant des maîtres qui les régentent avec tout l'ascendant de l'opinion publique sur laquelle s'appuie leur existence. Comment s'est opérée cette subite transformation? L'histoire lui assignera trois causes : le discrédit où était tombé l'ancien ministère, le progrès des idées indépendantes, la composition de la Chambre actuelle.

Depuis treize ans, la Charte fut invoquée par des partis contraires; bannière conquise par la révolution, elle en rallia les partisans; octroyée par la res-

tauration, nul doute que les soutiens du trône ne l'aient vue avec répugnance servir de mot d'ordre à leurs ennemis. Toutefois une génération nouvelle s'élevait; pour elle, le nouveau droit public était un légitime héritage, par elle aussi le bénéfice en dut être réclamé: voilà le fait qu'a méconnu la dernière administration. S'interposant entre les partis, elle prétendait ménager entr'eux, sinon une durable alliance, du moins une trève. La liberté de la tribune et de la presse dont jouissait l'opposition; les lois que, dans l'intérêt de la religion, de l'équité et de l'aristocratie, on accordait aux vœux des royalistes; puis, ces retours de rigueur dont l'opposition eut à souffrir, enchaînée qu'elle se trouva dans son actif prosélytisme, comprimée dans l'expression de ses plaintes; toutes ces mesures, habilement entremêlées, demeuraient insuffisantes, la corruption ne leur trouvait plus de panégyristes, l'orage menaçait d'éclater; royalistes et libéraux, à la chute du ministère, firent entendre un cri de joie et d'espérance.

Qu'est-il résulté de cette nouvelle tourmente? Une soif, plus ardente que jamais, de justice et de légalité. A la faveur des années, la génération nouvelle a grandi, elle est entrée en possession de ce système de liberté, d'égalité morale, de représentation populaire, garanti par la Charte; corrigés par les événemens, quelques vétérans de la révolution ont accepté la légitimité, tout comme les soldats de Condé, les yeux ouverts sur les exigences de l'époque, ont loyalement adhéré au pacte fondamental. Qu'un retour passager à des habitudes de funeste souvenir fasse rouvrir un club, que l'appréhension d'une catastrophe illusoire fasse pousser

à d'autres un cri d'alarme, ces circonstances, qui accusent ou de dangereuses velléités ou l'amertume du regret, se trouvent paralysées dans leurs conséquences, car la triste mémoire du passé et les avantages du présent empêcheront toujours la masse de la nation de compromettre imprudemment son avenir. Le seul projet qu'avoue la conscience publique, c'est de maintenir, avec la dynastie, source de notre prospérité présente, l'ordre constitutionnel par les moyens légaux; c'est d'affermir les intérêts du corps social par le sacrifice des ambitions individuelles; c'est d'assurer l'harmonie future de ses divers élémens par l'oubli de nos anciennes discordes.

Pour cela, la physionomie de la Chambre actuelle nous semble franche et rassurante. Elle n'est point l'organe d'un parti, mais l'interprète de toutes les opinions; elle n'offre pas encore une majorité compacte et prononcée, mais elle en recèle les germes; le fait de la réunion d'individus de principes si divers prouve, non point qu'il y a, dans notre pays, trouble et malentendu, mais bien que la France tend à la fusion définitive de ces principes. La Chambre, image de la patrie dans ses élémens les plus disparates, est donc en même tems l'expression d'un besoin commun.

La double dénomination de royalistes et de libéraux, presque exclusivement employée, semblerait ne partager la Chambre qu'en deux catégories distinctes; mais les faits donnent un démenti à cette classification. Une fusion s'est opérée entre les deux oppositions: chez un peuple qui a donné sa démission des discordes intestines, la portion libérale, composée de grandes capacités intellectuelles, a paru

renoncer aux séditions et aux sociétés secrètes, pour remplir avec conscience son mandat de 1828 ; c'est dans cette croyance, du moins, que les députés de la contre-opposition royaliste, au risque d'être flétris comme transfuges et perfides, ont formé avec elle une fédération offensive contre le dernier ministère. En face de ce tout, dont les parties hétérogènes se trouvent réunies par une alliance d'une durée vraisemblablement aussi longue que celle de la Chambre actuelle, se présentent les partisans de la dernière administration : M. de la Bourdonnaye ne tardera pas à leur servir d'organe. Différant d'opinion avec les débris de l'ancien ministère, n'adoptant pas, comme le double parti qui paraît former aujourd'hui la majorité, une marche générale et systématique, quelques députés, sous les auspices de M. Agier, constituent une sorte de camp-volant, prêt à se rallier, suivant sa conviction et les circonstances, à chaque fraction de la Chambre. Enfin, dans le plan de notre représentation nationale, se coordonne, avec une physionomie moins mobile, la masse beaucoup plus considérable des hommes attachés à la magistrature, à l'administration, à l'armée ; hommes consciencieux, il faut le dire, mais que l'habitude de la subordination a pu rattacher successivement à des ministères opposés, toutes les fois que ces ministères ne portaient pas atteinte à leurs doctrines administratives. D'après ce calcul, quatre fractions principales composent la Chambre, indépendamment des renforts que produisent les réélections actuelles.

Ce moment de transition passé, la couleur une fois prise, la position du ministère se modifiera à son tour. Ni maîtres, ni esclaves, ses membres seront

102195

les égaux des membres de la Chambre; l'épithète de ministériel cessera d'être une flétrissante dénomination, car, la majorité faisant les ministres, elle conviendra à la majorité. Les dernières élections ont résolu la question de principes; le moment approche où la question de personnes sera décidée; tout dépend des lois dont le ministère soumettra les projets. Déjà la Chambre des Pairs est appelée à sanctionner un code militaire; la Chambre des Députés, la permanence des listes électorales; de grands travaux se préparent, mais le plus urgent et peut-être le plus difficile est celui du code municipal, si instamment demandé, si vainement attendu.

Des Maires et des Conseils municipaux.

Dans une monarchie tempérée où les trois pouvoirs, celui du Roi, le pouvoir aristocratique et le démocratique, sont fixés par une Charte constitutionnelle, toute loi qui tendrait à l'accroissement de l'un de ces pouvoirs, en détruisant l'équilibre établi par cette Charte, conduirait nécessairement au renversement de la constitution, et le gouvernement dégénérerait en despotisme, en aristocratie pure ou en démocratie, suivant l'espèce de pouvoir que l'on aurait augmenté : ceci est incontestable.

Aujourd'hui qu'un code municipal est promis à la France, qu'une commission, presque exclusivement composée d'anciens administrateurs, s'occupe sans relâche à en poser les bases, à les mettre en har-

monie avec les habitudes et les besoins du pays, rappelons aux ministres, chargés de la rédaction des projets de lois, qu'ils doivent veiller soigneusement à ce qu'il ne se glisse rien dans ces projets qui mène, même indirectement, à l'accroissement de l'un des trois pouvoirs; et, à plus forte raison, rejeter toute demande qui y conduirait directement.

Depuis long-tems (ce projet remonte au moins à 1817), il est question de faire accorder aux communes la nomination des conseils municipaux. Cette innovation, dans le système actuel, ne présente aucun danger si elle est introduite avec ménagement, si l'on prend quelques mesures dictées par la prudence, et qui sont également dans l'intérêt du gouvernement et des administrés. C'est certainement un abus que les conseillers municipaux, chargés des intérêts des communes, et auxquels les maires doivent compte de l'emploi des sommes votées dans les budgets pour les dépenses communales, afin de s'assurer si l'on n'a pas dépassé les allocations, et si chaque somme a été réellement appliquée à l'espèce de dépense pour laquelle elle avait été accordée; c'est un abus que ces surveillans soient choisis et présentés à l'acceptation ou à la nomination des préfets par les maires, qui acquièrent et conservent ainsi sur eux une influence nuisible. En donnant aux communes le droit de choisir elles-mêmes ces conseillers, droit que le Roi ne s'est pas réservé par la Charte, il conviendrait peut-être,

1° Que les seuls habitans payant en contributions directes (foncière, mobiliaire et patente), savoir, dans les villes au-dessus de 10,000 âmes, une somme de 100 francs; dans celles de 5 à 10,000, une somme de 50 francs; dans celles au-dessous de 5,000,

de 30 francs; et enfin dans les petites communes, de 15 francs, fussent admis à donner leurs voix dans les assemblées communales, afin d'être assuré qu'il ne sera nommé que des hommes intéressés à un bon système d'administration des biens communaux;

2° Que le nombre des conseillers choisis fût double de celui qui doit former chaque conseil municipal; et qu'à la fin de chaque année on les fît tirer au sort pour connaître ceux qui entreraient en fonctions l'année suivante; et ainsi d'année en année, pendant cinq ans, au bout desquels on s'assemblerait pour former une nouvelle liste: de cette manière on éviterait de trop fréquentes réunions;

3° Que les budgets arrêtés par les conseils municipaux, et dressés par les maires, fussent, comme par le passé, soumis à l'approbation des préfets qui auraient le droit de restreindre les dépenses, si elles leur paraissaient peu utiles ou trop onéreuses aux communes, et de les augmenter dans le cas où, par une économie mal entendue, on ne donnerait pas aux maires les moyens nécessaires pour administrer. Les attributions des conseils se borneraient, comme aujourd'hui, à prononcer sur toutes les affaires qui intéressent la commune entière, à voter les budgets et à examiner les comptes des maires: les autres détails d'administration leur doivent être absolument étrangers.

Ce mode de formation des conseils municipaux serait sans aucun danger pour le gouvernement, puisqu'il n'entraverait pas la marche de l'administration; il serait également dans le véritable intérêt des communes.

Mais si le gouvernement peut, sans inconvénient,

céder ce droit aux communes, doit-il aussi leur accorder la nomination des maires et adjoints? Non assurément, il ne le doit pas, il ne le peut pas, sans donner au pouvoir démocratique une sorte de prépondérance qui détruirait l'équilibre établi par la Charte entre les trois pouvoirs.

Examinons les raisons alléguées par ceux qui désirent cette innovation. Les maires et adjoints sont, disent-ils, les tuteurs de leurs communes, ils sont chargés du soin de les administrer directement, de gérer les revenus communaux, de défendre les intérêts des administrés et de veiller à leur sûreté; il est juste que les citoyens aient le droit de nommer eux-mêmes ces magistrats, chargés de leurs intérêts les plus chers : car personne ne peut mieux qu'eux connaître ceux de leurs concitoyens qui réunissent les qualités nécessaires pour bien remplir ces places. Voilà, sans contredit, la raison la plus spécieuse apportée en faveur de l'innovation désirée; nous ne pensons pas que l'on puisse nous accuser de l'avoir affaiblie : voyons ce que l'on peut y répondre.

D'abord l'article 14 de la Charte attribue spécialement et exclusivement au Roi la nomination à tous les emplois d'administration publique; les places de maires et adjoints, qui forment le premier anneau de la chaîne administrative, sont bien des places d'administration publique : donc la nomination à ces places appartient au monarque, qui se l'est réservée; et toute loi qui la lui ôterait pour la remettre dans les mains du peuple, augmenterait les droits concédés à ce dernier par la Charte, ferait pencher la balance politique du côté de la démocratie, et serait, tout à la fois, contraire et à la lettre et à l'esprit de la Charte. Ensuite voyons si l'on n'exagère

pas dans l'exposé que l'on fait des attributions des maires et adjoints. Ils sont les protecteurs de leurs administrés, sans contredit, et ils ont cela de commun avec les administrateurs, avec les juges, chacun en ce qui le concerne. Cependant, on ne demande pas que les préfets soient nommés par les départemens, les sous-préfets par les arrondissemens, les juges par les justiciables qui se trouvent placés dans le ressort de leurs tribunaux : pourquoi demande-t-on que les maires le soient par les communes? La raison en est facile à deviner; c'est qu'il faut, avant tout, consacrer ce principe, vrai dans la démocratie, faux dans la monarchie, que le peuple a le droit de nommer ses magistrats; c'est que l'on a besoin d'une première concession pour arriver à une seconde, à une troisième, et enfin changer la forme du gouvernement. Revenons; les maires et adjoints sont les tuteurs de leurs communes: il faut convenir que ces tuteurs sont bien gênés dans leur tutelle; dans tout ce qui concerne la gestion des biens communaux, l'administration des hôpitaux, des bureaux de bienfaisance, la répartition des contributions, n'ont-ils pas, non de simples surveillans, mais des tuteurs adjoints dans les conseils municipaux, les commissions d'hospice et de bienfaisance, les répartiteurs?

Les maires ne décident rien seuls; ils n'ont, comme tous les autres membres de ces assemblées protectrices, que le droit de proposer; leurs propositions sont examinées et discutées; on les adopte, ou on les rejette, selon qu'elles paraissent utiles ou désavantageuses. Chargés de faire exécuter les décisions de ces assemblées, les maires et adjoints ne touchent aucun fonds : ce sont les receveurs muni-

cipaux et ceux des commissions qui reçoivent et paient; savoir, les receveurs municipaux, sur les mandats des maires, mais conformément aux allocations portées aux budgets, allocations qui ne peuvent être ni changées ni dépassées; les payeurs des commissions, sur mandats des ordonnateurs de ces commissions, pour les dépenses arrêtées par elles.

La législation a donc pris toutes les précautions possibles pour empêcher que les biens des communes et ceux des pauvres ne fussent dilapidés : et la loi qui donnerait au peuple le droit de nommer les maires, ne pourrait rien ajouter à ces précautions. Le motif principal sur lequel on voudrait s'appuyer pour la demander, est donc absolument sans fondement.

Si les maires sont chargés de veiller sur les intérêts de leurs communes, ce qui, sans doute, est une fonction très honorable, mais qu'ils partagent avec beaucoup de leurs concitoyens, ainsi que nous venons de le démontrer, ils sont, en outre, chargés de faire exécuter les lois, les ordonnances du Roi, les décisions ministérielles, et enfin les arrêtés des préfets et sous-préfets, et sous leur responsabilité, ainsi que cela doit être, puisqu'ils tiennent leurs pouvoirs du gouvernement, qu'ils sont sous sa seule dépendance, et forment, comme nous l'avons dit, le premier anneau de la chaîne administrative. Dans ces fonctions, qui tiennent bien à l'administration publique, ils sont soumis à la censure et à la surveillance des préfets et des sous-préfets; aucun réglement de police ne peut être exécuté, s'il n'a reçu l'approbation de ces magistrats et du ministre de l'Intérieur. La tenue des registres de l'état civil est surveillée par les procureurs du Roi près les tri-

bunaux. On peut enfin appeler des décisions des maires, dans le petit nombre de cas où ils peuvent décider.

Les maires nommés par le peuple offriraient-ils aux administrés de plus grandes sûretés? Quel intérêt auraient donc les communes à nommer ces magistrats? Aucun qui soit réel et fondé. D'un autre côté, le gouvernement n'en a-t-il pas un puissant à choisir les hommes qu'il charge de l'exécution des lois et ordonnances? Ces fonctions honorables, qui sont une des principales attributions des maires, et qu'eux seuls peuvent exercer, ne doivent-elles pas être remises dans les mains de ceux en qui le gouvernement a confiance?

Nommés par le gouvernement, celui-ci n'a à redouter de leur part, ni restriction ni opposition dans l'exécution des lois. La machine de l'administration marche d'un pas égal, sans choc et sans trouble : en serait-il de même s'il n'avait plus la nomination de ces magistrats?

Ne serait-il pas à craindre que, forts de l'appui de leurs concitoyens, sous la dépendance desquels ils seraient placés, ces maires ne tinssent la balance d'une main mal assurée; que placés, à peu près, hors de la dépendance du gouvernement, ces magistrats, dans des tems d'orages et de troubles, lorsqu'il serait nécessaire d'agir promptement, n'opposassent, sinon une résistance formelle, du moins la force d'inertie?

Nous croyons l'avoir suffisamment prouvé : l'innovation dont il s'agit ne présente aucun avantage réel aux communes; elles n'ont donc aucun intérêt à la demander. D'un autre côté, cette concession faite par le Roi serait dangereuse et impolitique.

Dangereuse, parce qu'elle placerait hors de la dépendance directe et immédiate du gouvernement, des magistrats qui forment le premier anneau de la chaîne de l'administration, qui doivent ainsi être sans cesse à sa disposition, et sur lesquels il doit toujours pouvoir compter. Impolitique, parcequ'elle augmenterait le pouvoir démocratique, aux dépens de celui du Roi, apprendrait que l'on peut, à volonté, changer et modifier la Charte, et donnerait lieu à des rassemblemens où l'intrigue et l'esprit de parti prévaudraient souvent.

Mais si les communes ne peuvent rien gagner à ce changement, et si le gouvernement a un puissant intérêt à ne pas le permettre, les indépendans doivent le désirer avec ardeur.

Tout accroissement dans le pouvoir du peuple, toute diminution dans celui du Roi, est un pas de fait vers le but que les indépendans se proposent d'atteindre, et celui-ci serait un pas de géant. N'ayez pas peur, lorsqu'il s'agit de ramener le peuple à leur système, qu'ils soient arrêtés par la Charte. L'article 14 est clair et précis. Ils n'en parleront pas, et changeant de style et de langage, suivant les circonstances et le besoin, ils invoqueront les intérêts, la sûreté du peuple, à qui tout doit céder; et s'ils aperçoivent dans cet acte constitutionnel quelques dispositions dont ils puissent abuser pour égarer le peuple et détruire le gouvernement, c'est alors qu'ils invoqueront l'exécution de cette Charte, qui au fond les embarrasse, et à laquelle ils voudraient bien pouvoir substituer les lois révolutionnaires. Puissent du moins ces courtes réflexions donner l'éveil à une Chambre dont la modération en répudie le sanglant héritage! Le présent nous est acquis, sachons le

vouloir sans arrière-pensée, le maintenir avec persévérance, mais que des illusions décevantes n'influent pas sur les auteurs de notre nouveau système municipal. La tranquillité intérieure de la France dépend d'un bon Code : le ministère sera responsable de l'événement.

SCIENCES.

Coup-d'œil sur les progrès et les acquisitions de la Physique durant ces dernières années.

L'époque actuelle est pour les sciences une période de gloire non interrompue, une série de triomphes toujours croissans. Dans cette carrière, les brillans succès de nos devanciers, qui semblaient nous condamner à une stérilité presque complète, n'ont fait que nous tracer la route. Chaque jour nous en déblayons l'entrée, nous en agrandissons l'étendue, nous en reculons les bornes; et, si nous ne pouvons pas encore nous flatter d'en apercevoir le dernier terme, du moins pouvons-nous dire que nous marchons rapidement vers les retranchemens les plus reculés où la nature cherche encore à se renfermer. Dans toutes les branches des connaissances humaines, les progrès deviennent plus rapides à mesure que les notions se perfectionnent; mais c'est surtout dans les sciences qui prennent l'expérience pour guide et l'observation pour base de leurs théories, que les conquêtes sont promptes et pour ainsi dire sans bornes, dès qu'un premier pas assuré a été fait dans

l'étude de la nature. La direction actuelle des travaux scientifiques prend surtout ce caractère frappant d'utilité et de grandeur qui en fait l'un des plus beaux titres de gloire des nations européennes, et qui recommande si puissamment ces travaux à l'attention de tout être pensant. Ce ne sont plus les propriétés abstraites des nombres que l'on va chercher à l'aide du flambeau des mathématiques; les savans géomètres de notre époque se proposent un plus noble but, et nous donnent de plus hauts enseignemens; leur méthode analytique soumet à des droits fixes les astres en apparence les plus vagabonds, calcule leur retour, en déduit une foule d'applications utiles dans la vie sociale; elle explique la théorie du mouvement, et porte dans tous les rouages compliqués des machines industrielles la certitude de la mécanique rationnelle; enfin, elle éclaire toutes les branches de la physique. Celle-ci, de même que la chimie, dans la recherche des propriétés générales et élémentaires des corps, ne peut faire un pas en avant sans que la société n'y trouve ses avantages. La connaissance des lois de la chaleur, de la lumière, de l'électricité, du magnétisme, de la production et de la propagation des sons, de la formation et de la puissance de la vapeur, de la marche et des mouvemens des liquides, etc., que les physiciens poursuivent en ce moment avec tant d'activité et de succès, ne peut subir d'améliorations sans que le contre-coup ne s'en fasse ressentir au loin dans toutes les ramifications des arts. Noble destination des sciences! Car, si leur premier attribut est d'élever l'âme, d'éclairer l'esprit, de lui ouvrir le spectacle de l'univers, c'est encore un bel emploi de leurs facultés que d'être pour l'homme d'une uti-

lité immédiate. « Les sciences mécaniques et physiques, rapidement perfectionnées, a dit M. Fourier, procurent à la société civile des avantages qu'il eût été impossible de prévoir il y a un siècle, et chaque découverte est une source féconde de puissance et de richesse. Le temps des grandes applications des sciences est arrivé; leurs progrès occupent et intéressent les gouvernemens et les peuples. L'homme accomplit sa destinée, il donne aux efforts de son génie un but raisonnable et vrai; il suit ses plus nobles penchans, en consacrant les sciences à l'utilité publique et à l'étude de la nature. »

Peu de temps après que l'Académie des sciences de Paris avait couronné le travail de MM. South et Herschell sur les étoiles doubles, la Société des sciences de Londres a décerné la médaille de Copley en faveur des dernières découvertes de M. Arago, découvertes qui ont étendu l'empire du magnétisme à presque tous les corps. Heureux résultat des sciences, qui rapprochent et unissent les nations que la politique a divisées! A cette occasion, M. H. Davy a prononcé ces paroles: « Loin de nous cette politique tendant à isoler les esprits des individus, à froisser les intérêts des nations par un égoïsme exclusif et calculé, qui n'établirait la grandeur d'un peuple que sur l'abaissement des autres! De même que, dans le commerce, nulle contrée ne peut acquérir dignement la prééminence qu'en mettant à profit les besoins, les ressources et les richesses de ses voisins; de même, dans les sciences, chaque découverte récente doit être considérée comme une nouvelle source de travaux, éveillant une industrie, des combinaisons nouvelles, exigeant un nouveau capital d'esprit. »

Dans cette revue rapide des acquisitions faites par la physique dans le courant de ces dernières années, nous proclamerons aussi hautement le *cosmopolitisme* des sciences, en nous faisant un devoir de réunir en un seul faisceau les jets épars de lumière émis par les savans de toute l'Europe. Naguère, un tel rapprochement eût été impossible : l'inimitié des Gouvernemens divisait les sciences comme les peuples. Maintenant, un des premiers bienfaits de la paix est de rendre communes et profitables à tous les découvertes de chacun.

A cet heureux résultat concourent, d'une manière puissante, les nombreuses entreprises scientifiques et littéraires qui enregistrent jour par jour les progrès des sciences, ou qui en fixent, d'une manière précise, les limites à une époque donnée. De nombreux recueils périodiques se proposent ce but noble et utile, et à leur tête on distingue le *Bulletin universel des sciences*, et la *Revue encyclopédique*; le *Journal de l'Instruction publique*, chaque jour y participe d'une manière de plus en plus active; l'*Encyclopédie portative*, composée de traités élémentaires où sont consignées les découvertes les plus récentes, est encore une entreprise littéraire dirigée dans les mêmes vues. Mais il serait trop long de citer tous les ouvrages recommandables qui aspirent à la gloire d'être utiles à l'avancement et à la propagation des connaissances.

Une des plus fécondes applications des notions de la physique, c'est l'élasticité de la vapeur d'eau et des gaz, transformée en force motrice. Déjà un grand nombre d'arts industriels ont changé de face par l'emploi de cette force, et maintenant l'espoir de trouver dans les gaz comprimés un agent encore

plus puissant est réalisé ; plusieurs gaz qui naguère avaient reçu le nom de permanens, parce qu'on ne les avait point vus quitter l'état de fluidité élastique, domptés enfin par la puissance de la science et par le génie de l'homme qui combine mille moyens pour arriver à ses fins, entre les mains de MM. Faraday et Davy, étaient devenus de nouveaux liquides. Enfin, M. Brunel vient de construire à Londres une machine où l'acide carbonique, condensé par une pression d'environ trente atmosphères, c'est-à-dire égale au poids d'une colonne d'eau de 960 pieds d'élévation, et raréfié par une chaleur qui ne dépasse guère celle de l'eau bouillante, suffit pour fournir une force équivalente à 90 atmosphères, c'est-à-dire capable de soulever un fardeau égal au poids d'une colonne d'eau de 2,880 pieds. On conçoit toute la portée d'une puissance aussi énorme. Sans doute ce savant ne tardera pas à faire jouir le public de sa découverte, qui ne peut manquer d'être suivie des plus brillans résultats.

M. Perkins, qui se livre avec tant de succès à des recherches et à des applications de la force de la vapeur, est parvenu à liquéfier l'air qui nous entoure et que nous respirons, l'hydrogène carboné qui nous éclaire depuis quelque temps ; par une pression égale à celle de 2000 atmosphères, il a diminué d'un douzième le volume de l'eau que l'on croyait incompressible, il a fait cristalliser le vinaigre ; par une pression de 500 atmosphères, l'eau a absorbé l'air qui ne s'est plus ensuite dégagé en bulles ; le verre n'a pas laissé pénétrer l'eau à travers ses molécules, mais s'est brisé sous la pression de 800 atmosphères ; l'air a commencé à se liquéfier sous le poids de 500 atmosphères ; mais sous celui de 1200, on vit sur le

mercure un beau liquide transparent égal à 1/2000 de la colonne d'air.

Le physicien anglais que nous venons de nommer, après avoir introduit tant de perfectionnemens successifs dans les machines à feu, est parvenu tout récemment à remplacer la poudre à canon par la vapeur; et M. Besetzny, de Presbourg, a fait aussi l'essai d'une pièce d'artillerie à vapeur qu'un seul homme peut faire avancer, qui porte 2000 balles et les lance avec une vitesse incroyable. Plusieurs de ces balles ont percé une planche de 3/4 de pouce d'épaisseur, à 150 pas de distance. Ainsi, plus de doute sur la possibilité de cette application, destinée peut-être à produire une nouvelle révolution dans l'art de la guerre. Économie des matières premières, facilité de les trouver en tout lieu, force pour ainsi dire sans bornes : tels sont les avantages qu'au premier abord on aperçoit devoir résulter de cette innovation, si toutefois l'on peut regarder comme des avantages les découvertes dont la conséquence est le développement des passions belliqueuses des hommes; mais de tels moyens ne seront jamais à la portée des peuples barbares, et, au contraire, ils tourneront toujours contre eux; dès lors ils ne pourront que contribuer à assurer une paix universelle, puisque, entre les mains des nations les plus avancées dans la civilisation, chez lesquelles domine moins l'esprit de conquête parce qu'elles sont plus éclairées, ils cesseront d'être redoutables. D'ailleurs, la découverte d'une nouvelle force est toujours une source de richesses intarissable; susceptible d'obéir à toutes les volontés, de se prêter à tous les services, on ne peut prévoir les améliorations qu'elle peut introduire, qu'en parcourant la société tout entière.

M. de Latour, en combinant les moyens de pression et de dilatation les plus énergiques, sur le même liquide et en même temps, a donné naissance à de nouveaux corps bien dignes d'attirer l'attention; ainsi l'éther, répandu alors dans un espace double de celui qu'il occupe ordinairement, présentait un état intermédiaire entre la liquidité et la fluidité élastique, et il existait un terme où la cohésion était nulle, ce que l'on n'observe ni dans les solides, ni dans les liquides, ni dans les gaz.

L'obscurité qui règne sur la connaissance des forces moléculaires se dissipe peu à peu; chaque année découvre le rôle de plus en plus important que joue l'électricité dans l'agrégation intime des molécules, et M. Berzélius n'a pas craint d'en faire la base d'une nouvelle classification minéralogique. M. Girard a mis à découvert un phénomène nouveau de capillarité; c'est l'attraction qu'établissent entre deux plaques mouillées les légères couches de liquides adhérentes à leurs surfaces, et qui semblent avoir une tendance à se pénétrer mutuellement. M. Girard a depuis vérifié sur de plus grandes surfaces ces phénomènes relatifs aux atmosphères liquides formées autour des particules d'une matière solide, et dont l'épaisseur varie, en sorte que la surface de certains corps solides peut être mouillée diversement par certains liquides. Ici se touchent le domaine de la physique et celui de la chimie; ce sont leurs communs efforts qui pourront enfin dévoiler la nature, les formes, les propriétés de ces atomes infiniment petits, de l'état desquels résultent sûrement les différences caractéristiques de tous les corps qui tombent sous nos sens.

Une contestation importante, où il s'agissait d'ap-

précier la naissance d'une machine à vapeur, à haute pression et à double cylindre, établie au Gros-Caillou, et destinée à pourvoir à l'approvisionnement des eaux de Paris, a fourni à M. de Prony l'occasion de se livrer à la recherche d'une unité dynamique invariable, propre à remplacer l'appréciation en *nombre de chevaux*, si arbitraire, si incertaine, et si difficile à constater. Le même travail l'a conduit à reconnaître une autre lacune dans notre système de métrologie, et c'est pour les remplir qu'il a soumis à l'Académie des sciences les nouvelles bases qu'il propose pour la mesure des effets dynamiques et pour celle de la distribution des eaux.

MM. Clément et Perkins ont constaté ce singulier phénomène qu'à une certaine élévation extrême de température, la formation de la vapeur diminue au lieu d'être plus rapide. M. Pouillet a aussi observé qu'un liquide projeté dans un creuset chauffé au rouge, ne se vaporisait que par l'abaissement de la température, prenant auparavant un mouvement giratoire. Ce savant physicien, avec Rumfort, qui avait cru déjà remarquer cette singularité, l'attribue au rayonnement du calorique à travers le liquide diaphane, et il en cite pour preuve, qu'une goutte d'encre ne produit pas le même effet. Au reste, on conçoit sur le champ l'utilité de cette indication, pour l'économie du combustible et l'application de la chaleur à la formation de la vapeur. Dans les sciences rien n'est stérile : une goutte d'eau procure une observation en apparence indifférente ou futile, et bientôt les applications les plus vastes en découlent naturellement.

M. Savart n'a pas cessé d'chrichir l'acoustique de ses découvertes ; il n'est presque aucun mode de

vibrations des corps solides ou gazeux, dont il n'ait constaté les particularités dans ses savans mémoires. Il a montré particulièrement, que les vibrations appelées tournantes, ne sont qu'un cas spécial du mouvement normal, et en déduit l'explication des usages des diverses parties de l'oreille. Il avait déjà fait voir, d'après les principes de l'acoutisque, quels perfectionnemens on devrait apporter dans les tuyaux d'orgues. La question de la formation de la voix humaine n'était point résolue; Ferrein l'avait comparée à l'action des cordes vibrantes; Dodart et Grenié à celles des anches; mais cette dernière opinion n'était pas encore complètement satisfaisante, puisque la voix diffère de tous les sons produits par les instrumens. M. Savart a montré qu'il doit en être ainsi, puisque le mécanisme qui les produit est tout différent; il établit que l'organe vocal doit être considéré comme un tuyau conique, où l'air est mis en mouvement comme dans les tuyaux de flûte des orgues : malgré son peu de volume, ce tuyau peut donner des sons graves et se prêter aux inflexions infinies que fait entendre la voix de l'homme et des animaux, attendu que ses parois peuvent affecter toutes sortes de tensions; et la bouche ainsi que les lèvres, en changeant les dimensions de la colonne d'air, influent sur le nombre des vibrations.

Déjà quelques savans avaient contesté les bases de la science de l'acoustique, en soutenant que l'air n'est pas par ses vibrations le générateur du son, et en l'attribuant à un fluide propre : M. Girou de Buzareingues et l'auteur de l'*Esquisse de la nature humaine*, ont développé en faveur de cette opinion d'ingénieuses hypothèses, mais dans la discussion desquelles nous n'entrerons pas.

Il est une vaste portion de la physique, celle qui traite des fluides impondérables (à laquelle nous avons proposé d'imposer le nom d'*éthérologie*), qui depuis peu d'années a entièrement changé de face. L'identité de l'électricité et du magnétisme, constatée par les beaux travaux de MM. Oersted et Ampère, et de plus en plus démontrée par les recherches de tous les savans qui ont fait fructifier leurs découvertes; la doctrine des courans électriques, et tous les phénomènes si remarquables et si nouveaux auxquels ils donnent naissance, assurent à cette partie de la science des succès ultérieurs dont on ne saurait prévoir l'étendue. Le système d'Huygens, qui attribue la lumière aux vibrations d'un éther universellement répandu, tiré d'un long abandon par M. T. Young, et rendu si complet par M. Fresnel, attire maintenant à lui toutes les opinions. Nous touchons au moment où l'on ne pourra plus douter que la chaleur ne soit une modification de l'état lumineux, et peut-être ne tardera-t-on pas à pouvoir assurer que tous les effets attribués jusqu'ici à plusieurs fluides impondérables, reconnaissent pour cause l'action diversement modifiée d'un agent unique. La révolution opérée dans les hautes régions de la physique par ces divers changemens de théorie est réellement immense : l'univers nous apparaît maintenant comme plongé tout entier dans un océan infini de matières impondérables, au milieu duquel les amas de matières pondérables ne semblent que des accidens.

L'électricité, spécialement, étend partout son empire : physique, chimie, physiologie, minéralogie, science des corps organisés, tout vient se rattacher à cet agent. M. Berzélius attribue à l'état

électrique, positif ou négatif, l'acidité ou l'alcalinité des substances; l'électricité joue donc le premier rôle parmi les causes de l'affinité chimique, et c'est pourquoi ce savant y a puisé les élémens d'une nouvelle méthode de classification des minéraux. M. Colladon vient de compléter les analogies qui existaient entre les piles galvaniques, les machines électriques et les aimans, en montrant qu'un fil conducteur en communication avec une machine électrique fait dévier l'aiguille aimantée du galvanomètre comme celui dans lequel passe le courant d'une pile. Il a pensé également que le galvanomètre pourrait être employé à mesurer la quantité d'électricité soutirée des nuages, et jusqu'à un certain point l'énergie électrique des orages : l'expérience a pleinement confirmé ces conjectures, puisque, durant la présence de ces terribles météores dans le voisinage ou au-dessus de son appareil, il a observé des déviations de l'aiguille qui ont été quelquefois de 87°, variant fréquemment, changeant tout-à-coup de sens, augmentant à chaque coup de vent, et passant toujours, à chaque coup de tonnerre, de la déviation positive à la déviation négative *et vice versâ*; le galvanomètre sera donc utile dans les recherches sur l'électricité atmosphérique; et s'il demeure constant que l'électricité contribue à la formation de la grêle, cet instrument pourra faire apprécier l'action préservatrice encore contestée des paragrêles.

La formation de l'électricité atmosphérique est l'une des plus intéressantes questions qu'on pouvait se proposer de résoudre. M. Pouillet l'a abordée avec tout le talent qui le distingue, et a constaté que dans l'évaporation de l'eau parfaitement pure il ne se

dégage pas d'électricité; mais qu'aussitôt que cette eau contient quelque corps alcalin, ce qui se rencontre presque constamment dans la nature, ce dégagement a lieu : c'est de l'électricité résineuse, si l'alcali est liquide, comme l'ammoniaque; et de l'électricité vitrée, si l'alcali est solide, comme la chaux. La combinaison des gaz, et notamment de l'oxigène de l'air avec le carbone des plantes, développe aussi de l'électricité; en sorte que voilà deux sources abondantes et toujours actives qui versent à grands flots, dans l'atmosphère, le fluide électrique que les décharges de la foudre restituent en masse à la terre. Tout dans la nature s'exécute par des ruptures et des rétablissemens d'équilibre, tantôt lents et graduels, tantôt instantanés et violens.

En reconnaissant l'action des courans électriques de la pile voltaïque sur les aiguilles aimantées, M. Oersted avait mis sur la voie de tous les phénomènes électro-magnétiques, dont M. Ampère a ensuite constaté toutes les particularités et déterminé toutes les lois. Il ne fut plus permis de nier l'identité des phénomènes électriques et magnétiques, lorsque M. Arago eut aimanté des barreaux d'acier en les soumettant aux courans, et même aux décharges de la machine électrique ou d'une bouteille de Leyde. Dès lors tous les physiciens dirigent leurs recherches de ce côté; M. Ampère, pour faire porter à ses premières découvertes tous leurs fruits, avait précédemment reconnu que la terre agit sur les fils conducteurs des courans comme sur les aiguilles aimantées pour les diriger. Bientôt il reconnaît que cette action du globe terrestre est exactement la même que celle qui résulterait de courans électriques circulant dans l'enveloppe de la terre d'orient

en occident. Sans admettre un noyau magnétique central, il conçoit que la production de ces courans s'explique par la superposition des couches diverses de l'écorce du globe qui forme une immense pile galvanique : l'aimantation naturelle des minerais de fer, placés dans le sein de la terre, en résulte évidemment; enfin, la direction de ces courans, aussi bien que l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée, sont liées intimement au mouvement de rotation de la terre sur son axe.

M. Arago a fait connaître un fait important dont on ne peut voir sans étonnement la tardive découverte, et dont il est encore difficile de prévoir les conséquences ; nous voulons parler de l'action qu'exerce sur l'aiguille aimantée un disque tournant, lors même qu'il en est séparé par des plaques plus ou moins épaisses. Jusqu'alors on n'avait vu agir sur les aiguilles que les aimans et le fer; on sait maintenant que tous les corps en mouvement agissent sur elles, et réciproquement, que les aimans manifestent une influence sur toutes les aiguilles, de quelque substance qu'elles soient formées. MM. Herschell fils et South, dans un important Mémoire inséré dans les *Transactions philosophiques*, ont répété et développé les expériences de M. Arago.

L'électro-magnétisme n'a pas cessé d'être l'objet des travaux assidus de MM. Ampère, Becquerel, Savary, Delarive, et de beaucoup d'autres physiciens et chimistes qui ont constaté, étendu et modifié les découvertes faites durant les années précédentes. M. Ampère, en donnant de nouveaux développemens à la théorie des phénomènes électro-dynamiques, a montré que cette théorie, comme celle de la chaleur, repose sur des faits desquels on a déduit

des formules. Celles-ci étant l'expression des faits, et s'y appliquant dans tous les cas, deviennent ainsi indépendantes des hypothèses proposées pour expliquer les phénomènes. M. Savary a cherché à expliquer la nature du mouvement électrique, qu'il conçoit composé d'une suite d'oscillations transmises au milieu environnant, et bientôt amorties par la résistance qu'elles éprouvent. MM. Becquerel et Delarive ont puissamment contribué aux progrès de cette partie de la science, spécialement en ce qui intéresse la doctrine électro-chimique. Le premier a reconnu les mouvemens dus à l'électricité, qui se produisent pendant la décomposition de l'eau oxigénée; d'une foule d'autres substances, et dans plusieurs effets capillaires : il croit pouvoir en conclure que les particules des corps sont naturellement douées d'une électricité propre, qui attire celle de nom contraire de l'espace. La même supposition a été appliquée par M. Ferré à la théorie électro-chimique ; il admet que les corps sont neutres lorsque les deux électricités se dissimulent, et qu'ils sont acides ou alcalins, suivant que c'est le fluide négatif ou positif qui prédomine. Nous devons au même M. Becquerel un beau travail, inséré dans les *Annales de Chimie et de Physique*, sur la conductibilité électrique des métaux : le cuivre, l'or, l'argent, sont les meilleurs conducteurs; le mercure et le potassium les plus mauvais. M. Becquerel établit que cette propriété croît en raison des masses, et non des surfaces, comme on l'avait cru, et que la quantité d'électricité en mouvement décroît en raison arithmétique, à partir des extrémités de la pile. M. Barlow est arrivé à des résultats à peu près semblables.

Mais le phénomène le plus digne de remarque et

qui paraît en ce moment bien avéré, c'est l'aimantation des aiguilles soumises à l'action du spectre solaire. Ce fait, qui établit une première analogie expérimentale entre l'agent de la lumière et de la chaleur, et celui de l'électricité et du magnétisme, avait déjà été annoncé par Morichini : une savante anglaise, madame Somerville, a répété l'expérience et constaté que cette aimantation a lieu lorsqu'on soumet les aiguilles aux rayons violets, indigos et bleus; mais qu'à partir des rayons jaunes l'effet est nul; c'est le côté de l'aiguille exposé à l'action de la lumière qui devient pôle nord. M. Baumgaertner a répété les expériences, et est arrivé aux mêmes résultats; l'état magnétique obtenu par ce moyen est permanent et semblable à celui que produit l'émanation ordinaire; mais on ne l'a observé que dans le fer.

Une autre découverte montre aussi l'analogie qui existe entre tous les fluides impondérables; c'est celle de l'inégale distribution de la chaleur dans les piles voltaïques en activité. M. J. Murray s'est assuré que cette chaleur augmente, dans les piles, de plusieurs degrés, à partir du cuivre de la première cellule jusqu'au zinc de la dernière.

MM. Becquerel et Nobili ont encore contribué à l'avancement des connaissances électro-magnétiques, en perfectionnant les galvanomètres, et notamment la multiplication de Schweigez qui permet d'apprécier de si faibles effets. M. Scoresby a aussi donné un instrument qu'il nomme magnétimètre.

C'est une belle découverte que celle qui a donné les moyens de préserver les métaux de l'altération et même de la destruction dont ils sont menacés au contact de l'air ou de l'eau, par l'effet de l'oxidation

ou de la rouille. Tout le monde conçoit les grandes et nombreuses applications dont elle est susceptible, soit dans la marine pour garantir le doublage des vaisseaux, soit dans les constructions exposées à l'humidité ou à l'action dissolvante des liquides, soit enfin dans beaucoup d'usages ordinaires où il importe de conserver aux métaux leur éclat et leur netteté. Aussi attendait-on avec empressement que cette découverte passât en quelque sorte à l'épreuve de la pratique et du tems. C'est ce que vient de faire sir H. Davy, inventeur de ce moyen préservateur : d'après des expériences faites dans les ports de la Grande-Bretagne, et sur des navires qui avaient fait des voyages de long cours, il a été constaté qu'une proportion de fer qui peut varier entre $\frac{1}{250^e}$ et $\frac{1}{1000^e}$ préserve les doublures en cuivre de toute oxidation, et de tout dépôt soit de zoophytes, soit de coquillages. Il n'est pas nécessaire que le métal protecteur soit en contact avec le cuivre ; il suffit qu'il n'en soit séparé que par un conducteur assez parfait. Une application du même genre a été indiquée par M. Dumas, pour la conservation des tuyaux de plomb destinés à la conduite des eaux plus ou moins chargées de carbonate de chaux : ce moyen consiste à introduire de distance en distance, dans les tuyaux, des barres de fer ou de fonte ; car le fer étant plus électro-négatif que le plomb, c'est sur le premier que se feront les dépôts calcaires. On voit de nouveau que les théories scientifiques, en apparence les plus abstraites, trouvent toujours, même dans les usages les plus ordinaires de la vie, d'utiles applications.

Aucune découverte bien remarquable n'est venue appeler l'attention sur la branche de la physique qui a pour objet l'étude de la lumière et de la chaleur.

Depuis que M. Fresnel, par ses profonds calculs et ses ingénieuses expériences, a ramené aux lois générales du mouvement vibratoire les phénomènes si variés des interférences et des rayons polarisés, et une foule d'autres jusqu'alors inexpliqués, la doctrine qui attribue les effets lumineux à un éther universellement répandu et mis en vibrations par le corps foyer de lumière, de la même manière que les effets sonores sont dus au mouvement imprimé à l'air par le corps sonore, cette doctrine, disons-nous, s'asseoit de jour en jour sur des fondemens plus inébranlables, et fait rejeter davantage le système opposé.

Passons rapidement en revue les acquisitions en documens scientifiques et instrumens, qu'il n'est pas permis d'ignorer. M. Dulong, en comparant le pouvoir réfringent des gaz, a été conduit à conclure que la diversité de la propagation de la lumière à travers les fluides élastiques dépend de l'état électrique de leurs particules. M. Fresnel a observé bien positivement une répulsion entre les corps échauffés; et lui-même, ainsi que M. Libri, a constaté que des gouttes d'eau et de petits disques de clinquant suspendus à des fils métalliques, s'éloignent de l'extrémité chauffée. Tout esprit un peu exercé aux considérations physiques sentira toute l'importance de pareils phénomènes.

M. Wollaston a résolu un curieux problème d'optique sur la direction apparente des yeux dans les portraits : au premier aperçu, il semble que la forme de l'iris nous met en état de juger si une personne a les yeux fixés sur nous ou dirigés ailleurs : cependant, il faut avouer que nous jugeons de cette direction des yeux par un moyen tout différent, puisque nous distinguons de très petites obliquités sans que l'iris

cesse d'être vu circulaire; à plus forte raison n'est-ce pas la forme de l'iris qui détermine la direction apparente des yeux dans un portrait. Elle dépend de la face entière de la personne, ou du moins des traits principaux de cette face : ainsi nous jugeons qu'une personne nous regarde lorsque son axe facial et son axe optique sont conjointement dirigés sur nous, ou bien quand l'axe facial, étant détourné d'un certain angle vers notre droite ou vers le haut, par exemple, l'axe optique forme avec le premier un angle égal vers notre gauche ou par en bas : dans tout autre cas, la personne ou le portrait regarderont soit d'un côté, soit d'un autre, soit en haut, soit en bas, relativement à nous. Ceci conduit aussi à expliquer pourquoi les yeux d'un portrait ne cessent pas de nous regarder lorsque nous nous déplaçons; c'est parce que toutes les parties d'une figure, dans un portrait, étant sur un même plan, l'angle facial ne peut varier, quelle que soit d'ailleurs la position que nous prenons relativement à un tableau.

L'optique s'est enrichie de plusieurs instrumens dignes de mention : M. Selligue a composé un microscope très supérieur à tous ceux que l'on possédait pour les grossissemens qui ne dépassent pas cinq cents fois; il est construit d'après les procédés ordinaires, mais en composant l'objectif de plusieurs lentilles achromatiques; et son prix ne dépasse pas 350 f., tandis que celui de M. Amici coûte 800 f. Cet instrument est surtout recommandable pour l'observation des corps opaques. M. Brewster, pour obvier à l'aberration de la sphéricité, imperfection inévitable des loupes simples d'un très court foyer, a eu recours à des microscopes naturels, les yeux de divers animaux; il en a composé des lentilles corrigées par la

nature elle-même, de toutes les imperfections des lentilles artificielles. Les yeux de petits poissons fraîchement retirés de l'eau sont les plus convenables. M. Brewster fut surpris de la netteté des images, et de l'amplification de ces lentilles, lorsqu'elles servaient d'objectifs dans un microscope composé; il en recommande l'usage aux naturalistes.

Un physicien américain, nommé Leslie, a proposé un microscope qui permet de voir au fond des eaux. On doit à M. Nitchie un ingénieux photomètre, basé sur la transmission difficile des rayons calorifiques à travers le verre : la chaleur d'une bougie, placée à vingt pieds, affecte l'instrument, et l'auteur espère, par là, pouvoir apprécier l'action des rayons lunaires.

La phosphorescence remarquable et les jets de lumière pleins d'intensité de la chaux exposée à la flamme d'une lampe à alcool, lorsque cette flamme est animée par un courant de gaz oxigène, a donné lieu à l'invention d'un nouveau phare dont on estime les effets quatre-vingts fois plus considérables que ceux des phares actuels.

M. Despretz a mérité par un travail sur l'origine de la chaleur animale le prix proposé par l'Académie des Sciences. On peut déduire avec certitude des nombreuses expériences de l'auteur, que la respiration est la principale source de la chaleur animale, et que l'assimilation des substances nutritives, le mouvement du sang, le frottement des différentes parties, rendent facilement raison du surplus. On remarque ces résultats curieux, que la respiration produit moins de chaleur chez les carnivores que chez les frugivores, chez les mammifères que chez les oiseaux, et qu'il disparaît plus d'oxigène dans la respiration des jeunes animaux que dans celle de adultes. M. Des-

pretz a constaté que la température moyenne des enfans est de 35°, celle des hommes faits de 37°, celle des oiseaux de 42°, celle des carpes de 12°. Dans des recherches sur ce sujet, faites sur plusieurs mammifères habitans du pôle, on a trouvé la chaleur animale égale à 4° environ. Cette série de phénomènes intéresse aussi vivement la physiologie que la physique et la chimie : c'est de leur triple union qu'on peut attendre la solution définitive des nombreux problêmes qui demeurent encore à résoudre dans la science de la vie.

Les rapports multipliés qui existent entre la lumière et la chaleur, sont l'objet constant des recherches des physiciens. M. Powel, qui s'est beaucoup occupé de la lumière rayonnante, a développé à ce sujet, dans les *Annals of Philosophy*, une hypothèse ingénieuse. Il admet dans la lumière deux sortes de chaleurs, l'une transmissible à travers le verre poli, l'autre non transmissible : celle-ci s'échauffe en raison de la texture des corps absorbans ; ainsi un corps chauffé au rouge continue d'admettre de la chaleur non transmissible, mais en même tems il émet de la chaleur transmissible, dont l'effet n'a de rapport qu'avec la couleur des surfaces.

La chaleur, soit comme force motrice, soit comme agent d'une multitude de combinaisons, reçoit des applications sans fin dans les arts et les manufactures ; il était fort utile de trouver une unité qui pût devenir un moyen uniforme de mesure de la quantité de calorique fournie ou employée. M. Clément Desormes, dans le cours de chimie appliquée aux arts, qu'il professe avec tant de distinction au Conservatoire des Arts et Métiers, s'est proposé la

solution de cette question, il a proposé, pour unité calorique, la quantité de chaleur nécessaire pour élever un kilogramme d'eau de 1° centigrade, et il a imposé à cette unité le nom de *caloric*.

Les pyromètres sont aussi un moyen de mesurer la chaleur; mais c'est l'élévation de cette chaleur, et non la quantité fournie, qu'ils font connaître : on sait combien sont imparfaits tous ceux que l'on a inventés jusqu'à présent; M. Mill vient d'en construire un nouveau, composé d'une boule de platine, renfermant de l'air chargé d'un peu de mercure, et dont les variations de volume indiquent l'élévation ou l'abaissement de la température : la boule et la tige de platine sont elles-mêmes renfermées dans un cylindre d'argile, qui fait fonction de creuset.

Le coup d'œil rapide que nous venons de jeter sur les progrès les plus récens et les acquisitions les plus importantes de la physique, durant ces dernières années, suffira pour faire apercevoir ce que la société doit, durant cette courte période de tems, aux savans qui s'occupent de cette science, ce qu'elle peut encore attendre de leurs recherches et de leurs travaux, ce que la science, de son côté, doit à ces mêmes savans, dans son avancement continuellement progressif, et quels pas, de jour en jour plus grands, elle fait, conduite par eux, vers un perfectionnement indéfini.

B. DE M.

LITTÉRATURE. — POÉSIE.

De l'Élégie, à l'occasion des OEuvres poétiques *de Madame Dufrénoy.*

Au siècle de Louis XIV, dans les tems même où Corneille venait de donner la tragédie à la France, et de montrer la comédie à Molière, une femme qui descendait des Châtillon, et qui avait épousé un descendant des comtes souverains de Champagne, parut aussi nous donner *l'Élégie*. Henriette de Coligny, comtesse de la Suze, était charmante; qui en doute? Elle avait *la taille de Pallas* et le sourire des anges; c'est Mlle de Scudéry qui l'a dit dans un roman : elle était vive et passionnée; elle portait dans le monde le goût de tous les arts et celui des plaisirs. Sa vie fut au moins singulière. Tout concourait à fixer l'attention sur son talent, et sa renommée devint bruyante. On formerait un recueil *in-quarto* des hymnes composés à sa gloire, j'ai presque dit consacrés à son culte, dans les trois langues de l'Europe qui pouvaient dès lors se flatter d'avoir une littérature. Trois nations, ou du moins trois Parnasses, encensaient en elle trois déesses. Elle était Junon par la naissance, Minerve par le génie, Vénus par la beauté, ni plus ni moins :

Si genus inspicias, Juno; si SCRIPTA, *Minerva;*
Si spectes oculos, Mater Amoris erit.

Il est bien vrai que *les écrits* de Minerve ne sont

pas très répandus ; et peut être qu'à la place de Madame de la Suze, je me serais contenté de l'incontestable prééminence qu'on lui attribuait sur Sapho. Ceci m'aurait semblé plus sérieux, si je l'avais pu croire sincère.

Tant de gloire ou tant de bruit ne mourut point avec Madame de la Suze, en 1673 ; son nom a passé dans les hémistiches de presque tous les poètes du siècle suivant, depuis Bernis jusqu'à Le Brun ; et vers le milieu de ce siècle, qui cependant commençait à s'enquérir de tout autre chose, on réimprimait encore les *Élégies de Madame de la Suze ;* j'en possède une édition de *Trévoux*, 1748.

Cependant, qu'est-il arrivé ? Combien Madame de la Suze a-t-elle conservé de lecteurs ? *Vel duo....* Je serais injuste si j'ajoutais *vel nemo*, car je l'ai lue, et j'y ai gagné de savoir qu'elle est à peu près illisible. Des pensées ingénieuses, des expressions justes et fines, d'agréables imitations des poëtes italiens, et surtout du Guarini, malheureusement alors beaucoup plus goûté que Pétrarque ; quelques vers aimables, même assez pleins ; quelques traits de sentiment, quelques éclairs de passion, feraient peut-être excuser les endroits, beaucoup plus longs et beaucoup moins rares, où l'auteur, copiste des Durfé, qui avaient copié les Montemayor, *ne sait*, comme les plus graves, les plus sensés de ses contemporains, et Pélisson à leur tête,

> Que bénir son martyre, adorer sa prison,
> Et faire quereller les sens et la raison.

Mais ce que rien ne peut compenser ni expier, ce qui produit, à la longue, un ennui irrémédiable, c'est la diffusion monotone d'une versification lâche,

et qui traîne, à travers tous les circuits d'un couplet de vingt ou trente lignes mal cadencées et bien rimées, la pensée qui, pour être *serrée aux pieds nombreux de la poésie*, suivant l'expression de Montaigne, n'aurait souvent exigé ou pu souffrir qu'un distique.

Le siècle de Louis XIV s'est-il donc laissé séduire à cette prolixité indigente? Distinguons. En faisant autrefois des recherches sur divers points assez mal éclaircis de notre histoire littéraire, j'ai trouvé que les poésies de Madame de la Suze, élégies, allégories, odes, chansons, madrigaux, avaient paru, soit à part, soit en différens recueils *de productions et rimes galantes*, dans un espace de vingt années, depuis 1650 jusqu'en 1671, et que l'auteur jouissait de toute sa réputation dès 1658, quelques mois avant que Molière fît représenter à Paris ses premiers essais dramatiques, deux ans avant que Boileau imprimât ses premières *Satires*. Les débuts de La Fontaine avaient été au moins médiocres, et il ne publia les premiers de ses *Contes* qu'en 1662. Ainsi, de tous nos grands écrivains, le grand siècle ne possédait ou ne connaissait encore, en 1658, que Pierre Corneille et Pascal. Depuis l'année 1636, époque de l'apparition du *Cid* et de la véritable éloquence poétique, depuis surtout les années 1656 et 1657, durant lesquelles avaient paru les dix-neuf *Provinciales* et la vraie éloquence en prose, nul doute que le dix-septième siècle ne fût déjà, pour la France, l'âge du génie. Mais c'est plus tard, c'est surtout par l'influence, long-tems combattue, toujours contestée, de Molière et de Boileau, qu'il est devenu par degrés, et même assez lentement, l'âge du bon sens et du goût. Boileau n'apprit pas seulement à Racine

à faire difficilement des vers. Quand Racine, de tous les hommes, peut-être, celui qui, depuis Virgile, avait reçu la plus heureuse organisation poétique; quand Racine, doué, dès son adolescence, d'une facilité merveilleuse, mais qui aurait pu être déplorable, sut enfin, grâce à Boileau, mettre toute une année, et le plus souvent deux, à écrire une tragédie, on ne sentit pas d'abord tout ce qu'il y avait de divin dans ce style si élégamment sublime, dans cette versification à la fois si forte et si pure; mais on s'accoutuma insensiblement à ne pouvoir plus souffrir les vers trop facilement faits pour être toujours faciles, toujours nobles, toujours polis; on voulut la correction, la convenance, le choix; un luxe élégant de paroles ne suffit plus pour dissimuler la disette ou l'indigence des pensées; et les pensées les plus heureuses ne purent faire excuser l'absence du coloris, des mouvemens, des images, des tours, en un mot de l'éloquence. On comprit pour lors ce qui manquait surtout aux *Élégies de Madame de la Suze*, ce qui seul fait vivre les ouvrages en vers, l'imagination dans le style. On ne se contenta plus d'en trouver quelques éclairs, sillonnant comme au hasard une versification inculte, languissante ou boursouflée; on exigea que sa douce chaleur, son pur éclat se répandit sur le tissu d'un bon style, où chaque chose se montrerait à sa place, où chaque beauté ne brillerait qu'avec goût, et serait, grâce au travail, toujours naturelle et distinguée. Telle fut la poésie française. Elle exigeait du tems et des soins. Il n'aurait plus été possible aux *bienheureux Scudéris* de faire applaudir chaque mois un volume. La mode en était passée. On dit qu'elle pourrait bien revenir : plus d'un symptôme alarmant nous en

menace. En ce cas, tant pis pour l'écrivain doué de quelque talent, qui aura la sottise d'en profiter. Notre langue n'est point faite pour les improvisations. Elle n'est pas stérile, tant s'en faut; elle est riche, inépuisable, mais pour le génie laborieux. Encore faut-il s'entendre sur ce mot, dont l'application prête à d'étranges folies: il y a deux manières de se montrer laborieux; l'une en faisant beaucoup, l'autre en faisant très bien. Dieu garde de mal nos gens d'esprit qui n'ont pas choisi la dernière!

Ce fut celle de Parny quand, tout juste un siècle et un lustre après la mort de Madame de la Suze, il donna, non point comme elle pour quelques années, mais pour toujours, à la France l'élégie, et à l'élégie de nouveaux modèles. Tibulle avait été le sien, ou, pour parler avec exactitude, un des siens; car, le dirai-je? il doit plus encore à J. J. Rousseau qu'à Tibulle. C'est probablement l'*Héloïse* qui nous a valu Parny; c'est indubitablement Parny qui nous a valu Bertin: ainsi, c'est au philosophe qui a le plus outragé la poésie au nom des mœurs, que nous avons obligation de nos deux poètes érotiques. J'en ai fait la remarque du vivant de Parny, dans un morceau qu'il a lu, et dont il m'a dit lui-même: *Vous nous avez devinés.* Ce ne sont point les imitations de détail, les impressions, les images, et même quelquefois les scènes qu'il emprunte aux *Lettres de Julie*, qui montrent le mieux l'influence du génie passionné de leur auteur sur son aimable et sensible génie; c'est surtout le ton général de sa poésie, l'accent qu'il donne à la passion. C'est encore, pour dire tout, la forme même de son recueil. Il était difficile que ces *lettres*, si éloquentes, mais dont les plus grands effets tiennent souvent à la place qu'elles

occupent dans le tissu d'une composition romanesque, ces lettres dont un assez grand nombre seraient d'admirables élégies si elles avaient été conçues, pensées, écrites en vers, il était difficile qu'elles n'inspirassent pas au jeune poète qui en faisait son étude favorite, le desir de faire à son tour d'un recueil de pièces détachées un ouvrage; d'en former un tout, un ensemble, qui eût son plan, son lien d'unité; et de porter ainsi dans l'élégie l'intérêt et la progression d'intérêt jusqu'alors réservés au roman et au drame. Voilà ce que fit Parny sous l'inspiration de Rousseau, et ce qu'a fait aussi Madame Dufrénoy sur les traces de Parny.

Enthousiaste de son modèle qu'elle nomme *le second Tibulle*, écrivant à une époque où il était devenu classique en Europe, elle a dû nécessairement et heureusement le suivre. Mais elle l'a suivi sans le trop imiter; ainsi l'ont voulu les convenances. En peignant et en avouant celle de toutes les passions par laquelle les deux sexes se ressemblent et diffèrent le plus, une femme avait surtout à respecter ces différences: l'amour avec ses délices, et même avec ses douleurs, venait s'offrir à son imagination, ou tout au moins à sa plume, sous des traits beaucoup moins hardis, mais plus séduisans peut-être, et c'était chez elle surtout que *la pudeur des mots* devait en adoucir l'image. C'est ce que Madame Dufrénoy n'a pas oublié un seul instant. On dirait qu'elle s'est peint l'élégie d'après cette femme charmante de l'antiquité, dont les traits, à demi voilés, semblaient craindre d'appeler les regards, et, les rassasiant moins, les attachaient davantage.

Lorsqu'en 1807 parut son premier recueil, une dame pleine d'esprit et de grâces ne put s'empêcher

de dire avec un peu d'orgueil féminin : *Nous avons aussi notre Parny*. J'ignore si Madame Dufrénoy a connu ce mot heureux, mais on ne l'a jamais si bien louée. C'était vrai, quoique très flatteur; car enfin, sans mettre en doute la prééminence de Parny sur tous les poètes modernes qui se sont fait un nom dans l'élégie, c'était dire, si je ne me trompe : Parny, en peignant l'amour tel qu'il est dans le cœur d'un homme, et tel qu'il peut se montrer dans ses vers, a été souvent plein de charme, quelquefois très éloquent, presque toujours vrai : en peignant l'amour tel qu'une femme ose l'éprouver ou l'avouer, même en vers, Madame Dufrénoy a trouvé une éloquence, un charme, une vérité qui ressemble à celle de Parny, et pourtant n'est pas la même : c'est comme la figure des *heures* dans Ovide : *Non... una nec diversa tamen*. Vous avez, vous autres hommes, *votre élégie* dans Parny : nous autres femmes nous avons *la nôtre* dans Madame Dufrénoy. *Nous avons aussi notre Parny*.

Comme Madame Dufrénoy et son délicieux modèle ont su tous deux exprimer et réunir dans le cadre de leurs poésies érotiques toutes les vicissitudes de la passion, avec ses plaisirs, ses regrets, ses jours sereins et ses orages; comme ils peignent tous deux l'amour depuis ses naissantes espérances jusqu'à ses vains souvenirs; c'est en les suivant ensemble et pas à pas, en les comparant dans les peintures où l'un et l'autre retracent les mêmes époques de peine ou de bonheur, et le même état de l'âme, qu'on discernera comment, qu'on s'expliquera pourquoi l'un et l'autre, étant toujours vrais, ne cessent jamais de se ressembler, et néanmoins diffèrent toujours. Ce n'est pas ici le lieu d'essayer ce rapprochement;

l'espace manque ; mais du moins j'indiquerai quelques points de comparaison assez saillans, assez décisifs pour fixer à cet égard les idées.

On se souvient d'un morceau extrêmement agréable dans le *troisième livre* de Parny, où les plus voluptueux détails sont rendus avec une vérité pleine de feu, pleine de grâce, mais voisine de la licence, et qui, pour peu qu'elle fût plus vive, cesserait d'être la volupté, puisqu'elle outragerait la pudeur. Pas un seul de ces détails dans une élégie de Madame Dufrénoy dont le sujet est le même, et cependant ce sujet y est complètement traité. Elle ne dévoile rien, mais elle fait tout sentir. La différence entre les deux pièces se manifeste dès leur titre : ce que Parny avait appelé *Délire*, Madame Dufrénoy l'a nommé *le Bonheur*; c'était obéir à une exigence du goût, si ce n'était pas plutôt satisfaire à une délicatesse du sentiment. Une autre convenance voulait peut-être que, sous la plume d'une femme, une telle peinture fût très courte. Parny a plus de trois pages, et Madame Dufrénoy n'a pas plus de douze vers. On trouve dans ces douze vers les trois pages de Parny ; rien de très important n'y manque : mais ce qui n'était chez lui que délire des sens, devient chez Madame Dufrénoy délices du cœur, et s'épure par le besoin d'une constance éternelle. L'un a fait et dû faire le tableau en amant, l'autre le refaire en amante.

S'ils diffèrent presque toujours ainsi dans l'expression de leur bonheur, ils se ressemblent beaucoup plus, comme on peut croire, dans le récit de leurs peines. Cependant, quand on compare leurs plus touchantes compositions, on remarque constamment entre eux des différences semblables, ou tout au moins analogues à celles que nous venons d'observer. Même

lorsqu'ils *gémissent* tous deux, lorsqu'ils forment les mêmes plaintes, s'ils ont presque le même langage, ils n'ont pas tout à fait le même accent. Ces nuances, toujours plus faibles, les séparent cependant encore au moment où elles sembleraient devoir nécessairement disparaître, et jusque dans ce dernier rêve d'un cœur malade, mais épuisé par une longue souffrance, qui cherche à se tromper lui-même, prend sa lassitude pour du calme, et, dès les premières lueurs d'une sérénité mensongère, se hâte de dire avec Tibulle:

Nunc venit post multos una serena dies.

Rien de plus touchant que cette situation de l'âme; rien aussi de plus poétique; et notre Tibulle l'a rendue avec un charme indicible dans cette courte élégie, un des chefs-d'œuvre du genre:

D'un long sommeil j'ai goûté la douceur.
Sous un ciel pur, qu'elle embellit encore,
A mon réveil, je vois briller l'aurore;
Le dieu du jour la suit avec lenteur.
Moment heureux! la nature est tranquille,
Zéphire dort sur la fleur immobile,
L'air plus serein a repris sa fraîcheur,
Et le silence habite mon asile.
Mais quoi! la paix est aussi dans mon cœur!
Je ne vois plus la triste et chère image
Qui s'offrait seule à ce cœur tourmenté;
Et la raison, par sa douce clarté,
De mes ennuis dissipe le nuage.
Toi que ma voix implorait chaque jour,
Tranquillité, si long-temps attendue,
Des cieux enfin te voilà descendue,
Pour remplacer l'Impitoyable Amour.
J'allais périr; au milieu de l'orage
Un sûr abri me sauve du naufrage;
De l'aquilon j'ai trompé la fureur;
Et je contemple, assis sur le rivage,
Des flots grondans la vaste profondeur.

Fatal objet dont j'adorai les charmes,
A ton oubli je vais m'accoutumer :
Je t'obéis enfin, sois sans alarmes ;
Je sens pour toi mon âme se fermer.
Je pleure encor ; mais j'ai cessé d'aimer ;
Et mon bonheur fait seul couler mes larmes.

Transcrire de tels vers est un enchantement. Il y a, dans ce dernier trait, je ne sais quelle délicatesse mystérieuse et ravissante qui s'empare exclusivement de la pensée, et fait un moment oublier la foule des beautés qui précèdent. Mais, dans toute cette peinture, quelle grâce ! quelle douceur ! que les détails ont de pureté, et comme l'ensemble est harmonieux ! Où trouver une plus heureuse alliance de la précision et de la facilité, de l'élégance et de la mollesse du style ? C'est partout l'accent vrai du sentiment, partout le coloris de l'imagination, et d'une imagination poétiquement sensible.

De l'aquilon j'ai trompé la fureur ;
Et je contemple, assis sur le rivage,
Des flots grondans la vaste profondeur.

Voilà, certes, de fort beaux vers ; et sans doute il ne viendra dans la fantaisie de personne d'y méconnaître un grand art et un grand talent d'expression. Mais il en est d'autres, et celui-ci, par exemple :

Je sens pour toi mon âme se fermer,

où la poésie moins apparente et plus simple, est aussi beaucoup plus distinguée, d'une perfection plus rare, et j'ajoute même plus savante. Peut-être tous les lecteurs n'en seront-ils pas également frappés. Mais c'est à de pareils traits qu'on peut dire de Parny ce qu'il disait lui-même de Tibulle : Son goût exquis donne à la parure l'air de la simplicité.

Se soutenir, être souffert à côté d'un tel modèle, en traitant le même sujet que lui, serait un assez grand honneur : mais Madame Dufrénoy a mérité une autre gloire. Elle a dans son recueil une élégie charmante qui correspond à celle de Parny, qu'on trouve charmante encore après celle de Parny, qu'on relit encore avec délices, qui enchante encore l'oreille, et qui porte aussi dans l'âme une impression indéfinissable et profonde. Nos lecteurs vont en juger :

LE REGRET.

La raison et le temps ont adouci mes maux.
D'un sentiment trompé la sombre inquiétude
N'enlève plus mes nuits aux douceurs du repos,
Mes jours aux bienfaits de l'étude.
Mon œil, long-temps chargé de pleurs,
Plus calme, s'est levé vers un ciel sans nuage;
Des bois je ne fuis plus le silence et l'ombrage,
Et sans chagrin je vois les fleurs
Se balancer sous le feuillage :
Mes amis à leurs soins touchans
Ne me trouvent plus insensible.
Semblable à ce ruisseau qui coule dans nos champs,
Ainsi coule ma vie uniforme et paisible.
Cependant quelquefois, sur le soir d'un beau jour,
Mon cœur se sent pressé par la mélancolie ;
Je regrette encor mon amour.

Je voudrais essayer de faire ressortir tout ce qu'il y a de vérité, de délicatesse élégante et d'attrayante douceur dans cette exquise élégie ; il faut finir, et c'est maintenant pour moi qu'arrive l'instant des *regrets*. Je regrette de ne pouvoir au moins indiquer d'autres élégies d'un caractère, d'un style différent ; et, plus que tout le reste, ces *Plaintes d'une jeune Israélite sur la destruction de Jérusalem*, allégorie patriotique dans laquelle l'auteur, sans cesser un seul

moment d'être fidèle aux convenances, élève plus d'une fois ses nobles et doux accens jusqu'à l'inspiration lyrique. Je regrette qu'il ne me soit plus possible de m'arrêter sur un recueil embelli par ces vers d'un sentiment si vrai et d'un accent si pur, qu'on retient dès qu'on les entend, et qu'on se plaît à relire quand déjà on les *sait par cœur* : heureuse et juste expression, qui devient à leur égard le mot propre, puisque j'en ai fait l'épreuve; c'est en affectant délicieusement le cœur qu'ils se fixent dans la mémoire.

V. F.

Chants du Siècle, par *Adolphe Nicolas*.

Ce serait une histoire bien curieuse à tracer que celle des révolutions littéraires et bibliographiques survenues à Paris depuis 1814, jusqu'à nos jours. Trois puissances seraient en présence : les libraires, les écrivains, le public; et, dans une classe à part, les journalistes chargés d'établir les communications. On verrait les libraires, depuis 1816 jusqu'à 1822, dans les plus grands comme dans les plus petits comptoirs, agités de la manie d'être éditeurs; de là cette crise terrible et les faillites nombreuses des années 1823 et 1824, époque où le champ resta abandonné à quelques hommes habiles qui, devenus plus circonspects, savent entourer leurs entreprises de tous les ressorts de la plus haute diplomatie. On verrait les écrivains habitués d'abord à trouver aussitôt qu'ils le voulaient un libraire pour mettre au jour leurs œuvres quelconques, privés ensuite de cette facilité et divisés en trois classes : les premiers recevant le prix honorable de leur talent, les

seconds le salaire mercantile de leur besogne, les troisièmes donnant leur argent pour se faire imprimer à leurs frais. On verrait le public presque noyé sous les flots de vers et de prose, traités complets, résumés, manuels, mémoires, éditions en un volume, romans, brochures, etc., versés chaque jour sur lui. On verrait enfin les journalistes parvenus, pour la plupart, à faire payer les libraires, payer les auteurs et payer le public. Les libraires et les auteurs, pour dire dans les feuilles tout ce qui leur plaît; le public, pour écouter tout ce qu'on lui dit. Si l'on me demande quel rapport ces réflexions peuvent avoir avec les chants de M. Adolphe Nicolas, je répondrai qu'on verrait aussi dans mon histoire, comment cette quantité impondérable de livres a produit une méfiance générale pour tous les ouvrages annoncés sous un nom inconnu, comment cette méfiance s'est portée plus fortement encore sur la poésie, parce qu'en pareille matière, il n'est point de degré du médiocre au pire. Si bien qu'aujourd'hui lorsqu'un jeune poète, bouillant d'espérance, offre d'une main tremblante le fruit de ses inspirations, le libraire diplomate, recevant nonchalamment le manuscrit, et laissant tomber un coup d'œil sur la première page, le rend promptement à l'auteur confondu, avec ces paroles brèves et dédaigneuses : « Ce sont des vers, Monsieur; je n'en prends plus. »

En effet, à moins d'environner la poésie de tout le prestige théatral, de l'armer des traits de la satire politique, ou de la relever par quelque bizarrerie exotique, il est bien difficile de la faire entendre. Ce don n'appartient qu'à quelques privilégiés. C'est parmi ces privilégiés que se range M. Adolphe Ni-

colas. Les chants qu'il vient de donner au monde littéraire y ont retenti et promis à la France un poète de plus. Le titre qu'ils portent : *Chants du Siècle*, et l'épigraphe qui les précède : *prisca juvent alios*, annoncent le caractère moral que l'auteur leur a imprimé. Ces chants sont destinés à peindre les événemens, les connaissances, les sentimens de notre époque.

M. Adolphe Nicolas n'est point un homme qui ait livré ses premières inspirations au public. Il a compris que, pour être poète, il ne suffit pas d'avoir de l'imagination et un mouvement intérieur qui l'échauffe. On voit qu'il a beaucoup étudié, qu'il a cherché ce que présentent de poétique la géographie du globe, les mœurs des nations diverses, leurs sentimens politiques, les sciences naturelles, les inventions modernes. Aussi les images qu'il nous offre sont-elles empreintes des couleurs variées dont ces études l'ont enrichi. Ou je me trompe fort, ou long-temps il s'est nourri de cette littérature grecque, de cette littérature latine que des esprits superficiels veulent abandonner. Nos Livres saints, cette Bible trésor de poésie, doivent aussi l'avoir inspiré. Du reste, qu'on me demande s'il est classique ou romantique, je répondrai qu'il peint en beaux vers les choses d'aujourd'hui, que ses pensées en général, quoique grandes, n'ont rien d'exagéré, ni de nébuleux, que ses expressions sont pures, et qu'il ne court jamais après l'étrangeté.

Plusieurs de ses chants sont consacrés aux événemens remarquables de notre siècle et à la position actuelle des peuples. Ainsi dans celui qui porte pour titre *l'Amérique*, l'auteur a voulu montrer cette terre sur laquelle de jeunes républiques s'élèvent et

grandissent au sein de la liberté; tandis que dans *Juida*, c'est l'Afrique flétrie par le honteux commerce des esclaves; dans la pièce : *les Ages du monde*, il offre le parallèle du passé et de l'avenir du monde; dans *le Conquérant*, il juge Napoléon; déjà ce grand sujet avait inspiré une messénienne à Casimir Delavigne, une méditation à Lamartine, M. Nicolas n'a pas craint de l'aborder de nouveau. Il a su y puiser des images belles et neuves.

D'autres chants embrassent une donnée grandiose comme *Montesquieu*, *la Mer*, *les Montagnes*. Cette dernière pièce est une belle conception. Adoptant les hypothèses poétiques de Buffon sur la formation du globe, c'est ainsi que l'auteur entre en matière :

La terre, en bouillonnant, se suspend dans l'espace :
De son sein repoussés, les monts sur la surface
Lèvent leurs fronts fumans vers les cieux *insultés*.
Mais Dieu, pour réprimer leur naissante insolence,
Du fond des cieux s'élance,
Du pied frappe leur tête et leur dit : arrêtez !

Il personnifie l'esprit des montagnes, qui, dans la nuit, au milieu des orages, se dresse, et verse le torrent :

Je suis le Roi des monts; leur sommet est mon trône :
Comme un manteau d'argent, la neige m'environne;
Pour couronner mon front j'épuise l'Océan.
Nul aussi près des cieux ne portera sa tête;
J'appelle la tempête;
Quand il dort à mes pieds, j'éveille l'ouragan.

Il le peint comme l'ami du soleil, qui fait germer dans son sein le bronze et l'or et le porphire; comme l'amant de la liberté, à qui l'esprit des montagnes adresse ces paroles :

. . . . . .
Sur ton lit de feuillage, ô mon agreste amante,
Dors paisible et charmante;

Tes montagnards sont là, ne crains pas de mourir!

Ne crains pas qu'un mortel ose franchir mes cimes:
Naguère, hélas! naguère, affrontant mes abîmes,
Un Français *insulta* les sommets du Bernard.....
Les destins m'ont vengé!.... Quelquefois sa grande ombre
Y vient dans la nuit sombre,
Et jette vers Arcole un triste et long regard!

La Mer fait le pendant de cette pièce, et les deux tableaux sont dignes l'un de l'autre.

M. Adolphe Nicolas n'est point étranger à un genre moins élevé. Rien n'est plus léger que les vers dans lesquels, sous le titre de *l'Idéal*, il retrace les métamorphoses diverses de l'eau, tantôt vague de l'océan, ruisseau de la prairie, nuage du ciel, neige des montagnes. Rien n'est plus gracieux que les regrets de cette jeune enfant qui, en arrosant ses fleurs, a noyé un papillon. On trouve beaucoup de sensibilité dans les prières que le poète fait à sa mère; enfin le chant intitulé *la Naïade* offre toute la fraîcheur de la poésie mythologique. Il est adressé à une nymphe qu'on nous présente :

Sans voile, sans ceinture, en un lit de roseaux,
Tranquille *s'endormant* au murmure des eaux.

. . . . . .

. . . . Dans ce palais aux mortels inconnu,
Où le jeune nageur seulement est venu,
Le nageur aux grands yeux, aux longs cheveux d'ébène,
Que l'onde, chaque soir, plus amoureux amène.

Il faut avouer cependant que ces détails, tout gracieux qu'ils sont, ne se rangent guère sous le titre de *Chants du siècle*. Ce qu'on admire dans la plupart des poètes de l'antiquité, c'est le naturel avec lequel ils retracent les mœurs, la religion, les croyances populaires et les passions de leur époque. Aussi devons-nous les étudier afin d'apprendre à faire pour

notre siècle ce qu'ils ont fait pour le leur ; mais quand nous empruntons leurs idées, quand nous transportons au milieu de nous leurs tableaux, nous ne peignons plus que par imitation, et non d'après nature.

Me voici arrivé à la fin du recueil et je n'ai fait que louer. C'est que je ne connais rien de plus froid que de parler d'une belle poésie, en opposant à chaque éloge une critique, comme pour établir une sorte de compensation. L'esprit humain est ainsi fait, que l'éloge glisse légèrement, la critique se grave, quelque légère qu'elle soit. Cependant mon intention n'est pas d'abandonner la prérogative qu'ont les journalistes de distribuer leurs avis à tous les auteurs, quelque haut qu'ils se soient placés. Je vais donc user de mes droits.

Je conseillerai à M. Adolphe Nicolas de savoir supprimer à propos ces détails qui nuisent à l'ensemble d'une pièce. Fort souvent ils sont naturels, leur expression est poétique ; mais ils entravent la marche, ils diminuent l'intérêt ; quoiqu'il en coûte pour les effacer, il le faut, c'est un sacrifice qu'on doit s'imposer.

Ainsi dans *Juida*, après avoir flétri la traite des nègres, exprimé les regrets déchirans d'une mère privée de son fils, après avoir lancé cette imprécation énergique :

Juida ! ce seul penser t'enlève tous tes charmes !
Tes bords me font horreur !

Le poète s'écrie :

Dégagez le vaisseau de ses ancres rebelles,
Matelots, déployez ses blanchissantes ailes
Et livrez-les aux vents.

A ces bords odieux mille fois je préfère
Et les glaces du pôle, et les flots en colère,
Et les sables mouvans.

Là je me serais arrêté. Les quatre strophes qui suivent sont belles, mais l'intérêt est fini.

De même, j'aurais désiré quelques strophes de moins dans les paroles de Napoléon; le mouvement eût été plus rapide, et plus conforme à la situation du héros.

Le chant intitulé le *Siège* offre le même défaut. C'est un dithyrambe sur Missolonghi. J'ai souvent comparé un dithyrambe à un torrent qui saisit brusquement le lecteur, l'entraîne, l'emporte et le rejette sur le rivage avant qu'il ait eu le tems de respirer et de se reconnaître; si le cours est trop long, ou s'il se ralentit, il est fatigant. Les prières que les femmes, les enfans et les pontifes élèvent vers le Seigneur au moment du siège paraissent longues; les images d'incendie, de meurtre, d'esclavage, y sont répétées plusieurs fois avec peu de diversité. La strophe qu'une sœur adresse à son frère encore jeune qui veut courir au combat, et celle qu'une mère adresse à son jeune enfant dans la même situation, ne sont qu'une même idée exprimée différemment et toujours bien; mais dans ce tems l'intérêt a été ralenti, et le lecteur s'est refroidi.

Peut-être dira-t-on au poète que dans ses chants d'amour il y a plus de poésie que d'émotion. Le *Réveil* renferme de jolies pensées; mais l'auteur, dans cette pièce, n'a pas un sujet bien arrêté et les tableaux qu'il offre ne sont pas ceux que le titre annonçait.

Je passe aux critiques de détail. Je n'ai point rencontré dans ces poésies de ces hémistiches qu'on pourrait ranger dans la classe des choses dont la propriété n'est à personne, et l'usage à tout le monde; j'en

signalerai deux, cependant, que M. Adolphe Nicolas doit abandonner aux faiseurs de vers.

Venez *partager mon délire.*
Sois tranquille, ma mère, *oh! bannis tes alarmes.*

Il est une épithète que l'auteur emploie souvent, que je ne condamne pas en elle-même, mais dont je condamne l'emploi habituel, c'est celle de *vermeil.* Ainsi l'on trouve : l'occident vermeil, l'horizon vermeil, le sein vermeil de la rose, le front vermeil de la liberté, les fruits vermeils du cerisier, le soleil qui s'enfonce vermeil dans l'océan,

Et des bois de corail, aux touffes animées,
Les vermeilles ramées.

Dernière citation que je fais surtout pour montrer avec combien de bonheur le poète a su exprimer par deux vers la forme, la couleur et la nature de ces zoophytes que l'on nomme vulgairement corail.

Je viens d'épuiser toutes les armes de la sévérité la plus scrupuleuse, et ma conscience de critique est entièrement satisfaite. Je terminerai en répétant ce que j'ai déja dit, que les taches légères qu'on peut trouver disparaissent devant les beautés. J'aurais bien voulu citer une pièce entière, mais je préfère renvoyer les lecteurs au recueil de M. Adolphe Nicolas, s'ils sont amans de la belle poésie.

J. È. O.

LITTÉRATURE. — ÉLOQUENCE.

Rousseau, apprécié par M. Villemain.

Deux ans après l'apparition de l'*Esprit des Lois*, au milieu de la société la plus enchantée de toutes les jouissances de l'esprit, la plus possédée par tous les plaisirs du luxe, on voit tout à coup surgir un écrivain inconnu qui a quelque chose de hardi dans la parole, de singulièrement actif dans sa rudesse : nouveau personnage, il se présente sur la scène, et vient y apporter, y développer un nouvel ordre de passions et de sentimens. Ce ne sera plus la réforme ingénieuse et académique des beaux esprits qui raisonnent un peu contre les abus, contre les priviléges des grands seigneurs auxquels ils font la cour, et à la table desquels ils s'empressent; il y aura quelque chose de la rancune démocratique dans cet homme si long-tems rebuté, réduit aux professions les plus obscures de la société, tentant avec peine quelque emploi subalterne, où son ambition même vient échouer avec de pénibles déboires, avec de dures humiliations, avec des mécomptes insultans pour son génie dont il a le secret. Ici il ne faut pas dire comme La Harpe, que c'est parce que Rousseau n'était pas invité à ces dîners, véritables bureaux d'esprit où ne figurait pas La Harpe, que le philosophe génevois avait conçu cette sévère acrimonie : non ! c'est contre la société tout entière qu'il est animé : il a le souvenir et de sa conversion forcée, et de ses courses, et de sa servitude, et de sa place de secrétaire d'ambassade, de la manière dont il a été traité par l'ambassadeur, de la lettre qu'il lui a écrite, qui n'est

pas publiée, mais que quelqu'un possède, dans laquelle il le supplie d'avoir égard pour un ancien domestique, pour un fidèle serviteur, car c'était ainsi qu'on entendait alors les rapports qui pouvaient exister entre l'homme de talent et l'homme puissant qui exerçait des fonctions publiques. Toutes ces choses agissaient sur l'âme de Rousseau, la tourmentaient et la poussaient enfin à éclater par une sorte d'expression qui paraît quelquefois se renfermer dans des généralités spéculatives, mais qui répond à des passions violentes, que trop souvent la société ignore, mais qui fermentent dans son sein.

Singularité remarquable dans l'esprit du XVIIIe siècle! Il fallait que ce siècle fût à la fois plein de frivolité et de sérieux, ou du moins que le sérieux, vers lequel il marchait sans le savoir, fût caché, couvert, enveloppé pour lui de toutes les frivolités du bel esprit littéraire. Eh bien! le premier développement de l'âme violente de Rousseau aura lieu à l'occasion d'une question académique dans toute sa pureté, d'une question qu'on aurait pu proposer aux rhéteurs du Bas-Empire, et qui aurait pu être agitée dans cette école de Quintilien, où on examinait s'il valait mieux mourir innocent que d'être un peu coupable et en même tems de n'être pas condamné d'après le texte même de la loi; où l'on recherchait, qui est-ce qui est préférable d'un homme bon et estimé, ou d'un homme qui, quoique estimé, n'aurait qu'une demi-vertu? et mille autres subtilités aussi fades et aussi insipides. La question proposée par l'académie de Dijon était celle-ci : *Le progrès des arts et des lettres a-t-il contribué à épurer ou à corrompre les mœurs?* Est-ce une question? Non, ce n'est pas une question; car qu'est-ce que

les mœurs des peuples qui n'ont pas de développement intellectuel? Qu'est-ce que les mœurs des peuples sauvages? Donnerez-vous à celles-ci le nom de mœurs dans le sens moderne qui comprend toutes les habitudes et tous les développemens de l'esprit public, appliqués aux devoirs de la société? Qu'est-ce que vous entendez par lettres? Regardez-vous les lettres comme une puissance, indépendamment de tout ce qui les inspire, de tout ce qui les anime? Qu'est-ce que la parole séparée des idées qu'elle exprime? qu'est-ce que les idées séparées des causes occasionelles qui les inspirent? Je ne vois aucun sens à cette question. C'est supposer, ce me semble, que la littérature peut exister dans un pays où les mœurs seraient indécises au bien et au mal, ce qui serait absurde. La littérature est elle-même non seulement, comme on l'a dit et redit cent fois, l'expression de la société; mais la littérature n'existe que parce qu'il y a une société; et la littérature est mauvaise quand cette société est mauvaise, de même qu'un homme parle mal, parce qu'il a de mauvaises idées.

« Eh bien! à cette époque où la littérature était si puissante, et en même tems où elle abusait de sa puissance, la question posée par l'académie de Dijon, qui certainement ne fut pas posée dans l'intention de provoquer la vérité sur ce sujet, cette question put répondre à l'âme de Rousseau. Était-ce par les nobles et beaux côtés de son âme? Je ne sais; c'est peut-être par cette humeur naturelle qu'il avait contre la puissance, et parce qu'il regardait la littérature comme une des formes de la puissance. Son esprit, nourri dans la solitude, appelé à l'originalité par le malheur, formé par les études antiques,

par la lecture de Plutarque; son esprit dut être impatienté de toutes ces pauvretés littéraires, telles que les correspondances de Grimm et autres ouvrages du tems. Je crois cependant que l'imagination forte et les vastes connaissances de Diderot le frappèrent, que la raison supérieure et fine de d'Alembert lui parut digne d'estime; mais les pauvretés qui se disaient dans la maison du baron d'Holbach, ces disputes éternelles en faveur de l'athéisme, toutes ces doctrines piquèrent l'imagination sensible et orageuse de Rousseau; il était malheureux, il avait besoin de croire et de sentir quelque chose d'élevé en lui : sa nature avait pu être révoltée par toutes ces thèses de l'athéisme.

Il y a cela de pénible dans notre pauvre nature humaine, que l'enthousiasme, le sentiment élevé de la vérité, l'amour de la vertu, nous trompent sur les faiblesses réelles de notre nature. Ainsi, la vie de Rousseau, puisqu'il a voulu l'étaler aux yeux du public, la vie de Rousseau est pleine de choses que la morale réprouve; et cependant il a cru pouvoir dire avec candeur : « Nul homme n'est meilleur que moi. » En prononçant ces paroles, il se rappelait cet enthousiasme, ces illusions de vertu qui servaient à son éloquence, mais qui ne servaient pas à sa conduite. Il a cru que Dieu lui tiendrait compte des belles pensées qu'il y avait dans ses livres. Il n'y a pour cela qu'une seule récompense, c'est la gloire; mais Dieu n'en tient pas compte.

Voilà ce qui est arrivé à Rousseau; voilà ce qui se passait dans sa nature. J'ai mis dans cette exposition, et volontairement, quelque chose de cette espèce de confusion qui préside à la formation des principaux mouvemens de notre âme, à toutes ces

velléités fugitives, ou à ces volontés fortes qui déterminent enfin ce que nous faisons et surtout ce que nous sommes. J'ai besoin de cette explication pour concevoir dans Rousseau tant de fausses idées, tant de paradoxes, tant de chaleur factice, et tant de chaleur vraie. Je me dis maintenant : cette question frivole pour nous, mais tout à fait analogue au goût d'une littérature théorique, retravaillant sur elle-même ; cette question, si frivole sous tous les rapports, a pu prendre, aux yeux de Rousseau, un caractère plus élevé. En effet, on aurait tort de ne pas la considérer comme le premier développement, non-seulement de son talent, mais de ses principes, comme le commencement de ce combat qu'il a livré au XVIIIe siècle. Il a été tenté par cette grande singularité, toute favorable à l'éloquence, de se mettre en opposition avec ce qui est accrédité. Ainsi la philosophie du XVIIIe siècle avait fini par être une espèce de préjugé, de domination qui s'imposait à tout le monde. Rousseau n'en voulut pas, il ne voulut pas être athée parce que ses amis l'étaient ; il ne voulut pas adopter telle opinion, telle admiration, tel culte de la littérature considérée en elle-même, tel enthousiasme pour les académies, parce que c'était l'esprit de la mode : il se révolta, et la révolte fut le parti de son génie.

Je ne regarderai pas comme un paradoxe le premier discours de Rousseau ; j'y verrai la passion qui l'emportait, ce que cette passion avait de vrai, ce qui était dû à l'éloquence ; j'y verrai le commencement de cette carrière qui fut consacrée toute entière à combattre le XVIIIe siècle, quoique y appartenant sous beaucoup de rapports ; j'y verrai ce qui fit de lui un homme original.

Maintenant, dans le détail de ce discours, en l'examinant comme objet d'art, il y aurait des remarques, des censures à faire; peu nous importe, nous ne sommes pas précisément scolastiques.

Avoir indiqué la pensée principale de l'ouvrage, c'est l'avoir jugé tout entier. Cette pensée première est ensuite marquée plus particulièrement dans quelques endroits. Ainsi elle est dans cette apostrophe à Voltaire, dans ce tableau de la décadence où tombaient les arts du dessin dans le XVIIIe siècle; elle est ensuite dans cette apostrophe au pouvoir, auquel il conseille de protéger les arts, parce qu'ils décorent, embellissent la puissance, parce qu'ils servent à cacher ce qu'elle peut avoir de pénible pour les peuples : c'est là où se réveille le commencement de sa rancune démocratique. Que des rhéteurs admirent la prosopopée de Fabricius, que des écoliers l'apprennent par cœur, c'est un beau morceau sans doute, mais qui n'a pas ces véritables traits qui appartiennent à l'éloquence.

Le *Discours sur l'inégalité des conditions* me conduit naturellement au *Contrat Social*. Ce sont en effet deux ouvrages qui ont absolument le même caractère et une liaison intime : l'un est contre la civilisation, l'autre est contre toute organisation politique existante, ou du moins indépendante du principe de l'organisation politique, qui n'a pas encore été réalisé, et que je crois difficile à réaliser.

Y a-t-il dans ce dernier ouvrage une grande profondeur de connaissances positives? y a-t-il un sentiment de la véritable politique? y a-t-il au contraire la continuité des premières abstractions qui ont marqué l'ouvrage de Rousseau sur l'*Inégalité*?

Il y a en même tems la chaleur de haine qu'inspirait à Rousseau l'ordre social au milieu duquel il se trouvait placé, portée au plus haut degré et réduite en système, de manière que le contre-pied de cet ordre social paraisse la seule chose admissible. Ainsi la royauté absolue ou du moins tempérée semblait la forme constitutive de la France; ce qui semble à Rousseau la chose avant tout désirable ou plutôt la seule chose raisonnable, c'est la souveraineté universelle, s'il est permis de parler ainsi, par conséquent l'antipode le plus complet du type qu'il a devant les yeux, et que son indignation, sa conscience, si vous voulez, repoussait en ce moment. Le *Contrat Social* se réduit tout entier à cette idée, qu'il n'y a de souveraineté que la souveraineté de tous, que cette souveraineté est toute puissante, c'est-à-dire toute justice; qu'elle ne peut point se tromper ou du moins, se trompât-elle, son action doit être irrévocablement exercée; cette souveraineté ne peut être ni aliénée, ni partagée, ni représentée. Sous ce rapport, Rousseau a été Hobbes retourné, Hobbes populaire et démocrate.

Il est clair, comme l'a très bien prouvé un publiciste, que le gouvernement devient alors impossible; car on ne peut supposer que le gouvernement soit complètement et continuellement exercé par une volonté générale et universelle, qui est la seule puissance reconnue. A l'instant où cette volonté ne s'exerce pas, suivant Rousseau le gouvernement cesse, il n'y a plus de justice; c'est absolument le gouvernement de la place publique d'Athènes. Que sort-il ensuite de ce principe? C'est, comme on l'a très judicieusement remarqué, qu'à l'instant où quelqu'un se sera fait le représentant de cette souverai-

neté générale, et où, malgré l'observation de Rousseau, qui est bonne dans un livre, mais ne se soutient pas à la pratique, la volonté universelle et toute puissante aura disparu, et aura pour successeur ce dangereux remplaçant, jamais il ne souffrira de précautions contre lui ; il restera sans cesse pour ainsi dire dans cette masse populaire dont il émane, dont il se dit le représentant ; il fera le raisonnement que faisait un célèbre despote en Angleterre : « Il faut des précautions, parce qu'il y a d'une part le peuple, et d'autre part le souverain ; mais où la souveraineté du peuple existe, et où c'est moi qui représente le peuple, m'attaquer serait attaquer le peuple. »

Les idées de Rousseau ont eu certainement une funeste influence, et sont entrées dans beaucoup d'esprits qui les ont prises pour des idées fortes et sont restés sous leur joug qui en précédait et en annonçait un autre.

Le double caractère de son génie, et en même temps peut-être la cause la plus marquée de cette prodigieuse influence qu'il a exercée, c'est qu'il a réuni deux entreprises en lui, il a été deux hommes à la fois : il a été le plus hardi, le plus passionné, le plus contagieux, le plus populaire des philosophes politiques, en tant qu'il attaquait, qu'il contredisait, censurait l'ancien ordre social ; il a été en même tems le plus véhément, le plus courageux adversaire de la philosophie de son tems, en tant qu'il soulevait le sentiment moral et l'instinct religieux contre le scepticisme et l'épicuréisme trop accrédité par une partie de la philosophie du XVIIIe siècle.

Maintenant, demanderez-vous pourquoi le nom de Rousseau a si prodigieusement retenti, pourquoi il a intéressé tant d'admirateurs dans sa gloire, pour-

quoi son nom se mêle dans tous les ouvrages, pourquoi M. de Bonald le cite souvent avec admiration comme un écrivain singulièrement opposé de principes à la philosophie du XVIIIe siècle; pourquoi le célèbre auteur de l'*Essai sur l'indifférence*, homme éloquent, espèce de Rousseau chrétien, s'il est permis de parler ainsi.... Mes paroles ne sont peut-être pas entendues dans le sens que je veux dire : je suis un vieux professeur, j'ai des habitudes toutes collégiales, et, par ces expressions, j'entends ce genre de travaux qu'on faisait au XVIe siècle, qui consistait à imiter les formes, les mouvemens d'un auteur de l'antiquité; on faisait des *Florus christianus*, etc. Cette comparaison, paradoxale au premier abord, se réduit à dire que l'écrivain célèbre dont je parle, placé sous un point de vue opposé à celui de Rousseau, a quelque chose de son génie, imite ses tours, copie sa véhémence, si la véhémence se copiait, et a trouvé, sous d'autres formes, la même amertume et la même énergie.

Eh bien! la cause de cette influence si étendue, la cause de cette double école créée par un même homme, de cette popularité assurée à son nom, de cet ascendant qui effraya la gloire tout à la fois séculaire et journalière de Voltaire, cette gloire dont Voltaire s'occupait sans cesse, qu'il appuyait tantôt par une tragédie, tantôt par un pamphlet; cette cause, nous la trouvons dans ce travail si puissant et en double sens que Rousseau exerça sur les esprits.

Veuillez remarquer, car nous en sommes à la seconde partie de cette gloire, veuillez remarquer qu'il y avait cela de singulier que Rousseau était plus hardi en innovations politiques que tous les esprits

de son tems, y compris Helvétius qui ne créait rien par lui-même, qui recueillait toutes les fantaisies de l'imagination du XVIIIe siècle, les traduisait dans un style assez agréable, assez facile, et les exagérait un peu afin d'y mettre quelque chose de lui; c'était là la partie fausse. Rousseau était un novateur bien plus hardi; mais, quand il s'agit de philosophie morale et religieuse, il est bien autrement novateur, il est novateur contre les novateurs. En effet, que voyez-vous autour de lui? deux écoles, l'école matérialiste dogmatique et l'école indifférente. Dans l'école indifférente il faut placer le plus brillant, le plus facile, le plus éclatant de tous les génies, il faut placer Voltaire, avec toutes les séductions qu'il exerce, avec toutes ses fantaisies, et cette facilité de conduire tous les esprits de son tems, et d'être à la fois l'objet de l'enthousiasme et l'objet de la vogue. Si vous examinez ses ouvrages, vous y apercevez bien un sentiment assez sérieux d'humanité, qui s'anima dans sa vieillesse; ce fut lorsque son siècle devint plus sérieux que lui, que le besoin d'être toujours de niveau, ou plutôt en avant de ce qui l'entourait, ce besoin d'être l'objet du culte public, le fit s'élever aux idées sérieuses qu'on commençait à demander.

Vous voyez ensuite Buffon qui s'enveloppe dans sa gloire, dans sa circonspection de grand seigneur et de grand coloriste, appliquant son génie d'écrivain à des choses qui n'excitent pas les passions immédiates de la philosophie, qui n'ébranlent pas les grands intérêts de la société. Il décrit admirablement une nature antérieure à la nôtre; il la devine avec hardiesse, et encore, aussitôt que la Sorbonne du tems s'effraie, il explique respectueusement pour

elle tout ce qu'il a pu dire de hardi, même relativement au tems antédiluvien. Hors de là, cet admirable génie décrit le vol du colibri avec un art admirable, trouve des couleurs aussi brillantes que celles de la nature pour peindre tous les animaux de la création, pénètre même avec un art ingénieux et savant dans les secrets de la nature interne, autant du moins que la simple physiologie matérielle peut y conduire. Mais, dans tout cela, rien ne touche aux idées si vives et si sérieuses qui commençaient de toute part à soulever les esprits.

Les écrivains du second ordre s'occupaient surtout de paradoxes hardis et qui flattaient le goût d'innovations morales répandu dans les esprits. Saint-Lambert faisait ce livre qu'il ne publiait pas, mais qu'il montrait à ses amis, et qui semblait le code du bon ton, le catéchisme de la bonne société. Celle du baron d'Holbach, plus sérieuse, s'attachait uniquement aux doctrines du matérialisme. Cette société le prêchait avec une sorte d'affirmation véhémente qui semble en contradiction avec cette doctrine même, telle que la présente le *Système de la nature*, livre dont la vieillesse de Voltaire se fâcha. Indépendamment de l'esprit de froideur philosophique avec laquelle Voltaire se rapprocha toujours du déisme, il y avait dans le *Système de la nature* un style si lourd, tant de mauvaises phrases, tant d'expressions plates et techniques, que le bon goût de Voltaire ressuscitait son orthodoxie religieuse contre un pareil ouvrage.

Mais c'étaient des attaques courtes, rapides, opposant à la raison sceptique et incrédule une raison calme et moqueuse; ce n'était pas là l'antidote qui fait disparaître le poison. Ces doctrines donc s'avan-

çaient, contenaient les esprits, mais n'obtenaient pas l'enthousiasme; elles ne pouvaient en exciter, elles le proscrivaient, elles le desséchaient : mais elles obtenaient en leur faveur une espèce de certitude froide et vaine, quelque chose de sec, de dédaigneux, comme on le voit dans quelques uns des ouvrages de Diderot, et dans quelques autres ouvrages sortis de la société du baron d'Holbach.

C'est un homme arrivé obscur à Paris, n'ayant autour de lui ni fortune, ni crédit, ni nom, ni même la qualité de Français pour ainsi dire, qui entreprend tout à coup de se soulever, de s'armer contre cette philosophie nouvelle. De sa personne il est amoureux de la gloire et, partant, de la mode; car la mode donne souvent la moitié de la gloire. Cependant il a, sinon cette conviction forte et invincible qui oblige de parler ainsi, parce qu'il est impossible à votre esprit de trouver des idées et à votre cœur de trouver des sentimens différens; il a, sinon cette conviction, je n'ose le croire encore, il a du moins cette ambition haute d'un esprit neuf et dominateur qui veut bien la mode, mais qui en fera une toute nouvelle pour lui, qui ne veut pas entrer dans le chemin battu, faire de la gloire comme tout le monde en fait, battre sa monnaie au même coin, mais frapper des médailles pour lui seul.

Rousseau, d'ailleurs, avait dans le cœur quelque chose de profondément religieux : ses malheurs, son imagination forte et poétique, le besoin peut-être de réparer bien des fautes, d'effacer bien des torts, cette mélancolie qu'il porte en lui, ce dégoût du monde, cette fuite vers Dieu, puisqu'il était si mécontent des hommes, tout lui faisait chercher l'occasion de rompre avec gloire, je crois, mais de rom-

près en même temps d'une manière complète avec tout le parti sous le drapeau duquel il avait long-temps servi. La première occasion qui se présenta à lui fut un article que d'Alembert avait fait dans l'*Encyclopédie*, pour conseiller aux Génevois d'ouvrir un théâtre. Rousseau qui, au milieu des pompes de Paris, avait pendant quelque temps oublié sa patrie, s'en souvient alors vivement, avec indignation. Il craint que la pureté des mœurs génevoises ne soit altérée par ce théâtre. Je dis les choses avec une intention légèrement ironique; mais, si mes paroles ne l'indiquent pas, au fond de l'âme je l'éprouve. Je crois que malgré la vigueur naturelle et originale de l'âme de Rousseau, il avait quelque chose de ce vernis factice répandu sur le XVIIIe siècle. Pouvait-il croire que Genève, auprès de laquelle s'était établi Voltaire, qui à lui tout seul valait bien un théâtre, que Genève, qui était une ville de commerce, de plaisirs, le rendez-vous de tous les brillans voyageurs de l'Europe, que Genève, fût menacée d'être brûlée par le feu du ciel, si l'on y jouait la comédie et la tragédie? Je ne sais, j'ai quelques petits doutes, mais en même temps je m'imagine que son âme forte et vive se passionna au-delà de sa première croyance; que d'ailleurs à une idée principale vinrent s'en joindre mille autres; que s'il exagérait un peu sa première indignation et ses premières inquiétudes pour l'établissement d'un théâtre à Genève, une foule d'idées vraies, pratiques, vinrent s'y joindre; que ce tableau de mœurs républicaines qu'il pouvait développer en présence de la corruption des vices de l'époque, que ce tableau le séduisit, tenta ses pinceaux. Il n'était pas fâché non plus de donner quelques leçons à Voltaire.

« Dans ce débat, le talent purement littéraire, la perfection de l'art d'écrire, la passion jointe à la logique, tout cela produisait et la puissance et la vogue de Rousseau, et l'estime attachée à ses écrits, et la fermentation sérieuse avec laquelle beaucoup d'esprits les recevaient, et l'influence prolongée qu'ils ont exercée, et l'espèce d'enthousiasme tout prêt qu'ils trouvent toujours dans le cœur d'un jeune homme qui, avec une imagination neuve et vive, ouvrira ces pages pleines d'enthousiasme, et ne s'apercevra pas qu'il y a quelquefois de la fausse éloquence.

Telle fut la *Lettre sur les Spectacles*; à l'occasion d'une thèse presque sophistique, Rousseau ébranla beaucoup d'autres bases de l'ancienne société. Il attaqua le luxe, la vanité, le despotisme presque dictatorial des femmes de la cour. Je m'imagine que beaucoup de ses paroles, qui sont encore si vives d'éloquence étaient alors vives de passion et de partialité; et quand je lis les correspondances colères de cette époque, quand je vois dans certaines lettres le succès de cette lettre de Rousseau, quand je vois les réfutations si guindées de Marmontel et de d'Alembert, je dis que la flèche était bien lancée, et qu'elle avait pénétré fort avant.

Je suis pressé d'arriver au plus beau et je crois même au plus pur monument de la gloire de Rousseau : je veux m'occuper surtout de l'*Émile;* je veux essayer de le considérer sous un rapport, moins souvent indiqué que les autres. Je crois que la gloire de Rousseau aurait été moins durable sans cet ouvrage; je crois que c'est là surtout que le génie du grand moraliste, du grand observateur, s'est montré avec une haute supériorité. Ce n'est pas, à coup sûr, que là, comme ailleurs, Rousseau ne soit

fort souvent imitateur; mais c'est là tout à la fois qu'il a répandu le plus d'idées neuves, et le mieux orné les idées des autres; c'est là surtout qu'il a prodigué ces ressources et ces trésors du génie oratoire; c'est là qu'il a mis en scène cette passion qu'il avait dans l'âme, en ne l'appliquant pas à des choses toutes passionnées d'elles-mêmes, où ce n'est presque plus un mérite, mais en l'appliquant à des choses qui jusque là avaient été froides. Nous avait-on passionnés en effet pour le bonheur de l'enfance? nous avait-on attendris pour le maillot, s'il est permis de parler ainsi? avait-on trouvé des expressions pleines de vie pour conseiller aux mères de nourrir leurs enfans? avait-on fait verser des larmes de sympathie pour un jeune homme de quinze ou seize ans, qu'on élève souvent si mal, et auquel on reproche si durement les fautes qu'on lui fait faire? Voilà des passions nouvelles, des intérêts jusque là négligés, que l'âme ardente de Rousseau conçoit et réalise par la parole. Quand je prendrai des exemples, on sentira mieux ce que je veux dire, et l'on verra ce que c'est que d'être un homme de génie, ou bien d'être seulement un homme estimable.

Locke a fait un ouvrage sur l'éducation; presque toutes les idées de Locke sont dans Rousseau. Dans Locke elles sont raisonnables, mais dans Rousseau elles sont toutes puissantes. Ainsi Locke s'est occupé avec un soin extrême de l'éducation de l'enfance; il s'est occupé de tout ce qui peut préparer et les muscles et l'âme de l'enfant, pour prendre l'expression de Montaigne, des moyens de deviner, de prévenir une foule de défauts, de les empêcher de naître, de les remplacer d'avance par des qualités salutaires. Tout cela est dans Locke; mais Locke veut-il arriver

au développement complet de son élève? veut-il arriver au sentiment de l'influence religieuse sur l'élève? savez-vous où cela se trouve placé? vous allez le voir :

Locke conseille d'apprendre à lire aux enfans, parce qu'enfin il faut toujours mettre cela quelque part : et, à l'occasion de ce conseil important, il donne celui de leur faire lire la Bible : ensuite il retranche de la Bible quelques ouvrages, puis il raisonne un peu là-dessus; et c'est à cet endroit qu'il parle du développement religieux des enfans. Ainsi, il dit que l'impression de cette lecture sera bonne; qu'il ne faut pas trop raisonner avec eux, mais qu'il faut leur donner l'habitude des sentimens religieux. Il passe ensuite à un autre chapitre, et il dit : Quand ils auront appris à bien lire, qu'ils auront lu la Bible, il sera très convenable de leur faire apprendre à écrire.

Imaginez au contraire cet écrivain tout oratoire et tout dramatique, cet écrivain qui aurait si bien fait dire à Cicéron : Quand vous entendrez de pareilles choses, vous sentirez bien qu'il y a là un orateur, et qu'on y fait la besogne oratoire.

Lorsque Rousseau rencontre une idée aussi grande que celle du développement du sentiment religieux, il ne se contente pas de la placer entre la lecture et l'écriture; mais il vous raconte l'histoire de son élève, il le conduit à travers toutes les sensations qui développent peu à peu son intelligence sensitive d'abord, puis qui développent son intelligence morale. Il vous montre, par mille petits accidens réunis, comment son esprit s'éclaire, comment sa raison s'affermit. Quand il l'a conduit jusqu'à cette époque intermédiaire entre l'enfance et la puberté, il raconte avec un intérêt inexprimable et une sorte de pudeur de langage, comment quelque chose de

plus passionné vient s'empreindre dans toute la personne du jeune élève, éclate dans ses yeux ; il le montre grandissant pour devenir homme. Alors quelque chose de plus sacré se communique aux devoirs du précepteur ; il ne s'agit plus d'éclairer l'entendement à demi formé d'un enfant, il s'agit de déterminer le caractère de l'homme, de le rendre sensible pour la vertu. C'est un moment d'initiation sainte pour ainsi dire. Alors Rousseau conduit son élève au milieu du spectacle de la nature champêtre ; il le fait assister au lever éclatant du jour ; il attend que son âme soit émue, agitée par toutes les grandes impressions que le spectacle si religieux du réveil de la nature excite dans les âmes ; et puis, s'emparant de ces émotions involontaires, et par cela même toutes puissantes, il commence à soulever tous les sentimens qu'il veut fortifier dans son cœur, et il lui fait ce célèbre discours que je n'examine pas ici, mais où la doctrine de l'immatérialité de l'ame, où la croyance en Dieu, où toutes ces sublimes pensées, bases de la religion naturelle comme de la religion révélée, sont rendues avec tant de puissance, de charme et d'émotion.

Vous n'êtes pas étonnés de rencontrer du sublime dans les pages que je viens de rappeler à votre souvenir ; la grandeur du sujet y prêtait. L'imagination dramatique de l'écrivain a dessiné la scène, mais la scène était tout entière dans la nature.

Locke a dit qu'il ne fallait point faire peur aux petits enfants, qu'il n'y a pas de plus mauvaise impression, que cela eût pu leur gâter le bon sens et le courage pour le reste de leur vie. Il a donné ce conseil dans un petit paragraphe, puis il a passé à autre

chose. Rousseau dit qu'il ne faut point faire peur aux enfans avec des masques ; puis il ajoute :

« Quand, dans les adieux d'Andromaque et d'Hector, le petit Astyanax, effrayé du panache qui flotte sur le casque de son père, le méconnaît, se jette en criant sur le sein de sa nourrice, et arrache à sa mère un souris mêlé de larmes, que faut-il faire pour guérir cet effroi ? précisément ce que fait Hector, poser le casque à terre, puis caresser l'enfant. Dans un moment plus tranquille on ne s'en tiendrait pas là : on s'approcherait du casque, on jouerait avec les plumes, on les ferait manier à l'enfant, enfin la nourrice prendrait le casque et le poserait en riant sur sa propre tête, si toutefois la main d'une femme osait toucher aux armes d'Hector! »

Avant Rousseau, on avait dit qu'il fallait que les mères nourrissent leurs enfans ; on l'avait dit dans toute l'antiquité ; il y a même un ancien qui l'a exprimé avec assez d'élégance, c'est Aulu-Gelle : « Que cette mère consente à être tout entière la mère de son fils ; croyez-vous que la nature ait voulu créer une espèce de mère mutilée et tronquée pour ainsi dire? » Mais avec quelle éloquence Rousseau a rendu ces mêmes idées !

Sous les rapports de l'art quels sont les défauts de ce livre, dont les paroles lues font tressaillir une vaste assemblée ? Il y a un grand défaut, ce me semble : ce défaut c'est d'avoir rendu trop artificielle cette éducation éminemment naturelle dans la pensée de l'auteur. Rousseau dit : Je veux élever mon élève comme la nature l'aurait formé elle-même. Il retombe dans une idée de Montaigne qui avait dit : « Je veux qu'il invente les choses avant de les apprendre. » Comment Rousseau parvient-il à ce but?

Il imagine une foule de petites scènes : tantôt c'est un jardinier qui cause parfaitement, et qui vient apprendre à Émile les lois de la propriété. Ici, c'est un opérateur de village qui fait jouer un canard dans lequel est placée une aiguille aimantée, tandis que le joueur de gobelets tient un morceau de fer. Ce joueur de gobelets, qui est tout à fait d'accord avec le précepteur, donne à Émile une très bonne leçon sur sa curiosité d'une part, et sur sa présomption de l'autre, deux défauts naturels à l'enfance.

Il me semble que s'il y a une règle pour l'éducation de l'enfant, c'est de ne jamais le tromper. Ce n'est pas parce qu'il ne faut pas le tromper ; mais c'est parce qu'on ne peut presque jamais le tromper ; car s'il y a une qualité naturelle à l'enfance c'est un tact devinateur qui lui apprend à se défier de celui qui l'a surpris une fois. Les faux mécontentemens, les fausses colères ne trompent pas les enfans. S'il y a des scènes arrangées autour de l'enfant pour l'instruire, il s'aperçoit qu'il y a de la comédie ; et s'il s'est une fois aperçu d'une seule scène jouée, il ne voudra plus croire à la pièce entière. Voilà, suivant moi, un des défauts capitaux de l'ouvrage de Rousseau.

Il est d'autres points plus graves. Pourquoi Rousseau veut-il que l'idée de la divinité soit ignorée de l'enfant jusqu'à l'âge de quinze ans ? Pourquoi a-t-il écrit ces paroles : « Si je voulais donner l'idée de la stupidité fâcheuse, je représenterais un pédant enseignant le catéchisme à un enfant. » Pourquoi a-t-il dit : « Je ne veux pas même qu'il sache à quinze ans s'il a une âme, afin qu'il le sache un jour mieux. » Il y a dans l'*Éducation des Filles*, de Fénélon, une espèce de petit dialogue entre une gouvernante et

une jeune personne, pour la faire arriver insensiblement, par la sensation triste que donne l'idée de la mort, aux idées les plus hautes, à l'idée de la spiritualité de l'âme, et de la vie future. J'avoue que je ne vois pas que ce mode de raisonner soit au-dessus de l'enfance. Il y a encore une objection à faire. Rousseau attache un prix infini à l'habitude, quand il s'agit de la constitution physique : il regarde l'épreuve de la douleur comme une éducation très puissante, parce qu'elle prépare les fibres. Pourquoi, quand il donne tant de place à une influence toute physique, veut-il que l'habitude, espèce d'épreuve de l'âme, n'ait pas aussi sa place dans l'éducation morale? Pourquoi veut-il que les idées salutaires, qui doivent en occuper beaucoup dans la vie de l'enfant, ne lui soient pas transmises dès le premier moment? Pourquoi croit-il que l'habitude ne doive pas être le premier instinct du sentiment religieux dans un âge tendre, et que ce sentiment ne puisse pas être épuré dans un âge plus avancé, et s'étendre comme toutes les premières impressions? J'avoue que je ne reconnais pas là la sagesse que Rousseau a portée dans plusieurs parties de son *Emile*, et que j'y vois une contradiction. Il ne faut pas, quand on donne tant de puissance à l'épreuve physique, éloigner l'habitude, qui est une grande épreuve morale.

On pourrait multiplier ce genre de critique sur l'*Emile*, et apercevoir des lacunes. Il semble que les premières années de l'éducation, admirablement comprises et conduites, ne soient pas soutenues jusqu'à l'époque où la vie avance, avec la même intelligence, avec le même soin de tous les détails. Après cela, pourquoi Rousseau dit-il, lui qui a passé son

temps à faire des livres : « Je ne veux pas que mon élève lise des livres, ils n'enseignent aux hommes que des erreurs. » Pourquoi dit-il encore : « L'homme civilisé naît et meurt dans l'esclavage ; vivant, on l'enferme dans un maillot ; mort, on le cloue dans une bière. » C'est là du caprice, de la boutade ; on le passe au génie, cependant on ne prend pas cela pour de la vérité. Beaucoup de pages de l'*Emile* sont empreintes de cette exagération violente et factice à la fois. Ainsi je hais les livres, à la bonne heure ; mais cependant, pour développer son élève, a-t-il besoin, jusqu'à l'âge de quinze ans, de le réduire uniquement à la lecture d'un livre qui peut être fort utile, qui apprend à faire des cabanes, à la lecture de *Robinson Crusoé* ? Rousseau a senti ce qu'il y a de fort précieux pour l'intelligence de son élève dans cet ouvrage ; mais je ne vois pas pourquoi il le tiendrait exclusivement, jusqu'à quinze ans, borné à cette lecture. Il me semble que le développement physique qu'il veut lui donner peut s'accorder, non pas sans doute avec ces travaux minutieux dont les enfans sont surchargés dans les colléges et dans les maisons particulières, mais avec quelques études plus complètes, plus assujétissantes que l'unique lecture de *Robinson Crusoé*.

Quant à son état de menuisier, ce n'est pas cela que je blâme ; d'abord l'idée n'en appartient pas à Rousseau, elle appartient à Locke ; l'état de menuisier se trouve parmi les trois états désignés par le moraliste anglais ; ce que je blâme, c'est l'importance excessive que lui donne Jean-Jacques. Il y a quelque chose de peu naturel et de peu digne de son génie dans l'importance qu'il attache à cet état, et à la manière dont il y fait figurer son élève. Ainsi une

des dernières situations du roman consiste encore dans une menuiserie, qui me paraît amenée peu naturellement, quoique le génie merveilleux de Rousseau ait fait jaillir des expressions pleines de grâces du milieu des copeaux du menuisier; mais il y a là quelque chose de factice; Rousseau suppose qu'Émile est gentilhomme, il veut qu'il ait de la naissance. Il est tellement assujetti chez le menuisier où il s'est engagé à travailler, que, lorsqu'on vient le chercher pour une des situations les plus intéressantes de sa vie, il est obligé de rester dans son atelier, et n'ose pas s'en aller. Certes, cela n'est pas naturel, n'est pas vrai, n'est pas bon, quoique ce soit de Rousseau.

Voilà les petites critiques faites : ce qui reste dans l'ouvrage de grand, d'élevé, ce n'est pas simplement ce qui est relatif à l'éducation; c'est moins l'éducation des enfans, que la tentative d'éducation pour le siècle, que faisait Rousseau. Ce qui est admirable, ce qui durera toujours, ce qui sera lu quand bien d'autres ouvrages auront disparu, ce qui est d'un intérêt commun à tous les peuples et à tous les siècles, c'est le développement sublime donné au premier sentiment religieux; c'est en même temps la manière admirable avec laquelle J. J. a uni ces développemens du sentiment religieux avec les premières annonces d'une orageuse jeunesse. Sans doute il y aura dans mon enthousiasme une contradiction comme dans le génie même de l'auteur : je veux dire que je le blâme de n'avoir pas parlé de la religion, ou plutôt d'avoir cru qu'il fallait proscrire tout sentiment religieux avant quinze ans; mais cependant je suis frappé de ce qu'il y a de hautement moral, de platonique, dans cette double initiation à la jeunesse

et au sentiment religieux, dans cette puissance du sentiment religieux appliqué comme un contre-poids invincible pour lutter contre la première fougue de la jeunesse et d'une vie surabondante. Cela est admirable! il en est de cela comme de certains ouvrages dramatiques, dans lesquels une espèce de faute produit un effet sublime que rien n'aurait pu remplacer.

Comment résumerai-je ce qu'on doit admirer, ce qu'on doit blâmer dans ce grand homme, ou plutôt dans ce grand écrivain? il faut garder le mot grand homme pour celui qui fut toujours vertueux et bienfaisant, le génie même ne suffit pas pour monter si haut; mais ne dois-je pas, pour me renfermer dans le cercle des études qui nous occupent, et dont nous ne sortons que pour mieux entendre ce que nous avons à dire dans l'intérêt des lettres et des arts, ne dois-je pas signaler tout à la fois la révolution morale et la révolution littéraire opérées par Rousseau? Qu'a-t-il ajouté au trésor des idées nationales? comment a-t-il enrichi la langue? quelle est son originalité? Il me semble que ce sont deux choses : c'est le sentiment, le goût profond de la nature, de la nature vraie et prise sur le fait, ramassée dans les champs et dans les bois, si on peut parler ainsi, et en même temps le pathétique familier, le pathétique réfléchi de soi-même, cette mélancolie à la fois égoïste et passionnée, qui a fait la gloire de plusieurs écrivains de notre siècle; ce sont là les deux caractères nouveaux, les deux types distincts du génie de Rousseau. En effet, avant lui vous voyez une littérature éminemment régulière et sociale, une littérature qui en quelque sorte fait partie de la hiérarchie même des pouvoirs de la société, qui était inspirée par une situation, par une dignité, qui se liaient à toutes les

convenances. Bossuet était un élément du gouvernement de Louis XIV; l'indépendance, l'élévation de son génie, n'empêchent pas qu'il ne soit l'un des dignitaires naturels de cette époque, autant par la pensée que par la place qu'il a occupée; il en est de même de presque tous les grands hommes du siècle de Louis XIV, excepté La Fontaine, qui a quelque chose d'accidentel, de solitaire dans son génie. Voltaire lui-même, si hardi, si téméraire, si novateur, était cependant assujetti, plié, assoupli à l'ensemble social dont il était entouré. Il n'y avait plus, au XVIIIe siècle, de monarchie théocratique et puissante, représentée par la personne du souverain, mais il y avait encore la cour : et, de même que Bossuet et Racine, avec leur gravité, leur élévation, leur pompe, ont quelque chose d'assorti et de relatif à la personne de Louis XIV; de même que Boileau était né poète naturel de Louis XIV, régulier comme lui; de même, Voltaire était le poète, l'écrivain de cette cour licencieuse, corrompue, gardant les abus dont elle se moque, profitant des choses qu'elle ne croit plus. Il n'en est pas ainsi de Rousseau; il y a en lui quelque chose de solitaire, d'individuel, d'étranger : il parle de lui, il arrive d'ailleurs.

Je ne sais si j'aurai le temps de développer à cet égard ma pensée, mais je dirai sous le rapport unique de l'art, sous celui de la gloire littéraire, que nous voyons deux nouveaux, deux grands caractères marquer ses ouvrages et faire son titre dans l'avenir; ce goût de la nature, cette expression vive en la peignant, et en même temps cette indépendance d'imagination et d'esprit, ce sérieux, cette rêverie. Bossuet est grave, sublime, mais il n'est pas véhément; il a quelque chose de trop régulier, de trop vrai, de

trop bien établi pour lui dans toutes les choses de la religion et de la vie, pour qu'il en ait été distrait par le vague mélancolique du voyageur, du solitaire, de l'aventureux Rousseau : c'est une autre nature d'homme.

Ainsi, pour apprécier les belles pages de Rousseau, il faudrait dans tous ses ouvrages, dans ceux dont j'ai parlé, chercher les morceaux qui sont inspirés par ces deux accidens nouveaux de son génie, le sentiment de la nature et la mélancolie.

Je suis fâché d'avoir employé ce mot de mélancolie, qu'on a gâté, mais il exprime à peu près ce que je veux dire; j'ajoute cette mélancolie égoïste et passionnée, car elle a aussi son défaut. C'est d'elle que sont venus de grands écrivains étrangers, allemands, anglais, entre autres ce grand écrivain de notre époque, lord Byron.

Il me paraît que les pages immortelles de Rousseau sont dans son *Émile*, dans le livre que je vais indiquer et dans d'autres ouvrages qui ont été écrits sous la dictée de ces deux sentimens, ou plutôt de ces deux circonstances de l'ame, si l'on peut parler ainsi. Il n'est pas tout à fait irrégulier de prononcer le nom des *Confessions de J.-J.*; Rousseau a dit : « J'essaie une entreprise qui n'a pas d'exemple, et qui probablement n'aura pas d'imitateurs. » Chose remarquable, c'était dans les temps d'ébranlement social ou de rénovations intellectuelles, que ces exemples s'étaient produits; c'est alors que rien n'est régulier ni fixe, quand la société est tourmentée dans ses vieilles formes, et en cherche de nouvelles, c'est alors que l'ame individuelle prend cette indépendance hardie et quelquefois cynique. Cette dernière expression ne va pas à l'exemple que je vais vous

citer. Ainsi l'éloquent évêque d'Hippone, saint Augustin fit également des *Confessions*, livre curieux, original, de voyages et de rêveries, l'un des plus singuliers qu'on ait écrits, et qui nous explique le problème de l'ancien monde mourant et renaissant, de la vieille société politique radotant, et de la société chrétienne, si pleine de vie et de raison, que le fer des barbares a pu arrêter un instant, mais qui se releva sous une forme nouvelle.

De même, au XVIe siècle, à une époque de rénovation moins complète, moins hardie, Montaigne a fait aussi des espèces de confessions; seulement Montaigne est un esprit supérieur et insouciant, qui se moque ou se vante même de ses faiblesses. Saint Augustin a écrit par componction, par enthousiasme religieux, par une imagination agitée et inquiète. Montaigne a écrit par suffisance gasconne; sa confession n'est pas un acte d'humilité, c'est un acte de vanité; il se vante de certaines faiblesses, de certains caprices, comme il se vante d'avoir la gravelle, maladie, dit-il, qui ne prend qu'aux personnes de haut lignage; mais cette vanité de Montaigne est sceptique, insouciante. Rousseau a aussi écrit par orgueil, par un orgueil malade et troublé: ce n'est pas le repentir, ce n'est pas la componction chrétienne, c'est le remords de l'honnête homme fier, qui craint de s'être avili, qui remonte sur le passé, et qui cependant trouve une espèce de satisfaction orgueilleuse à montrer qu'au moins, s'il a eu la faiblesse de pécher, il a la force d'avouer ce qu'il a fait, tandis que les autres hommes le cachent; ainsi, c'est dans la publicité de la faute, que sa vanité en a trouvé la compensation. Tout cela n'en fait pas moins un livre original, marqué d'un grand caractère de singularité tout à la fois indivi-

duelle et contemporaine ; c'est à l'époque où beaucoup de convenances sociales tombaient, où la société était usée, où elle se défaisait et se gâtait, où elle espérait ce qu'elle n'avait pas, où elle souhaitait autre chose que ce qu'elle avait; c'est dans une époque de malaise et de fatigue sociale qu'un pareil livre a pu naître. L'esprit le plus original n'aurait pu le faire seul, il fallait que le siècle en fît une partie.

Tel fut donc Rousseau : publiciste hasardeux, bizarre, erroné, souvent rétrograde et dangereux dans les conséquences qu'il n'avait pas prévues ; moraliste inégal, mais admirable, parce qu'il est plein d'enthousiasme et d'éloquence; habile controversiste, écrivain d'un coloris et d'un éclat presque inimitables. Après ces éloges, les paradoxes, les fautes disparaissent et s'effacent. De même, dirai-je, que dans ces espèces d'apothéoses que l'antiquité grecque faisait de ses grands hommes, elle supposait qu'en arrivant au séjour qu'elle leur destinait, tout ce qu'il y avait en eux de terrestre, de mortel, d'impur, disparaissait, que leurs fautes tombaient, qu'il ne leur restait que leurs vertus; ainsi, dans cette espèce d'apothéose que fait la gloire, tout ce qu'il y a de faux, de défectueux, d'incomplet dans le génie de l'écrivain, tombera pour l'avenir : et, dans la reconnaissance publique, le nom de Rousseau restera entouré de grands titres, comme sage et tendre ami de l'enfance; sous quelques rapports, comme interprète éloquent du sentiment religieux dans un siècle de scepticisme; comme défenseur des libertés morales et civiles sous le pouvoir absolu; enfin comme apôtre de la tolérance dans tous les siècles à venir.

THÉATRE.

Du Drame, à l'occasion de la Préface de Cromwel.

Le Cromwel de M. Victor Hugo forme deux ouvrages distincts : la Préface, d'abord, qui, pour n'être pas très longue, n'en est pas moins un véritable livre, car toutes les grandes questions de la littérature y sont remuées; tout y est passé en revue, depuis la Genèse jusqu'à Rabelais, depuis Orphée jusqu'à Shakespeare; ensuite, un drame dont Cromwel est le principal acteur. L'intrigue de ce drame est une double conspiration des Cavaliers et des Têtes-Rondes; le dénouement, cette espèce de comédie qu'il vint jouer à Westminster, quand il se fit offrir la couronne, la refusa, pria, pleura, enfin s'en alla, d'autant plus roi qu'il en rejetait le titre.

M. Hugo nous assure, et nous devons le croire, que sa Préface n'est point une poétique faite exprès pour sa poésie; mais qu'à propos de Cromwel, il a jeté sur le papier quelques idées générales; la plupart de ces idées ne sont point nouvelles; d'autres ne me paraissent l'être qu'à force de bizarrerie; mais toutes sont présentées avec une spirituelle audace de paradoxe, une vivacité remarquable de style, qui leur donne une apparence de raison et un air de fraîcheur. On est tenté de voir la vérité où l'on voit tant d'esprit, de conviction et de franchise.

Je vais faire, au reste, comme M. Hugo. Je séparerai entièrement la préface, de l'ouvrage qu'elle pré-

cède ; j'examinerai les théories de l'auteur, sans m'enquérir comment il les a mises en pratique.

M. Hugo divise la poésie en trois grandes ères ou époques, les temps primitifs, les temps antiques, les temps modernes. Dans les temps primitifs, dit-il, c'est-à-dire depuis la Genèse et Orphée jusqu'à Homère, la poésie est lyrique ; dans les temps antiques, c'est-à-dire depuis Homère jusqu'à l'établissement du christianisme, elle est épique ; depuis l'établissement du christianisme jusqu'à nos jours, elle est dramatique.

Les divisions générales plaisent toujours au lecteur par leur précision ; dans ces changemens perpétuels de mœurs, d'idées, de langage, l'esprit cherche des points qui l'arrêtent ; il aime à savoir où se prendre ; mais aussi presque toujours ces propositions absolues manquent de justesse par cela même qu'elles sont absolues.

Je ne parlerai point ici des temps primitifs ; Orphée nous est inconnu. Quant à la Genèse, est-ce une ode, une hymne, comme le prétend M. Hugo, ou bien une simple tradition de faits plus ou moins certains? C'est ce que je n'examinerai pas : il est difficile de parler de la Genèse sans approfondir le sujet, et d'en séparer la partie humaine que la critique peut discuter, de la partie divine qu'elle doit respecter.

Passons donc aux temps antiques, à la littérature grecque. Est-il vrai que cette littérature soit toujours épique, jamais dramatique? Pour justifier son assertion, M. Hugo prétend que les tragiques grecs ont emprunté leurs sujets et leurs personnages à l'Iliade et à l'Odyssée : « Comme Achille traînant Hector, la tragédie tourne autour de Troie. » Je l'avoue : mais ils l'ont fait parce que ces personnages étaient fami-

niers au spectateur, et qu'il y a toujours de l'avantage à lui montrer gens de sa connaissance. En même temps, ces personnages ne pouvaient-ils devenir dramatiques dans un drame, parce qu'ils avaient été épiques dans un poème? Supposons qu'on eût fait un poème de Cromwel, Cromwel serait-il pour cela banni à perpétuité du drame? Les Grecs, heureusement nés pour tous les arts, ont placé sur la scène ce qu'il y a de plus dramatique au monde : la fatalité. C'est à leur source que les plus beaux génies des temps modernes ont puisé l'idée de leurs grandes compositions. Je ne parle point ici des tragiques français : vous méprisez ces esprits timides et imitateurs. Mais Shakespeare, votre divin, votre original Shakespeare, que n'a-t-il point emprunté des Grecs? Qu'est-ce que le roi Léar et sa fille Cordelia, si ce n'est OEdipe et Antigone? Qui ne retrouve Electre dans Hamlet? A la vérité, l'on ne voit dans le Grec ni rat derrière la tapisserie, ni leçon d'escrime, ni fossoyeurs qui jouent à la boule; mais est-ce bien là le dramatique d'Hamlet?

Les anciens, dit M. Hugo, n'étaient point dramatiques, parce qu'ils ne connaissaient ni la mélancolie, ni le grotesque. Voilà encore de ces propositions générales dont l'exactitude peut être contestée.

M. de Châteaubriand, dans *le Génie du Christianisme*, a développé admirablement cette pensée, que la nature même de la religion chrétienne, la conquête des barbares, et leur longue oppression, avaient imprimé à l'homme des temps modernes un caractère plus triste et plus rêveur. Mais il ne suit pas de là que les anciens fussent étrangers aux idées mélancoliques. Je pourrais citer dans Horace même, vingt

passages d'une sensibilité touchante. Et dans Virgile!

Fortunate senex,
Optima quæque dies miseris mortalibus, etc.

Ces vers qui terminent l'épisode de Nisus et d'Euryale :

Fortunati ambo, etc.

Mille autres traits respirent la plus douce mélancolie. A la vérité, leur littérature n'était pas toujours larmoyante et désolée, telle enfin que, depuis vingt ans, on veut faire la nôtre. Ils ne pouvaient tout avoir. Je viens maintenant à la question du grotesque. Je m'y arrêterai plus long-temps, parce que M. Hugo, pour me servir de ses propres expressions, fait du grotesque les contre-forts de la voûte, les arcs-boutans de son édifice dramatique, enfin la spécialité des temps modernes.

Mais où M. Hugo a-t-il vu que les anciens ne connaissaient point le grotesque?

Est-ce dans les beaux-arts? Plusieurs de leurs statues, beaucoup de leurs bas-reliefs, nous font voir le contraire; et quand ils ont appliqué le genre grotesque au genre cynique, heureusement pour nous ils ont été bien plus loin que nous.

Est-ce dans leur religion? Vulcain, noir serrurier accouplé à la belle Vénus, mari trompé, échanson maladroit, objet du ridicule pour les hommes et les dieux, n'est-il pas le grotesque de l'Olympe?

Est-ce en poésie? Qu'est-ce donc que le Thersite de l'Iliade, les Harpies de l'Enéide?

Les anciens avaient-ils imaginé tous ces contes populaires dont nos légendes sont remplies? avaient-ils deviné *la Gargouille de Rouen, le Gra-Ouilly de Metz, la Chair salée de Troyes, la Drée de Mont-*

lhéry, le Tarasque de Tarascon? Non, mais ils inventèrent le Dragon qui effraie les chevaux d'Hippolyte, le Monstre qui va dévorer Andromède, Persée sur son Cheval ailé, la Tête de Méduse; et ce grotesque est bien aussi terrible que la Gargouille de Rouen, le Gra-Ouilly de Metz, et même la Chair salée de Troyes.

Les Grecs avaient-ils comme nous peuplé l'espace de divinités intermédiaires, de sylphides, d'ondins, de fées? L'antiquité a-t-elle fait *la Belle et la Bête?* Leurs sylphides, leurs ondins, étaient des nymphes, des naïades. Quant aux contes de fées, on en trouve encore le type dans la mythologie païenne. La méchante déesse que l'on n'invite pas au mariage de Thétis et Pélée, et qui s'en venge en jetant la pomme fatale au milieu du festin, est justement la mauvaise fée que l'on ne convie point au baptême du prince, et qui joue pièce aux gens de la noce. Achille, dont tout le corps, excepté le talon, est plongé dans les eaux du Styx, c'est le jeune prince doué de toutes les qualités physiques et morales, et qu'une seule imperfection prive de ses autres avantages. Quand on regarde avec attention, on voit que le nouveau n'est guère que de l'ancien refait.

Mais les Scaramouche, les Crispin, les Arlequin, *grimaçantes silhouettes de l'homme*, étaient tout à fait inconnus de la grave antiquité. La grave antiquité avait comme nous des types convenus de ridicule : ce n'était point Scaramouche, Arlequin, Crispin, parce que les mœurs d'Athènes et de Rome n'étaient point les mœurs de Bergame et de Paris; c'était un Géronte, un vieillard imbécille, dupé par ses tuteurs, qui figurait le peuple; et si les ambigus, les satires, ces parades, ces vaudevilles d'A-

thènes, étaient parvenus jusqu'à nous, sans doute nous y retrouverions beaucoup des personnages imaginaires, grimaçantes silhouettes de l'Athénien frivole, beau parleur, vain et crédule.

L'ignorance du grotesque à nui chez les anciens aux progrès de l'art comique. Il nous est impossible de bien juger quelle fut la comédie chez les anciens. De Ménandre, tant admiré par César, il ne nous reste que des fragmens très-incomplets et très contestés. Si dans deux mille ans les ouvrages de Molière n'arrivaient pas à nos petits-neveux, pourraient-ils savoir à quel point de perfection la comédie fut portée chez nous ?

Dans leurs grandes compositions dramatiques, ils n'ont point mêlé le grotesque au sérieux. Cela prouve seulement qu'ils n'aimaient point les disparates. Molière et Racine ne connaissaient-ils point le grotesque, parce que l'un n'a pas mis Sganarelle dans *le Misanthrope*, l'autre Perrin Dandin dans *Athalie* ?

Shakespeare l'a fait. Ce que M. Hugo attribue au génie de Shakespeare était peut-être une nécessité de son tems. Au siècle de Shakespeare, le parterre, ce tiers-état qui paie et qui juge, qui apporte aux représentations dramatiques quelquefois sans doute des préjugés, mais souvent aussi bien des lumières, le parterre n'existait pas. Shakespeare avait pour auditeurs quelques hommes éclairés de la cour; le reste était des matelots, des artisans, des ouvriers. Il travailla en même tems pour ses deux publics. Aux auditeurs dignes de lui il fait entendre, dans *Roméo et Juliette*, cette ravissante scène d'amour au-delà de laquelle le génie et la passion ne peuvent aller; quelques instans après, il jette au peuple des

quolibets, des coqs-à-l'âne, des turpitudes dignes de sa grossièreté. Pour les spectateurs instruits, pour lui-même, il pénètre dans les sombres profondeurs du caractère de Richard III ; pour la canaille, il l'expose difforme, hideux, bossu, repoussant : il lâche après lui les chiens des rues.

Supposons que Shakespeare eût vécu non point du temps de la reine Anne : vous me diriez qu'alors les falbalas, les pompons, les vertugadins de la littérature française avaient passé le détroit ; que le petit génie des Boileau et des Racine avait imposé ses étroites proportions aux beaux esprits d'Angleterre. Plaçons-le à l'époque la plus brillante, la plus éclairée, la plus libérale de la société anglaise, à la fin du siècle dernier. Croyez-vous que si Shakespeare eût eu pour amis les Pitt, les Fox, les Shéridan ; pour parterre, les Canning, les Mackintosh, il n'eût point banni de ses ouvrages ce grotesque si prisé de vous ? Qui sait s'il n'a point gémi souvent d'être contraint à salir ses grandes compositions par de plates bouffonneries, comme Molière gémissait souvent de barbouiller le *Médecin malgré lui* pour soutenir l'œuvre admirable du *Misanthrope* ?

Reste maintenant à savoir si le grotesque peut être mêlé au tragique. Pourquoi non ? dira M. Hugo. Le laid, le difforme, n'est-il pas aussi un type, un contraste pour le beau ? Nous est-il défendu d'agrandir le cercle des idées dramatiques ? — Oui, si vous le voulez, donnez plus d'étendue à notre scène. Ainsi, le peuple a été trop oublié dans notre tragédie ; faites-le jouer un rôle sur notre théâtre, puisqu'il en joue un si grand dans toutes les histoires ; mais montrez-le-nous avec ses intérêts et ses passions, non avec son langage et ses habitudes. Le

grand, le noble plaisir, de voir un matelot ivre, d'entendre un portefaix qui jure, une commère qui parle de son ménage! balayez tout cela comme on balaie les araignées d'une maison. Ce qui est vraiment beau n'a pas besoin de contraste et de repoussoir. La tête d'Apollon vainqueur ne me paraîtra pas plus noble parce qu'un crapaud du marais aura sauté sur son épaule, et les formes de la Vénus pudique ne me seront pas plus gracieuses parce qu'une couleuvre rampera sur son sein.

On conçoit que le drame, tel que l'imagine M. Hugo, avec le grotesque, le laid, le difforme, ne peut se conformer aux règles établies, ou plutôt ne peut se conformer à des règles quelconques. Aussi avec quelle facilité il brise tous ces petits liens dont on veut entraver le génie! avec quel agréable enjouement il se raille des unités aristotéliques! S'il fait grâce, je ne sais par quelle molle complaisance, à l'unité d'action, ce n'est que pour renverser d'une main plus rude et plus ferme les unités de tems et de lieu. Il est vrai que les plaisanteries de M. Hugo ne sont pas fort neuves; avant lui, Madame de Staël s'était moquée du vestibule où les conspirateurs déclament contre le tyran et le tyran contre les conspirateurs; avant lui, elle avait traduit en ridicule l'unité de cadran. Comment donc se fait-il qu'après tant de raisonnemens victorieux, tant de sarcasmes décisifs, les unités vivent encore, et soient respectées par les esprits les plus indépendans? Que dis-je? M. Hugo lui-même se soumet à leur despotisme, et s'il les brave par ses argumens, il leur rend hommage par ses ouvrages.

Voici en effet ce qu'il nous dit dans sa préface:

« Ce drame ne sort pas de Londres: il commence

« le 25 juin 1657, à trois heures du matin, et finit « le 26 à midi..... L'auteur a groupé ainsi son drame « parce que, à intérêt égal, il aime mieux un sujet « concentré qu'un sujet éparpillé. » Fort bien, mais pourquoi les pédans classiques recommandent-ils les trois unités d'action, de tems et de lieu, si ce n'est parce qu'*un sujet concentré vaut mieux qu'un sujet éparpillé?* On ne fait point des règles pour le plaisir de faire des règles.

Malgré cette soumission aux unités, je ne rangerai point M. Hugo parmi les classiques; l'injure serait trop cruelle. Qu'est-ce en effet qu'un classique? Un imbécille qui en est resté à sa sixième; qui ne juge jamais d'après ses idées, mais toujours d'après les idées de son professeur; qui s'en va demandant à Aristote la permission de pleurer, à La Harpe la permission de rire. Et le critique classique! C'est bien pis encore! Pour lui, les épigrammes ordinaires ne sont pas suffisantes. M. Hugo emprunte même à la botanique afin de l'humilier davantage: c'est une plante rampante, *un lichen*, *un champignon*; j'en sais à qui ces classifications feront bien de la peine; car enfin, quoique classique, on peut avoir le cœur bien placé. Mais aussi pourquoi un critique classique ne se fait-il pas producteur romantique? cela d'abord n'est pas difficile, ensuite comme il gagnerait au change! Romantique original, il serait un chêne, un cèdre, un palmier; romantique imitateur? car il y a des romantiques qui imitent, il serait le lierre cramponné à l'arbre voisin, mais dont la racine plonge dans le sol: comme le règne végétal fournit à M. Hugo des épigrammes contre les classiques, il lui prête des complimens pour les romantiques.

Que l'on me permette à ce sujet une courte digression, tout à fait étrangère à M. Hugo, à sa préface et à son drame.

Je ne vois que nouveaux ouvrages où les auteurs se plaignent, dans l'avant-propos, des critiques, et surtout des classiques. Ah, s'écrie l'un tout indigné, on comprime mon essor! On étouffe mon génie, répond l'autre d'une voix dolente. Si l'on me laissait faire! Si l'on me permettait d'être sublime!..... Eh! Messieurs, soyez sublimes tant qu'il vous plaira; les règles vous gênent? Sautez pardessus. Les unités vous embarrassent? Débarrassez-vous des unités. Donnez-nous des pièces dont l'action embrasse deux cents années, et se passe tantôt à Paris, tantôt à Pétersbourg; tantôt à Stockholm, tantôt aux îles Malouines; mais amusez-nous. C'est ce dont vous vous gardez bien; alors on siffle, et vous vous en prenez aux pédans étourdis qui endoctrinent le public, au lieu de vous en prendre à votre ignorance impuissante qui l'ennuie. Soyez bien persuadés que la critique ne prévaut jamais contre ce qui est vraiment bien. Quand M. de Châteaubriand fit paraître *Atala*, ce fut bien un autre bruit : *Atàla* n'en eut pas moins dix éditions; *Atala* n'est pas encore tout à fait oubliée. Faites des *Atala*, et vous vous moquerez des Chénier, des Morellet, de tous les critiques du monde.

Encore une fois, je ne dis pas cela pour M. Hugo : il réunit un grand et vrai talent à des études sérieuses, à des connaissances étendues. Son *Cromwel* est, selon moi, plein de défauts, mais de ces défauts que tout le monde peut éviter, et il offre des beautés de détails que lui seul peut créer.

Des Trois Unités, à l'occasion de la Préface *de Cromwel.*

Son but avoué est de briser tous « ces fils d'araignée dont les milices de Lilliput ont entrepris d'enchaîner le drame dans son sommeil »; c'est-à-dire, en français, de se rendre indépendant des trois unités : nous pourrions faire remarquer à l'auteur de cette phrase que, dans cette milice de Lilliput, il y a quelques nains qui ne sont pas si méprisables et entr'autres tous les hommes qui ont écrit pour la scène depuis le *Cid* jusqu'à *Cromwel;* mais que seraient-ils ces hommes pour lui qui appelle Shakespeare (dont il ne sait pas même écrire le nom), « le dieu du théâtre, en qui semblent se réunir, comme dans une trinité, les trois grands génies caractéristiques de notre scène : Corneille, Molière, Beaumarchais ! »

Les personnes qui ne partageront pas les idées émises dans ce dernier passage, et nous croyons que le nombre en est considérable, ne pourront au moins en contester la nouveauté. C'est pour la première fois, sans doute, qu'on a imaginé de mettre l'auteur de quelques drames spirituels et libertins sur la même ligne que Molière et Corneille (car il faut remarquer que Racine n'est pas même cité, ces Messieurs ne s'en occupent pas plus que s'il n'existait pas). Ces bizarreries, qui n'ont rien de sérieux au fond, ont même un côté plaisant dont on s'amuserait si elles étaient présentées avec talent : il faut être doué de quelque force pour s'attaquer à des géans; et lorsqu'on entreprend de détrôner des écrivains que des générations tout entières sont convenues d'admirer,

il faudrait du moins les combattre, sinon avec des armes égales, du moins dans un style assez élégant et assez pur pour montrer qu'on les comprend, et que ce n'est pas uniquement par impuissance qu'on s'attaque à eux; mais quel tort peut-on espérer leur faire quand on écrit comme l'auteur de la Préface dont nous parlons? Il demande que l'on ne joue plus qu'une seule pièce par soirée, et que cette pièce remplisse toute la durée du spectacle, ce qui, soit dit en passant, serait souvent peu amusant, et ne suffirait certainement pas encore à Cromwel pour lequel il faudrait deux jours de suite. Or, voici comment M. Hugo exprime sa pensée :

« Ce n'est pas trop d'une soirée entière pour dérouler un peu largement tout *un homme d'élite*, toute une époque de crise, l'un avec son caractère, son génie qui s'*accouple* à son caractère, ses habitudes qui disciplinent ses goûts, *musèlent* ses passions; et ce cortège innombrable d'hommes de tout *échantillon* que ces divers agens font *tourbillonner* autour de lui. »

Quel Français, bon Dieu! et que de peine il a fallu prendre pour écrire aussi mal!

On voit par les citations qui précèdent quels avantages l'auteur donnerait à qui voudrait l'attaquer en le suivant pied à pied : mais au lieu de l'accompagner dans ses divagations, de critiquer ses phrases aussi choquantes pour le fond que pour la forme, pour le bon sens que pour la grammaire, posons tout de suite la question où il l'a placée après un préambule de quarante pages, et, sans entreprendre l'apologie des trois unités que Racine a défendues bien mieux qu'on ne les attaquera jamais, répondons une fois à certaines objections qu'on paraît regarder comme victorieuses alors qu'elles ne sont pas réfutées.

Profitant de quelques scènes dans lesquelles les maîtres de notre théâtre ont fait discourir leurs personnages dans des lieux où il était peu vraisemblable qu'ils s'entretinssent, les novateurs affectent de soutenir que cette inconvenance est une règle, tandis que nous, et sans hésiter le moins du monde, nous convenons très nettement que c'est une faute, et que lorsqu'elle a pu être évitée, l'ouvrage en a acquis un mérite de plus : c'est ainsi qu'*Athalie*, où cette vérité locale n'est point choquée, où la vraisemblance est constamment observée, est devenue et doit rester encore le chef-d'œuvre éternel de la scène dans tous les pays du monde.

Mais, tout en critiquant ce défaut de vraisemblance, nous demanderons si la raison en est plus choquée que lorsque, par un coup de sifflet du machiniste, nous nous trouvons, au moyen de quelques toiles peintes sur des châssis, arrivant tant bien que mal du haut et du bas du théâtre, obligés de nous figurer que nous sommes transportés de Rome à Paris ; nous demanderons en quoi il est plus difficile d'imaginer Cinna et Émilie conspirant dans l'enceinte du palais d'Auguste, que les héros du théâtre anglais parcourant cent lieues en cinq minutes? Du moment où vous êtes forcés d'admettre la fiction, et vous ne pouvez y échapper ; du moment, disons-nous, où votre esprit consent à trouver naturel que Hamlet, qui était en Danemarck tout à l'heure, se trouve transporté par un coup de théâtre à Vérone, pour revenir l'instant d'après en Danemarck, comment ne voudrez-vous pas nous permettre de nous isoler un instant de ces feuilles de papier découpées qui sont devant nos yeux, pour ne voir que les personnages et n'écouter que leurs paroles?

Vous avez beau jeu pour attaquer notre tragédie, aujourd'hui que ses interprètes naturels ne la défendent plus : mais quand Talma jouait Manlius, Oreste, Charles VI ou Cinna, qui songeait à chercher si les décorations étaient fraîches ou sales, exactes ou non? On ne voyait que le personnage et on eût été fort offusqué d'un changement à vue qui serait venu faire diversion aux sentimens que l'on éprouvait.

Il y a pour les esprits de portée diverse des spectacles de nature différente; aux uns, les émotions produites par les yeux sont les seules désirables, acceptables même, disons-le franchement. Les autres vous demandent de nobles pensées, noblement exprimées; veulent que vous parliez à leur intelligence plutôt qu'à leurs yeux. Pour les premiers, vous avez l'opéra et le mélodrame; les derniers se contentent du théâtre tel que l'a fait Racine; pourquoi voulez-vous le leur disputer et les obliger à ne plus entendre les beaux vers que suivis ou précédés du bruit des machines, du roulis des coulisses et des contrepoids? Bientôt, pour vous plaire, il nous faudra encore importer les trompettes et les fanfares par lesquelles les Anglais annoncent l'arrivée sur la scène, de leurs héros, car cet usage remonte à Shakespeare, et, ne l'oublions pas, car vous l'avez dit, « Shakespeare est le dieu du théâtre. »

Et pourquoi l'auteur de *Cromwel*, qui se récrie contre l'invraisemblance de quelques scènes éparses dans nos grands ouvrages, introduites souvent comme conditions de quelques beautés d'un ordre admirable, pourquoi M. Hugo a-t-il donc écrit son drame en vers? Cromwel parlait-il en lignes de douze pieds marchant deux à deux, dont l'une est pour le sens, et l'autre pour la rime? les fous, les

bouffons et tous les personnages grotesques qu'il a placés dans son ouvrage avaient-ils un langage cadencé, et s'interrompaient-ils les uns les autres pour continuer complaisamment la mesure du vers que le précédent interlocuteur avait commencé? Le premier de tous les sacrifices à exiger dans le système de vérité prosaïque que vous voulez établir, est de faire discourir les personnages comme ils parlaient véritablement, et alors vous revenez au *Marguillier de Saint-Eustache*, aux *Barricades*, aux *États de Blois*, etc., etc. Alors, vous poètes ou faiseurs de vers, vous êtes les premiers mis à la réforme; vous êtes reconduits poliment aux limites du territoire dramatique, comme Platon voulait qu'on vous éloignât de sa République; que dis-je? vous êtes relégués dans la garderobe théâtrale avec les vertugadins, les poufs et les engageantes; le drame en prose triomphe paisiblement, et MM. Cuvelier, Caigniez, Pixérécourt, deviennent tout-à-coup des géans auprès de vous. Voyez plutôt le *Chien de Montargis* et *Émilia*, lequel des deux vaut le mieux?

Nous pourrions continuer ces raisonnemens, en les appliquant aux deux autres unités attaquées; mais le sujet n'est ni assez intéressant ni assez neuf pour que nous croyions devoir suivre l'auteur dans ses digressions.

Du vaudeville actuel et de son influence sur la littérature.

L'importance des mots est plus grande qu'on ne pense.

Le français, né malin, créa le Vaudeville,

avait dit Boileau. Lorsque, il y a cinquante ans, le théâtre de la rue de Chartres fut établi, le directeur fit adroitement une fausse application de ce vers, en le prenant pour épigraphe; et les esprits peu réfléchis, c'est-à-dire presque tout le monde s'imagina que l'auteur de l'*Art poétique* avait déclaré nationales les petites pièces à couplets. Il est bien évident qu'il n'a pu parler d'un genre d'ouvrages qui n'existait pas de son temps. Il entendait par vaudevilles ces chansons satiriques dont on affubla les sots et les méchans à toutes les époques de notre histoire. Ce genre, en effet, est vraiment national en France. Chez les autres peuples, ce n'est qu'un accident; chez nous, c'est un besoin, une maladie : il y est, pour ainsi dire, endémique. Il a eu et conserve encore une grande influence. Il a prévenu plus d'une mesure, cassé plus d'une loi, renversé plus d'un ministre; ce qui a fait dire que la monarchie française était un gouvernement absolu, tempéré par des chansons. Voilà le vaudeville qu'a loué le rigide Despréaux.

Certes le législateur de notre Parnasse, qui a traité Quinault avec tant d'amertume, n'aurait pas épargné un genre dont la nature est d'être invraisemblable. Le mélange de chant et de dialogue parlé, qui con-

stitue essentiellement le vaudeville, aurait blessé son goût sévère. Dans l'opéra, qu'il avait tort de ne pas aimer, la musique est du moins perpétuelle : c'est une langue convenue, comme la poésie ; le public l'accepte une fois, et rien ensuite ne lui en rappelle l'invraisemblance, parce que c'est la seule dont on fasse usage. Dans le vaudeville, au contraire, la raison est choquée chaque fois que les personnages quittent le dialogue pour le chant ou le chant pour le dialogue. Notre opéra-comique partage avec lui ce ridicule ; mais là du moins il est plus tolérable : il se trouve racheté par de vives jouissances. Les duos, les trios, les quatuors, les quintetti, les morceaux d'ensemble et le riche accompagnement de l'orchestre peuvent servir de compensation. Dans les bluettes de nos boulevards, le plaisir fade et froid que le couplet donne vaut-il l'invraisemblance qu'il a coûté? Le vaudeville n'est ni l'opéra ni la comédie, mais il a la prétention de ressembler à l'un et à l'autre. Il les rappelle d'une manière fort incomplète, et semble avoir été inventé pour charmer les gens qui croient aimer la littérature et la musique.

Les premiers ouvrages qui ont porté ce titre étaient des pièces anecdotiques où l'on faisait figurer les grands hommes de notre histoire, des revues épigrammatiques, des cadres sans prétention où l'on montrait Colombine, Arlequin et des personnages allégoriques, comme M. Public, M. Paris ; c'étaient enfin des parodies plus ou moins spirituelles des productions du Théâtre-Français. Plus tard, le vaudeville gagna : il devint une espèce de succursale de la comédie. Cette dernière avait pour mission de peindre à grands traits l'homme de tous les temps, d'attaquer les vices durables inhérens au cœur hu-

main; le vaudeville venait humblement à sa suite, et s'attachait à ridiculiser ce qu'il y avait d'éphémère dans les travers de l'époque. Là devait se borner son ambition; telles étaient les conditions de son existence. Dans ces limites, tout était en harmonie, tout était bien. Les Arlequins, les Colombines, les êtres fantastiques que d'ordinaire il mettait en scène, n'ayant point de types dans la nature, l'auteur pouvait les faire mouvoir à son gré, leur donner la physionomie qui lui convenait; il n'avait d'autres bornes que son imagination même. Le mélange du dialogue et du chant, la bizarrerie des personnages, la singularité des costumes, la folie des situations, on admettait tout, parceque rien n'était dans le vrai. Loin de moi l'idée de blâmer ce genre de pièces, loin de moi le travers de borner le nombre des arts! Tous les genres sont bons, je n'en proscris aucun; mais je veux qu'ils soient fidèles aux règles qu'ils tiennent de leur nature même. Je demande, par exemple, à l'histoire de n'être pas la fable, à la fable de n'être pas l'histoire.

Le vaudeville, dans ces derniers temps, a beaucoup nui à la littérature de trois manières : en enlevant des acteurs à la comédie, en détournant les auteurs de leur vocation, et en blasant le public. Ceci exige quelques développemens. Commençons par les acteurs.

Les spectacles des boulevards, en s'emparant des jeunes artistes, n'en privent pas seulement pour un temps le Théâtre-Français; ils les mettent, pour la plupart, hors d'état d'y rentrer un jour avec succès. Pourquoi? c'est qu'ils les empêchent d'être comédiens. J'appelle comédiens, dans l'acception large et véritable de ce mot, les artistes qui ont assez d'in-

telligence, de ressources et de flexibilité de talent, pour jouer tous les rôles d'un emploi, tel qu'il a été fait pour eux ou pour d'autres, et quelle qu'en soit la diversité. Quant à ceux dont un auteur vient prendre la mesure, et auxquels il fait un habit à leur taille, en tirant parti non seulement de leurs qualités, mais de leurs défauts, je veux bien leur accorder le nom d'acteurs, jamais celui de comédiens. On sent, en effet, toute la distance qui les sépare; on conçoit que le premier de ces talens est incomparablement plus difficile que l'autre. Il faut vingt ans pour faire un Molé, un Fleury, un Michelot; il suffit de deux ans pour faire un Gontier. Cette facilité doit naturellement tenter les jeunes sujets qui se destinent au théâtre : il est si doux d'improviser une réputation et de brusquer la fortune! Comment résister à l'appât du gain? En vérité, quand j'y réfléchis, je m'étonne qu'il y ait des acteurs au Théâtre-Français.

Je puis en dire autant des écrivains. Le vaudeville est séduisant; par malheur, quand une fois on s'y est exercé, il est bien difficile de se livrer avec succès à des compositions plus élevées. Un critique fort spirituel a dit naguère que les auteurs de *Turcaret* et de *la Métromanie*, en changeant de scène, avaient bien su changer de manière. Cela est vrai; mais il a oublié d'ajouter qu'il y a entre ces deux écrivains et les vaudevillistes de nos jours une différence très remarquable. Qu'on relise les petites pièces que Lesage et Piron ont données au théâtre de la Foire, on verra qu'elles étaient tout-à-fait étrangères à la comédie, je dirai même à la littérature. En les faisant, ils ne contractaient donc pas d'habitudes, ils ne se gâtaient pas la main; c'était,

pour eux, comme s'ils s'étaient occupés d'un travail mécanique. Il n'en est pas de même à présent. Le tort des petits ouvrages de nos jours est de ressembler aux grands; le vaudeville amélioré, c'est la comédie abâtardie. La différence qui existe entre une pièce en 1 acte et une pièce en 5, est plus considérable que ne semble l'indiquer le chiffre qui les représente. Cette idée, pour être éclaircie, a besoin d'une comparaison. Personne n'ignore que, dans nos manufactures de glaces, celles de dimensions médiocres se fabriquent aisément, et sont tarifées très bas. Pour celles, au contraire, qui passent certaines proportions, il est si difficile d'éviter les bulles d'air, les brisures, les aspérités, il y a enfin tant d'accidens possibles, que, sur vingt qu'on entreprend de couler, il en réussit à peine une ou deux. Aussi le prix en est-il très élevé; quelques pouces de plus suffisent pour le doubler ou le quadrupler. On peut en dire autant des ouvrages dramatiques. La distance qui sépare les grands des petits n'est pas appréciable par un calcul matériel; et l'on peut assurer hardiment qu'un acte n'est pas le tiers de trois, et que trois ne sont pas la moitié de cinq. C'est ce qui explique comment les auteurs qui ont travaillé longtemps pour le boulevard ne peuvent que très difficilement se livrer à de grandes compositions. L'aptitude la plus forte, la plus réelle pour la comédie, ne résiste pas à dix ans de vaudeville. Ce genre a enlevé au théâtre de la rue de Richelieu de jeunes écrivains d'un talent distingué qui en auraient fait l'ornement, et l'on a malheureusement lieu de craindre qu'il ne les lui ait enlevés pour toujours. Mieux vaudrait peut-être n'avoir jamais écrit, que de s'être occupé de cette sorte d'ouvrages. On prend, en s'y li-

vrant, une allure, une manière qu'on n'est pas maître ensuite d'abandonner. On s'accoutume à voir et à faire petit; on jette ses idées dans de petites formes; on dépense son esprit en petite monnaie : on se mutile, on s'amoindrit soi-même; on devient enfin incapable d'entreprendre quelque chose de large et de grand. Aussi, quand on veut s'élancer sur une scène élevée, le public, qui arrive sur la foi de votre talent, est tout surpris de voir des figures d'Isabey dans le cadre d'un tableau d'histoire. Mais si, dans un auteur des boulevards qui aborde le Théâtre-Français, les qualités paraissent plus petites, les défauts au contraire paraissent plus grands. Ceci se conçoit en effet. Dans ma première enfance, je me suis fait à la poitrine une cicatrice de quelques lignes; elle a grandi avec moi, et elle est maintenant de quelques pouces. C'est ce qui arrive dans les ouvrages dont il s'agit. Les invraisemblances prennent les proportions du cadre; elles sont cinq fois plus fortes dans une haute comédie que dans un petit acte, et le public a cinq fois plus de temps pour les apercevoir. La différence est donc de 1 à 25 : c'est ce que les mathématiciens appellent la seconde puissance.

Une circonstance qui empêche encore les vaudevillistes de réussir au Théâtre-Français, c'est leur habitude de travailler vite. Il y a tel d'entre eux à qui il serait impossible de ne pas traiter en six semaines un sujet de haute comédie. Ils s'accoutument aussi beaucoup trop à faire peu de cas de la gloire, et cela est inévitable. Comme ils sont toujours au moins deux ou trois pour composer un ouvrage, l'honneur du succès est nécessairement collectif, il est à tous et par conséquent à aucun; l'argent qu'ils reçoivent a seul quelque chose de personnel. Il en

est de même des chutes, tout le monde les décline, personne ne s'en trouve atteint, et la responsabilité des auteurs de vaudevilles est aussi illusoire que celle des ministres. Ajoutez à cela que la multiplicité des premières représentations est très nuisible, en ce qu'elle émousse les sensations : on cesse bientôt d'éprouver ces vives espérances, ces craintes, ces angoisses, qui font palpiter les cœurs généreux, qui les animent, qui les inspirent, qui leur donnent la force de supporter les déboires de la composition et de la correction, sans lesquelles enfin jamais un auteur ne consacrerait à son ouvrage ni le temps ni la patience qu'il réclame.

Le vaudeville ne nuit pas seulement aux écrivains qu'il enlève à leur vocation, il nuit aussi à ceux qui y restent fidèles ; il leur rend la carrière plus laborieuse et plus pénible. Autrefois, dans les petits théâtres, on n'attaquait du moins que de petits sujets. Aujourd'hui on s'empare de ceux qui pourraient fournir une grande comédie ; on les resserre, on les étrangle, on les réduit aux mesquines proportions d'un acte. Il est si commode en effet de nager en pleine eau, de tailler en plein drap!..... Dans les productions dont il s'agit, point de ces larges développemens du cœur humain, point de ces belles peintures de caractères, que nous admirons dans les grands maîtres, et qui constituent véritablement une œuvre dramatique. Des incidens, puis des incidens, et encore des incidens! le tout sans naturel et sans vraisemblance : car on n'a ni l'espace ni le temps nécessaires pour les amener convenablement. On élude une difficulté par une pointe, on couvre une absurdité par un couplet, on constate une situation par un mot, et vite on passe à la suivante ; on presse,

on accumule les événemens; en termes de coulisse, *on brûle les planches*, et le bon parterre applaudit! Ce système s'étend de jour en jour, et je n'y vois qu'un seul perfectionnement possible : un pas de plus et nous tombons dans la pantomime. Il suffirait pour cela de supprimer le peu de mots qui restent, et, en vérité, souvent ce serait tout bénéfice pour le public.

De bonne foi, est-ce là exercer un art? Non, c'est faire un métier. Est-ce là traiter un sujet? Non, c'est le déflorer. On traite un sujet quand on le saisit tout entier, quand on y entre profondément, qu'on le retourne, qu'on en extrait tout ce qu'il peut donner. Mais prendre, à sa surface, deux ou trois idées, faire un mesquin petit acte de ce qui pouvait s'étendre aux grandes proportions de l'art, c'est une jonglerie misérable, c'est surtout un aveu d'impuissance. Ces mutilateurs de sujets ressemblent aux premiers habitans du Brésil, qui, ne sachant pas féconder la terre par leur travail, incendiaient de vastes forêts pour la fertiliser, recueillaient quelques gerbes d'un immense espace, et allaient ensuite plus loin incendier d'autres forêts.

Cette tactique nouvelle des vaudevillistes est véritablement destructive de l'art. Elle use d'avance les plus beaux sujets, et les enlève à ceux qui pourraient les traiter. De plus, elle gâte le public, qu'elle accoutume à l'impatience, et qui refuse d'écouter les développemens. C'est aujourd'hui la grande plaie de l'art dramatique.

Nous terminerons par une considération que nous croyons juste. Dans l'état actuel de la France, le succès du genre frivole que nous attaquons nous paraît un contre-sens; il n'est en harmonie ni avec la

gravité des idées, ni avec la maturité des esprits. Deux circonstances cependant peuvent l'expliquer, les perfectionnemens apparens qu'il a reçus, et le talent très réel de plusieurs des auteurs qui l'exploitent. Quoi qu'il en soit, cette prospérité ne saurait être durable; chaque chose reprendra sa place, et le public ne peut pas manquer de dire bientôt avec nous que *le vaudeville amélioré, c'est la comédie abâtardie.*

C. P.

ROMANS.

De quelques Romans de nos jours et des Romans du siècle de Louis XIV.

On a souvent dit qu'aucun livre ne pouvait servir plus qu'un roman à faire connaître le véritable état moral d'un pays. Si cette idée est juste, que faut-il penser de la société dans laquelle nous vivons, quand on voit paraître des ouvrages comme ceux que les feuilles publiques annoncent tous les jours, et qui supposent un dévergondage de pensées et de sentimens que rien ne pourra jamais régler? Aujourd'hui, c'est *l'Homme du monde* qu'on prétend nous faire connaître, et c'est le portrait d'un scélérat qu'on se complaît à retracer; hier, c'étaient les orgies de la férocité, les joies d'un ogre, et on appelait cette hideuse conception : *Han d'Islande;* demain, nous aurons l'histoire d'une mère qui cherche à inspirer une affection violente à son fils, en lui adressant, sans se faire connaître, des lettres passionnées pour lui éviter le danger de l'amour. L'Opéra s'est mis en

frais pour nous donner *Mazaniello*, le salon représente des peintures comme celles de la Méduse. C'est à qui broiera de noires couleurs, c'est à qui substituera l'horreur et le dégoût à la terreur et à la pitié ; c'est à qui dégradera les arts, qui devraient être une source d'émotions vraies et d'inspirations sublimes, un moyen enfin de replacer les esprits et les cœurs dans un monde plus élevé que celui où nous vivons et plus rapproché de celui où nous devons vivre. Mais de nos jours il en est tout autrement. Les arts, au lieu d'être des conseillers, sont devenus des flatteurs de nos passions et de nos caprices.

C'est un caractère frappant de ce siècle que ce besoin de nous présenter toujours une nature hideuse, telle qu'elle devient quand on se laisse aller à ses penchans, au lieu de les combattre sans cesse en se proposant quelque chose d'élevé, en aspirant à ce *beau idéal* dont nous avons en nous le modèle, et qu'il faut vouloir sans cesse pour ne pas tomber au-dessous de soi-même. Cette tendance est trop singulière, rapprochée de celle du XVIIe siècle, et on en retrouve trop l'empreinte dans les romans et dans les pièces de théâtre, pour qu'il ne soit pas du plus grand intérêt de la signaler.

Cherchait-on à inspirer le mépris de la nature humaine dans ce siècle, où l'on croyait que l'ennoblir dans tout ce qu'on exposait aux yeux était un moyen d'inspirer les généreux sentimens et les grandes pensées? Aussi ne voyait-on pas alors des misanthropes de trente ans, des sceptiques de vingt-cinq, qui ne veulent pas servir les hommes parce qu'ils se regardent comme trop supérieurs, ou qu'ils les croient trop méprisables.

Certes, nous aimerions mieux le tems de la grande

renommée de Mademoiselle de Scudéri, ces jours où l'on admirait *Clélie*, *Cyrus* et *Cléopâtre*, et ces grands coups d'épée que Madame de Sévigné ne haïssait pas, et les héros de La Calprenède avec toute leur exagération. Nous préférerions l'époque où l'on se passionnait pour les exploits de *Polexandre* et son amour pour Alcidiane; ce Polexandre qui passa un grand nombre d'années à se rendre digne de la main de la belle des belles, et à qui il fallait deux écuyers pour le soutenir quand il montait à l'appartement d'Alcidiane devenue sa femme. Ces passions exaltées, ces idées hors de nature et de vraisemblance, nées de l'enthousiasme de la chevalerie, avaient au moins l'avantage d'élever le cœur au-dessus des sens, et d'habituer l'homme à mettre quelque chose au-dessus de lui et des rapports matériels. Mais nous n'avons pas besoin d'aller chercher si loin nos contrastes. Il y a une époque où l'on n'outrait pas la nature au lieu de la peindre, où l'on savait l'empire du vrai; ce siècle, celui des grands talens et du grand roi, vit paraître une foule d'ouvrages qui ont atteint la perfection en tout genre, et le roman aussi eut alors son modèle.

Tout était alors en harmonie dans l'état, les croyances et les opinions, les institutions et les mœurs, les préjugés et les usages. Tout était fondé sur le respect pour le beau en tout genre; aussi vit-on, dit un écrivain qui n'est pas suspect de partialité pour le XVIIe siècle, les La Rochefoucauld, les Montausier, les Condé, les Turenne, les Longueville, les La Fayette, les Sévigné, les Lamoignon, les Colbert, les Corneille, les Racine, les Despréaux, les La Fontaine, les Labruyère, et cette innombrable génération d'hommes et de femmes illustres enfantés par leur siècle, porter dans leurs écrits, dans leur conversation,

dans leur conduite, dans leurs plaisirs, dans leurs égaremens même, un certain goût de morale et de vertu.

C'est une femme qui dans ce siècle offrit le plus parfait modèle d'une peinture réelle des mouvemens de la passion; et comme tout alors, pour être admiré, devait tendre à élever la nature humaine, l'amour, tel que l'a présenté Madame de La Fayette, est une passion à laquelle la raison résiste, et dont le devoir triomphe à la fin. Rien de plus conforme à la nature, mais à une nature perfectionnée, telle qu'elle doit être, telle qu'elle serait toujours si tous les écrivains s'unissaient pour l'embellir au lieu de la dégrader. Là, point d'incidens romanesques, point d'aventures déraisonnables, point de complication d'intrigues, point de verbiage ni de galimathias; tout y est simple et naturel. C'est le cœur humain qui est le fond du drame, ce sont ses penchans, ses combats, qui en forment tout l'intérêt. Qui n'a pas reconnu la princesse de Clèves à ce que nous venons de dire? On se croirait vraiment aujourd'hui transporté dans un autre monde quand on lit ces pages délicieuses où Madame de Clèves s'aperçoit qu'elle aime M. de Nemours. Une lettre de Madame de Thémines était tombée de la poche de M. de Nemours. L'inquiétude de Madame de Clèves jusqu'à ce qu'elle soit sûre que la lettre n'était pas adressée à M. de Nemours, et sa joie lorsqu'elle sait qu'elle était au vidame de Chartres, sont peintes avec une grâce enchanteresse. Écoutons ce langage si délicat, auquel nos écrivains modernes sont si étrangers, et qu'ils nous feraient paraître fade, si la vérité ne dissipait pas toujours les nuages qu'on assemble en son absence, dès qu'elle vient à se montrer.

« Après qu'on eut envoyé la lettre à Madame la Dauphine, M. de Clèves et M. de Nemours s'en al-

lèrent. Madame de Clèves demeura seule; et sitôt qu'elle ne fut plus soutenue par cette joie que donne la présence de ce qu'on aime, elle revint comme d'un songe, et regarda avec étonnement la prodigieuse différence de l'état où elle était le soir d'avec celui où elle se trouvait alors; elle se remit devant les yeux l'aigreur et la froideur qu'elle avait fait paraître à M. de Nemours, tant qu'elle avait cru que la lettre de Madame de Thémines s'adressait à lui; quel calme et quelle douceur avaient succédé à cette aigreur, sitôt qu'il l'avait persuadée que cette lettre ne le regardait pas. Quand elle pensait qu'elle s'était reproché comme un crime, le jour précédent, de lui avoir donné des marques de sensibilité que la seule compassion pouvait avoir fait naître, et que par son aigreur elle lui avait fait paraître des sentimens de jalousie qui étaient des preuves certaines de sa passion, elle ne se reconnaissait plus elle-même. Quand elle pensait encore que M. de Nemours voyait bien qu'elle connaissait son amour; qu'il voyait bien aussi que, malgré cette connaissance, elle ne l'en traitait pas plus mal en présence même de son mari; qu'au contraire elle ne l'avait jamais regardé si favorablement; qu'elle était cause que M. de Clèves l'avait envoyé chercher, et qu'ils venaient de passer une après-dînée ensemble en particulier, elle trouvait qu'elle était d'intelligence avec M. de Nemours, qu'elle trompait le mari qui méritait le moins d'être trompé, et elle était honteuse de paraître si peu digne d'estime aux yeux même de son amant. » Ce dernier trait est charmant. Les combats qu'elle se livre à elle-même sont décrits avec une délicatesse inexprimable.

Le départ pour Coulommiers, afin de fuir M. de Nemours, et sa conversation avec son mari, entendue

par son amant ; cet aveu de Madame de Clèves à M. de Clèves, pour excuser son séjour à la campagne ; cette joie de M. de Nemours de connaître ainsi qu'il était aimé, et sa douleur en pensant que la même chose qui lui venait d'apprendre qu'il avait touché le cœur de Madame de Clèves le devait persuader aussi qu'il n'en aurait jamais nulle marque, et qu'il était impossible d'engager une personne qui avait recours à un remède si extraordinaire ; l'inquiétude de M. de Clèves, ses reproches à Madame de Clèves, de ce qu'elle ne reçoit point M. de Nemours comme un autre : « Pourquoi faut-il que vous ayez des rigueurs pour lui ? D'une personne comme vous tout est des faveurs, hors l'indifférence ! » Tout cela est présenté avec un charme indicible.

La jalousie de M. de Clèves causa sa mort, et la douleur de la princesse fut extrême. Ce mari mourant, et mourant à cause d'elle, et avec tant de tendresse pour elle, ne lui sortait pas de l'esprit. Il faut lire dans le roman la conversation de M. de Nemours avec elle. « L'idée que M. de Nemours, qu'elle regardait comme pouvant l'épouser, était celui qu'elle avait aimé du vivant de son mari, et qui était la cause de sa mort, lui revenait sans cesse ; son austère vertu était si blessée de cette imagination, qu'elle ne trouvait guère moins de crime à épouser M. de Nemours, qu'elle en avait trouvé à l'aimer pendant la vie de son mari. La consistance de sa résolution fit qu'elle se sépara du monde ; et quand M. de Nemours essaya une dernière tentative pour la revoir, elle lui fit dire qu'elle le priait de ne pas trouver étrange si elle ne s'exposait point au péril de le voir ; qu'elle voulait bien qu'il sût que son devoir et son repos s'opposant au penchant qu'elle avait d'être à lui, les autres

choses du monde lui avaient paru si indifférentes, qu'elle y avait renoncé pour jamais; qu'elle ne pensait plus qu'à celles de l'autre vie, et qu'il ne lui restait aucun sentiment que le désir de le voir dans les mêmes dispositions où elle était. »

Quel tems que celui où l'on trouvait tout simple un obstacle insurmontable à la plus violente passion dans la volonté seule de celui qui la ressentait! Aujourd'hui on met toute sa gloire et toute sa force à céder à ses penchans même les plus grossiers, et à arriver à un certain état de satiété de tout, qui ne laisse plus qu'un besoin, celui de la révolte contre la puissance qui ne nous a donné la possibilité d'être criminels que jusqu'à un certain point, et qui n'a pas donné à l'homme ici-bas d'atteindre le dernier degré de la scélératesse et de l'abrutissement. Qu'on lise le *Mansfield* de lord Byron, on y trouvera toutes ces dégoûtantes images!

Nous nous arrêtons ici: nous pourrions rapprocher de cette analyse de la princesse de Clèves celle d'un de ces romans qu'on publie de nos jours, et où le vice semble être l'idole qu'on veut faire adorer, et l'homme la victime qu'on lui immole. Mais il suffit de rappeler aux esprits d'où l'on est descendu pour faire renaître en eux le désir de remonter. Si, arrivée sur le faîte, la littérature, dans le siècle dernier, a aspiré à descendre, aujourd'hui qu'elle est tombée au plus bas degré, il faut espérer que le dégoût du mal ramènera au désir de retrouver le bien. (1) A.

(1) On nous écrit de l'autre côté des monts: « Votre littérature fait pitié; votre muse unique à présent est la machine à vapeur. L'industrie absorbe tout. C'est un beau siècle; on file, on carde, on tisse, on foule bien! Qu'en dites-vous? les hommes ne s'apercevront-ils pas un de ces matins que tout cela n'est que de la boue, et qu'il y a eu un monde moral autrefois? mais je ne sais où il est aujourd'hui. »

Ismalie, ou *la Mort et l'Amour.*

« Il était nuit... et neuf heures venaient de sonner. » Ainsi commence.... le roman? non, la préface du roman de M. d'Arlincourt. Avec un pareil exemple, je ne risque rien de me donner carrière. Je suppose donc qu'il était nuit et que je m'endormais en lisant le livre de M. d'Arlincourt. Voilà que tout à coup je crus entendre *la harpe magique des vieux tems*, qui devenait tour à tour, à la prière de M. d'Arlincourt,

Le luth ossianique ou la trompe guerrière,
La cloche des funèbres jours,
La flûte du pasteur, la lyre du trouvère,
Et la mandore des amours.

Il y avait de quoi m'étourdir, et déja je commençais à ne plus guère savoir où j'en étais, quand tout à coup, à travers des exhalaisons

De vapeur fantastique
Qui semblent, obscurcissant l'air,
Offrir un char cabalistique
Aux noirs fantômes de l'Enfer,

je vis apparaître une beauté divine, qui était

Plus belle en son éclat que le rayon doré.

Cependant, comme ce rayon doré m'éblouissait sans doute, je ne distinguais pas bien sa figure. Heureusement qu'elle était, de plus,

Pure comme le son de la harpe sonore
Dont, sous les doigts d'un ange, un accord a vibré.

A ce dernier trait caractéristique, je reconnus que c'était Ismalie. Bon, me dis-je, voilà la figure de

l'héroïne suffisamment connue. Reste à savoir un peu quel est son caractère. Hélas! elle a beau être *la Daphné du vallon et l'Hébé de la prairie*, elle a le caractère de toutes les jeunes filles, elle est curieuse et indiscrète. Pourtant, elle met encore de la réserve dans sa curiosité. Ainsi, elle

Veut regarder, et craint de voir;
Veut apprendre, et craint de savoir.

Que de grisettes ressemblent à la fille du vieux castel du Saint-Paër! Combien y en a-t-il dont on peut dire comme de *l'innocente et douce Ismalie*, que

Le voile du mystère est plein d'attraits pour elle,
Et le mystère lui fait peur!

C'est à ces traits de naturel et de vérité que se reconnaît un écrivain philosophe. Héritière des hauts barons, ou simple modiste, qu'importe? Partout le cœur des jeunes filles est le même, curieux et timide, voulant apprendre enfin et craignant de savoir; c'est là ce qui rétablit l'égalité entre toutes. Si Ismalie avait un caractère original, si elle n'était pas commune comme elle est, elle cesserait d'être en quelque sorte le type philosophique de ce qu'on appelle une demoiselle; elle perdrait une grande partie de son mérite. Telle qu'elle est, elle se confond avec toutes les jeunes filles passées, présentes et futures; elle est même, sous ce rapport, une peinture si vraie qu'il n'y a pas moyen de trouver une jeune fille qui ne soit pas comme elle. Aussi elle

Respire l'air des champs.

Ce trait de caractère est simple, sans doute; mais dites-moi quelle est la jeune fille, pourvu qu'elle soit à la campagne, qui ne respire pas l'air des champs.

Cette manière de choisir dans la nature les circonstances communes à tous les hommes, pour en faire l'attribut d'un personnage qui devient, à cette condition, le type de quelqu'une des passions ou des situations de l'humanité, ce genre de conception me semble appartenir à l'école classique.

M. d'Arlincourt a beau s'en défendre : il y a quelque chose de classique dans son génie, ne serait-ce que cette réserve et cette retenue d'invention qui fait qu'il aime mieux faire de ces héroïnes qui, au fond, ressemblent à toutes les héroïnes de roman, quoiqu'elles ne parlent pas de même, que de créer quelqu'un de ces personnages qui ne ressemblent à aucun autre, comme en crée ce Shakespeare dans son Richard III, ou même notre Corneille dans son Nicomède. M. d'Arlincourt n'est certes pas un classique comme un autre; il faut du soin et du tems pour démêler son vrai caractère; car, au premier abord, avec les formes hardies de son style, avec l'étrangeté de quelques uns de ses sentimens, on serait tenté de le prendre pour un romantique; mais étudiez-le, voyez ce refus de créer du nouveau. A ce trait, c'est un classique, non pas tel qu'on l'était au tems de Racine, où l'on se permettait de créer, mais tel qu'on l'est aujourd'hui où l'on se contente de refaire industrieusement ce qui a déja été fait.

J'en étais là de mon rêve, et je venais de conclure que M. d'Arlincourt était classique, quand je vis tout à coup paraître une espèce de fantôme. C'était une sorte de gros garçon, d'un honnête embonpoint, le visage plein, et la physionomie calme et reposée; mais il s'était affublé d'un masque représentant un homme jaune et maigre, aux yeux creux, au front ridé, les pommettes des joues légèrement rouges, en

signe de pulmonie. Il me semblait habillé tout comme nous, habit, veste et culotte; mais, par dessus ce costume vulgaire, il portait un justaucorps couleur de chair : ce qui, au premier coup-d'œil, faisait croire qu'il était un emblême délicat, j'imagine, de son amour pour la réalité. Enfin, quoique marchant à petits pas, il avait des échasses; et, quoique bègue et quasi muet, en parlant il ouvrait une large bouche. Ce gros pâle garçon, c'était le romantisme moderne. Il venait réclamer M. d'Arlincourt, dont j'avais fait méchamment un classique. Il parlait par soupirs et par interjections, pour exprimer la douleur avec plus de vérité; et quand les soupirs manquaient, il mettait une ligne de points. Voici pourtant, ou à peu près, ce qu'il disait :

M. d'Arlincourt n'est pas romantique! Eh quoi! parce qu'il n'invente pas, parce qu'il ne crée ni caractères nouveaux, ni situations neuves et originales, est-ce à dire qu'il soit classique? Et nous! qu'avons-nous inventé, qu'avons-nous créé? Dites, citez, s'il y en a, quelque création du romantisme moderne! Allez, on peut être impuissant et stérile, et pourtant n'être pas classique : ne vous pressez donc pas de dire, d'un air de triomphe, en voyant combien le génie de M. d'Arlincourt est discret et retenu : c'est un classique! Non. A ce titre, il nous appartient aussi bien qu'à vous. Ensuite, à voir son style fier et indépendant, son amour du mystère, des sorciers, des squelettes et des cimetières, sa passion de l'invraisemblable, qui ne s'écrierait : c'est un romantique! « La piété est son flambeau; l'enthousiasme, « son essence; l'existence contemplative, son do- « maine. Vague, comme les inspirations de la harpe « des prophètes; consolant, comme les espérances

« divines; mystérieux, comme les promesses de l'au-
« tre vie, c'est la poésie de l'âme, et la rêverie de
« l'homme immortel. » (Préface d'*Ismalie*, p. 16.)
Voilà ce qu'est le romantique! Voilà ce qu'est M. d'Arlincourt. Il aurait beau jurer qu'il ne connaît pas les romantiques : *et tu cum illis eras*, lui dirait-on, et vous étiez avec eux : *tuâ loquela te manifestum facit*, votre style vous trahit.

Qu'est-ce donc enfin que M. d'Arlincourt? Indéfinissable phénomène de la littérature, est-il à la fois classique et romantique? Lui a-t-il été donné d'offrir dans ses ouvrages l'accord vainement tenté des deux écoles littéraires? Pourquoi pas? Oui, avouons-le, M. d'Arlincourt invente comme les classiques modernes et écrit comme les romantiques de nos jours.

Nous avons laissé Ismalie RESPIRANT L'AIR DES CHAMPS. Peut-être cependant, en attendant la fin de notre digression, s'est-elle livrée à son travail ou à son repos accoutumé :

Son travail, c'est l'ennui; son repos, la tristesse.

Que de gens en sont à ce genre de travail! Écoliers dans leurs colléges, employés dans leurs bureaux, journalistes même qui rendent compte.... Pardon, j'allais dire une sottise. Que de gens enfin en sont là! *Leur travail est l'ennui.* Il est vrai qu'Ismalie a encore d'autres occupations. Ainsi tantôt

Elle rêve une vie idéale,

et tantôt

. . . . . Pleure sans savoir pourquoi.

Et à ce sujet M. d'Arlincourt fait cette juste et profonde réflexion :

L'homme, en son inconstance extrême,

Se fatigue de son printemps,
Comme un roi de son diadème.

Je ne sais pas s'il y a beaucoup d'hommes fatigués de leur printemps, et beaucoup de rois fatigués de leur diadême; mais enfin tel est le caractère d'Ismalie : elle est fatiguée de son printemps, c'est à dire, sans doute, qu'elle voudrait entrer dans l'été. Ceci nous avertit de dire un mot du héros.

Ismalie, avertie par une prophétie, savait qu'Oscar était *l'agent du noir rivage* : aussi tremblait-elle beaucoup en le voyant arriver. Cependant avec ces pensées de demoiselle, qui naguère la faisaient *pleurer sans savoir pourquoi*, elle se disait :

Se peut-il qu'au temps des amours
On soit l'instrument des Furies?

Puis elle demandait naïvement à sa mère : *Ma mère, est-il beau?* Enfin il s'avance, Ismalie regarde, mais comme, en fille romantique, elle rêve surtout une vie idéale, ce qu'elle voit d'abord, c'est que

Dans ses mâles discours le génie étincelle,
Et la gloire rayonne en son regard de feu.

Il paraît qu'il a dit bonjour, ou comment vous portez-vous, d'un air et d'un ton de génie; et déjà nous savons que c'est un homme d'esprit. Ce n'est pas tout pourtant : Ismalie a demandé s'il était beau. Voici de quoi la rassurer entièrement :

Sa stature est celle d'Alcide,
Et ses traits sont ceux d'Apollon.

Chose singulière, et qui montre encore combien il y a de classique dans le génie de M. d'Arlincourt, après avoir comparé ses personnages, tantôt *aux rayons dorés*, tantôt *aux vents des orageuses mers*,

il revient aux vieilles comparaisons de la mythologie. Ainsi Oscar est un Apollon, Ismalie est une Daphné, Oscar est un Alcide, et Ismalie est une Hébé. Heureux rapprochement et conforme aux traditions de la Fable, puisque Apollon aima Daphné, et qu'Hercule épousa Hébé.

Hélas! ce bel Oscar n'est qu'un infidèle ; il a aimé autrefois Azila; il a juré de n'aimer qu'elle, et si jamais il dit à quelqu'autre jeune fille, Je vous, ou Je t'aime, il mourra à l'instant même. Aussi, il évite Ismalie, et quand celle-ci lui parle,

. . . . Sous l'arme de l'ironie
Il cherche à se réfugier.

Il cède pourtant: il aime Ismalie; mais il ne le lui dit pas. Or, Ismalie veut précisément qu'on lui dise, Je t'aime. Les regards, les sermens, les étreintes même d'Oscar amoureux ne la contentent pas; il faut le mot : Je t'aime. En vain sa mère veut la marier à Oscar; elle refuse. Oscar, à son tour, hésite, et Berthe, la mère d'Ismalie, excédée de tant de caprices mystérieux, s'écrie :

Mais du moins, lorsqu'on cherche en vain à vous comprendre,
Vous-mêmes vous comprenez-vous ?
Non, répond l'amante fidèle,
Je ne comprends ni lui..... ni moi.

ni moi; car il y a lieu de faire écho. Voilà donc nos deux amans qui ne se comprennent pas, la mère ne comprend pas ; le lecteur même ne comprend guère ; comment sortir d'un pareil embarras? Par un grand coup. Oscar se décide à dire le mot de l'énigme :

Je t'obéis, tremble.....a. Je t'aime!

Singulière déclaration! aussi M. d'Arlincourt fait-il cette remarque judicieuse,

C'est la terreur qui parle amour.

Soudain

Tout devient nuit, désordre, horreur, mugissement,

et

. . . . . Le chef *sans mouvement*
Est *sans apparence de vie.*

En vain Ismalie jette des cris et appelle Oscar.

Le tonnerre répond à l'amante plaintive.

Ainsi Oscar est mort. C'est ici que commence le roman ; mais c'est ici aussi que nous en resterons. C'est aux lecteurs, s'ils le veulent, à aller plus loin. Ils verront comme quoi

La tombe a ses amours, la poussière a sa voix ;
Et le néant a ses prodiges.

Comme quoi, quand il est mort, Oscar épouse Ismalie, qui, un peu effrayée de ce mariage, s'écrie :

L'être humain s'allier à l'être incorporel !
La mort se donner à la vie !

Ils verront aussi les suites de ce mariage, et comment au moment où *l'amour avec la tombe allait faire alliance*, la jeune fille épouvantée jette un cri, et il y a bien de quoi, car

Elle n'a pas senti sous l'armure brillante
Les battemens d'un cœur humain.

St-M.

CORRESPONDANCE.

Lettres inédites de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis.

C'est à Monsieur de Monmerqué, conseiller à la cour royale, que les admirateurs d'un des talens les plus originaux du siècle de Louis XIV sont redevables de cette nouvelle découverte. Marchant sur les traces des de Thou, des Pasquier, des d'Aguesseau, ce savant magistrat ne se délasse de ses graves occupations qu'en changeant d'études. Il n'est point d'investigations pénibles qui puissent effrayer son zèle : un succès n'est pour lui qu'un motif de redoubler d'ardeur, et la découverte d'un trésor littéraire qu'un encouragement à de nouvelles conquêtes. A peine venait-il de retirer de la poudre des archives des manuscrits dont s'enrichira l'histoire, que voici de nouveaux fruits de ses infatigables recherches.

Non content d'avoir donné, il y a peu d'années, la seule édition complète qui eût paru jusqu'alors des *Lettres de Madame de Sévigné*, M. de Monmerqué la fit suivre bientôt des *Mémoires de Coulanges*, où le lecteur, agréablement surpris, trouva d'autres lettres de l'inimitable marquise, qui n'avaient pas encore vu le jour. Nous allons laisser l'éditeur lui-même s'expliquer sur la valeur, et, en même temps, sur les formes de la publication qu'il fait en ce moment.

« Lorsque nous fîmes paraître, en 1818, la première édition des *Lettres de Madame de Sévigné*, on aurait pu nous taxer d'imprudence d'avoir ainsi confondu,

sans nulle sauve-garde, avec des pièces déjà imprimées, tant de lettres inédites, tant de fragmens inconnus tirés de manuscrits précieux, qui sont venus jeter une lumière nouvelle sur la correspondance de l'illustre marquise et sur l'histoire de son temps. Le danger n'avait pas été imprévu de notre part, mais nous n'écoutâmes que le désir d'offrir au public un travail moins imparfait.

» Qu'arriva-t-il en effet? L'accueil bienveillant que reçut notre édition, devint précisément le signal de notre spoliation. On ne tarda pas à se partager nos richesses (*sic vos non vobis*).

» Il faudra donc, à l'avenir, quand on nous confiera quelques-uns de ces portefeuilles conservés avec tant de soin dans les familles ou dans les cabinets des curieux, agir d'une manière toute différente. Nous veillerons comme l'avare à la conservation de notre trésor; nous publierons dans de petits volumes isolés les pièces que nous parviendrons à découvrir; et, les plaçant sous l'égide de la loi, nous n'aurons plus à redouter les spéculations de la cupidité.

» Une découverte récente nous met dans le cas de tenir ce langage : nous venons de retrouver vingt lettres de Madame de Sévigné, et cinq autres lettres qui se rattachent à sa personne ou à sa famille. L'avantage de combler quelques lacunes dans la volumineuse correspondance de la marquise est, au reste, le moindre de ceux que présentent ces lettres. Elles initient le lecteur dans plusieurs détails ignorés jusqu'à présent, qui paraissent avoir déterminé la suppression de ces pièces confidentielles. »

Les nombreuses additions qui distinguent si éminemment la grande édition de M. de Monmerqué, les notes instructives dont il l'a enrichie, et l'excel-

lente notice biographique qu'y a jointe M. de Saint-Surin, ont rendu plus d'un genre de services aux amis des lettres. Il ne leur est pas donné seulement, depuis cette époque, de lire dans un texte plus pur, et dans leur intégrité, les productions d'une des plumes les plus élégantes qui aient existé; il ont appris en outre à rectifier leurs idées sur leur aimable auteur elle-même. Nous prendrons ici pour exemple deux des points qui reviennent le plus souvent dans la conversation, lorsqu'il est question de Madame de Sévigné : « Elle manquait de jugement et de goût, dit-on; elle a dit que *Racine passerait comme le café*; et, ce qui est plus grave, elle feignait des sentimens qu'elle n'éprouvait pas : elle accablait de protestations de tendresse une fille qu'elle ne pouvait pas souffrir. »

Peut-on trouver extraordinaire que les gens du monde renouvellent, chaque jour, le premier de ces reproches, lorsque des hommes tels que Voltaire et La Harpe n'ont pas hésité à le consigner dans leurs écrits? La colère et les paroles du premier sont réellement curieuses : « Nous sommes indignés, disait-il, contre Madame de Sévigné, qui écrivait si bien et qui jugeait si mal; nous sommes révoltés de cet esprit misérable de parti, de cette aveugle prévention qui lui fait dire que *la mode d'aimer Racine passera comme la mode du café.* » Et, le croirait-on, à qui Voltaire adressait-il cette étrange dénonciation? à l'Académie française elle-même.

Il y a cependant quelque chose de plus étonnant encore : c'est que, sur les 39 académiciens qui reçurent la lettre de leur illustre confrère [1], il ne s'en

[1] *Lettre de Voltaire à l'Académie française*, en tête de sa tragédie d'*Irène*.

rencontra pas un qui prît la liberté de lui représenter qu'après avoir parcouru dix fois, ligne par ligne, toutes les lettres grandes ou petites de Madame de Sévigné, il ne lui avait pas été possible de trouver le passage incriminé. Qu'eût répliqué Voltaire, tout Voltaire qu'il était? Non, jamais une femme douée d'un tact aussi délicat, ne se permit ce rapprochement bizarre. Il est même à remarquer qu'elle n'entra dans aucune de ces indignes cabales formées autour d'elle contre l'immortel auteur de *Phèdre*. Fidèle aux admirations de sa jeunesse, tout son crime était de préférer Corneille à Racine, si c'est un crime. Sera-t-il aussi facile de la disculper sur l'article du café? Nous en désespérons. Il paraît constant que Madame de Sévigné n'aimait pas ce déjeûner de mode nouvelle, et il faudra bien que la postérité le lui pardonne. Mais, en aucun temps, et on ne saurait trop le répéter, les vers d'*Andromaque* et d'*Iphigénie* ne se présentèrent à son esprit à l'occasion de la fève de Moka.

Il nous reste à discuter un grief bien plus noir: Est-il vrai que Madame de Sévigné et Madame de Grignan, sa fille, loin d'avoir une tendresse réelle l'une pour l'autre, ne pouvaient pas même vivre ensemble? Comme tout ce qui est bizarre plaît à la malignité humaine, on ne s'est pas contenté d'accueillir cette supposition calomnieuse, on a prétendu la soutenir par des preuves: mais comme ces preuves n'existaient pas, on en a forgé. C'est dans cet esprit charitable que, vers la fin du siècle dernier, Mlle de Sommery fabriqua les *Lettres d'une comtesse de L. à un comte de R****, et le duc de Nivernais son dialogue de *Pline le jeune et de Madame de Sévigné*. Ce n'était pas assez de jeter le ridicule sur la mère et la fille, on attaqua jusqu'à leur réputation. Mais cette petite

coalition s'est dissipée en fumée : depuis la publication des documens recueillis par le dernier éditeur et le dernier biographe de Madame de Sévigné, il n'est pas un esprit judicieux qui fît l'honneur aux plaisanteries amères de Mlle de Sommery et aux accusations téméraires du duc de Nivernais de les trouver dignes d'une réfutation sérieuse. De ce que, pendant un espace de trente ans, quelques nuages ont pu s'élever entre la mère et la fille, est-on en droit de conclure qu'elles n'avaient pas une affection sincère l'une pour l'autre, et, bien plus, que leur cœur était un réceptacle de dissimulation et d'hypocrisie? Ce qui est aujourd'hui démontré jusqu'à l'évidence, c'est que le sentiment, également vrai chez la mère et chez la fille, ne se manifestait pas en elles d'une égale manière. La première, vive, enjouée, indulgente, était extrêmement affectueuse; la seconde, grave, triste et sévère, n'était pas expansive. S'il y eut, au reste, quelques instans de froideur ou plutôt de tracasserie entre deux êtres qui, de caractères et de goûts si différens, n'étaient d'accord que sur le besoin mutuel de se chérir tendrement, cette opposition d'esprit cédait bientôt à la voix de la nature. On n'en voudrait pour témoignage que cette phrase d'une lettre écrite dix-neuf ans après le mariage de Madame de Grignan : « Je ne sais, ma fille, comment vous pouvez dire que votre humeur est un nuage qui cache l'amitié que vous avez pour moi : si cela était dans les tems passés, vous avez bien levé ce voile depuis plusieurs années, et vous ne me cachez rien *de la plus tendre et de la plus parfaite amitié qui fut jamais.* »

Parmi les lettres qui viennent d'être découvertes, il n'en est aucune qui ne confirme l'opinion que

doit faire naître, à cet égard, la lecture attentive de toutes celles qui ont déjà été rendues publiques; mais il en est quelques unes dont résultera, pour tout esprit impartial, une idée bien différente de celle qu'ont hasardée quelques critiques superficiels. Ils n'ont su voir dans Madame de Sévigné qu'une *agréable conteuse*. Il suffira, nous osons le croire, de quelques fragmens que nous allons citer, pour découvrir de plus en elle, la femme qui pense, la femme forte.

« Vous avez, mande-t-elle à sa fille, une capacité sur les affaires qui me surprend; on peut avoir beaucoup d'esprit sans en avoir de cette sorte. Remerciez-en Dieu; car assurément ce n'est pas de vous que viennent tous ces dons. Quand une belle et aimable femme les a reçus du ciel, comme vous, c'est une merveille. J'en conviens, on leur permet quelquefois de n'être point habiles. D'autres, plus indulgens, leur pardonnent les dépenses excessives et déréglées en faveur de leur beauté, du bruit de leur jeunesse et du grand monde.

« Mais de voir une laide, à qui on laisse tout le loisir possible de travailler aux affaires de sa maison, et de se rendre considérable par cet endroit, négliger cette occasion d'être bonne à quelque chose, et de se faire pardonner tous ses désagrémens, qui n'y pense seulement pas, qui s'amuse à discourir de toutes choses, hormis de ce qui la devrait uniquement occuper, et qui se trouve toute ruinée, toute abîmée, toute accablée, au milieu des plus grands revenus qu'on puisse avoir, je vous avoue que cela me met en furie, et que je voudrais qu'il y eût une punition pour celles qui font un si mauvais usage de leur esprit et de leur laideur. » *Faire usage de sa*

laideur sera remarqué par les personnes qui aiment les expressions trouvées.

Le style de Madame de Sévigné s'élève si naturellement avec le sujet, que, tout en écrivant, comme elle le disait, *à course de plume*, elle devient éloquente, énergique, quand son âme est vivement émue.

Apprend-elle, par exemple, que M. de Grignan, neveu et coadjuteur de l'archevêque d'Arles, a succédé à cet oncle, envers qui il n'avait jamais eu que les plus mauvais procédés : « Je vous avoue, dit-elle, que je ne puis pardonner à votre nouveau prélat ses longues et cruelles froideurs, pour ne pas dire ses inhumanités : je lui souhaite d'aussi longs remords, une compagnie de *dragons* logée dans son cœur. Quoi! il aura percé, vingt ans durant, le cœur d'un oncle si bon; il lui aura fait souffrir toutes les peines que l'ingratitude fait éprouver, au lieu d'être sa consolation et son coadjuteur pour lui aider à vivre et à mourir; il aura fui sa présence; il aura été partout, hormis auprès de lui; l'aversion et l'incompatibilité lui auront servi de prétexte pour ne pas faire son devoir, et il ne serait pas un peu battu des Furies présentement! cela ne serait point juste.

» Pour moi, j'aimais mon cher *Bien-bon*; je n'avais nulles peines à lui rendre mes soins; mais si j'en avais eu, je crois que je les aurais sacrifiées à la crainte d'avoir des reproches à me faire. Il n'y a pas moyen d'être si mal et si brouillé avec soi-même : il faut tâcher d'établir la paix dans son cœur et dans sa conscience.

» Heureux qui sait faire un bon usage de ses sentimens pendant la vie de ceux qu'il aime! Eh! pour quand les veut-on garder? Pour quand on est mort?... »

Au nombre des lettres retrouvées, il en est encore une que nous ne pouvons nous résoudre à passer sous silence. M. de Monmerqué déclare que, pour le style et la délicatesse de la pensée, il la regarde comme une des productions les plus remarquables de Madame de Sévigné, et nous nous félicitons d'être du même avis.

« Nous ne tenons rien que de Dieu; ainsi on peut examiner ses bienfaits, pour en avoir de la reconnaissance.

» Pour moi, j'ai une fantaisie que je n'ose dire qu'à vous, ma fille : c'est que si j'étais dévote, je crois que, contre l'ordinaire, je conviendrais avec mes amis des grâces singulières et précieuses que je recevrais de Dieu, du changement de mon cœur qu'il aurait tourné avec cette douce et miraculeuse puissance qui fait que nous ne nous connaissons pas nous-mêmes; et, dans le transport de cette charmante métamorphose, touchée de reconnaissance comme je le suis naturellement, au lieu de dire mille maux de moi, comme font les dévots, de me charger d'injures, de m'appeler un *vase d'iniquité*, je ferais honneur à la grâce de J.-C., et j'oublierais mes misères pour célébrer ses louanges et ses miséricordes.

» Voilà une folie que je vous confie, car elle est si peu en usage, qu'on me jetterait des pierres. »

Pour que le plaisir de citer ne nous entraîne pas au-delà des bornes, nous fermons le livre. Si nous ajoutons encore quelques lignes, ce ne sera que pour indiquer les accessoires dont un goût délicat s'est plu à l'enrichir. Nous glisserons sur le *fac simile* de l'écriture de Madame de Coulanges et de la marquise de Villars, mère du vainqueur de Denain;

mais nous ferons remarquer le charmant portrait de la première, de cette femme vive et légère, dont l'esprit était pour elle une dignité à la cour, et chaque péché une saillie épigrammatique. Quel lecteur initié dans l'intérieur de Madame de Sévigné n'arrêtera ses yeux avec intérêt sur la figure du *Bien-bon*, reproduite, pour la première fois, par le burin? Qui ne sera curieux de connaître ce château de *la Seilleraye*, dont l'illustre marquise fait si souvent mention, et surtout ce salon de *Fresnes*, où on la voit entourée de sa fille, de Madame de Motteville, de Madame de la Fayette, et d'autres personnages du temps? Est-il enfin jusqu'à deux éventails, tels qu'on les portait à la cour de Louis XIV, qui n'aient droit à fixer un instant l'attention des personnes qui aiment à reporter leurs regards sur les moindres particularités de ce beau siècle?

L. DE S.

HISTOIRE.

*De l'Histoire moderne, à l'occasion de l'*Histoire d'Angleterre du docteur Lingard.

A une époque où les sociétés politiques, ébranlées jusque dans leurs fondemens, présentent à quelques observateurs les symptômes d'une prochaine destruction; où les institutions civiles, la position et l'influence du sacerdoce, le système entier de la civilisation, se modifient d'une manière puissante, le philosophe, effrayé des maux qu'annonce le présent

et que peut réaliser le sombre avenir, se réfugie dans le passé pour affermir son âme contre les catastrophes qui le menacent, ou pour y puiser d'instructives leçons, qu'à son tour il répétera à ses contemporains, et dont il transmettra l'héritage à la postérité. Telle est l'idée que je me forme de l'historien dans ces tems d'agitations populaires; telle est la mission que je le crois appelé à remplir. Disciple du passé, il exercera sur l'avenir une salutaire influence; il mettra à nu les ressorts de la politique, expliquera les effets par leurs causes, montrera que la conformité des institutions au type éternel du juste est la condition de leur durée, fera voir l'intolérance ou la charité, l'ignorance ou le savoir, la tiédeur ou le zèle du sacerdoce, comme la raison immédiate de l'abaissement ou du triomphe de l'Église; et, fidèle à l'axiome que la littérature est l'expression de la société, il prouvera que les causes premières des événemens politiques ont réagi sur le sort des lettres, des sciences et des arts. Les efforts de l'homme tendent à un but unique, le bonheur; quiconque fait usage de sa raison cherche, et, lorsqu'il croit l'avoir trouvé, développe l'art d'être heureux; la politique proprement dite se charge de l'appliquer; puis l'historien, juge impartial des théories et de leur application, énonce son opinion, utile alors même qu'elle est fausse ou erronée, puisque elle provoque une lutte scientifique qui tourne au profit de la vérité.

Notre position sociale explique l'attention que l'on prête aux graves enseignemens de l'histoire; mais suffit-il aujourd'hui d'interroger les tems anciens, d'approfondir les constitutions politiques, les institutions civiles et religieuses, les vicissitudes qu'amènent tour à tour le succès ou la perte des batailles,

les phases de la civilisation, en remontant du moyen âge jusqu'aux empires de Syrie et d'Égypte, aux républiques de la Grèce et de Rome; ou bien, la nature des gouvernemens modernes, dont les élémens n'entrèrent point dans la composition des gouvernemens antiques, nous fait-elle la loi d'étudier l'histoire, à partir de la chute de l'empire d'Occident? A cette question la réponse est facile, pourvu que l'on se garde d'appliquer ma méthode d'une manière exclusive, et de se circonscrire rigoureusement dans les bornes convenues, puisque les deux genres d'histoire offrent chacun d'immenses avantages.

Au moyen âge s'opéra la fusion de diverses races d'hommes, les unes déja initiées à tous les arts de la civilisation, les autres incultes et grossières : or, la force des armes attribuant aux barbares une supériorité matérielle sur les peuples vaincus, la lutte des lumières avec les ténèbres dut se terminer à l'avantage de l'ignorance, par une conséquence forcée de la victoire qui assurait à ses sauvages partisans la prépondérance politique. Il serait injuste toutefois d'envelopper dans une proscription générale les conquérans du moyen âge; d'heureuses exceptions attestent que tous ne sont point indignes des souvenirs de l'histoire, et d'ailleurs le fait seul que nos institutions politiques et civiles, nos mœurs et nos préjugés, les formes de notre littérature et nos révolutions religieuses ont leur principe dans ces temps d'obscurité et de désordre, suffirait pour en commander l'étude à une jeunesse jalouse de connaissances solides : c'est donc un devoir de lui présenter, chez les nations de l'Europe moderne, l'intéressant tableau de deux civilisations, dont l'une s'abîma dans le chaos, et l'autre s'en éleva progressivement, jusqu'à

ce que les découvertes qui signalèrent la fin du xve siècle lui donnassent un ressort et une vigueur durables. Mais, parmi les peuples où ce phénomène peut être observé d'une manière à la fois plus distincte et plus complète, un choix devient nécessaire; à part la France dont l'histoire devrait être gravée dans tous les esprits, les autres contrées ne mériteront notre attention qu'autant que de l'étude de leurs annales jaillira une lumière utile pour diriger nos recherches dans nos propres chroniques, ou pour guider nos pas dans l'avenir; car, et cette observation est capitale, l'histoire a un double but : l'avenir et le passé, et l'on pourrait avec raison la désigner sous l'emblème du *Janus* de la mythologie romaine. En résumé, l'histoire moderne a droit d'occuper une place trop exclusivement attribuée à l'histoire classique des anciens empires, mais il ne faut en approfondir l'étude que si elle présente une utilité pratique.

Sous ce rapport, l'histoire d'Angleterre se recommande à la jeunesse française et au corps enseignant, non moins en raison de l'analogie actuelle des constitutions politiques qui régissent les deux pays, qu'en raison de la longue rivalité et des guerres funestes qui les ont si long-temps divisés. Les considérations qui se rattachent à ce dernier point de vue jetteront un grand jour sur les événemens obscurs ou douteux de l'histoire de France; celles, au contraire, qui se rattachent au premier deviendront pour nous des règles de conduite applicables à l'avenir : double résultat, dont l'importance incontestable frappera sans doute les dispensateurs de l'instruction publique et enflammera le zèle de leurs élèves. Toutefois, le tems des études se trouvant borné eu égard à la multitude et à la variété des matières qui en sont l'objet, je me

réduis à signaler l'histoire d'Angleterre comme une lecture profitable, sans l'imposer comme un thème qui nécessiterait un travail et des efforts soutenus. Ces principes établis, examinons s'il existe aujourd'hui des annales où les événemens politiques, religieux et littéraires de la Grande-Bretagne se trouvent convenablement retracés, ou plutôt si l'ouvrage du docteur Lingard remplit le but que je désigne; hypothèse dans laquelle on ne saurait plus nier que la lecture de son *Histoire générale* ou *abrégée* ne fût, comme doit l'être toute bonne composition de ce genre, d'une utilité pratique.

L'antiquité nous offre de grands historiens; les siècles derniers en présentent aussi à notre reconnaissance et à notre admiration : cependant, l'histoire ancienne diffère essentiellement de l'histoire moderne; ces deux modifications du même genre supposent, chez les écrivains qui s'y consacrent, des qualités diverses, mais dissemblables. Cessons d'opposer les hommes qui appartiennent à l'antiquité à ceux des tems modernes, pour ne considérer que les historiens postérieurs à la renaissance des lettres, quel qu'ait été l'objet de leurs travaux, les empires classiques ou les gouvernemens constitués au moyen âge. Les premiers glanent dans un champ moissonné par les Xénophon et les Thucydide, les Tite-Live et les Tacite; leurs ouvrages, copies décolorées, n'admettent aucune discussion de faits, mais simplement la science du critique qui commente; et si Bossuet et Montesquieu semblent donner un solennel démenti à cette proposition, j'observe, avec un littérateur aussi judicieux qu'éloquent, que l'art de replier les pensées des autres et d'en faire sortir une vérité plus précise, plus vive, plus profonde, est à

coup sûr une œuvre de génie, au dessous de laquelle demeure la foule de ces écrivains, estimables il est vrai, mais qui n'ont fait que mettre en d'autres mots les pensées d'autrui, comme l'observe Voltaire au sujet de Rollin : ce ne sont pas là des modèles; pour en trouver, il faut lire et relire sans cesse les historiens de l'antiquité. Un mérite différent recommande ceux qui embrassent les siècles modernes. Le tems n'est plus où un autre Salluste, négligeant l'étude approfondie des faits, s'immortaliserait en revêtant d'un beau langage l'abrégé d'une guerre de Jugurtha, qu'il croirait exact et irréprochable sur la foi d'un grammairien; avec l'imprimerie se sont multipliés les mémoires, les pièces et les documens, masse indigeste que l'historien doit d'abord décomposer, et dont il classera méthodiquement les diverses parties avant de commencer sa narration : ainsi deux élémens constituent le bon historien, le style et la critique. En appréciant le docteur Lingard, d'après la traduction qui nous est offerte, nous ne pourrons guère donner la mesure que de son mérite *intrinsèque*; l'imperfection, toujours inséparable d'une traduction, indique assez que, pour se former une idée juste du docteur Lingard comme écrivain, il faudrait lire son ouvrage dans la langue où il est écrit. On sait que Hume a une diction élégante et facile, mais qu'il manque de traits rapides et de pages éloquentes; que, dans Gibbon, le style est pompeux et sonore, ce qui convient peu à la simplicité de l'histoire : rappelons, d'après la *Revue d'Edimbourg*, souvent injuste envers le docteur Lingard, que le style du nouvel historien est « quelquefois périodique, harmonieux, et varié dans cette harmonie autant qu'il le faut pour plaire sans

jamais lasser; plus souvent encore nerveux et concis, sans jamais être affaibli par d'inutiles épithètes. A la vérité, on n'y trouve point cette heureuse négligence, cette apparente facilité d'expression que Gibbon appelle d'*inimitables beautés*, qu'il admirait dans Hume et qui faisaient son désespoir, et toutefois il n'est point d'écrivain dont celui-ci ne puisse soutenir *victorieusement* la comparaison. La narration du docteur Lingard a toute la clarté de Robertson, avec plus de franchise et de liberté. Sa diction a tout l'ornement de celle de Gibbon, sans son affectation et son obscurité... Au mérite de l'exactitude, du savoir et d'une critique pénétrante, le docteur Lingard joint celui de bien raconter, si rare dans les auteurs occupés de recherches sur l'antiquité..... Son récit est clair, rempli, sans embarras.» Ainsi s'expriment à l'égard d'un prêtre catholique, leur compatriote, il est vrai, les rédacteurs d'une feuille protestante; jugement précieux, que confirme encore le succès obtenu par le docteur Lingard en présence d'un redoutable adversaire. Alliant les ressources d'une fable ingénieuse aux vérités de l'histoire, Walter Scot a concentré l'attention générale, captivée bien moins par les détails piquans de l'intrigue, broderie légère d'un canevas convenu, que par ces grands traits empruntés à la muse historique, et qui retracent quelquefois, avec une si effrayante vérité, les débauches d'un favori et les vices d'un tyran; tant il est vrai que c'est une condition de notre époque, une nécessité de notre position intellectuelle et sociale, que cette ardeur avec laquelle on embrasse tout ce qui se rattache à l'histoire! Détournée, par le talent de Walter Scot, vers un genre faux et dangereux, puisque le vrai s'y perd ou se

modifie au milieu d'illusions décevantes, l'attention s'est reportée toute entière sur l'ouvrage du docteur Lingard; imposante et riche composition qui, pour être si vite et si sainement appréciée, devait offrir le mérite *extrinsèque* de la forme, autant que le mérite plus solide du fond de la pensée. Cette dernière considération me semble décisive; j'abandonne, par conséquent, une critique de style désormais sans intérêt, et j'aborde un autre ordre de réflexions.

On a prétendu que, pour écrire l'histoire, il faudrait n'avoir ni patrie, ni religion; système absurde, injurieux à l'homme, qu'il ravale en le supposant incapable d'une sage impartialité, subversif des vrais principes philosophiques, qui, dans l'esprit et le cœur de l'historien, contre-pèsent l'effort des préjugés ou des passions. S'il était nécessaire de combattre ce système par un fait, je me bornerais à citer l'*Histoire* du docteur Lingard, prêtre catholique, et pourtant rigoureusement vrai quand il rappelle l'origine et les conséquences de la réforme. L'amour de la vérité, la connaissance approfondie des évènemens, le soin d'appuyer chaque circonstance, même minutieuse, sur des autorités irréfragables, voilà ce qui donne à son ouvrage ce caractère grave et imposant qui commande la conviction. N'exploitant l'histoire au profit d'aucune idée ni d'aucun sentiment, il procède avec calme et méthode, expose les faits sans appareil philosophique, s'abstient de considérations oiseuses pour ne laisser parler que les évènemens, et se montre sobre même de ces réflexions auxquelles son orthodoxie et la nature de son ministère donnaient peut-être le droit de s'attendre. Pour l'historien l'impartialité est un devoir : elle est naturelle à l'érudit que

la constante préoccupation causée par ses travaux fait vivre pour ainsi dire en dehors du monde, et qui conserve par là la candeur et la bonne foi natives. Or les ouvrages du docteur Lingard prouvent qu'il s'est trouvé dans l'heureuse impuissance de les perdre : je ne citerai que ses *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, remplies d'une vaste érudition, et sa *Réplique à l'Archevêque de Cantorbéry*, où il défend l'Église catholique avec autant de modération que de logique et de profondeur. Absorbé par le travail de l'esprit, acquérant chaque jour plus d'aplomb et de rectitude, le docteur Lingard s'est confirmé dans l'habitude de la modération et de la vérité, et garanti des défauts presque inséparables de l'érudition; non point, cependant, que je prétende qu'il leur soit demeuré entièrement inaccessible. L'influence de position, observe son traducteur, peut être inaperçue, mais elle est constante : cette remarque, appliquée par M. de Roujoux aux croyances de l'historien, à son rang dans le monde, à sa fortune, à son bien-être, ou à ses malheurs domestiques, je l'applique avec autant de fondement au genre de ses études; si l'on est homme avant d'être écrivain, accessible par conséquent à l'erreur et à une foule d'influences qui s'exercent même à notre insu, il est vrai aussi que l'habitude est une seconde nature, qu'un travail sérieux et continu prémunit contre les illusions d'un enthousiasme irréfléchi. Telle est même l'impartialité du docteur Lingard, qu'appréhendant de se laisser dominer par de récens souvenirs, bien plus que d'alarmer les susceptibilités, ou de froisser des amours-propres, il a lui-même posé les bornes de son ouvrage, et fixé la révolution de 1688 comme le terme de ses travaux.

ultérieurs : les volumes mis au jour et traduits s'arrêtent à la mort de Charles Ier.

L'immense intervalle qui existe entre la première invasion des Romains et cette dernière époque présente une série de révolutions dans l'ordre politique, civil, religieux et littéraire; de là une multitude de détails qui nuiraient à l'intérêt de l'histoire, si la grandeur et l'importance de certains évènemens ne venaient rompre la monotonie et chasser la froideur. Mais comment envisager ou dépeindre ces révolutions? L'historien les considère-t-il d'un œil philosophique? c'est avec les idées du XIXe siècle qu'il jugera les mœurs du moyen âge; à la place d'un désordre, naturel à une époque de désorganisation sociale, il verra le système d'une féodalité régulière; au lieu d'expéditions dictées par la foi, il apercevra des calculs de commerce et de politique. Au contraire, l'historien veut-il s'identifier avec les mœurs qu'il décrit, sa main débile ne pourra tracer un tableau dont les couleurs sont du domaine de la poésie, et que le pinceau du Tasse a reproduit d'une manière inimitable. Au blâme que j'ai déversé sur les romans historiques, on a reconnu que je ne voulais point que les fictions altérassent la vérité de l'histoire; et cependant j'avoue que l'écrivain dépourvu d'une inspiration poétique, est inhabile à en retracer les évènemens: l'histoire du moyen âge surtout admet ces vives et éclatantes peintures, alors qu'on en décrit les points principaux; l'élévation poétique sied encore à l'historien qui raconte la chute des trônes ou de ces ambitieux qui du faîte des grandeurs ont *glissé dans le sang*; mais l'excès de l'enthousiasme, comme les idées systématiques du philosophe, devient un dangereux écueil, et ce n'est pas, à mon

avis, le moindre mérite du docteur Lingard, que de l'avoir évité. Infatigable dans ses investigations, il a consulté les chroniques contemporaines, les archives publiques ou particulières; il n'a rien copié de seconde main sur les compilateurs, et, pour nous servir de sa propre métaphore, il n'a pas remué des eaux sales et troubles, mais il a bu à pleine source · on ne saurait s'étonner dès lors de la justesse de ses aperçus, non plus que de la fraîcheur caractéristique et de la teinte d'originalité qu'offre son *Histoire d'Angleterre*. La rectitude du jugement, chez l'historien, lui fait observer les proportions; grâce à cette heureuse qualité, le docteur Lingard n'est point tombé dans le même défaut que Robertson dans son *Histoire d'Écosse* : la mort de Marie Stuart y occupe autant de place que le reste des évènemens de ce pays. D'un autre côté, le défaut d'imagination ne le rend point infidèle; et sous ce rapport il surpasse encore Robertson, qui, bien inférieur à cet égard aux historiens de l'antiquité, et rappelant le retour de Colomb dans sa patrie, nous apprend sèchement qu'il débarque, traverse l'Espagne et se rend à la cour, incapable qu'il était de sentir tout ce que l'arrivée du navigateur devait exciter de surprise, d'enthousiasme et d'espérance. Pour être justes, convenons toutefois que si le docteur Lingard se trouve à l'abri du reproche, ses droits à la popularité reposent sur un autre fondement qu'une imagination brillante et féconde : on ne dira pas de lui ce que Pelfisson disait des anciens, qu'ils ne racontent pas les batailles, qu'ils les peignent, et que leurs lecteurs combattent; c'est qu'aussi la part active que prenaient les anciens aux faits qu'ils ont racontés, leur donnait une grande supériorité sur les moder-

nes. L'éloquence et la vivacité d'un Xénophon, d'un César, peuvent-elles animer l'homme tranquillement livré au travail du cabinet, et qui, dans les loisirs d'une vie paisible, avec la minutieuse attention que réclame un style académique, s'exerce à écrire l'histoire? La froide réflexion engendrera, comme chez Hume, des principes et des théories, une discussion impartiale des faits comme chez le docteur Lingard; mais rarement ces historiens produiront-ils une énergique et chaleureuse narration, rarement traceront-ils l'histoire avec cette vigueur de pinceau que donne la conscience de ce que l'on a soi-même vu et exécuté.

Au reste, la vaste étendue de son ouvrage, la complication des affaires dont il trace le tableau, cet éternel enchaînement de batailles et de traités, inévitable dans une histoire générale, s'opposaient à ce que le docteur Lingard se soutînt toujours à ce degré d'intérêt que comportent seuls un cadre étroit et l'unité de l'action. Ainsi, dans les *Conjurations de Fiesque, de Walstein, de Venise, de Portugal*, qui n'embrassent qu'un fait, et dont le récit est susceptible de chaleur et de mouvement, le cardinal de Retz, Sarrazin, Saint-Réal, Vertot, ont pu, par l'originalité de leurs portraits, la vivacité de leur narration, la sagacité de leurs réflexions politiques, faire pardonner de grands défauts et se placer à côté des grands maîtres de l'antiquité; ainsi, dans l'antiquité même, le développement dramatique de la puissance romaine, faible d'abord, puis aux prises avec Carthage, et enfin courbée par Auguste sous la volonté d'un maître, secondait merveilleusement Tite-Live, au lieu que des landes stériles se prolongent sous les yeux de l'historien d'un grand empire mo-

derne. Avouons néanmoins que, pour compenser cet immense désavantage, l'histoire d'Angleterre, en particulier, présente à l'écrivain de grandes catastrophes, des changemens de domination, des crimes épouvantables, l'établissement d'une Charte, la lutte acharnée des divers élémens politiques et de sectes religieuses, dissensions qui ont fait long-temps de l'Angleterre le pays le plus malheureux de l'Europe; mais, suivant la judicieuse remarque de M. Villemain, les malheurs des peuples sont favorables à l'histoire. Il est aisé d'apercevoir combien celle d'Angleterre prête à la peinture des mœurs : tant qu'elles n'ont pas été fortes par les institutions, elles l'étaient par la barbarie; et il n'y a pas moins de philosophie à apprécier tout ce qu'il y avait d'individualité et d'énergie sous l'écorce rude et grossière des hommes du xe siècle, qu'à analyser les causes et les brillans résultats d'une civilisation perfectionnée.

Je crois avoir apprécié dans le docteur Lingard le critique et l'écrivain en employant surtout la voie des comparaisons, ou bien en rappelant les principes généraux de la composition historique auxquels il a dû se conformer : la conséquence de cet examen, c'est que, pour traiter convenablement l'histoire, il faut qu'il existe un certain rapport entre l'écrivain et l'objet de son étude, qu'il y ait, comme dit M. Villemain, réunion de la *manière* et du *sujet*. Voilà ce qui a enfanté des chefs-d'œuvre : le *Discours* de Bossuet sur l'*Histoire universelle*, de Montesquieu sur *la Grandeur et la décadence des Romains*, et l'*Histoire de Charles XII* par Voltaire; voilà aussi le motif auquel j'attribue le succès du docteur Lingard.

Histoire de la révolution d'Angleterre, depuis l'avènement de Charles Ier jusqu'à la chute de Jacques II; par M. *Guizot.*

L'histoire des révolutions est féconde en grands enseignemens. Les souverains et les peuples peuvent y puiser les plus importantes leçons; mais l'écrire est, surtout aujourd'hui, une tâche bien difficile; il ne suffit pas à celui qui se l'impose d'avoir de la bonne foi et des lumières. Il faut qu'il ne soit soumis à aucune affection particulière, qu'il n'appartienne à aucune secte politique ou religieuse. Sans cette condition, maîtrisé par son opinion, il présente tous les faits qu'il raconte sous le jour qui lui est le plus favorable, et, au lieu d'un historien, vous avez un avocat.

Croyez-vous, par exemple, qu'un puritain puisse, quelque sincérité qu'on lui suppose, vous offrir un tableau fidèle de la révolution d'Angleterre? ne l'attendez pas de lui. En vain vous promet-il, en vain se promet-il à lui-même d'être toujours impartial et vrai : c'est un engagement que ses préjugés et ses haines ne lui permettent pas de tenir, et que, sans qu'il s'en aperçoive, il ne tarde pas à violer. Vous le voyez bientôt pallier tous les torts, même les excès les plus coupables de ses amis, tandis qu'il exagère les moindres fautes de leurs adversaires. Il prend pour la vérité toute erreur qui lui est agréable. Défiez-vous donc de ses récits, et surtout de ses jugemens. Le flambeau de l'histoire ne jette dans ses écrits qu'une

lumière trompeuse qui égare tous ceux qui ont l'imprudence de la suivre.

Quand on écrit sur les révolutions, il n'est point sans utilité de rechercher les causes auxquelles on doit les attribuer, et d'en étudier le véritable caractère. Des hommes, qu'on ne peut taxer ni d'ignorance ni de mauvaise foi, voient, dans ces terribles catastrophes, des phénomènes qu'aucune loi connue ne peut expliquer. Ils les comparent aux ouragans, aux tremblemens de terre..... M. Guizot en juge, lui, bien différemment. Les révolutions ne sont à ses yeux que des événemens fort naturels. Loin de troubler le cours ordinaire des choses, elles ne font, au contraire, suivant lui, que le suivre. Loin de déroger à d'anciens principes, elles en sont une rigoureuse conséquence. Enfin, M. Guizot paraît moins étonné de l'apparition que de la rareté de ces phénomènes.

La révolution d'Angleterre, et la nôtre surtout, épouvantent nos timides imaginations. M. Guizot, plus aguerri, nous demande si ce que ces deux révolutions, ces « deux victoires dans la même guerre « et au profit de la même cause » ont voulu et fait, n'avait pas été désiré et fait ou tenté cent fois avant leur explosion ? « Elles ont, dit-il dans sa préface, « proclamé *l'illégitimité du pouvoir absolu*. La résis- « tance à main armée était un des principes consti- « tutifs du régime féodal. Elles ont attaqué le *privi- « lége* et travaillé à introduire plus d'égalité dans « l'ordre social ; autant en ont fait les rois dans l'Eu- « rope entière. Les progrès de l'égalité civile se sont « fondés sur les lois et mesurés par les progrès « de la royauté. » Enfin M. Guizot, je l'ai vu avec édification, se plaît à reconnaître les immenses ser-

vices que le clergé a rendus à la liberté et à la civilisation. Le clergé sera d'autant plus touché de ce compliment, que probablement il ne l'attendait pas; mais je crains que M. Guizot ne le lui fasse bientôt payer un peu cher.

Cette lutte entre les trois grands pouvoirs de la société dura plusieurs siècles, et le peuple, qui en recueillait tous les avantages, voulut bien consentir à en être paisible spectateur. « Mais, dit M. Guizot, « au dix-septième siècle en Angleterre, et au dix-« huitième en France, la lutte avait cessé. L'aristo-« cratie ne défendait plus les libertés publiques. La « royauté ne travaillait plus à l'abolition du privi-« lége. Le clergé avait peur de l'esprit humain, et, « ne sachant plus le conduire, le sommait avec me-« nace de s'arrêter. Alors, abandonné de ses anciens « chefs, le public vint à penser qu'il lui appartenait « de faire ses affaires lui-même... » Voyant que la royauté, l'aristocratie et le clergé ne se battaient plus à son profit, le public crut devoir se battre seul contre ces trois grands pouvoirs, et reconnaître ainsi, en les détruisant, les services qu'il en avait reçus. Voilà comment M. Guizot explique, non seulement la révolution d'Angleterre et la nôtre, mais encore toutes les révolutions dont l'Europe a été affligée, sans parler de celles qui la menacent encore; toutes, suivant lui, si, comme je le crois, j'ai fidèlement exposé son opinion, toutes doivent être attribuées à une seule cause, toujours en action : l'amour de la liberté et de l'égalité, ou, si vous aimez mieux, la haine du pouvoir absolu et du privilége.

M. Guizot ne se trompe-t-il pas? Je soupçonne qu'il a pris pour la cause des révolutions ce qui n'en est le plus souvent que le prétexte. Du moins est-il

certain qu'à l'époque où la nôtre eut lieu, le pouvoir, loin d'être ennemi de la liberté, était, au contraire, très disposé à lui accorder tout ce qu'elle pouvait raisonnablement exiger. Le public, comme l'appelle M. Guizot, eut grand tort de vouloir *faire ses affaires lui-même;* jamais la royauté ne les avait si bien faites, et, par ce qu'il en avait déjà obtenu, il lui était facile de juger de ce qu'il devait en attendre. M. Guizot conviendra avec moi que la *tyrannie* sous laquelle on dit que nous gémissions alors était fort tolérable, et que nous étions très doucement opprimés. Certainement, nous avons vu mieux depuis... On parle de pouvoir absolu, on dit que c'est contre lui que se font les révolutions. Eh bien! nous n'aurions aucune idée de ce terrible pouvoir, si notre révolution ne nous avait pas appris à le connaître.

S'agit-il de la liberté religieuse? je n'ai pas besoin de rappeler aux coreligionnaires de M. Guizot ce que Louis XVI avait fait pour eux. Sans doute, ils s'en souviennent, et j'aime à croire qu'ils en ont beaucoup de reconnaissance. Non content de leur accorder par un célèbre édit ce qu'ils réclamaient depuis long-temps, il leur prouva que, sous son règne, ils pouvaient aspirer à tout. Il les admit dans ses conseils. Un protestant venait, quand notre révolution commença, d'être placé à la tête de nos affaires, et ce protestant était républicain! J'en demande moins à M. Guizot pour les pauvres catholiques d'Irlande; mais je le prie d'intercéder auprès des protestans anglais en faveur de ce peuple infortuné, et de les engager au nom de la *liberté civile et religieuse*, à adoucir un peu le joug sous lequel ils le

tiennent encore. Qu'au moins ils soient humains, s'ils ne peuvent être justes.

Malheureusement, la bonté toute seule ne sauve pas les empires; il faut y joindre la force. Par elle ils se conservent : sans elle ils périssent; cette vérité est écrite en très gros caractères dans l'histoire des révolutions d'Angleterre et de France, et je suis surpris que M. Guizot ne l'ait pas aperçue. Disons donc aux rois, dans notre intérêt autant que dans le leur : soyez bons, mais en même temps soyez forts. La faiblesse a perdu plus de trônes que cet *absolutisme* dont on veut nous faire peur, quoiqu'on sache très bien que de tous les maux que nous avons à redouter c'est, sans contredit, celui qui nous menace le moins.

M. Guizot reproche à la royauté d'avoir cessé de travailler à l'abolition du privilége aristocratique; mais, après ce qu'elle avait fait, que lui restait-il à faire? Le privilége aristocratique, dans l'état où elle l'avait réduit, n'avait certainement plus rien d'inquiétant ni pour elle ni pour le public. Quelques droits seigneuriaux, la plupart plus honorifiques que réels, voilà ce qui restait de cette ancienne féodalité, objet de tant de déclamations; et encore faut-il remarquer que ces droits n'étaient pas exclusivement attachés à la noblesse. Le roturier en jouissait comme le gentilhomme, et M. Guizot aurait pu, avec son argent, devenir un aussi gros seigneur féodal que le premier baron chrétien, et obliger son curé de l'encenser et de lui présenter l'eau bénite. Ne parlons donc plus de privilége aristocratique, et surtout ne reprochons pas à la royauté de l'avoir trop ménagé.

Parlons encore moins des titres féodaux. On sait

qu'alors, ainsi qu'aujourd'hui, les prenait qui voulait, et que, comme l'a dit Rivarol, il fallait être bien bête pour n'être pas au moins comte. Mais l'insolence des gens de cour? D'abord on l'a un peu exagérée. Puis, souvenons-nous qu'il n'est plus permis de parler de l'insolence des grands, depuis qu'on a connu l'insolence des petits, et même des plus petits.

Les révolutions, dit M. Guizot, proclament *l'illégitimité du pouvoir absolu.* C'est en effet par là qu'elles commencent; mais que voit-on plus tard? M. Guizot le sait. Un despote se présente, une bourse à la main, et aussitôt toutes les libertés publiques lui sont vendues. Leurs amis les plus chauds, ces fiers Romains qui, ils le disaient du moins, préféraient la mort à l'esclavage, deviennent ses esclaves les plus empressés, les plus soumis. Quoi qu'il leur commande, ils obéissent sans discussion, sans examen, leur dévouement ne connaît plus de bornes; le pouvoir absolu n'est bien servi que par ces gens-là.

Ne leur rappelez pas leurs idées libérales de la veille, leur aversion pour l'absolutisme et le privilége... Ils se moqueraient de votre crédulité et de votre bonhomie. Leur but est atteint; leurs principes sont payés: ils ont ce qu'ils voulaient, de l'argent et des fers; et si leur maître trouve bon d'y ajouter ces vilains titres féodaux, qu'ils proscrivaient naguère avec tant de fureur, quand une fois ils en seront revêtus, soyez convaincus qu'ils en sentiront toute l'utilité politique. Qu'on ne vienne donc pas nous dire qu'un amour sincère de la liberté est la première cause des révolutions. Il faudrait, pour le croire, oublier ce que nous avons lu et ce que nous avons vu. Toutes les révolutions vous offrent le même spectacle: elles proclament l'illégi-

timité du pouvoir absolu, et c'est par elle que vous y arrivez! Après l'anarchie, qui est leur premier bienfait, elles vous donnent le despotisme. J'ai, pour appuyer cette assertion, Cromwel, Bonaparte et Bolivar, si, par la grâce de Dieu, il n'est point pendu.

Les révolutions, nous dit-on encore, « demandent que les fonctions publiques soient distribuées selon le mérite seul, et que *le pouvoir soit donné au concours.* » Elles demandent donc l'impossible, car l'idée de M. Guizot est fort belle, sans doute, mais seulement en spéculation. Qu'il essaie de mettre *le pouvoir au concours :* assurément les concurrens ne manqueront pas. Il y a aujourd'hui tant d'hommes de mérite et de talent qui veulent arriver au pouvoir! Mais qui les jugera? Qui choisira les plus dignes? le public, sans doute; le public! on sait comment il juge. Le bon sens casse tous ses arrêts. J'en demande donc bien pardon à M. Guizot aîné, mais l'aristocratie des talens, à laquelle je vois bien qu'il songe, est une vaine chimère; et si le monde doit être agité jusqu'au moment où le pouvoir sera donné au concours, il n'est pas prêt à se reposer.

Je conçois mieux le système de M. le marquis de St-Simon; ce publiciste ne met pas, lui, le pouvoir au concours, il le donne tout à l'industrie. Les industriels seraient ministres, directeurs, conseillers-d'état, enfin ils prendraient part au gouvernement en raison de leurs produits, plus faciles à évaluer que les talens : cette idée est moins noble que celle de M. Guizot; mais elle est bien plus positive, et si on voulait pousser la folie jusque là, on viendrait à bout de l'exécuter, ce serait encore une aristocratie; mais on a beau crier contre l'aristocratie, on

ne peut pas s'en passer; et ce n'est, je le soupçonne, que pour en changer que se font les révolutions. Voilà peut-être tout leur secret.

C'est ordinairement sous le règne des bons rois qu'éclatent les révolutions : Charles Ier en a fait la triste et cruelle expérience. Les historiens, ceux du moins qui sont dignes de quelque confiance, rendent hommage aux heureuses qualités dont il était doué : tous s'accordent à louer la pureté de ses mœurs, la noblesse et l'élévation de son caractère, son zèle pour la justice, son application au travail et son aversion pour la prodigalité. « Si on le considère, dit Hume, à la tête de sa cour et dans l'intérieur de sa famille, il est difficile de s'imaginer un caractère plus digne à la fois de respect et d'amour. » M. Guizot, quoique, dans le cours de son ouvrage, il juge ce prince avec une sévérité outrée, qui va quelquefois jusqu'à l'injustice, convient que, lorsqu'il monta sur le trône, « ses vertus lui avaient valu l'estime des gens de bien. » Cette estime, quoi qu'en aient pu dire ses ennemis, il ne mérita jamais de la perdre. On ne doit donc pas lui imputer les malheurs de son époque; il n'en faut accuser que cet esprit de trouble et de faction qui, depuis long-temps, agitait le pays sur lequel il était appelé à régner, et qui se manifesta dès les premiers jours de son avènement à la couronne.

A peine parvenu au rang suprême, Charles Ier s'empressa de convoquer le parlement; mais il ne prit aucune mesure pour s'y assurer la majorité des suffrages; il voulait tout obtenir de l'affection de ses communes. Et comment répondirent-elles à cet excès de confiance, à cet imprudent abandon? Elles avaient, s'il faut en croire M. Guizot, beaucoup de *bienveil-*

lance pour le roi. Elles lui en donnèrent un témoignage bien étrange. *Cent douze mille livres*, voilà tout ce qu'elles lui offrirent pour payer les dettes de la couronne et pour lutter contre toute la maison d'Autriche, alors si puissante et si formidable! Cette offre indécente ressemblait trop à une insulte pour qu'on pût s'y méprendre. M. Guizot ne doit donc pas s'étonner que son *bienveillant* parlement ait été si promptement dissous.

Il faut remarquer que l'embarras où Charles Ier se trouvait était l'ouvrage des communes! C'étaient elles qui avaient voulu la guerre; c'étaient elles qui, par leurs clameurs importunes, avaient forcé la couronne à la déclarer. Et, sans doute, on demandera quelles pouvaient être leurs intentions? M. Guizot ne le dit pas; mais d'autres historiens, mieux informés ou moins discrets, nous ont révélé cet odieux mystère.

Les communes savaient que la guerre mettrait la couronne dans la nécessité de demander des subsides extraordinaires, et elles étaient bien décidées à les lui faire acheter par le sacrifice de ses plus belles prérogatives. Mais pouvaient-elles légalement lui refuser les secours nécessaires pour soutenir une lutte difficile dans laquelle elles-mêmes l'avaient engagée; et la forcer, par ce refus, à rompre les engagemens qu'elle avait pris avec ses alliés? Si, dans les gouvernemens représentatifs, il appartient aux communes de voter l'impôt, ont-elles le droit d'abuser de ce privilége? ne violent-elles pas, en se conduisant ainsi, les conditions de leur existence? Ces questions sont importantes et méritaient bien que M. Guizot prît la peine de les discuter; mais, sans doute, il a craint que la solution ne fût défavo-

rable au parti qu'il affectionne, et qu'il ne se vît obligé de reprocher, comme nous, à ses amis un violent abus de pouvoir et une coupable perfidie.

Plusieurs parlemens furent successivement convoqués ; mais Charles n'en put rien obtenir. Ce fut en vain qu'il leur exposa avec franchise ses pressantes nécessités, et l'obligation où il était de soutenir l'honneur national, fortement compromis par leur résistance; tous furent inexorables. Et déjà on ne se contentait plus de refuser les subsides, et, suivant l'usage éternel des gouvernemens représentatifs, de demander le renvoi des ministres. On en appelait à l'insurrection. Un membre de la chambre des communes, nommé Kirton, s'écriait avec une furibonde énergie : « Dieu nous enverra, j'y compte bien, des cœurs, des bras et des épées pour couper la gorge à nos ennemis! » M. Guizot observe, à cette occasion, que « le courroux est quelquefois légitime. » Mais, entre cette opinion et celle qui fait de l'insurrection, dans certains cas, le plus saint des devoirs, la différence n'est pas très grande. Quoi qu'il en soit, bientôt commença cette lutte sanglante, que notre historien, plein d'admiration pour elle, appelle « le clair et glorieux symptôme de la révolution. » L'Angleterre, grâce à ses orateurs légitimement courroucés et à leurs séditieuses maximes, fut en proie à toutes les fureurs de la guerre civile. Dieu nous garde donc du courroux légitime de M. Guizot, et de ses *clairs et glorieux symptômes*.

Abandonné de ceux dont le devoir était de l'aider à gouverner, Charles Ier gouverna seul. Il fit des emprunts, leva des impôts et punit les réfractaires. Avait-il, je le demande, un autre moyen de soutenir la dignité de sa couronne? M. Guizot blâme fort

cette conduite constitutionnelle. Mais je voudrais bien savoir ce qu'il ferait, lui-même, en pareille occurrence : son esprit, je n'en doute pas, est fertile en expédiens ; mais, enfin, comment se tirerait-il d'un pas si difficile?

Prince débonnaire et très humble serviteur de l'omnipotence parlementaire, M. Guizot accorderait-il à ses communes, en rebellion ouverte, ce qu'elles lui demanderaient? Eh bien! Charles Ier le fit, et il n'y gagna rien, et donna sa sanction à la fameuse *pétition des droits*. « Les communes, dit M. Guizot, sont triomphantes. Elles ont enfin arraché sa reconnaissance solennelle des libertés du peuple anglais. » Mais ces communes voulaient davantage ; ce n'était pas assez pour elles d'avoir *arraché* la reconnaissance solennelle des libertés du peuple anglais, il fallait encore leur livrer les libertés de la couronne. On les vit donc, dès le lendemain, présenter au roi de nouvelles remontrances et prétendre insolemment lui imposer de nouveaux sacrifices. Tant il est vrai que l'esprit de faction est insatiable! plus on lui fait de concessions, plus il devient exigeant, et, tant qu'on ne lui a pas tout accordé, il croit n'avoir rien obtenu.

M. Guizot accuse Charles Ier de tyrannie ; mais, du moins, si j'en crois quelques historiens qui n'ont pas montré trop de partialité en faveur de ce prince, sa tyrannie fut-elle assez douce. « Il faut convenir, dit Hume, écrivain protestant, et, qui pis est, philosophe, que toutes les rigueurs de ce règne furent exercées contre ceux qui cherchaient la persécution et qui bravaient l'autorité ; la paix, l'industrie, la justice et la douceur de l'administration étaient des biens dont le peuple jouis-

sait pleinement. » M. Guizot cite les victimes de la prétendue tyrannie de Charles Ier, et je trouve dans son martyrologe plusieurs individus qui, depuis long-tems, étaient *notés d'infamie*. Hume veut bien encore nous l'apprendre ; mais j'oubliais que cet historien n'est plus une autorité pour nos libéraux, qui voient en lui un papiste et un ami du pouvoir absolu. « Ses récits et ses jugemens ont cessé de satisfaire l'imagination et la raison du public. » C'est M. Guizot qui le dit, et qui, en parlant si dédaigneusement de l'histoire de Hume, nous fait assez connaître dans quel esprit il a composé la *Brenna*, et comment il a cru pouvoir, lui, satisfaire l'imagination et la raison du public.

On compare avec trop d'affection la révolution d'Angleterre à la nôtre. M. Guizot a tort de voir dans ces deux révolutions « deux victoires dans la même guerre et au profit de la même cause. » La religion, comme on l'a souvent remarqué, fut le caractère dominant de la première, et je doute qu'on en puisse dire autant de la seconde. Ce n'est pas certainement sous ce rapport que, pour me servir des expressions de M. Guizot, *la gloire leur est commune*. La révolution anglaise fut, personne ne le niera, l'ouvrage des puritains, qui jouissaient alors de la plus grande autorité dans le royaume et dans le parlement. Ces fanatiques, qui inspirent à M. Guizot un peu trop d'intérêt, avaient en aversion l'église anglicane telle qu'Élisabeth l'avait faite. C'était à leurs yeux du papisme tout pur. Ils ne voulaient ni de ses évêques, ni de ses cérémonies, ni même des habillemens de ses ministres. La vue d'un surplis de toile blanche les faisait entrer en fureur, et ils avaient juré de détruire toute cette *idolâtrie*.

Pour arriver à ce but, tout leur parut légitime. Ces hommes, dont on vante l'austérité religieuse, foulèrent aux pieds les devoirs les plus sacrés de la morale. Faibles, ils avaient invoqué la tolérance ; à peine eurent-ils l'autorité, qu'ils devinrent d'odieux persécuteurs. Les anciennes prisons ne leur suffirent pas; il fallut en construire de nouvelles pour contenir toutes les victimes de leur absurde fanatisme. Plusieurs n'en sortirent que pour monter à l'échafaud : et c'est Charles Ier que M. Guizot accuse de tyrannie!

A entendre cet historien, les puritains étaient attachés à la royauté, et ne voulaient que la resserrer dans des limites plus étroites et plus constitutionnelles. J'ai, vraiment, beaucoup de peine à le croire, surtout quand je vois qu'il fallait, pour leur plaire, que la royauté consentît à se dégrader elle-même par une lâche renonciation à ses plus légitimes prérogatives ; car voilà comment ils l'aimaient et comment ils la limitaient. Leurs factieuses *remontrances* ne laissent, à ce qu'il me semble, aucun doute à cet égard. Les amis de la *pure doctrine*, qui, n'en déplaise à M. Guizot, étaient les ennemis de l'église et de l'état, exigeaient impérieusement que le roi se démît de son autorité, et qu'il devînt le docile exécuteur des volontés du parlement. Ils lui laissaient encore moins de pouvoir que les cortès d'Espagne n'en accordaient naguère à leur fantôme royal. Si Charles Ier eût accepté de si humiliantes conditions, n'aurait-il pas, je le demande à M. Guizot lui-même, abdiqué à la fois la couronne et l'honneur?

Les ennemis de Charles Ier lui ont reproché d'avoir, en quelques circonstances, manqué de sincérité; mais l'histoire l'a noblement vengé de cette

odieuse imputation, et je suis fort étonné de voir M. Guizot la reproduire aujourd'hui. Quelles sont donc ses autorités? Serait-ce un Burnet, tant de fois convaincu d'imposture? Serait-ce un Rapin Toiras, si justement décrié? Ces sources sont suspectes, l'esprit de faction les a corrompues. J'engage donc M. Guizot à s'en défier, s'il veut, en continuant l'histoire de la révolution d'Angleterre, dont il n'a encore publié que la première partie, satisfaire l'imagination et la raison des hommes éclairés et des amis de la vérité.

C.

Histoire littéraire de la France, antérieure à Louis XI, par M. Henrion.

Le fond de ce livre n'est pas neuf. Mézeray, Vély, Daniel, l'abbé Fleury, ont disséminé dans leurs grandes compositions historiques une multitude de faits et de documens relatifs à l'état des lettres et des sciences aux diverses époques de la monarchie française. Mais la mise en œuvre de ces matériaux dans un cadre régulier, méthodique, élémentaire, appartient en propre à M. Henrion, et son travail, destiné à mettre la jeunesse des écoles sur la voie d'une étude beaucoup trop négligée, me paraît digne de fixer l'attention du public comme celle des instituteurs.

Dans cet ouvrage, M. Henrion commence par examiner l'influence du climat, des mœurs, de la religion, de la constitution sociale, sur la culture des lettres. Il y a dans cet examen des idées justes, des généralités incontestables; on pourrait y voir aussi

quelques hypothèses, au moins prématurées dans un précis élémentaire. Est-il bien vrai, par exemple, que notre aptitude à sentir le *beau* dérive du tempérament sanguin, qui a toujours prédominé dans la nation des Francs? Kant a prétendu que le tempérament sanguin avait pour cortége ordinaire trois sentimens ou trois vertus qu'on retrouve en effet dans les mœurs de nos aïeux : la pitié, la complaisance et l'honneur. Là-dessus M. Henrion a essayé de calculer la part d'influence que chacune de ces trois causes peut avoir exercée sur la littérature nationale. C'est une rapide excursion dans le germanisme, aujourd'hui à la mode, et cette excursion, placée dans un avant-propos, ne doit rien faire préjuger contre l'ouvrage lui-même, qui est essentiellement positif, vrai et classique. Ce n'est pas que l'introduction manque toujours de ces caractères; j'y ai remarqué des pages très bien pensées et fortement écrites sur l'honneur, sur l'anarchie féodale, sur les obstacles que le despotisme oppose à la culture des lettres. L'auteur me saura peut-être mauvais gré de passer sur des morceaux si remarquables sans faire une citation; mais j'ai à cœur de bien faire connaître le contenu de son livre, et pour cela je me hâte d'exposer les six périodes qui, suivant la division par lui adoptée, embrassent l'histoire littéraire de la monarchie avant Louis XI.

Ire Période. Époque antérieure à l'établissement des Francs. M. Henrion apprécie en peu de mots les connaissances apportées dans la Gaule par les Phocéens de Marseille; il montre ces premiers germes d'une civilisation locale, développés et propagés par la domination romaine, et l'illustration littéraire de plusieurs cités gauloises, soutenue et constatée par

une foule d'écrivains encore célèbres de nos jours. Il n'oublie pas les druides, outrageant par des sacrifices impies la divinité qu'ils honoraient par une croyance assez raisonnable. En effet, ces prêtres des forêts celtiques admettaient, suivant Lucain, un *esprit* supérieur à tous les dieux, et l'immortalité de l'âme. « Vous enseignez, leur dit ce poète, que les âmes ne descendent pas dans les demeures silencieuses de l'Érèbe, ni dans les sombres domaines de Pluton, et qu'elles vont dans un monde nouveau régir, comme ici-bas, des membres corporels : *Regit idem spiritus artus orbe alio.* » Jamais les lettres et les sciences n'éprouvèrent autant de vicissitudes que pendant les trois siècles de convulsions qui facilitèrent l'invasion de l'empire romain par les barbares du Nord. « Selon que les princes, protecteurs éclairés et bienveillans, rendaient la carrière des sciences facile et honorable, ou, tyrans furieux et stupides, proscrivaient les talens parce qu'ils en redoutaient l'éclat, le flambeau du génie resplendissait d'une vive lumière, ou ne jetait qu'une pâle et tremblante lueur. »

IIe Période. Depuis l'établissement des Francs jusqu'à Charlemagne (420—800). Les quatre siècles de cette période fournissent plus de matériaux à l'histoire des crimes et des malheurs du genre humain qu'aux annales de la littérature. Le christianisme conserve cependant le dépôt des sciences morales et des arts utiles. Il fonde de nombreuses écoles, et empêche l'extinction totale des lumières. Les Visigoths, moins barbares que les Francs, parce qu'ils avaient embrassé plus tôt la religion nouvelle, portent quelques notions utiles dans le Midi de l'Europe, et leur domination passagère y laisse les traces d'une civili-

sation ébauchée. Le voisinage des Sarrasins d'Espagne entretient le goût des arts, même en deçà des Pyrénées. La cour des califes de Cordoue fut un moment le séjour d'une politesse bannie du reste du monde; les Mahométans cultivaient les sciences, surtout la médecine, l'astronomie et les mathématiques. Des recherches longues et minutieuses seraient nécessaires pour constater au juste ce qu'on savait et ce qu'on enseignait alors dans les écoles françaises. M. Henrion n'a pas cru devoir se livrer à cette investigation, dont les résultats seraient précieux pour la philologie, mais déplacés dans le simple tableau que l'auteur a voulu tracer.

IIIe Période. Depuis Charlemagne jusqu'à Robert le Pieux (800—998). Renaissance prompte et brillante des lettres, suivie d'un déclin également rapide. Ici la tâche de l'historien devient plus facile; les faits prennent la place des conjectures, et les récits sont appuyés sur l'autorité des monumens. L'observateur ne doit point se lasser d'étudier le règne de Charlemagne, ce demi-siècle de grandeur et de lumière, qui sépare en deux parties à peu près égales les mille ans de barbarie que nous avons appelés *moyen âge*. Ce qui m'a toujours étonné dans le caractère de ce prince guerrier et législateur, c'est la justesse d'esprit qui lui fit attacher une grave importance aux principes les plus élémentaires des sciences et des lettres, à l'étude de la grammaire, à la correction du langage et à la bonne direction des moindres écoles. « Nous vous faisons savoir, écrivait-il aux chefs des églises et des monastères, que nous trouverions utile que dans les évêchés et les monastères dont nous sommes chargés, on s'appliquât non seulement à maintenir la régularité, mais en-

core à enseigner les lettres à ceux qui ont des dispositions pour les sciences : car, quoique ce soit une meilleure chose de faire le bien que de le connaître, il faut le connaître avant que de le faire. Les lettres que nous avons reçues de plusieurs monastères nous ont paru raisonnables pour le sens et pour les pensées, mais l'expression en est barbare et le style fort mauvais; ce qui prouve combien on néglige de s'appliquer à bien écrire, et combien il est nécessaire d'exécuter nos ordres par rapport aux écoles, avec le même zèle qui nous les a fait donner; car nous souhaitons que vous soyez, comme doivent l'être des soldats de l'Église, des hommes pieux et savans, que vous viviez bien et que vous parliez bien. »

Dans les nombreuses particularités que ce règne fournit à l'historien, M. Henrion choisit avec goût les plus intéressantes, ou celles qui peuvent donner une idée exacte du premier essor du savoir et de l'industrie. Il décrit en ces termes, d'après un auteur contemporain, la clepsydre (horloge d'eau) envoyée à Charlemagne par le calife Haroun-al-Raschid : « Douze petites portes composaient le cadran et formaient la division des heures. Chacune de ces portes s'ouvrait à l'heure qu'elle indiquait, et donnait passage à des boules qui, tombant successivement sur un timbre d'airain, frappaient l'heure. Chaque porte restait ouverte, et, à la douzième heure, douze petits cavaliers sortaient ensemble, faisaient le tour du cadran, et refermaient toutes les portes. » Admirons la perfectibilité lente, mais réelle, de l'industrie humaine; à l'heure où j'écris, l'artisan le moins fortuné peut avoir dans sa demeure, au prix de cinq ou six journées de travail, une horloge

en bois aussi merveilleusement compliquée que la clepsydre de Charlemagne. M. Henrion démêle avec sagacité les causes qui bornèrent à la durée du règne de ce grand prince l'impulsion que ses lois et son exemple avaient donnée aux esprits. Alain et les autres docteurs du IXe siècle, auxquels fut confiée la difficile mission de régénérer les écoles, dédaignèrent les auteurs profanes; ils crurent pouvoir fonder au sein de la barbarie une littérature indépendante des grands modèles de l'antiquité; et cette erreur contribua, plus que les obstacles politiques, à paralyser leurs efforts.

IVe Période. Depuis Robert-le-Pieux jusqu'à la dernière croisade (998—1095). L'abbé Gerbert fut dans ce temps un homme remarquable. Il inventa les horloges à roues, et introduisit dans les calculs le chiffre arabe. Il possédait l'art, alors difficile, de chanter les prières de l'Église suivant des intonations qui n'étaient pas encore fixées par des notes. Il composa des hymnes qui ne sont pas dépourvues de toute inspiration poétique, et donna au roi Robert le goût des sciences que comportait l'esprit du tems. Peu après ce monarque, la France commence à rassembler et à polir les élémens grossiers d'une langue nationale, partagée en deux idiomes. Celui du Midi fut d'abord plus fécond; celui du Nord, plus cultivé et ennobli en quelque sorte par le voisinage de la cour, finit par obtenir, à l'exclusion de son rival, le titre de langue française. Du reste, la lutte entre la lumière et les ténèbres était encore indécise, lorsque l'enthousiasme des croisades donna tout à coup à l'Europe engourdie une secousse merveilleuse dans ses résultats. La poésie, l'éloquence, l'histoire, la géographie et la législation prirent une activité

nouvelle. La médecine, affranchie, jusqu'à un certain point, de l'influence de la routine et des sortiléges, fit aux Arabes d'utiles emprunts. Des substances ignorées, telles que la casse, le séné, le safran, l'indigo; des animaux rares, l'éléphant, le cheval tartare, la girafe, etc., furent pour nos ancêtres des conquêtes infiniment précieuses. Les arts et les métiers reçurent aussi des croisades une impulsion durable; M. Henrion nous montre l'architecture gothique corrigée sur les monumens plus réguliers de Constantinople, et la fabrication des métaux, du verre et des étoffes, transportée de Tripoli, de Tyr et de Damas dans plusieurs villes françaises.

Ve Période. Depuis Philippe Ier jusqu'aux guerres des Anglais (1095 — 1270). Cette période n'est que la continuation de la précédente. L'auteur y montre l'influence progressive des croisades, les lettres cultivées avec zèle, mais presque sans succès, par des docteurs qui n'osaient penser que sur la foi d'Aristote. L'espace nous manque pour le suivre dans les détails qu'il a recueillis sur le règne de saint Louis. La législation, l'histoire et la poésie s'élevèrent à une perfection relative qui console un peu le lecteur de la stagnation des autres sciences. On regrette que M. Henrion ait été trop sobre de citations, et qu'il ait montré trop rarement dans leur physionomie native les témoins naïfs, ingénieux, crédules, d'une époque féconde en essais de toute espèce. Je lui pardonne de n'avoir pas été prolixe sur le *Roman de la Rose* et sur la *Bible de Guyot*, plates satires que tout le monde a exploitées; mais j'aurais voulu qu'il m'entretînt plus longuement de cette Marie de France qui traduisit en vers plusieurs apologues d'Ésope et de Phèdre, et dont il a cité

seulement la charmante fable que je vais transcrire à mon tour.

La Mort et li Bosquillon.

Tant de loing que de près n'est laide
La mort. La clamoit à son aide,
Tosjors, un povre bosquillon
Que n'ot chevance ne sillon:
« Que ne viens, disait, o ma mie,
Finer ma dolorouse vie! »
Tant brama qu'advint; et de voix
Terrible : « Que veux-tu? — Ce bois
Que m'aydiez à carguer, madame! »
Peur et labeur n'ont mesme game.

VIe Période. Époque des guerres entre la France et l'Angleterre (1270 — 1461). Cette partie, la plus étendue, et sous certains points de vue la plus importante de l'ouvrage, ne saurait être appréciée dans une analyse. Il faut suivre l'auteur pas à pas, si l'on veut se faire une idée juste d'une époque unique dans nos annales, si l'on veut assister, pour ainsi dire, à ce *long enfantement* d'une monarchie régulière et civilisée, au milieu des guerres avec l'étranger, des fureurs intestines, des luttes scolastiques et des discordes religieuses. A ces obstacles M. Henrion oppose un concours de circonstances favorables au développement de l'intelligence, et une longue succession d'écrivains constamment occupés à élaborer la langue française. Là brille au premier rang Clotilde de Surville, dont le beau caractère, les vertus, le talent et le style présentent le contraste le plus inexplicable avec le siècle que cette femme a illustré.

Ainsi que le titre l'annonce, le travail de M. Hen-

rion n'embrasse que les temps antérieurs à Louis XI. Quelques aperçus sur les causes qui amenèrent sous François Ier l'émancipation entière et décisive de l'esprit humain terminent ce volume, où abonde sans confusion une riche variété de faits et de considérations utiles.

Il ne me reste plus assez d'espace pour énoncer un jugement motivé sur le style généralement pur et énergique de l'écrivain ; mais la part de la critique est chose sacrée, et je dois relever ici quelques locutions d'une justesse au moins indécise. L'auteur dit, en parlant des barbares qui envahirent la Gaule, qu'ils *s'élancèrent au delà du Rhin* ; c'est plutôt en deçà du Rhin qu'ils s'élancèrent. Il dit ailleurs que dans une république les écarts de l'éloquence *compensent les avantages de la liberté* ; le mot *compenser*, dans son acception usuelle, se dit plus correctement du bien par rapport au mal, que du mal par rapport au bien. *Le schisme d'Occident* est l'énoncé du chapitre où M. Henrion expose la naissance et les progrès du protestantisme ; mais, dans nos annales, on entend par *schisme d'Occident* l'existence simultanée de deux et même de trois papes sous le règne de Charles V et de ses deux successeurs.

Comme ce livre me paraît susceptible d'être mis entre les mains de la jeunesse comme complément de l'histoire de France, il n'est pas superflu de constater qu'il est rédigé avec un ton de gravité et de modération qu'on n'a pas toujours conservé en explorant nos vieilles annales. M. Henrion ne s'évertue pas à exagérer la grossièreté de nos ancêtres, comme s'il voulait nous faire honte de notre origine ; il évite également de calomnier le temps présent pour le

plus grand honneur d'un passé qui est passé sans retour. F.... R.

Mémoires inédits de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, secrétaire-d'Etat sous Louis XIV, publiés sur les manuscrits autographes, avec un Essai sur les mœurs du XVIIe siècle, par M. Barrière.

Voici encore de nouveaux mémoires sur une époque riche et abondante en écrits de ce genre, et qui nous en a laissé plus que toute autre, sans toutefois fatiguer et épuiser l'intérêt avec lequel nous les lisons, tant cette période de notre histoire est curieuse et remarquable, et par les événemens qu'elle a produits, et par les hommes et par les femmes qui y ont joué un rôle. Cependant; quelle que soit notre avidité pour ces sortes d'écrits, nous trouvons qu'ils se répètent souvent, ce qui est peu amusant, ou qu'ils se contredisent peut-être plus souvent encore, ce qui n'est pas fort instructif: car douter n'est pas savoir. Il n'en est point ainsi des *Mémoires de Brienne*, ils ne répètent guère ce que les autres ont dit, ils disent autre chose; quelquefois ils les redressent, les expliquent, les développent et les éclaircissent. Il semble que Brienne ait deviné ce que raconteraient les autres pour ne pas le raconter lui-même. Ministre d'État, courtisan, négociateur, et à tous ces titres occupé des affaires publiques, il en parle sans doute, mais rapidement, succinctement; il semble nous dire : Vous connaissez cela, je le sais; assez d'autres mémoires, assez d'historiens et de compilateurs vous l'ont dit, répété, ressassé; mais ce que je vais vous apprendre,

moi, ce sont certaines causes peu connues, certains ressorts secrets qui ont dirigé les opérations, influé sur les événemens; vous connaissiez les personnages qui y ont pris part, je vous les ferai mieux connaître. Je suis entré dans leurs conseils, dans leur cabinet, dans leur intérieur, dans leur plus intime confiance, et j'ai découvert bien des choses que cette confiance ne m'avait pas révélées. Je suis naturellement indiscret, et je ne vous cacherai rien. Vous verrez que les mémoires, l'histoire, les panégyriques et les satires n'ont pas encore tout dit sur le cardinal Mazarin, et qu'ils m'ont laissé quelque chose à dire et à vous apprendre sur ce fameux personnage; je vous apprendrai peut-être même quelques nouveaux détails sur Louis XIV, Anne d'Autriche, la duchesse de Longueville, Port-Royal et bien d'autres. Enfin, je me ferai connaître moi-même, quoiqu'avec un peu plus de discrétion, et je ne suis pas le personnage le moins curieux de tous ceux que je présente en foule à vos regards.

Ces particularités secrètes, cette chronique, ces anecdotes très piquantes et très curieuses par elles-mêmes, reçoivent encore un nouveau prix de l'agrément de la narration et du talent du conteur. Brienne est un homme d'esprit qui met beaucoup de finesse et d'enjouement dans ses récits, beaucoup de vivacité et de malice dans ses peintures, beaucoup de naturel et de grâce dans ses dialogues et dans ses conversations. Il avait fait d'excellentes études; et avait toujours cultivé les lettres et vécu dans la société des gens de lettres. Il écrivait très bien en latin, et nous a laissé dans cette langue la relation de son voyage en Suède, en Norwége et en Laponie, ainsi que la description d'un magnifique Musée qu'il avait formé

et composé des tableaux des plus grands maîtres d'Italie, dont il fait connaître, avec beaucoup de précision et d'élégance, et la composition et les beautés, surmontant avec art des difficultés assez grandes. Ce seraient d'excellens feuilletons pour les beaux arts, si tous les lecteurs de feuilletons étaient en état de les lire et de les comprendre.

Les *Mémoires de Brienne* attestent qu'il n'écrivait pas moins bien en français. L'agrément et la pureté du style ont même donné lieu de soupçonner l'authenticité de ces *Mémoires*; mais, en les lisant avec attention, on est convaincu qu'ils ne peuvent être supposés; ils portent en eux un caractère évident de vérité. J'ai trop à dire des *Mémoires* eux-mêmes pour m'arrêter plus long-tems à cette discussion : j'ajouterai seulement que l'éditeur, avec sa politesse et son obligeance ordinaires, m'a fait voir les manuscrits autographes devant lesquels tout scepticisme doit tomber. Ce qui pouvait faire naître ce doute, c'est qu'on suppose l'auteur de ces *Mémoires* plus vieux qu'il n'était réellement. Brienne était né en 1636, l'année même de la naissance de Boileau, et de la première représentation du Cid; mais, ce qu'il faut remarquer, c'est qu'il n'écrivit ses Mémoires qu'en 1684 et 1685, époque où la langue non seulement était fixée, mais où elle avait produit ses plus beaux chefs-d'œuvre. Les premières *Lettres provinciales*, dans lesquelles on ne trouve aucune expression vieillie, avaient paru trente ans plus tôt.

Une circonstance a pu tromper sur l'âge de Brienne, et le faire croire plus vieux qu'il n'est réellement : c'est qu'il fait remonter ses *Mémoires* jusqu'à la chute du maréchal d'Ancre, et aux commencemens du cardinal de Richelieu, sur lequel son ouvrage, après tant

d'autres ouvrages, nous apprend encore quelques faits inconnus, quelques détails nouveaux et assez curieux. Mais Brienne n'avait que six ans lorsque Louis XIII et Richelieu moururent. Ce qu'il raconte d'eux, c'est plutôt en historien qu'en auteur de Mémoires : ce n'est pas ce qu'il a été à portée de voir qu'il transmet à ses lecteurs, c'est ce que d'autres ont écrit ou lui ont dit. A la vérité, ce qui donne à ses récits le caractère de mémoires, c'est qu'ils sont appuyés sur des traditions de famille, et sur un excellent témoignage, celui de son père, secrétaire d'État sous Richelieu, attaché à ce puissant ministre, mais le servant en homme de conscience et d'honneur, montrant même, dans l'occasion, beaucoup de fermeté et de courage. C'est ainsi qu'ayant reçu dans sa maison un ennemi du cardinal, et ce ministre irrité lui reprochant d'avoir donné asile à un homme proscrit par lui, il lui répondit, avec noblesse et sans hésiter : « Ma maison ne pouvait être fermée à mon ami, il m'eût offensé d'en prendre une autre. » Le despotisme de Richelieu n'avait pas encore altéré le caractère français. Nous avons vu d'autres despotes à qui l'on n'eût pas fait impunément cette hardie et généreuse réponse.

Les historiens qui nous avaient donné les plus grands détails sur la conspiration de Cinq-Mars ne s'étaient jusqu'ici que perdus en vaines conjectures sur les moyens par lesquels Richelieu était parvenu à découvrir cette trame, qui faillit lui être si funeste. La plupart avaient attribué cette découverte à la trahison de l'abbé de la Rivière, confident peu sûr et indigne favori de Gaston d'Orléans. « Il en était bien capable », dit Brienne; cependant il paraît qu'il ne fut pas coupable de cette perfidie. Le père de notre

auteur, ministre à cette époque, le déclare positivement. « *Monsieur*, dit-il, n'a point été trahi comme on le publia », mais, croyant, à l'époque où il écrivit ses *Mémoires*, qu'il y aurait de l'indiscrétion à révéler ce mystère, il témoigne assez clairement qu'il le sait et qu'il veut le taire : « Le complot, ajoute-t-il, fut découvert par une voie qu'on ne devait pas craindre naturellement. » Le fils est moins discret : il accuse formellement le ministre d'Espagne, le duc d'Olivarez, à qui Cinq-Mars se confiait sur la foi des traités, d'avoir, par une odieuse révélation, tout dévoilé au cardinal. Il a pour garant Fontrailles, l'agent de Cinq-Mars. Ce Fontrailles, rusé gascon, se sauva presque seul de tous les complices. Averti à temps, il voulut aussi faire sauver Cinq-Mars; mais, ne pouvant l'y résoudre, il lui dit avec la vivacité gasconne et probablement l'accent gascon : « Vous, Monsieur, vous êtes si bien fait que quelques doigts de moins ne vous gâteront point la taille; mais moi qui suis petit et bossu, je n'ai rien à perdre, et ne veux point du coup qui m'abattrait la tête. » Il s'enfuit donc prudemment et ne revint en France qu'après la mort du cardinal. Il paraît qu'il avait conservé non seulement sa tête, mais sa fortune; peut-être même l'avait-il accrue par toutes ses aventures : il passa le reste de sa vie fort joyeusement dans une terre près d'Agen, où il faisait très bonne chère. « Je puis dire, observe Brienne, que personne ne m'a jamais mieux régalé; mais, quoique sa table fût excellente, sa conversation me plut encore bien davantage. » C'est en buvant qu'il racontait d'une manière assez comique les particularités de cette sanglante tragédie, et qu'il épanchait à sa manière les traits d'une sensibilité fort singulière. « L'événement

fit voir, continua Fontrailles, en me parlant du même ton leste, vif et dégagé, que je ne me trompais pas. Si M. le Grand m'avait cru, il serait en vie, et je boirais ici à sa santé comme je bois à la vôtre (et il y but en effet en ce moment). Vous auriez de la joie sans doute de voir, de connaître un si honnête homme, un seigneur si bien fait, si accompli; je n'y saurais penser sans me sentir ému..... Nous ferons mieux d'entamer ce ragoût. Allons, laquais, du vin, et noyons le souci dans nos verres. »

Brienne est aussi le seul qui rapporte une anecdote touchant le cardinal de Richelieu, tellement singulière que son autorité et celle du garant qu'il donne pour l'attester ne me suffisent pas pour y croire: il prétend que la duchesse de Chevreuse ayant appris le tendre secret du cardinal, s'engagea auprès de la reine à le faire venir danser devant elle en habit de baladin. Anne d'Autriche traita d'abord cette proposition de folie; mais, jeune, vive et enjouée, elle permit qu'on tentât cette espièglerie. Richelieu vint en effet, « vêtu d'un pantalon de velours vert, ayant des sonnettes d'argent à ses jarretières, tenant des castagnettes à la main, et il dansa une sarabande. » De qui Brienne tient-il ce fait si grotesque et si peu vraisemblable? Du musicien qui joua du violon pour faire exécuter cette singulière danse: je voudrais d'autres garans. Au reste, le fait, s'il était vrai, n'aurait pu être raconté que par la Reine, la duchesse de Chevreuse, Richelieu lui-même, ou Boccau: c'est le nom du musicien; et s'il y a eu un indiscret, il est probable que c'est lui. Quoi qu'il en soit, si l'anecdote était vraie, on pourrait dire que Richelieu fit payer bien cher dans la suite à Anne d'Autriche l'inutilité des frais qu'il fit en cette occasion pour lui plaire.

Mais si c'est, et sur la foi d'autrui et par ouï-dire, que Brienne nous entretient du cardinal de Richelieu, c'est d'après ce qu'il a vu en grande partie, ou du moins d'après ce qu'il a été parfaitement à portée de savoir, qu'il parle de Mazarin, et c'est alors surtout qu'il est fécond en détails curieux, en faits intéressans, en conversations spirituelles, en dialogues vifs, auxquels il prend part ordinairement, avec beaucoup d'avantage, car il s'exprime avec vivacité et beaucoup de présence d'esprit : ce n'est que dans quelques occasions rares, où, ne se contentant pas de ces dons naturels et précieux, il veut être disert, éloquent, et faire parade de son talent pour haranguer et improviser, qu'il est tantôt pédant, tantôt de mauvais goût, quelquefois ridicule. Mazarin cause très bien aussi, et a la repartie vive et prompte; les Frondeurs nous le présentent sans cesse baragouinant du mauvais français mêlé d'italien, ou corrompu par des italianismes. Brienne, qui ne le flatte pas sur beaucoup de choses, le fait toujours parler avec beaucoup de finesse, d'esprit et d'agrément.

Les commencemens de cet homme, qui acquit depuis tant de puissance et de richesses, furent d'abord bien faibles et bien obscurs. « Le seigneur Mazarini, dit Brienne, faisait souvent le voyage d'Italie à Paris, et venait descendre tout crotté chez M. de Chavigny (beau-père de Brienne, qui, peu jaloux de l'honneur de la mère de sa femme, veut absolument qu'il soit le fils de Richelieu). La chronique scandaleuse, continue-t-il, a dit avec moins de vérité que de malice, que le signor Giulio n'avait d'autre lit que celui du courrier du cabinet qui servait auprès de mon beau-père; mais j'ai peine à le croire..... J'ai su de madame de Chavigny

qu'il ne revenait jamais d'Italie sans lui apporter force pommades, huiles de senteur, savon de Naples et gants de Rome; quelquefois même des tableaux de peu de valeur, et des chapelets bénis ou non, cela n'y fait rien. Ces *régals* plaisaient beaucoup à ma belle-mère : elle est, je crois, après le cardinal, la personne du monde qui aime le plus à recevoir des présens. »

La reconnaissance du signor Giulio Mazarini envers M. et Madame de Chavigny ne fut pas longue : devenu déjà un personnage important, il s'était allié avec eux pour faire maintenir le testament de Louis XIII, si injurieux à Anne d'Autriche. Ce complot échoue, et Mazarin confondu est sur le point de plier bagage et de retourner en Italie, lorsqu'il apprend que la reine lui pardonne, que, bien plus, elle le fait entrer dans son conseil. Alors il abandonne Chavigny, l'éloigne du ministère, et ne lui laisse le gouvernement du château de Vincennes que pour l'y faire arrêter bientôt après. Il écarte adroitement Desnoyers, et, ce qui était bien plus difficile, la duchesse de Chevreuse, dont il redoute la faveur auprès de la reine et l'esprit d'intrigue. Il reste donc à peu près seul dépositaire du pouvoir. La délibération d'état dans laquelle Anne d'Autriche déclare ses desseins, et particulièrement la volonté d'appeler Mazarin au ministère, est pleine d'intérêt ; c'est un modèle de discussion. La reine y donne, avec beaucoup de présence d'esprit, les motifs de sa détermination. Rien n'est plus plausible et plus ingénieux que les raisons qu'elle développe pour ne pas rendre les sceaux à Châteauneuf, qui les avait perdus par sa fidélité et son dévouement pour elle. Elle se montre reine, et ne paraît point ingrate ; elle

réfute avec grâce et bonté un conseiller courtisan qui, ayant mal pénétré ses desseins, les avait contrariés sans le vouloir. Ce n'est pas la seule occasion où elle se montre avec avantage dans les *Mémoires de Brienne;* quelques mots heureux qui lui échappent peignent tantôt l'agrément de son esprit, tantôt l'élévation de son âme; enfin elle y paraît tout autre que dans les *Mémoires du cardinal de Retz*, où elle est jugée avec passion et avec un dénigrement qui ne semble pas seulement inspiré par l'esprit de parti et l'ambition trompée, mais par un secret dépit et quelque mortification particulière.

Brienne laisse là toute l'histoire de la Fronde, qu'assez d'autres nous raconteront; il dit seulement un mot des vicissitudes qu'éprouvèrent le crédit et le pouvoir de Mazarin, et nous fait connaître une singulière pantalonnade de ce ministre italien. Cédant à un de ces orages que soulevait sans cesse l'agitation des partis dans ces tems tumultueux, il avait quitté la cour, était sorti de Paris, et s'était retiré dans une solitude qu'il s'était faite à Bouillon. Déjà il y avait reçu de meilleures nouvelles des affaires qui le touchaient; il savait qu'il serait bien accueilli à la cour: la reine lui avait même donné l'ordre d'y revenir; et il était bien décidé, dit Brienne, de suivre *un si doux commandement.* Cependant l'abbé Fouquet, qui était venu le voir, et croyait lui apprendre l'état des choses, l'engageait à venir reprendre le gouvernement des affaires. Mazarin fait semblant d'être fort irrésolu; il discute longuement les raisons pour ou contre; et, comme il était *naturellement tabarin*, continue Brienne, il dit à l'abbé Fouquet: « Or ça, monsou l'abbé, voyons ce que le sort nous conseillera dans cette importante affaire. Voyez cet arbre que

voilà (c'était un pin); si la canne que je tiens et que je vais jeter sur cet arbre, y demeure, ce sera marque infaillible, qu'étant retourné à la cour, j'y resterai de même; mais si la canne retombe, c'est un signe évident que je dois rester ici. » Cela dit, il jette la canne au haut de l'arbre, qui y demeure si bien qu'elle y est peut-être encore si le vent ne l'a fait tomber. Soudain ce maître passé en fait de fourberie s'écrie, dans son étonnement concerté : « Partons, monsou l'abbé, partons, le ciel y consent; et cet arbre de bon augure nous promet un heureux voyage. » Ce fait fut conté à Brienne par l'évêque de Châlons. Félix de Vialart; et depuis, le cardinal de Retz lui attesta, *foi de prêtre* (ce fut son serment, *que rien n'était plus véritable.*

La fortune que Mazarin possédait en France était prodigieuse : son testament est curieux sous ce rapport. Outre l'évêché de Metz, il possédait vingt-neuf des plus grosses abbayes de France, et il était toujours prêt à s'en adjuger quelque autre; si bien que, Brienne le père lui en ayant demandé une, qui venait de vaquer, pour l'abbé de Brienne, et un autre secrétaire d'État lui ayant fait la même demande pour un de ses fils, ne sachant à qui entendre, et ne voulant désobliger personne, il la garda pour lui. Du moins, comme le cardinal de Richelieu, à qui l'on peut aussi reprocher l'excès de sa fortune, il fonda des établissemens publics magnifiques et d'une grande utilité, un très-beau collége, avec trente bourses, et la plus belle bibliothèque qu'il y eût peut-être alors en Europe. Mazarin laissa, de plus, 600,000 fr. pour faire la guerre au Turc. On ne peut douter, s'il eût vécu de notre temps, qu'il n'eût été pour les Grecs. Mais il aurait voulu laisser

tout cela plus tard. Rien n'égale ses regrets lorsque le fameux médecin Guenaud le condamne à mort, et lui signifie avec une dure sincérité son arrêt. Il jette ses regards sur ses meubles magnifiques, et s'écrie : « Il faut quitter cela ! » et, se tournant : « Et encore cela ! » Brienne, dans un coin de l'appartement, entend ces paroles, et beaucoup d'autres regrets encore. Le cardinal, qui se croyait seul, l'aperçoit, l'appelle, lui parle un moment d'affaires, et, revenant à ses plaintes douloureuses : « Voyez-vous, mon ami, ce beau tableau du Corrége, et encore cette *Vénus* du Titien, et cet incomparable *Déluge* d'Antoine Carrache, car je sais que vous aimez les tableaux et que vous vous y connaissez fort bien : ah ! mon pauvre ami, il faut quitter tout cela ! » Je fus tenté, continue Brienne, de lui répondre en digne fils de Madame de Brienne, qui était renommée par sa piété. Car, au milieu de ces récits, souvent cyniques, il lui prend parfois de grands accès de dévotion. Cependant, ici son sermon expira sur ses lèvres. Quant au cardinal, on peut dire que jamais mourant n'a plus éloquemment commenté le triste réflexion d'Horace : *Linquenda tellus, et domus*, etc.

Cependant il montra dans d'autres momens plus de résignation, assez de fermeté et même de la gaîté. On vint lui annoncer qu'il paraissait une comète : « La comète, dit-il en acceptant l'augure avec humilité, me fait beaucoup trop d'honneur. » Je trouve ce dernier trait dans une des notes de l'éditeur ; et quoique j'eusse beaucoup à dire encore des *Mémoires de Brienne*, je les abandonne pour m'occuper un instant de ces notes. Elles sont recherchées avec beaucoup de soin, recueillies avec beaucoup de

goût, de tous les écrits et mémoires du temps, et parfaitement adaptées à l'ouvrage de Brienne, qu'elles éclaircissent, développent, confirment et complètent très agréablement ; elles peignent aussi les mœurs et les hommes de cette époque. Où la vanité si célèbre de Bussy se montre-t-elle mieux à découvert que dans ce petit dialogue, qu'il rapporte lui-même, et dans lequel il veut se défendre auprès d'Anne d'Autriche d'une méchanceté qu'on lui imputait : « Parce, lui dis-je, Madame, qu'on croit que j'ai un peu d'esprit, mes ennemis me donnent tout ce qui se fait où il y en a, et qui peut me nuire.—Oh! pour de l'esprit, Bussy, reprit la reine, vous en avez beaucoup.—J'en ai, Madame, lui dis-je, je l'avoue; mais je n'en ai pas tant qu'on dit. » Quelle aimable et franche modestie! La faiblesse de Louis XIII et l'humeur que lui donne cette faiblesse même, peuvent-elles mieux ressortir que dans cette anecdote rapportée par M. Barrière? Richelieu veut forcer son maître, dont il a fait son esclave, à renvoyer quatre serviteurs fidèles. Chavigny est chargé de cette négociation. Comme le roi résiste, Chavigny ose lui dire : « Si M. le cardinal avait dans sa maison quelqu'un qui déplût à Votre Majesté, il ne voudrait pas le voir un moment de plus.—Il ne vous verrait donc jamais, dit le roi; car je ne puis vous souffrir. » Et il lui tourna le dos; mais il renvoya les quatre hommes qui avaient eu le malheur de déplaire au cardinal : l'un, capitaine des mousquetaires; les trois autres, capitaines du régiment des gardes. La gaîté qu'on mêlait aux haines et aux violences de la Fronde paraît bien dans ce mot du président de Bellièvre. On négociait une paix entre tous les partis; le duc de Beaufort,

qui veut rompre ces négociations, demande au président si, en donnant un soufflet au duc d'Elbœuf, il ne changerait pas la face des affaires : « Je crois, répondit Bellièvre; que cela ne changerait que la face du duc d'Elbœuf. » On sait que le cri des Frondeurs était : *Point de Mazarin ! Point de Mazarin!* Sa nièce, la fameuse Hortense Mancini, fit de ces mots une application bien plaisante : elle avait été mariée au duc de la Meilleraie, qui avait pris le nom de duc de Mazarin, espèce de fou qui l'avait fort ennuyée, et dont elle s'était vengée par ce qu'elle appelle beaucoup d'espiègleries. Elle l'avait quitté avec la résolution de ne plus le revoir, et à chaque proposition qu'on lui faisait pour la ramener auprès de son mari, elle répondait par le fameux cri : Point de Mazarin! Point de Mazarin!

Dans tout ce travail, M. Barrière n'a que le mérite d'avoir beaucoup lu, très bien choisi et placé le fruit de ses recherches avec un à-propos qui donne beaucoup de prix aux anecdotes, et que je n'ai pu conserver à celles que je lui ai dérobées; mais un mérite d'un ordre un peu plus élevé éclate dans un écrit assez étendu qu'il a placé à la tête de l'ouvrage, sous ce titre : *Essai sur les mœurs et les usages du* XVIIe *siècle, pour servir d'introduction aux Mémoires de Brienne.* C'est un morceau d'histoire critique, philosophique et anecdotique, plein d'agrément, de variété et de rapprochemens ingénieux et piquans; c'est un tableau de mœurs dans leur passage de la simplicité, de l'austérité, de la rudesse même, à l'urbanité, à la politesse et au raffinement dans la recherche des commodités de la vie, des superfluités du luxe et des plaisirs de l'esprit. On y voit le travail d'une société toujours vive et très

spirituelle mais encore fort imparfaite, se ressentant trop de l'ignorance, des préjugés, de la grossièreté même des temps qui l'avaient précédée, et marchant rapidement à la conquête de tout ce qui lui manquait dans le ton, les mœurs et les usages, et surtout dans les arts et la langue, pour enfanter des chefs-d'œuvre. Des réflexions fines, judicieuses, quelquefois un peu malicieuses, mais avec une juste mesure, et comme il convient à ce genre de composition, sont répandues avec goût et sans profusion dans ce petit ouvrage, écrit avec beaucoup de naturel, quelquefois d'élégance, et toujours avec une agréable et spirituelle facilité. On peut lui reprocher quelques défauts de proportion dans les parties qui le composent. Je voulais en citer quelques traits ingénieux, quelques curieuses anecdotes, mais j'ai déjà trop abusé de l'espace qui m'est accordé. J'ajouterai seulement que cette introduction est fort étendue sans paraître longue; que les notes qui accompagnent les Mémoires de Brienne, sont très nombreuses sans l'être trop; ainsi M. Barrière a beaucoup grossi l'intéressant ouvrage dont il est l'éditeur, sans qu'assurément les lecteurs aient à s'en plaindre.

A.

La Cour et la Ville, Paris et Coblentz, ou l'Ancien régime et le Nouveau, considérés sous l'influence des hommes illustres et des femmes célèbres depuis Charles IX, Henri IV et Louis XIV, jusqu'à Napoléon, Louis XVIII et Charles X; par M. Toulotte, ancien magistrat, auteur de l'Histoire philosophique des empereurs romains, etc.

Un écrivain a dit, après avoir demandé pardon de la familiarité de l'expression, que les journalistes n'avaient pas une meilleure *pratique* que Madame de Genlis; cet écrivain a dit vrai. D'abord, la grande célébrité dont elle jouit nous fait un devoir de parler de toutes ses productions, et elle a tant produit! elle produit tant encore! puis, quoique la bonne comtesse soit, comme elle nous l'a si souvent assuré, d'humeur douce et accorte, quoiqu'elle aime la paix par dessus tout, elle n'en a pas moins, depuis près de soixante ans, le malheur d'être en guerre avec tout le monde. Dès qu'un de ses ouvrages est mis en lumière, on en annonce aussitôt je ne sais combien de réfutations dont il faut, de toute nécessité, que nous entretenions nos lecteurs; car rien de ce qui touche une si haute renommée littéraire ne peut leur être indifférent; et voilà pourquoi le nom de Madame de Genlis revient si souvent dans nos feuilles, pourquoi, si on me permet de le dire, elle est pour nous une si bonne pratique.

Vous l'avez vu : ses *Mémoires inédits* venaient à peine de sortir de chez M. Ladvocat, leur éditeur, à qui s'adressent aujourd'hui toutes les dames qui ont

des confessions à faire au public, qu'il en parut une critique fort ingénieuse sous ce titre : *Madame de Genlis peinte en miniature.* L'auteur de cette critique, que les amateurs ont placée dans leur bibliothèque à côté des *Mémoires* pour leur servir de supplément et de commentaires, reproche à Madame de Genlis de s'être trop appesantie sur des particularités puériles et insignifiantes, tandis qu'elle en a passé sous silence tant d'autres que ses lecteurs eussent été si curieux de connaître. Il lui demande par exemple pourquoi elle n'a pas dit que . . . . . ; mais, comme elle l'a elle-même observé fort à propos dans sa préface, lorsqu'une femme publie ses mémoires, elle ne se condamne pas à tout dire. Il est des aveux si pénibles à faire!

Je sais qu'une contemporaine, qui fait aujourd'hui grand bruit dans le monde, a pensé différemment; mais quelle femme a jamais eu, quelle femme aura jamais l'étonnant courage de cette contemporaine? C'est un phénomène unique dans les fastes de la littérature, et il était réservé à notre siècle de l'offrir. Au reste, si les lecteurs aiment tant les médisances, les *Mémoires de Madame de Genlis* doivent leur plaire. Il est vrai qu'elle a beaucoup de charité pour sa personne; mais elle en a si peu pour le prochain! elle n'a peut-être pas assez médit d'elle-même; mais elle a tant médit des autres! N'est-ce pas une suffisante compensation?

J'entends qu'on me demande à quoi bon je parle ici des *Mémoires de Madame de Genlis*? La réponse est facile. L'ouvrage que j'annonce est, depuis la première page jusqu'à la dernière, consacré à les réfuter. C'est une critique amère et violente des ouvrages et de la conduite de leur auteur. Jamais Madame de

Genlis n'a été traitée avec moins de ménagement. On attaque non seulement ses écrits et ses opinions, mais encore sa personne. On n'a pour elle aucun de ces égards qui sont, du moins en France, le privilége de son sexe. Il n'en faut pas davantage pour m'engager à rompre encore une lance pour elle.

D'ailleurs, en la défendant nous nous défendrons souvent nous-mêmes, car les doctrines de son adversaire ne sont pas les nôtres. Nous ne partageons ni ses affections ni ses haines. On peut avoir quelques reproches à faire à l'ancienne *cour* et à l'ancienne *ville*; mais elles ne nous paraissent pas aussi épouvantables que M. Toulotte se plaît à les représenter. Le nouveau régime est assurément fort beau, mais nous ne croyons pas que l'*ancien* ait pu mériter tous les anathèmes qu'il lance contre lui. Enfin, malgré le mal horrible que M. Toulotte en dit, nous avons toujours la faiblesse d'admirer un grand siècle, que le nôtre, sans doute par amour de l'égalité, s'efforce de rapetisser, et nous nous plaignons moins amèrement que cet ancien magistrat, de la *longueur* d'un règne où nous trouvons plus de quarante ans de gloire.

L'implacable censeur de Madame la comtesse de Genlis a d'abord grand soin de nous faire souvenir qu'elle embrassa avec chaleur tous les principes de la révolution. Il cite plusieurs passages de ses écrits qui ne permettent pas de douter qu'elle n'ait été très bonne patriote. On l'y voit s'y vanter d'avoir appris aux jeunes princes, dont elle était *le gouverneur*, à dédaigner les grandeurs, et à chérir par-dessus tout la liberté et l'égalité. M. Toulotte n'oublie même pas certain médaillon *fait d'une pierre polie du ci-devant château du despotisme*, qu'elle montrait aux étrangers avec tant d'orgueil, qu'ils croyaient tous voir

en elle un des vainqueurs de la Bastille. Mais, hâtons-nous de l'observer, toutes ces fautes, Madame de Genlis les a depuis long-temps sincèrement reconnues. Nous savons même qu'elle les pleure tous les jours au pied du crucifix : repentir honorable dont les royalistes doivent lui tenir compte, puisqu'il lui a suscité tant d'ennemis, qui sont aussi les leurs.

Ce repentir, s'il faut en croire M. Toulotte, a été bien tardif. Il le prouve par les ouvrages qu'elle a publiés en Allemagne, notamment les *Chevaliers du Cygne*, où l'on trouve d'étranges doctrines et certaines allusions qu'il est difficile d'excuser; mais c'est l'édition faite à Hambourg que cite M. Toulotte, et on sait que Madame de Genlis n'avoue que celles qui ont été publiées en France. Puis, je n'ai point l'intention de pallier ses fautes; j'en reconnais toute la gravité; mais la miséricorde divine est infinie, et Madame de Genlis peut d'autant plus compter sur elle, qu'il est aisé de voir que ses ennemis ne lui rappellent ses vieilles erreurs avec tant de complaisance que parce qu'elle les a solennellement abjurées.

Au reste, d'autres dames du grand monde, je crois que M. Toulotte en cite quelques unes, après avoir aimé la révolution, s'en sont aussi dégoûtées, et cependant il en parle sans aigreur et sans fiel. « Ces dames, dit-il, assises à leur toilette, se sont mises à la recherche des abus, et bientôt elles se sont écriées : *c'est une jolie chose qu'une révolution, faisons donc une révolution;* mais quand cette révolution les atteignit, elles trouvèrent que la *chose* n'était pas aussi *jolie* qu'elles l'avaient cru d'abord, et elles finirent par émigrer. Toutefois, quoique l'émigration soit à ses yeux un crime irrémissible, M. Toulotte veut bien avoir pour elles quelque indulgence. Ce n'est

que pour Madame de Genlis qu'il est sans pitié; et pourquoi? Je l'ignore. Serait-ce parce qu'elle n'avait pas, elle, « un amant dans la minorité de la noblesse », impertinente excuse qu'il fait valoir en faveur de ces dames?

Il est vrai que dans les écrits qu'elle a publiés depuis sa rentrée en France, Madame de Genlis a parlé de la révolution en termes peu honorables. Or, voilà ce qui excite le plus l'indignation de M. Toulotte. Que serait-ce donc si Madame la comtesse de Genlis avait dit comme M. le comte de Montlosier : « La révolution a été allaitée par une louve..... la révolution est privilégiée du meurtre..... nous sommes à l'âge d'or du crime..... » Que serait-ce si Madame de Genlis avait osé soutenir avec le comte auvergnat que « la division des pouvoirs est un système monstrueux, une doctrine infernale? » Si enfin elle avait proféré mille autres blasphêmes semblables qu'un écrivain justement estimé, M. Madrolle, a eu l'heureuse idée d'extraire des écrits politiques de M. de Montlosier? Mais Madame de Genlis, son adversaire doit le savoir, s'est toujours exprimée avec plus de modération et de mesure; pourquoi donc M. Toulotte, qui n'a que des choses aimables à dire à M. de Montlosier, qui le cite vingt fois dans son ouvrage et toujours avec éloge, est-il si fort en colère contre elle? C'est que, il est du moins permis de le supposer, c'est que, ferme aujourd'hui dans ses principes, Madame de Genlis ne s'est pas réconciliée avec la révolution, son ancienne amie, tandis que la révolution et M. de Montlosier, qui, d'abord, avaient été un peu brouillés, vivent aujourd'hui en bonne intelligence.

Que M. Toulotte exalte, lui, la révolution, qu'il

en célèbre les bienfaits : à lui permis. D'ailleurs tout ce que je pourrais lui dire à ce sujet ne changerait pas son opinion. La conversion de cet ancien magistrat sera plus difficile à opérer que celle de Madame de Genlis. Mais M. Toulotte, qui entonne des hymnes de reconnaissance et d'amour en l'honneur des hommes qui ont fait la révolution, devrait-il juger si sévèrement ceux qui s'y sont opposés? Leur résistance qu'il accuse à tort d'être « la cause de tous nos maux » n'était-elle pas facile à prévoir? Quoi! on les dépouillait de leurs priviléges, de leurs droits, on leur enlevait leur existence sociale : et ils auraient baisé la main qui les frappait? une telle résignation n'est pas naturelle. Il serait même ridicule de l'exiger. Les auteurs des révolutions voudraient des victimes qui se laissassent immoler sans jeter un seul cri, sans proférer une seule plainte. C'est un prodige sur lequel ils ne doivent pas compter. Il y a eu des résistances et, vienne une nouvelle révolution, il y en aura encore. M. Toulotte peut s'y attendre; mais il faut espérer qu'elles seront mieux combinées et que les résistans auront un meilleur esprit de conduite.

Un ennemi peut quelquefois, sans qu'il s'en doute, vous donner un avis important. C'est ainsi que, parmi les reproches peu mérités que M. Toulotte fait aux émigrés, j'en trouve un qu'ils n'ont malheureusement que trop encouru. « Ils étaient, dit-il, d'une extrême intolérance. Dès qu'il arrivait quelqu'un de France, ils tiraient leur montre pour savoir à quelle heure il avait émigré. » On demandait à quelle nuance il appartenait. Était-il monarchique ou monarchien....? Quant au repentir dont Dieu a fait une vertu, on n'en tenait aucun compte. Point de grâce

pour lui; il en était jugé indigne. Voilà bien mes chers royalistes, toujours s'épurant, toujours se divisant, comme s'ils craignaient de n'être pas vaincus assez tôt!

Ah! que les libéraux sont plus habiles! Chez eux, on n'arrive jamais trop tard. M. le comte de Montlosier, froidement accueilli à Coblentz, se présente dans leur camp. Aussitôt tous s'écrient: qu'il soit le bien venu! Toutes ses impertinences féodales, qui nous dégoûtaient nous-mêmes, sont oubliées; ses nouveaux compagnons ne savent quelle fête lui faire, quels éloges lui donner. Avec nous, il n'avait pas le sens commun; il a, depuis qu'il est avec eux, un esprit supérieur et une tête puissamment organisée. Naguère c'était un fou; aujourd'hui c'est un sage. Je suis sûr que les libéraux qui le disent n'en croient pas un mot. Qu'importe? ils font leurs affaires et ils les font bien, tandis que nous faisons fort mal les nôtres. Quand un royaliste mécontent leur arrive, ceux-là ne tirent pas leur montre.

Madame de Genlis, son accusateur nous l'assure, a été sujette très fidèle et très soumise de Bonaparte. Faut-il s'en étonner? Quand les chênes les plus vigoureux ont été renversés, un faible roseau a pu plier; mais, observe M. Toulotte, elle a loué Napoléon quand il était debout, et, depuis sa chute, elle en a parlé fort légèrement. Ce n'est pas elle, du moins, qui a fait du grand homme un *Scapin*, c'est M. de Pradt, et il y a long-temps que les libéraux le lui ont pardonné. Pourquoi donc traitent-ils toujours la pauvre Madame de Genlis avec une si brutale sévérité? Elle n'est pas des leurs; elle médit de leurs philosophes: voilà son crime. Si elle voulait se faire encore une fois libérale, ils chanteraient ses louan-

ges; tous ses ouvrages leur paraîtraient beaux, admirables, même son *La Bruyère des domestiques*.

M. Toulotte l'accuse d'avoir fait l'éloge de la police, et il profite de l'occasion pour tracer un tableau épouvantable de toutes les polices que nous avons eues, depuis celle de Richelieu et du R. P. Joseph, qui, soit dit en passant, n'était pas jésuite, jusqu'à celle de M. Delavau. Je lui ferai, ici, une concession. La police n'est peut-être pas une institution très aimable, mais la question est de savoir si dans nos grandes sociétés modernes on peut s'en passer? Les libéraux l'ont-ils supprimée, quand ils avaient le pouvoir? La supprimeront-ils, quand ce pouvoir leur reviendra? Nous ne pouvons guère en douter. Ils en prennent tous les jours l'engagement, ils ne cessent de crier : plus de police : plus de gendarmes. J'espère qu'au moins ils voudront bien nous laisser nos réverbères.

En parlant de la Saint-Barthélemy, Madame de Genlis a dit que c'était un *crime odieux et barbare*; mais ce crime, elle l'impute moins à la religion qu'à la politique; et M. Toulotte s'en indigne; il s'attache, lui, à prouver que la Saint-Barthélemy est l'ouvrage du fanatisme religieux. J'aurais ici beaucoup de choses à lui dire avec le docteur Lingard, qui a jeté un grand jour sur cette question, mais cela me ménerait trop loin. Je me borne à demander à M. Toulotte pourquoi il a consacré tant de pages à retracer les horreurs de la Saint-Barthélemy? Il le fallait, dit-il, « le fanatisme dans ce siècle ne diffère pas de ce qu'il était sous le règne de Charles IX. » M. Toulotte connaît mal son siècle. Il semble, à l'entendre, que les bûchers vont être dressés. Qu'il se rassure, nous ne le brûlerons pas; il y a mieux, nous ne

brûlerons même pas son livre, quoiqu'il sente un peu le fagot.

Cet ouvrage me fournira le sujet d'autres réflexions : désormais je parlerai un peu moins de Madame de Genlis, et un peu plus de *la Cour et la Ville*.

Il y a eu pendant long-temps, c'est un de nos historiens qui l'a remarqué, « une conspiration d'éloges » en l'honneur de Louis XIV et de son siècle; mais tout est sujet au changement : et, grâce à une nouvelle direction donnée aux esprits, grâce au ridicule dédain qu'elle inspire pour le passé, Louis XIV et l'époque qui porte son nom sont aujourd'hui fort dépréciés. On conspire publiquement contre leur gloire, et c'est, pour qu'on le sache, l'un des plus terribles conspirateurs que j'ai ici à combattre. M. Toulotte, qui n'essaiera même pas de s'en défendre, a, pour Louis XIV et pour Madame de Genlis qui a osé le louer dans ses écrits, une égale aversion, il les poursuit avec la même animosité; s'il met Madame de Genlis au-dessous de Mesdames de Staël, Cotin, de Montolieu et même de Madame Guizot, peut-être s'en consolera-t-elle en apprenant qu'il ne voit dans le grand roi qu'un homme fort ordinaire et très inférieur à son siècle.

Il y a mieux : ce siècle, qui, pour me servir d'une des bénignes expressions de M. Toulotte, est tant vanté par *d'hypocrites imposteurs*, ne lui offre rien qui justifie la haute idée qu'ils s'efforcent de nous en donner; le nôtre, suivant lui, « peut assurément soutenir la comparaison. » Il ne faut pas attacher à cette assertion, qui ressemble à une plaisanterie, plus d'importance qu'elle n'en mérite; mais, dût M. Toulotte me compter parmi ces *hypocrites imposteurs*, je dirai que de tous les siècles que l'histoire

offre à notre admiration, aucun n'approche autant de la perfection que celui qu'il place si bas dans son estime, et, ce qui pourra l'embarrasser un peu, je le dirai avec Voltaire et quelques autres écrivains philosophes devant lesquels il se prosterne si souvent dans son ouvrage, et dont, par conséquent, il n'osera récuser le témoignage.

Voilà, car il serait inutile d'en opposer d'autres à un adversaire tel que M. Toulotte, voilà mes autorités, et quelles sont les siennes? C'est le duc de St-Simon, dont les *Mémoires* ont été écrits sous la dictée du ressentiment et de la haine. C'est le marquis de La Fare, qui a composé les siens pour se venger de la cour, où il croyait que son mérite, fort grand à ses yeux, n'avait pas été assez estimé. C'est Bussy-Rabutin, que ses calomnies n'ont pas moins déshonoré que ses basses adulations. Ce sont tous ces gazetiers de mensonges, dont la Hollande était alors infectée. M. Toulotte cite plus d'une fois les *Mémoires* du comte de Rochefort. Il ignore apparemment que le comte de Rochefort n'a pas laissé de mémoires, et que ceux qui ont été publiés sous son nom, sont l'ouvrage d'un misérable écrivain aux gages des libraires d'Amsterdam et de La Haye, et qui, comme ses honnêtes confrères, calomniait à tant la feuille la France et son roi.

L'ouvrage de l'ancien magistrat renferme une foule d'anecdotes que les hommes de parti trouveront fort piquantes, mais qu'il aurait, je n'en doute pas, rejetées avec mépris s'il eût connu toute l'impureté des sources où il les puisait, et alors, au lieu d'une satire il nous aurait donné un tableau fidèle du règne de Louis XIV. Je trouve encore, parmi ses autorités, M. Dulaure et M. Grégoire qu'il appelle vertueux

prélat. Mais on sait dans quel esprit et avec quelle impartialité M. Dulaure a fait ses recherches historiques. On sait également que, depuis long-tems, Louis XIV et M. Grégoire sont fort mal ensemble. Je suis obligé de faire ici un aveu qui me coûte : il manque à la gloire du grand roi d'avoir obtenu l'estime et l'amitié du vertueux prélat.

M. Toulotte reproche surtout à Louis XIV d'avoir régné despotiquement, et à l'appui de cette grave accusation, l'ancien magistrat, jaloux sans doute de l'honneur de la robe, rappelle « la tyrannique apparition du jeune roi dans le sanctuaire des lois, en bottes et le fouet à la main. » C'est qu'alors le *balancement des pouvoirs*, dont M. Toulotte célèbre les avantages, n'était pas encore connu. Cette belle découverte ne devait être faite que plus tard. Ses bienfaits nous étaient réservés. Au reste, il est des tems où l'autorité absolue est une nécessité, et les Romains, qui n'avaient pas un esprit moins constitutionnel que M. Toulotte, l'avaient eux-mêmes senti. Cet ancien magistrat nous dit que « trompé par les espions de Mazarin, Louis XIV ne voyait dans le parlement qu'une assemblée de rebelles. » Pouvait-il donc y voir autre chose? Le parlement ne l'avait-il pas forcé de sortir de Paris? n'avait-il pas levé des troupes contre son roi? La guerre civile qui, pendant plusieurs années, avait désolé la France, n'était-elle pas son ouvrage? Cependant, vaincus et pardonnés, ces rebelles, car il faut bien les appeler par leur nom, osaient encore censurer les actes de l'autorité royale! Ce fut alors que Louis XIV parut au milieu d'eux, et leur défendit de se mêler des affaires de l'état, qui n'étaient pas les leurs. La France entière, je dois l'apprendre à M. Toulotte, applaudit à cet acte de

fermeté, elle sentit enfin qu'elle avait un roi. C'était, j'en conviens, un roi absolu ; mais il n'en fut pas moins pendant plus de cinquante ans l'idole de la nation et la terreur de l'étranger.

Ce parlement avait, il faut l'avouer, de bien insolentes prétentions ; il croyait, on l'a dit avant moi, succéder aux parlemens qui représentaient autrefois la nation française. Tous les membres qui le composaient, jusqu'au plus jeune conseiller de la *cohue des enquêtes*, s'imaginaient qu'en achetant leur charge ils avaient aussi acheté le droit de gouverner l'état, et pensaient tenir la place des conquérans des Gaules avec lesquels ils avaient autant de ressemblance qu'un consul de nos anciens tribunaux de commerce pouvait en avoir avec un consul romain. Point de milieu, il fallait être le maître de ces gens-là ou leur esclave ; car ils avaient beau protester de leur fidélité et de leur dévouement à l'autorité royale : M. Toulotte convient lui-même qu'ils lui accordaient *tout en paroles et rien en fait*. Louis XIV sut, tant qu'il régna, forcer ces cours ambitieuses à se renfermer dans les limites de leur institution, et sans doute il aurait fait mieux encore, s'il eût pu prévoir que, profitant un jour de la faiblesse de ses successeurs, elles hâteraient, par leur résistance à l'autorité, la ruine de la monarchie. C'est ce que nous avons vu et trop tôt oublié.

Cette époque si glorieuse et que nous montrons si volontiers à nos amis et à nos ennemis, croiriez-vous que M. Toulotte la regarde, lui, comme une *époque de perversité*? Pour convaincre ses lecteurs que son opinion est fondée, il extrait des sermons de nos plus célèbres prédicateurs, Bourdaloue, Massillon.... je ne sais combien de passages contre la li-

cence des mœurs ; mais quelle époque n'a pas offert aux orateurs de la chaire des désordres à signaler et des vices à censurer ? Aujourd'hui même que la morale publique est, comme l'assure M. Toulotte, très perfectionnée, aujourd'hui que nous sommes si éclairés et si vertueux, nos prédicateurs n'ont-ils plus rien à dire ? J'invite M. Toulotte à aller les entendre. Il rappelle les crimes de la Brinvilliers et de la Voisin ; mais Voltaire lui a répondu, il y a longtemps, « qu'il est aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers que de la canoniser sur la réforme de la Trappe. » L'ancien magistrat voudrait-il qu'on jugeât des mœurs de notre époque par les massacres de septembre et les échafauds de la Convention ?

Je n'ose répéter ici ce que M. Toulotte dit dans son ouvrage des femmes du XVIIe siècle. *La cour*, à l'entendre, était un mauvais lieu, et *la ville* ne valait pas beaucoup mieux. Il fait de l'une et de l'autre une peinture si horrible que les cheveux m'en dressent encore sur la tête. Quelques femmes cependant lui paraissent dignes d'une honorable exception. *Il en est jusqu'à trois ;* mais il faut convenir qu'il les a singulièrement choisies. Les deux premières sont la comtesse d'Olonne et la duchesse de Mazarin dont je ne dirai rien, parce que peut-être aurais-je trop à en dire. La troisième, vous ne voudrez pas le croire, la troisième, c'est Ninon. « Madame de Genlis en a parlé fort légèrement dans ses mémoires. » Et M. Toulotte, avocat des cœurs sensibles, se croit obligé de la défendre. Ninon une courtisane ! « Ce sont, dit-il, ses ennemis qui l'ont mise au rang des courtisanes. Elle eut plus d'*analogie avec les philosophes*. » Il fait ensuite l'énumération des amans

de Ninon, en compte treize, et convient que le dernier, le comte de la Châtre, fut suivi de beaucoup d'autres. Mais comme elle les a eus *successivement*, cet ancien magistrat ne veut pas qu'elle soit mise au rang des courtisanes. Eh bien, soit. Mais, dans la seconde édition de son ouvrage, il nous dira combien il faut qu'une femme ait eu d'amans pour cesser d'*avoir de l'analogie avec les philosophes*. Madame de Genlis et moi nous sommes bien curieux de l'apprendre.

A la mort de Louis XIV, le vice, fatigué de rendre cet hommage à la vertu, jeta le masque dont jusqu'alors il avait été obligé de se couvrir, et madame de Genlis pense « qu'on y perdit beaucoup. » Or, c'en est assez pour que M. Toulotte soutienne la thèse contraire. « Des désordres connus, dit-il, et dont le scandale ne fait plus rougir leurs auteurs, lui paraissent d'une contagion moins dangereuse que les vices à demi voilés qui se commettent à l'ombre du pouvoir. » Ainsi, il se tait sur les infâmes désordres de la régence, qui, grâce au scandale, n'ont pas eu, suivant lui, l'influence qu'on leur attribue sur les mœurs générales. Il ne parle pas, malgré sa sévérité ordinaire, de ces femmes honteusement célèbres qui figuraient dans les crapuleuses orgies du Palais-Royal. L'histoire les a flétries : il n'a pas, lui, le plus petit mot à leur dire ; est-ce donc parce qu'elles eurent aussi beaucoup *d'analogie avec les philosophes* qu'il les met hors de cause et de procès ?

Je suis d'autant plus porté à le croire que M. Toulotte, qui ne passe rien aux maîtresses de nos rois, se montre on ne peut plus indulgent envers madame de Pompadour. Elle a protégé les philosophes ; elle

aimait à converser avec Diderot et d'Alembert ; « elle concourut avec eux aux progrès des idées régénératrices ; enfin, ajoute M. Toulotte, elle fit pour la révolution plus qu'on ne saurait croire. » Ainsi tous ses péchés lui sont remis ; elle en reçoit pleine et entière absolution. Madame Dubarry, au contraire, est traitée dans cet ouvrage avec une excessive sévérité. On y rappelle complaisamment le libertinage de ses premières années ; mais aussi c'est sa faute, pourquoi n'a-t-elle pas « aidé au succès des idées philosophiques, et pressé l'instant d'une régénération sociale? » On lui en tiendrait compte aujourd'hui. Il serait peut-être difficile d'en faire une honnête femme ; mais, du moins en traçant le tableau de sa vie, on adoucirait les teintes : ses vices ne seraient plus que de tendres faiblesses, d'excusables fragilités.

Madame de Genlis nous a fort vanté les agrémens de la société qu'elle a vue dans ses jeunes années. « Oh ! le bon temps, s'écrie-t-elle, où l'on ne songeait qu'à plaire et à s'amuser, où l'on avait de la grâce, de la gaîté !... » M. Toulotte ne voit, lui, dans tout cela rien de regrettable. La frivolité des cercles de l'ancien régime excite même sa compassion. D'ailleurs, s'il faut l'en croire, madame de Genlis n'a pas toujours si bien parlé de la société française avant la révolution. Car, on ne le voit que trop, M. Toulotte, en composant son ouvrage, a eu pour but spécial de la mettre sans cesse en contradiction avec elle-même. Il voudrait que nous vissions en elle une girouette politique et même religieuse. Mais, ici, je l'arrête ; madame de Genlis a peut-être changé d'opinion politique, mais elle s'est montrée invariable dans ses sentimens religieux ; elle a pu, comme M. Toulotte le lui reproche si aigrement, cesser

d'être bonne patriote, mais ses ouvrages font foi qu'elle a toujours été très bonne chrétienne.

A ces cercles si vivement regrettés par madame de Genlis M. Toulotte oppose les réunions littéraires et philosophiques de l'ancien régime, et principalement celle du baron d'Holbac, dont les dîners sont devenus aussi fameux que les soupers du président Hénault. On y pensait librement. « Quels flots de lumières, s'écrie M. Toulotte, devaient jaillir de cette réunion! » Ces *flots de lumières* ont enfanté *le Système de la nature*, et il ne faut pas s'en étonner: il y avait là des philosophes qui, ne sachant à quoi Dieu pouvait servir, croyaient qu'il fallait le supprimer. Mais, comme l'a observé un abbé de bon appétit, M. Morellet, qui aimait à les rencontrer surtout à table, c'étaient des athées de si bonne compagnie!

M. Toulotte vous conduit ensuite chez mademoiselle Lespinasse. Je ne sais pourquoi madame de Genlis s'est permis de dire que cette demoiselle « avait eu plusieurs amans à la fois, » c'est une calomnie; M. Toulotte prouve, pièces sur table, que « la passion de mademoiselle Lespinasse pour M. Guibert n'a commencé qu'après le départ de M. de Marade pour l'Espagne. » Quant à d'Alembert, ce n'était qu'un amant en peinture. Ainsi mademoiselle Lespinasse obtient de M. Toulotte le titre glorieux d'*adepte de la philosophie*, titre qu'il refuse à madame du Deffant, malgré tout ce qu'elle a pu faire pour le mériter. Cette dame a eu aussi plusieurs amans, et sous ce rapport elle est fort en règle avec la philosophie; mais, de son propre aveu, elle n'en a aimé aucun: c'est pourquoi il la raie impitoyablement du catalogue des femmes philosophes. Nous n'y inscrivons que les cœurs tendres et les âmes sensibles.

Je ne suivrai pas M. Toulotte dans les réunions patriotiques de 1789. Les lieux où elles se tenaient et où, dit-il, « la révolution a fait entendre plus d'un entretien que n'auraient pas désavoué les sages de la belle antiquité, » n'ont aucun attrait pour moi. Des *cabarets!* des *tavernes!* Je laisse là M. Toulotte en fort bonne compagnie; mais, avant de le quitter, je dois lui dire que les sages de la belle antiquité allaient rarement au cabaret; ce n'était pas leur habitude.

C.

BIOGRAPHIE.

Vie de Napoléon Bonaparte, avec un aperçu préliminaire de la révolution française, par sir Walter Scott.

Plus le sujet que traite un auteur est délicat et difficile, plus il a de droit à exiger qu'on ne lui fasse dire que ce qu'il a dit et pensé. A qui cette loi d'équité peut-elle mieux s'appliquer qu'à sir Walter Scott écrivant la vie de Napoléon? Nous allons donc prendre connaissance de son ouvrage dans la langue même où il l'a composé. Ce n'est pas assurément, que nous prétendions infirmer en rien l'autorité de la traduction française qui a paru en même temps que l'original. Mais des exemples récens ont prouvé à quel point une phrase mal comprise, un mot faussement interprété, peuvent dénaturer le sens de l'é-

crivain, et jeter d'incertitude dans l'esprit du lecteur (1).

Déjà nous avons entendu des voix dignes d'être écoutées, s'élever contre l'entreprise de Walter Scott. Il y a trop peu de temps, a-t-on dit, que le personnage célèbre, objet de son travail, a cessé de se mouvoir sur la vaste scène où l'univers l'a contemplé, pour qu'il soit possible de porter un jugement sain sur ses actions, et moins encore sur les motifs qui l'ont fait agir. Ce reproche est spécieux, il faut l'avouer : mais ne trouve-t-il pas sa réponse dans de grands exemples? Le plus grave des historiens, Tacite, avait vécu sous le sceptre des empereurs dont il a écrit l'histoire : et, ce qu'il a dit d'eux, l'écrivain anglais ne peut-il pas le dire avec plus de vérité encore de Napoléon : *mihi nec beneficio nec injuriâ cognitus?* Dans les temps modernes, Fréderic-le-Grand, l'impératrice Catherine II, Napoléon lui-même, et, plus récemment encore, l'empereur Alexandre, n'ont-ils pas occupé la plume de l'historien au moment même où on les descendait au tombeau? Six ans se sont écoulés depuis que le héros de sir Walter Scott a disparu de ce monde : le biographe a eu le temps de vérifier les récits, d'approfondir et de comparer les jugemens des hommes ; en un mot, puisqu'il a voulu en courir la chance, c'est à lui à répondre maintenant de ce qu'il rapporte et de ce qu'il pense.

Ses lecteurs, et surtout ceux qui ne sont point Français, pourront lui savoir gré d'avoir fait pré-

(1) Nous ne citerons que la traduction de *Machiavel*, par feu Guiraudet, où le nouveau traducteur, M. Périès, ainsi que nous l'avons rapporté dernièrement, a relevé des erreurs qui travestissent entièrement la pensée du publiciste florentin.

céder la vie de Napoléon d'un aperçu de la révolution française, s'il est vrai, comme l'a dit une femme célèbre, que ce personnage fameux n'était lui-même que cette révolution *faite homme*. Mais fallait-il que cette introduction formât une partie si considérble de l'ouvrage même? Elle ne comprend pas moins des deux premiers volumes entiers : l'acteur principal n'entre en scène qu'au troisième.

C'était, sans doute, pour un écrivain étranger, une tâche moins difficile de retracer des faits qui ont eu le monde pour témoin, que de remonter à l'origine des commotions intestines qui ébranlèrent la France jusque dans ses fondemens, de suivre le fil des évènemens au milieu des tempêtes, et de signaler sans confusion cette foule de personnages qui ne firent que traverser la scène politique. On ne reprochera point, au reste, à sir Walter Scott d'avoir méconnu l'importance du sujet : il déclare franchement qu'à ses yeux la révolution française, dans son cours et dans ses conséquences, est l'événement le plus remarquable dont les annales du genre humain aient conservé la mémoire. Mais quelles furent les causes immédiates de ce grand, de ce terrible événement, qui a changé et qui peut changer encore la face de l'univers? De même que tous les écrivains qui l'ont précédé, sir Walter cherche à saisir ces causes partout où il croit les apercevoir; et, de même que la plupart d'entre eux, il les résume en une. « Le ciel, dit-il, en punition des péchés de la France et de l'Europe, et pour donner à la race humaine une effrayante leçon, abandonna le pouvoir et la force à des hommes qui ne furent que les instrumens de ses vengeances et de ses desseins secrets. » Cette conclusion eût été celle de Bossuet : il n'est pas

permis d'en douter. Mais l'auteur anglais a voulu parler aussi aux esprits qui ne s'élèvent point au-dessus des choses de la terre; et voici les causes sensibles auxquelles il croit pouvoir attribuer la secousse violente qu'a éprouvée la monarchie française, dans les dernières années du XVIIIe siècle.

Les Français, dit-il, voyaient dans leur roi *le représentant de l'honneur concentré de la nation*, et comme pour eux *le déshonneur est le comble des maux*, ils vénéraient et chérissaient leurs souverains en raison de la gloire qu'ils réfletaient sur le pays: Plus grand encore dans ses revers que dans ses prospérités, Louis XIV demeura toujours pour ses peuples un objet d'admiration et de respect. Mais, si la première moitié du règne suivant entretint chez les Français le culte de la royauté, les désastres trop mérités de la guerre de sept ans, et la paix plus humiliante encore qui la termina, n'aliénèrent que trop les affections d'un peuple belliqueux par caractère. Le représentant de l'honneur national concentré cessa donc d'être environné de ce prestige qui fait la sûreté non moins que l'éclat des couronnes. Quel moment pouvait être plus propice pour cette secte insensée qui, pour arriver à une utopie qui ne pouvait pas exister, conspirait la ruine de tout ce qui existait! elle le saisit avec avidité, et ne le mit à profit qu'avec trop de succès. Le peuple le plus spirituel de l'Europe, c'est un Anglais qui le dit (*the most ingenious people in Europe*) se laissa abuser par les plus grossières illusions, égarer par les plus funestes maximes.

Nous nous arrêtons pour demander raison à l'auteur de quelques lignes, qui déparent tant de pages

dictées par la raison et la bonne foi. Mais ces lignes n'offensent pas seulement trente millions de Français ; elles sont encore un outrage pour les deux tiers des habitans de l'Europe. Quoi ! tandis que de graves esprits se sont attachés à faire voir une des causes de la révolution française dans l'affaiblissement des croyances religieuses, voici un écrivain, qui ne s'est encore fait connaître jusqu'ici que par des romans, qui vient, au contraire, attribuer le bouleversement de l'ordre social en France à la religion de l'état ! Nous rougissons de répéter ses paroles, ou plutôt celles de quelques fougueux réformateurs du XVIe siècle, à qui il les aura empruntées. Quel écrivain, en effet, vivant à l'époque actuelle, au milieu d'un peuple civilisé, et sachant se respecter lui-même comme respecter ses lecteurs, viendrait les entretenir des *prétentions absurdes* et des doctrines *extravagantes* de l'Église romaine, des *grossiers articles du credo papiste*, des inventions humaines par lesquelles le clergé catholique a *obscurci* et *dénaturé* le christianisme..... etc. ? Serait-il permis de demander à sir Walter Scott, de quelle autorité suprême il a reçu la mission de prononcer l'anathême sur la partie du genre humain qui professe d'autres opinions que les siennes ? Quelle lumière surnaturelle a éclairé son esprit, en a banni l'erreur, et lui a donné la faculté de la découvrir et de la poursuivre dans ses semblables ? Ne serait-ce pas, ainsi que l'a dit un ministre de son pays qui réclamait dans le parlement contre l'oppression des catholiques, ne serait-ce pas *le nouvel Évangile qu'Henri* VIII *vit luire dans les yeux de la belle Anne Boleyn ?* Que sir Walter Scott soit du moins assez généreux pour pardonner aux chrétiens qui, de père en fils, croient depuis dix-

huit siècles à l'ancien Évangile! Est-il juste de leur prodiguer l'outrage, parce qu'ils n'ont point cru que, pour apostasier, ce fût assez des ordonnances d'un roi voluptueux et sanguinaire qui avait pris sa passion pour flambeau de sa conscience; et le bourreau pour le premier apôtre de son nouveau culte? Si la cruelle intolérance, si le fanatisme aveugle dont on ne trouve plus de traces qu'en Angleterre, n'eussent point obscurci chez l'auteur de cette indécente diatribe toute lumière naturelle, il aurait pu arriver à ce fait incontestable : que les révolutionnaires français n'en voulaient pas plus à la religion catholique qu'à toute autre secte chrétienne. S'ils eussent pénétré dans la Grande-Bretagne, certes l'archevêque protestant de Cantorbéry n'eût pas été plus épargné que l'archevêque de Paris, et le temple de Saint-Paul plus que l'église de Notre-Dame. La cause de proscription était la même.

Sir Walter Scott a-t-il aspiré à jouer le rôle d'un prédicant dont le nom n'était que trop fameux en Écosse, de ce fougueux John Knox qui, non content d'appeler la persécution contre les catholiques, s'abreuvait des larmes de l'infortunée Marie-Stuart, sa souveraine, jusqu'à ce qu'il pût s'abreuver de son sang? On croirait, du moins, le nouvel historien de notre revolution animé du même esprit et dévoré de la même rage quand, au milieu du récit des massacres de septembre, on le voit s'arrêter froidement pour inculper encore, comme *protestant*, les *doctrines* des martyrs catholiques. Ah! puisse-t-il sentir son front se couvrir de honte en apprenant qu'une femme célèbre, protestante ainsi que lui, mais douée sans doute d'une âme plus élevée, ne parlait qu'avec enthousiasme de la résignation sublime des pontifes

et des prêtres catholiques qui, au jour des massacres, scellèrent leur foi de tout leur sang! « Non, s'écriait-elle, ne me vantez plus Léonidas et les Spartiates! Il faut cent fois moins de courage pour affronter la mort sur le champ de bataille, que pour offrir son sein au poignard, pour mourir en pardonnant à ses bourreaux! »

L'auteur écossais recouvre sa raison, dès que le fanatisme cesse de l'égarer. C'est ainsi, par exemple, que, partageant l'opinion des hommes qui ont le mieux observé le développement des idées nouvelles, il reconnaît l'influence active des principes rapportés de l'Amérique par les officiers français qui y étaient allés servir la cause des insurgés. On sait que Louis XVI le reconnut aussi, mais trop tard, et qu'il s'écria avec amertume : « Ils ont abusé de ma jeunesse! »

Toutes les fois que le nom de ce prince trop infortuné revient sous la plume de sir Walter, il en parle non seulement avec le respect dû à ses malheurs, mais il se plaît même à le venger des reproches faits à sa mémoire par ceux qui l'ont méconnu, comme par ceux qui l'ont volontairement calomnié. Il établit entre Louis XVI et Charles Ier un parallèle dont tous les traits n'offrent pas une égale justesse, mais dont la conclusion sera, sans doute, adoptée par tous les esprits droits : « Ces deux souverains, dit-il, furent pareillement accusés de dissimulation et de duplicité, lorsque tous deux peut-être, et bien plus certainement Louis XVI, ne changèrent de conduite que lorsqu'ils changèrent d'opinion, soit d'après leur conviction personnelle, soit d'après les conseils auxquels ils cédèrent. »

On reconnaîtra la même rectitude de jugement

dans l'exposé de la conduite que tint Louis XVI en plusieurs occurences graves, où la fortune semblait avoir remis entre ses mains le sort de sa couronne et de son existence.

Sir Walter parle des horribles excès, des meurtres épouvantables qui signalèrent les premiers momens de la révolte, dite depuis la révolution, et il s'adresse à lui-même cette question imposante : « Quel était, dans de telles circonstances, le devoir de Louis XVI? Je répondrai sans hésitation, dit-il, qu'il devait imiter la résolution de notre roi Georges III, lorsqu'en 1780, sous prétexte des intérêts du protestantisme, la populace de Londres ouvrit les prisons, se livra au pillage et à l'incendie. Les ministres balançaient sur l'emploi légal de la force armée; mais le roi, comme magistrat suprême, déclara qu'il était déterminé à marcher à la tête de ses gardes pour faire rentrer les insurgés dans le devoir et rendre le calme à la capitale. Tel était le parti que Louis XVI avait à prendre. Il était encore le magistrat suprême du peuple, et comme tel obligé de protéger la vie et la propriété des citoyens; il était encore le commandant de cette armée levée et soudoyée pour défendre les lois du pays et réprimer les désordres. Le roi devait donc se rendre, sans différer un instant, au milieu de l'Assemblée nationale, et là, requérir, exiger l'assistance des représentans de la nation pour mettre terme aux dévastations, aux massacres. Victorieux au nom des lois, Louis XVI aurait opéré paisiblement le bien qu'il méditait; la France aurait atteint ce degré de liberté dont elle jouit présentement, sans traverser l'anarchie pour tomber sous le despotisme militaire; elle n'eût point été inondée du sang de ses enfans. Si l'on m'objectait le péril qu'eût couru le

monarque bravant la furie des insurgés, je ne répondrais que par le mot du vieil Horace : *Qu'il mourût !* La mort, en frappant Louis XVI à la tête de ses troupes, lui aurait épargné des coups plus cruels, et à ses sujets un crime qui surpasse tous les autres. »

Les deux volumes que l'auteur a consacrés au tableau de la révolution française, offrent plus d'un passage dicté par le même esprit. Sir Walter-Scott y déclare ouvertement son horreur pour les excès de tout genre qui ont accompagné ce grand événement; mais il y aurait une injustice extrême à supposer que la haine qu'il porte aux révolutionnaires de notre pays, n'est qu'une conséquence naturelle de celle qu'il professe pour la nation toute entière. Un ouvrage qui a fait beaucoup de bruit (*Les Lettres de Paul*) semblerait, il est vrai, autoriser ce soupçon. S'il était fondé, la meilleure réponse à faire à l'auteur serait de l'opposer à lui-même. Égaré jadis par des préventions nationales, et aujourd'hui éclairé par sa propre expérience, l'éloge dans sa bouche a remplacé l'outrage.

Nous avons déja pris plaisir à citer le passage où il reconnaît les Français pour *le peuple le plus spirituel de l'Europe*. Voici en quels termes il rend hommage à leur caractère belliqueux.

« Il y a des contrées où une levée en masse n'entraîne que désordre et confusion; mais il n'en est pas de même en France. Rien n'égale la facilité, la promptitude avec laquelle la jeunesse s'y forme au métier des armes. Le caractère naturel du Français est précisément celui que l'on doit désirer dans le soldat. Son heureuse gaîté le rend indifférent au danger, et sa bonne humeur lui fait supporter les privations et les fatigues. Son industrie naturelle (*his*

ingenuity) vient à son secours et lui procure même une agréable distraction dans les chances d'une vie errante : il se prête à tout, il réussit à tout. Ses dispositions pour la guerre active ne sont pas moins incontestables. Soit qu'il faille avancer avec audace ou se retirer en bon ordre, le Français est un des premiers soldats du monde. Si l'occasion s'en présente, il sortira des derniers rangs de l'armée française des hommes qui feront éclater un degré d'intelligence et même de connaissances réelles, dont pourraient s'honorer des militaires d'un grade supérieur chez d'autres nations. Sans être absolument *buveur d'eau*, le soldat Français est moins adonné à l'ivresse que le soldat anglais. Celui-ci, pour contrebalancer les nombreux avantages de son rival, n'apporte peut-être que cette qualité propre au dogue (*mastiff-like*) cette opiniâtreté dans le combat qui lui fait soutenir et prolonger ses efforts, quels que soient les désavantages du nombre et des circonstances. »

Si les opinions d'un écrivain célèbre doivent avoir un vif attrait de curiosité pour ses lecteurs, il n'en est pas de même quand il n'est que narrateur de faits, dont ils ont droit de se croire mieux instruits qu'il ne peut l'être. On voit que, pour tracer le tableau de notre révolution, sir Walter ne s'était pas contenté de s'entourer de la multitude de mémoires dont elle a été l'objet. Il n'a pas dédaigné de prêter l'oreille aux conteurs d'anecdotes, et, plus d'une fois, ils l'ont induit en erreur.

Il n'est point conforme à la vérité, par exemple, de dire que dans l'effroyable journée du 10 août, la reine prit un pistolet à la ceinture du comte d'Affry (que l'auteur écrit *d'Affray*) et qu'elle le mit dans la main du roi, qui refusa de s'en servir.

Ce ne fut point le 6 octobre 1789, mais le 17 juillet précédent, que l'astronome Bailly, alors maire de Paris, haranguant Louis XVI à son entrée dans la capitale, lui dit que si Henri IV avait conquis Paris, c'était Paris, *en ce beau jour*, qui conquérait son roi. Appeler *beau jour* celui où la famille royale captive était amenée dans la capitale, au milieu des têtes sanglantes de ses gardes massacrés, eût été une effroyable atrocité dans la bouche de Bailly, homme faible et nul en politique, mais qui ne fut jamais un scélérat.

Charette (de la Contrie), l'un des plus illustres généraux vendéens, loin d'être un *roturier de bas étage*, était issu d'une famille noble et ancienne. Mais sa naissance n'eût-elle pas été plus relevée que celle de Cathelineau, il n'en serait pas moins comme lui un des héros de ce peuple de *géans*, suivant l'expression de Napoléon lui-même.

L'auteur se montre en général mieux instruit de ce qui concerne la politique étrangère que des événemens de l'intérieur.

Combien de fois nos journaux révolutionnaires et nos orateurs de clubs n'ont-ils pas avancé, que le démembrement de la France avait été arrêté dans les conférences de Pilnitz! ils donnaient le traité conclu à ce sujet entre l'Autriche et la Prusse comme authentique: ils en auraient cité tous les articles. Il eût suffi de savoir qu'un Bourbon, qu'un des frères de Louis XVI, que le ciel nous a conservé, assistait à ces conférences, pour refuser de croire à cet odieux projet. Mais sir Walter-Scott invoque une autorité que ne récuseront pas les esprits les plus incrédules: il rappelle que le célèbre Pitt lui-même ne dédaigna point d'écrire deux articles détaillés dans une feuille

du temps (*l'Anti-Jacobin*) pour confondre une calomnie dont le but était visible.

Les proclamations emphatiques et les bulletins mensongers de Dumouriez, après la campagne de 1792, n'en ont nullement imposé à l'auteur; et il faut l'en féliciter. Le temps s'approche où il sera prouvé, jusqu'à l'évidence, que cette campagne, à jamais mémorable par ses résultats, n'eut rien de militaire et fut toute politique.

Au total, s'il fallait porter un jugement définitif sur l'ensemble des deux premiers volumes formant l'introduction, nous n'hésiterions pas à y reconnaître des traces fréquentes d'une précipitation qui ne peut être une excuse pour un historien. Elle le jette quelquefois dans des contradictions palpables : à la page 161 de son premier volume il fait de véritables héros de *ces vainqueurs de la Bastille* dont on ne parle plus sans rire, et neuf pages plus loin, il rapporte que ces héros furent au moment de prendre la fuite, sur le simple bruit de l'approche d'un seul régiment de cavalerie.

Est-ce aussi à la précipitation qu'il faut attribuer quelques erreurs historiques plus graves, telles que les *Barricades* de Paris placées sous le règne de Henri II? Cet anachronisme se renouvelant dans un des tomes suivans, il devient difficile de le faire passer pour une simple faute d'impression.

S'il était permis à un Français d'émettre son opinion sur le style d'un auteur anglais, nous oserions y faire remarquer des preuves trop nombreuses d'une négligence qui n'est pas dans la manière habituelle de sir Walter Scott. La critique, sans être sévère, observera, comme une singularité, qu'un homme qui était autorisé à croire qu'il travaillait

pour l'Europe entière, a mis beaucoup moins de soin à écrire l'histoire que le roman.

Les deux premiers volumes de l'édition originale, ainsi que nous l'avons observé, sont consacrés entièrement à un tableau de la révolution française : ce n'est qu'au troisième que sir Walter Scott introduit son héros sur la scène. Il ne se contente pas de le faire naître à Ajaccio ; il indique la rue de cette petite ville où Napoléon vit le jour le 15 août 1769. On sait que cette date a été contestée : Buonaparte, a-t-on dit, était né l'année précédente ; mais, la Corse étant encore censée, à cette époque, appartenir aux Génois, l'homme qui gouverna la France voulut du moins avoir l'air d'être français. Il a été mieux prouvé que, pour un motif beaucoup moins grave, l'*Almanach impérial* trompait l'Europe tous les ans sur l'âge de l'impératrice Joséphine.

Après avoir dépeint le caractère impatient et fougueux du petit Napoléon, le biographe a grand soin de faire remarquer que son joujou favori était un petit canon de bronze. « Je laisse, dit-il, aux philosophes à examiner si ce fut ce petit canon qui inspira au jeune Corse l'amour de la guerre, ou si ce fut son amour inné pour la guerre qui lui inspira tant de goût pour le petit canon. » En attendant que les philosophes tranchent la question, l'auteur se plaît à nous montrer le second fils de Madame Letitia se retirant fréquemment pour méditer dans une caverne de granit qui se trouve sur la côte, en remontant d'Ajaccio vers l'île *Sanguinière*.

Le comte de Marbeuf, gouverneur de l'île de Corse, et protecteur de la famille Buonaparte, obtint pour le petit Napoléon une place à l'école mili-

taire de Brienne. Au nombre de ses maîtres, se trouvait un homme qui devait aussi devenir célèbre, et dont le nom sera toujours déplorablement accolé au sien : c'était l'infortuné Pichegru. Sir Walter observe que le jeune élève fit des progrès rapides dans les mathématiques, mais qu'il ne put jamais apprendre à parler et à écrire correctement le français. Il en fut de même de toutes les autres langues, et même de l'italien, son idiôme maternel. On remarquait déjà dans ses devoirs de collége, ce style bizarre et boursouflé, qu'il porta depuis à un si haut degré dans ses bulletins.

De l'école militaire de Brienne, le jeune Buonaparte passa à celle de Paris. C'est là que la plupart de ses biographes lui font jouer une scène théâtrale dans une ascension de l'aéronaute Blanchard. Le nouveau biographe a toute raison de nier ce fait : il appartient à un autre élève qui se nommait Dupont. Cela est vraiment fâcheux pour ces esprits subtils, qui avaient trouvé qu'en manifestant aussi violemment le désir de s'élever dans un ballon, Buonaparte trahissait déjà l'instinct secret qui le portait à atteindre le faîte des grandeurs humaines.

Entré de bonne heure au service comme lieutenant d'artillerie, Buonaparte se trouvait à Paris, en 1792. Il y fut témoin des deux horribles journées du 21 juin et du 10 août. Quelques écrivains l'ont accusé même d'avoir figuré parmi les hommes de sang qui assaillirent le château des Tuileries : sir Walter affirme, au contraire, qu'il ne parlait jamais qu'avec le plus profond mépris de ces hordes de brigands, qui allaient prendre la fuite au moment où l'inaction forcée des troupes royales leur livra la victoire.

Ce trait suffirait pour attester dans quel esprit d'impartialité et de justice l'historien a pris la plume. En voici un autre qui nous paraît plus remarquable encore : Où ne lit-on pas qu'après la reprise de Toulon, Buonaparte fut chargé de mitrailler huit cents royalistes; et que, dans le rapport de cette effroyable exécution, il disait : « Ceux qui n'avaient été que blessés par le canon républicain ont été dépêchés *par le glaive de la liberté*, et *par la baïonnette de l'égalité*. » Cette pièce, ajoutait-on, était signée *Brutus Buonaparte, citoyen sans-culotte*. Eh bien! loin de croire à cet excès de férocité et d'infamie, sir Walter Scott se montre disposé à admettre que le jeune officier d'artillerie, comme il s'en est vanté lui-même, brava le courroux des représentans du peuple pour leur arracher des victimes.

Du grand théâtre des événemens publics le biographe ramène le lecteur dans les détails les plus obscurs de la vie privée de son héros. Il le montre tellement en proie au besbin, lorsqu'il eut été destitué comme terroriste, qu'il se trouva trop heureux de recevoir des secours du tragédien Talma, qui était loin lui-même, à cette époque, d'être ce qu'il fut par la suite. Il est même question d'un portier bienfaisant dans quelques recueils d'anecdotes; mais sir Walter ne descend pas si bas.

En traçant l'histoire de son héros, il esquisse nécessairement aussi celle des grandes périodes qu'il a traversées. C'est ainsi qu'il rapporte qu'après la chute de Robespierre, quelques chefs du parti vainqueur conçurent le projet de relever le trône, mais pour y faire monter une dynastie nouvelle et toute dévouée à leurs intérêts. Ce projet, qu'il attribue à l'abbé Sieyes, avait germé dans le cerveau de plusieurs fac-

tieux, avant la mort de Louis XVI. Un gazetier de l'époque, nommé Carra, proposait ouvertement de couronner le duc de Brunswick, qui n'avait pas encore publié son fameux manifeste. Le parti anglomane votait en faveur du duc d'Yorck. Enfin il est avéré que des hommes qui, semblables à d'autres hommes de nos jours, se disaient *éminemment Français*, travaillaient publiquement à faire passer la France sous le joug d'un prince étranger.

L'espace ne nous permettant pas de suivre l'auteur page à page, nous passons sans autre préambule à celle où un personnage, jusqu'alors très secondaire, va fixer sur lui les yeux de l'Europe dès qu'il paraît à la tête de l'armée d'Italie.

Le début de l'auteur n'y est pas aussi heureux que celui de son héros. Il fait, en ouvrant la campagne, un faux pas si fatal, que nous sommes obligés de faire aussi une pause en cet endroit. « Buonaparte, dit-il, avait étudié la campagne de Villars en Italie. » Il est à parier que sir Walter Scot n'en a pas fait autant. « Napoléon, ajoute-t-il, était donc d'opinion que c'était l'hésitation de Villars à s'avancer hardiment en Italie, *après les victoires* du maréchal de Coigny à Parme et à Guastalla, qui procura aux Impériaux la faculté de réunir une masse de forces, devant laquelle les Français furent obligés de battre en retraite. » Il n'y a, pour ainsi dire, pas un mot dans cette phrase qui ne soit une offense à la vérité historique. 1° Villars, dont le caractère, en général, n'était pas *l'hésitation*, ne saurait, en tout état de cause, être accusé d'avoir hésité *après la victoire* du maréchal de Coigny, attendu que ce grand capitaine était mort douze jours avant la bataille de Parme, gagnée par son successeur. 2° Les Impériaux, battus

sur tous les points de la péninsule italique, loin de forcer les Français à la retraite devant la masse de leurs forces, ne purent les empêcher, au contraire, d'opérer leur jonction avec les Espagnols, qui revenaient de conquérir le royaume de Naples. De cette suite de succès résulta la paix de 1735, qui valut à la France les duchés de Lorraine et de Bar. Il nous semble que le héros qui confondit dans l'immortelle journée de Denain les orgueilleuses espérances de l'Angleterre, aurait dû laisser des traces plus vives dans la mémoire d'un Anglais. Que dirait-on d'un écrivain français qui mettrait aujourd'hui Marlborough en campagne, après l'époque bien constatée de sa mort?

C'est avec regret que nous relevons cette nouvelle preuve de la précipitation que, dans notre premier extrait, nous avons déjà reprochée à un écrivain si digne, d'ailleurs, de tous nos égards. Mais nous avions à venger, d'abord, l'honneur d'un des plus grands guerriers qui aient illustré le nom français; et n'est-ce pas ensuite, pour un critique de bonne foi, un devoir indispensable que de signaler, par un exemple frappant, les dangers d'une lecture rapide? Nous ne saurions donc trop exhorter les personnes qui voudront prendre connaissance des campagnes de Napoléon dans l'histoire de sir Walter Scott, à vérifier fréquemment ses récits, soit par la confrontation des pièces authentiques, soit par l'inspection des cartes topographiques: on s'aperçoit trop souvent qu'elles manquent à cet ouvrage, et ce défaut est d'autant plus sensible, qu'il est évident que l'auteur anglais n'a fait souvent que traduire des relations rédigées par des hommes du métier. Ceux ci du moins avaient eu soin d'offrir à leurs lecteurs tous les secours

qui peuvent aider à l'intelligence du texte. Mais sent-on quelle confusion peut jeter dans des détails de stratégie et de tactique une indication vicieuse, comme la rive *droite* d'un fleuve pour la rive *gauche*, la position d'une ville *en deça* pour *au delà* d'une rivière, etc.? Ces considérations nous déterminent à passer très légèrement sur la partie militaire des sept volumes qui nous restent à parcourir. Il nous a paru plus judicieux et plus profitable d'appeler l'attention sur les objets qui sont de la compétence de l'auteur, homme de loi par profession et romancier par goût.

Nous passerons sous silence les railleries de mauvais goût qu'il se permet sur les pratiques de l'Église catholique, à l'occasion des prières publiques qui se firent dans plusieurs villes d'Italie pour conjurer les fléaux de la guerre. Nous voilà avertis que ces continuelles attaques tiennent à une manie incurable de l'écrivain anglican ou presbytérien; et nous plaignons sincèrement un homme d'un talent aussi distingué, de s'être cru obligé de recourir à de tels moyens pour égayer sa narration. Mais nous ne pouvons être d'aussi bonne composition sur les erreurs de fait que sur les travers de l'esprit.

Napoléon, par exemple, menace-t-il Modène? sir Walter commence par se moquer du duc, parce qu'il aimait les cérémonies religieuses: c'est ce que nous ne pouvons empêcher. Mais quand il ajoute que ce prince avait épousé une sœur de notre infortunée reine Marie-Antoinette, c'est ce que nous ne pouvons admettre. Il confond ici le duc de Modène, de la maison d'Este, avec le duc de Parme, de la maison de Bourbon, qui, en effet, avait épousé l'archiduchesse Marie-Amélie, sœur de la reine de France.

Le duc de Modène avait pour femme l'héritière de Massa et Carrara. En parlant de la contribution de tableaux exigée de ces deux princes, sir Walter commet encore une méprise qui ne le mettra pas en réputation auprès des amateurs : il prend pour le même ouvrage deux chefs-d'œuvre très distincts, le *Saint-Jérôme* du Corrège et la *Communion de Saint-Jérôme* du Dominiquin. Quoi qu'il en soit, ce saint ne passe point sous la plume de l'auteur, sans être criblé de quolibets. Son fonds en ce genre est inépuisable: on se fait une idée de ce qu'a pu lui inspirer une statue de la Vierge enlevée à Ancône; mais il faut avouer que Voltaire lui-même, dans ses facéties, lui eût envié le pape prêt à canoniser *tout un régiment de Carmagnoles* pour se concilier les bonnes grâces de Buonaparte. Tout en rendant justice à la fécondité véritablement merveilleuse avec laquelle sir Walter prodigue des bons mots qui feront la fortune de son livre dans tous les clubs anti-catholiques, nous voudrions lui demander pourquoi il n'appelle jamais le pape Pie VI que *Sextus* tout court? Adopterait-il cette étrange dénomination pour tous les souverains? Le roi Georges IV, par exemple, lui paraîtrait-il convenablement et suffisamment désigné par le nom de *Quartus*?

Mais sir Walter Scott ne badine pas toujours: il lui arrive même quelquefois de faire des réflexions très judicieuses et très sévères sur la conduite de son héros. L'Italie, l'Europe, n'ont point oublié les massacres et les incendies de Pavie, de Binasco, de Lugo, villes coupables d'avoir voulu secouer le joug de la république française. «Il est impossible, dit à ce sujet l'historien de Napoléon, de lire le récit de ces actes de cruauté, sans en faire le rapprochement

avec les principes professés, en d'autres circonstances, par les divers gouvernemens révolutionnaires qui se sont succédés en France. Quels cris les républicains n'avaient-ils pas élevés contre les simples menaces contenues dans le manifeste du duc de Brunswick! ils prétendirent que tout Français, soldat ou citoyen, avait le droit de prendre les armes pour repousser l'ennemi. Napoléon lui-même, devenu empereur, alla bien plus loin; lorsque les alliés entrèrent en France en 1814, il excita les habitans de toute condition, de tout sexe et de tout âge, à s'armer de tout ce qui leur tomberait sous la main, et à tuer les étrangers *comme ils tueraient des loups*. Qu'avaient donc fait les sujets de l'empereur d'Autriche en Lombardie, qui ne fût conforme à ce que Napoléon exigea ensuite lui-même de ses propres sujets? »

L'auteur, dans un autre endroit, s'élève avec non moins de raison contre la frénésie du jeune conquérant, qui, en s'emparant de Vérone, déclara aux magistrats qu'il eût brûlé cette ville de fond en comble, si le *prétendant* n'en fût pas sorti avant son arrivée. Et quel était ce *prétendant*? Le frère de Louis XVI, de ce roi bienfaisant auquel il avait dû le pain de sa jeunesse, son éducation et son état! Au reste, si l'historien gourmande quelquefois son héros, il ne lui garde jamais rancune. Napoléon montre-t-il quelque égard pour le grand âge et l'intrépidité de Wurmser, réduit à lui rendre Mantoue, il le compare très magnifiquement au célèbre Prince-Noir, si généreux et si respectueux envers le roi Jean, son captif. Il est fâcheux que sa colère lui reprenne quelques pages plus loin; mais c'est ce qui ne manque jamais quand il est question des contributions en objets d'arts

pour le Musée de Paris. La première fois, il a bien voulu se contenter d'assimiler Buonaparte à ce fameux consul Mummius, qui, en faisant charger sur un vaisseau les dépouilles de Corinthe, disait au pilote: « Prends bien garde à ces statues, à ces tableaux; car, s'il leur arrive malheur, je te forcerai à m'en rendre de pareils! » Mais, à la récidive, le général de l'armée d'Italie n'en est pas quitte à si bon marché. Sir Walter l'appelle nettement *sans culotte* et *voleur de grand chemin (highwayman)*.

S'il ne lui eût jamais donné d'autres noms, il ne serait pas possible de regarder autrement que comme une insulte préméditée le parallèle qu'il se plaît à tracer bientôt après entre Napoléon et un jeune prince autrichien, qui lui opposa plus de résistance que les vieux généraux dont il venait de triompher. Ce fait même est un éloge; mais l'auteur le complète par une observation qui est d'un bien grand poids dans la balance. Le général Buonaparte s'était rendu presque entièrement indépendant du Directoire; il dirigeait ses mouvemens d'après les données du lieu, du moment; tandis que l'archiduc Charles, qui ne prit le commandement d'une armée découragée que lorsqu'elle était déjà refoulée sur les frontières de la Carinthie, ne pouvait, pour ainsi dire, déplacer un bataillon sans l'autorisation suprême de ce fatal conseil aulique, qui pesait sur lui comme sur tous les autres généraux. Ce jeune prince eut, du moins, le mérite de ne point désespérer du salut de l'empereur, son frère. Il disputa le terrain pied à pied, et l'on se sent facilement induit à bien augurer de l'estime qu'il inspirait à son ennemi, lorsque l'on voit Buonaparte s'arrêter tout-à-coup et lui offrir, si ce n'est lui demander la paix, à quelques marches de Vienne.

Ne serait-il pas permis de soupçonner ici qu'en retraçant cette époque de la vie de son héros, l'auteur avait l'esprit frappé de ce que Schiller a écrit sur celle de Walstein? Il suppose que, tel que le généralissime des armées de Ferdinand III, Napoléon aspirait à se rendre indépendant; et que, tel que Piccolomini, le général Clarke avait l'ordre secret, non seulement de surveiller toutes ses démarches, mais, au besoin, de s'assurer de sa personne. Les lecteurs pour qui la fin du général Hoche n'est plus un secret, croiront que le Directoire avait un moyen plus sûr de se défaire d'un guerrier ambitieux. Il fut cependant permis à Buonaparte de vivre après avoir signé la paix, et même de venir jouir de sa gloire à Paris. Si l'on s'en rapporte à son nouvel historien, la gloire n'était cependant pas la première idole de son cœur. Une femme y régnait sans partage; mais quelle femme? celle qui lui était unie par un nœud sacré: sa Joséphine, en un mot, que depuis.... mais alors il l'adorait; il l'idolâtrait, au point, le croirait-on jamais? que notre auteur s'en offense, lui qui, dans ses romans, a dû cependant avoir affaire à des amours de toutes les sortes. Le lecteur a le droit d'exiger qu'on lui mette sous les yeux les termes dans lesquels il s'exprime sur ce point, aussi rare que chatouilleux: «On a conservé, dit-il, une partie de la correspondance de Buonaparte avec sa femme: elle offre l'empreinte curieuse d'un caractère aussi ardent en amour qu'en guerre. Un conquérant, qui réglait à son gré le destin des états, y tient le langage passionné d'un berger d'Arcadie. Nous ne pouvons nous empêcher de convenir que dans certains passages, qu'assurément nous ne citerons point, il règne un ton d'indélicatesse *(indelicacy)*, qu'un mari anglais

n'oserait pas employer, et qu'il ne ferait pas agréer à sa femme comme l'expression convenable de la tendresse conjugale.» Ces paroles donneront assurément au lecteur une bien haute idée de la modestie des dames d'Angleterre et de la réserve de messieurs leurs époux; mais nous sommes contraints d'avouer qu'en France, où cependant ces vertus ne sont point étrangères, Napoléon, à qui on n'a pas, d'ailleurs, épargné les critiques, n'avait point encore encouru le reproche de trop aimer sa femme. Au reste, nous nous plaisons à le reconnaître, cette pudeur presque virginale fait le plus grand honneur à sir Walter Scott. On ne pourra plus lui comparer désormais que Caton le Censeur expulsant Manilius du sénat, pour avoir donné un baiser à sa femme en présence de sa fille.

L'historien de Napoléon termine les volumes que nous avons déjà parcourus, au traité de Campo-Formio, qui mit fin aux premières campagnes d'Italie. Mais avant de quitter cette contrée, une critique impartiale nous impose le devoir de nous arrêter sur un point que l'auteur n'a fait qu'effleurer. Il consacre des chapitres entiers à des détails militaires trop souvent confus, qui auront peu d'intérêt pour la plupart de ses lecteurs, et à peine daigne-t-il accorder quelques pages au récit d'un des événemens les plus remarquables de cet âge si fertile en révolutions politiques. Une république qui depuis treize siècles figurait au nombre des puissances de l'Europe, et qui disparaît tout-à-coup engloutie par un empire dont elle n'avait point provoqué la vengeance, dont on l'accusait même d'épouser la querelle, ne méritait-elle point de fixer plus long-temps les regards de l'observateur? La curiosité publique se contente du

simple récit des faits dans les feuilles destinées à l'alimenter chaque jour : mais, quand ces faits sont devenus l'histoire, l'homme grave veut qu'on l'aide à remonter des effets aux causes.

Sir Walter-Scott a-t-il bien vu celles de la disparition soudaine de Venise ? S'est-il même donné la peine de les chercher ? Sa narration se réduit à ces mots : « Venise s'arme contre les Français pendant qu'ils marchaient sur Vienne. Buonaparte, furieux, reproche au sénat de reconnaître sa *générosité* par l'*ingratitude et la trahison*. Venise pouvait *facilement* se défendre ; elle se laisse effrayer ; elle est envahie et livrée à l'Autriche. » Dans cet abus terrible de la force, dans cette violation du droit des nations, plus unique peut-être que le démembrement de la Pologne, quel est l'objet qui émeut particulièrement l'écrivain anglais ? quel délit lui arrache un cri contre la *cupidité* de l'homme qui trafique de l'indépendance du peuple vénitien ? c'est l'enlèvement de vingt-cinq tableaux ! Nous avons déja vu qu'il est inexorable sur cet article.

Certes, ce n'est pas avec cette froide indifférence, qui n'est pas même de la philosophie, que ce grand déchirement a été considéré par un historien dont l'équité nous fait un devoir d'opposer les investigations profondes et les jugemens sévères, aux aperçus rapides et superficiels du narrateur anglais. Voici donc ce que dit M. Botta, dont nous nous attachons à traduire les expressions aussi littéralement que le comporte un extrait :

« Si le Sénat vénitien avait su saisir l'instant propice, prendre une résolution énergique et s'unir franchement à l'Autriche, Buonaparte se serait trouvé dans le plus grand péril, et l'antique gouverne-

ment de Venise eût assuré son salut. Mais il voulut attendre le dernier outrage, quand déjà les outrages avaient comblé la mesure; il abandonna les sujets qui voulaient le défendre, et la république fut perdue.

» Les embûches qui la menaçaient étaient préparées de longue main. Ce n'était pas assez des insurrections partielles qui éclataient contre les conquérans, et que le sénat était dans l'impuissance de réprimer : les hommes qui avaient entrepris de révolutionner l'Italie osèrent recourir à la plus exécrable imposture, pour faire paraître le gouvernement vénitien coupable d'instigations perfides contre les Français. Ils forgèrent une proclamation, dans laquelle les habitans de Terre-Ferme étaient exhortés à massacrer les Français, et ils la revêtirent de la signature du provéditeur Battaglia. Elle fut répandue par les soins d'un certain Salvadori, agent secret de Buonaparte; et il est remarquable qu'il choisit précisément l'époque où le démembrement de la république vénitienne était agité dans les conférences de Léoben.

» Tel fut cependant le prétexte principal dont se servit Junot, aide-de-camp de Buonaparte, pour reprocher au sénat assemblé d'avoir conspiré contre la France. Les massacres de Vérone, provoqués par des émissaires qui avaient ordre de compromettre le gouvernement vénitien, n'étaient, à la vérité, que trop réels.

« Le sénat, épouvanté, consentit à altérer l'antique constitution de l'état. L'envoyé du Directoire donnait des ordres dans Venise : ils y étaient appuyés par quatre mille soldats français introduits par surprise dans la ville.

» Bientôt un simulacre de traité fut conclu entre les deux républiques. Venise était censée acheter la paix et l'indépendance par d'énormes sacrifices. Mais un gouverneur que lui avait donné Buonaparte ne lui fit que trop sentir qu'elle n'avait pas cessé d'être esclave. Elle fut dépouillée sans pudeur de tous les monumens qui rappelaient son antique splendeur, et Buonaparte, ne faisant plus difficulté d'avouer que sa dernière heure était venue, ordonna que sa nudité fût complète. L'envoyé français Villetard, jeune républicain exalté, mais loyal, ne put se défendre d'un mouvement d'indignation. Il osa réclamer contre les ordres barbares qui lui étaient transmis. On a conservé la réponse de Buonaparte; l'ironie s'y joint à la cruauté ; on y lit en substance :

» Si les Vénitiens tiennent tant à leur liberté, qu'ils la défendent ! Mais ce sont des lâches. La république française ne les livre pas, comme on le prétend : seulement elle retire ses troupes de leur pays, et c'est alors à eux à voir le parti qu'ils doivent prendre. D'ailleurs, ceux qui ne seront pas contens pourront quitter leur pays ; on en fera des citoyens cisalpins. »

» Réduits au désespoir, les Vénitiens résolurent d'envoyer une députation au Directoire, pour en obtenir, du moins, la permission de défendre leur indépendance. Les députés furent arrêtés en route par l'ordre exprès de Buonaparte. « Ainsi donc, s'écrie M. Botta, si les Vénitiens ne couraient pas aux armes, il les appelait lâches ; s'ils voulaient se défendre, il les traitait en criminels ! »

C'est alors que fut révélée au monde toute la portée de cet article du traité de Campo-Formio, où il était dit que la république française *consentait* à ce que l'Autriche se mît en possession de Venise. Pré-

tendre seulement consentir quand on force, est-il autre chose qu'un vil subterfuge? Ainsi fut consommée la ruine de Venise! Telle fut l'œuvre de Buonaparte! »

Oui, certes; et c'est parce que des écrivains trop indulgens pour sa mémoire ont essayé, avec plus de zèle que de succès, de le laver de cet attentat contre la morale publique et le droit des gens, que nous avons cru ne pouvoir réunir trop de lumières sur cette époque de son histoire. L'observateur y reconnaîtra le premier développement de ce génie astucieux jusque dans l'emploi de la force, qui devait ourdir le guet-à-pens de Bayonne, et, dans son mépris pour l'espèce humaine, distribuer les peuples à ses frères comme il leur distribuait leurs dépouilles.

Mais sir Walter-Scott réclame de nouveau notre attention. Il a ramené son héros triomphant à Paris; il se plaît à le mettre en présence du Directoire complotant sa perte pour prix de ses services. L'usage ou plutôt l'essence des républiques le veut ainsi : au défaut du gouvernement, le peuple y prononcerait l'ostracisme. L'expédition d'Angleterre n'était qu'un prétexte; celle d'Égypte fut un motif suffisant pour éloigner l'homme qui aspirait à la dictature. Elle eut pour début un acte de corruption et de perfidie, trop fait pour rappeler l'homme qui avait fait tomber la république de Venise dans ses piéges; aussi, un de ses généraux lui disait-il en débarquant à Malte : « Il est heureux qu'il y ait eu quelqu'un ici pour nous ouvrir les portes : nous aurions eu plus de peine à y entrer, si la place eût été abandonnée. »

C'est à l'anéantissement de cet ordre illustre de chevaliers chrétiens que, suivant l'auteur, Buonaparte faisait allusion, quand il se vantait, dans une

de ses proclamations aux Musulmans, d'avoir *abattu la Croix*. Sir Walter persuadera sans peine à ses lecteurs que le conquérant de l'Égypte n'avait pas absolument une foi aussi implicite dans le Coran, qu'un pélerin de La Mecque. La charité veut, d'ailleurs, que nous nous en tenions aux dernières paroles de Napoléon : ne déclare-t-il pas à la face du ciel et de la terre dans son testament, qu'il meurt dans le sein de la religion catholique, apostolique et romaine, *ainsi qu'il y a toujours vécu ?*

C'est au créateur seul qu'il appartient de juger les consciences; mais voici, dans le cours de la narration, deux faits positifs et matériels qui sont bien certainement du ressort de la justice humaine. Sir Walter-Scott ne les nie pas; mais il entreprend d'en atténuer l'horreur; et c'est lui que l'on accuse d'écrire avec prévention et haine contre Napoléon !

Deux ou trois mille Turcs, faits prisonniers de guerre à Jaffa, furent conduits hors de la ville deux jours après, et fusillés jusqu'au dernier par ordre de Buonaparte. « Cette exécution sanglante, dit l'historien, est une tache à sa mémoire; mais il ne faudrait pas en conclure qu'il eût un penchant inné pour la cruauté. Il était ambitieux, passionné pour les entreprises gigantesques, et il apprit facilement à compter pour peu de chose le sacrifice de la vie des hommes, quand il était nécessaire à l'exécution de ses projets. » Si cette manière d'argumenter s'accrédite, il ne sera plus permis désormais d'accuser de cruauté les Attila et les Genséric : on dira qu'ils n'ont égorgé d'hommes qu'autant qu'il était nécessaire, tout juste, à l'exécution de leurs vastes desseins.

Sir Walter, il faut en convenir, n'expédie pas aussi légèrement une autre affaire qui fut intentée à

son héros au nom du genre humain tout entier. Le chapitre IV de son 4e volume porte en tête : *Discussion sur l'empoisonnement des malades de l'hôpital de Jaffa.* L'auteur la commence par confesser que Buonaparte proposa au docteur Desgenettes d'empoisonner avec de l'opium les soldats français qui ne pouvaient pas suivre l'armée, et que ce médecin lui répondit par ces nobles paroles : « Mon art a pour but de guérir les hommes et non de les tuer. » Mais sir Walter, qui, par état, voit chaque jour des avocats ne pas désespérer des plus mauvaises causes, s'arme de la même audace pour plaider celle de son client. Son argumentation est curieuse : « Buonaparte, dit-il, admettait la légitimité du suicide; il pouvait donc croire *naturellement* que, si un homme a le droit de terminer ses souffrances en tranchant ses jours, un général ou un monarque a la faculté d'appliquer à ses soldats ou à ses sujets une *mesure* qu'il s'appliquerait à lui-même en pareilles circonstances. » Si l'adoption de cette *mesure (that measure)* devenait générale dans les pays civilisés, il faut convenir que la manutention des hôpitaux serait prodigieusement simplifiée : quelques onces d'acétate de morphine tiendraient lieu de toute pharmacie.

Ne pouvant suivre l'avocat de Napoléon dans les voies un peu tortueuses où il s'engage, nous arrivons à ses conclusions, qui peuvent se réduire à ceci : « Le général a eu tort de vouloir empoisonner ses malades; mais le médecin a refusé d'exécuter ses ordres; donc, le tout est comme non avenu. » Voilà une jurisprudence toute nouvelle, et qui condamne au feu l'antique doctrine : *Fiat pro ratione voluntas!*

Il ne faut pas croire, néanmoins, que le biographe écossais soit toujours aussi indulgent pour son

héros. Il ne peut condescendre, par exemple, à donner sa pleine approbation à son retour un peu brusque d'Égypte. Ce retour fut traité dans le temps, de fuite, de désertion : sir Walter ne l'ignore pas, et il cherche si peu à dissimuler sur ce chapitre délicat, qu'il tire de son portefeuille une relation inédite de la fameuse journée du 18 brumaire. Or, qu'y lit-on dès les premières lignes? Qu'aussitôt que le général Bernadotte apprit le débarquement de Buonaparte à Fréjus, il déclara « qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour le traduire devant un conseil de guerre. » Il y eût comparu sous le poids de deux griefs, dont chacun entraîne la peine de mort : la désertion en temps de guerre, et la violation des lois de la quarantaine.

Plusieurs traits de cette relation inédite font voir que Buonaparte eût complètement échoué dans ses projets à son retour en France, s'il eût trouvé des adversaires aussi décidés que le général Bernadotte. Un mot rapporté ici fait honneur à son discernement : Buonaparte lui disait qu'il ne voulait rien que pour ses amis : « Vous pouvez être bon ami, lui répondit-il; mais vous seriez le plus mauvais des maîtres. » Il avertit le Directoire des complots du transfuge d'Égypte; mais les lâches et ineptes pentarques ne savaient répondre à ses remontrances et à ses exhortations que par l'aveu humiliant de leur impuissance. Moreau voyait aussi fort bien le coup qui se préparait; mais Moreau, on ne le sait que trop, n'était pas dans les conseils ce qu'il était sur le champ de bataille. Il refusa de se joindre au général Bernadotte, qui lui proposait de s'opposer, les armes à la main, au coup qu'allait visiblement tenter Buonaparte pour s'emparer du pouvoir suprême. Leurs ef-

forts réunis auraient pu l'empêcher d'y parvenir: il atteignit l'objet de son ambition, et il ne leur pardonna jamais.

Napoléon devenu maître absolu, sous un nom qui pouvait faire croire encore à l'existence de la république française, parce qu'il était emprunté à la république romaine, son historien, comme étonné lui-même de le voir si haut, s'arrête devant cette grande image : « Ainsi, s'écrie-t-il, fut perdu en un moment le fruit des vertus et des crimes enfantés par la révolution; ainsi fut anéanti le seul bien qui pût consoler la France de dix ans de carnage et de toutes les calamités qui puissent accabler l'espèce humaine! Sans avoir joui un seul jour de cette liberté, objet de tant d'efforts, les Français se virent tombés sous le joug d'un despote qui n'avait d'autre droit que le glaive.

» Les déplorables essais qui avaient été faits jusqu'alors pour convertir la France en république, étaient autant de preuves manifestes que le gouvernement monarchique était le seul qui lui convînt. Ce principe reconnu, deux points restaient à régler : 1° dans quelles mains le sceptre devait-il être replacé? 2° quelles garanties convenait-il de donner aux libertés publiques?

» Buonaparte ayant ouvertement rompu avec les républicains, était libre de se rallier aux partisans des Bourbons, qui, à cette époque, formaient une grande majorité dans les classes dominantes. La restauration qui s'est faite en 1814, se serait opérée plus facilement encore en 1799; et la France aurait joui quinze ans plus tôt des institutions dont elle se glorifie présentement.

» Il est incontestable qu'en préférant le titre des

Bourbons, fondé sur le droit, à son titre personnel, fondé uniquement sur la force et l'occasion, Buonaparte aurait joué un rôle beaucoup plus noble, plus généreux, et plus désintéressé, qu'en se prévalant des circonstances pour usurper le pouvoir. Je dirai même, s'il faut parler en philosophe, que ce choix eût été plus sage et plus heureux (*wiser and happier*). Mais, suivant la manière vulgaire de voir et d'agir dans ce monde, la tentation était immense (*the temptation was immense*), et tout homme qui prendra la peine d'en considérer la violence, doit reconnaître dans son cœur la difficulté d'y résister.

» Ce n'est pas toutefois, continue sir Walter, que je veuille admettre la plupart des prétextes auquels on a eu recours pour colorer l'ambition de Buonaparte. Il m'est impossible d'applaudir à la monstrueuse accumulation dans ses mains de tous les pouvoirs de l'état, et au dénûment absolu où se vit le peuple français de toute protection contre la tyrannie. Vainement allègue-t-on que ce peuple ne savait pas encore apprécier les droits dont ce maître nouveau le dépouillait : on excuserait donc un vol en disant que le propriétaire de l'objet volé n'en connaissait pas la valeur?

» En définitive, il faut graver en caractères ineffaçables que Buonaparte commit à la fois une erreur et un crime, lorsqu'abusant de la puissance dont l'avait armé le 18 brumaire, il anéantit totalement la liberté en France. Il aurait pu être un prince patriote; il aima mieux être un usurpateur despote. Il pouvait jouer le rôle de Washington; il préféra celui de Cromwell. »

Nous l'avons déjà dit : les considérations politiques auxquelles se livre par intervalle l'historien de

Napoléon, auront plus de succès en France, auprès d'un grand nombre de lecteurs, que le récit de certains événemens dont ils ont droit de se croire mieux informés que lui. Ceci s'applique plus spécialement encore aux faits militaires, où il n'est souvent que traducteur ou compilateur inhabile. Nous passerions donc entièrement sous silence sa description de la fameuse bataille de Marengo, si ce n'était pour nous un devoir, comme une haute satisfaction, d'y signaler des traits qui sont autant d'hommages rendus par l'écrivain anglais aux vertus guerrières de la nation française.

Retrace-t-il les travaux, les périls sans nombre, qu'il fallut braver pour franchir le Mont-Saint-Bernard? « Les Français, dit-il, sont probablement les seuls soldats de l'univers qui aient pu endurer les fatigues d'une telle marche. » Dépeint-il le désordre qui, à la journée de Marengo, se manifesta dans quelques corps de l'armée de Buonaparte, et la promptitude avec laquelle ils se reformèrent pour appuyer le mouvement décisif de la réserve? « Le soldat français, observe-t-il, entend peut-être mieux qu'aucun autre que l'on puisse citer, l'art de se rallier après une charge malheureuse. »

La campagne de 1800, où le sort de l'Italie fut décidé en quelques semaines, soit qu'on en attribue les prodiges au génie seul de Napoléon, soit que l'on prétende les expliquer par l'aveuglement et la démence de ses adversaires, avait eu pour résultat naturel de consolider en France le despotisme du vainqueur. Égarés par la haine, quelques individus complotèrent de faire tomber sous le poignard celui qu'avaient épargné les hasards de la guerre. C'est en retraçant leurs coupables tentatives, que sir Walter

Scottse plaît à rendre à la magnanimité de nos princes la justice qu'il a rendue à la valeur des guerriers que la subdivision de l'état avait armés contre eux. « Les sentimens des princes de la famille royale de France, dit-il, furent conformes à l'élévation de leur rang. Ils résolurent de combattre les prétentions de Buonaparte à force ouverte ainsi qu'il convenait aux chefs naturels de la noblesse française; mais de laisser aux jacobins les complots d'assassinat. » Sir Walter indique à ce sujet une lettre adressée à Mgr le comte d'Artois (aujourd'hui Charles x) par le feu prince de Condé. Nous nous faisons un plaisir d'en citer quelques phrases :

« Un homme arrivant de France est venu me trouver ce matin : il m'a proposé tout uniment de nous défaire de l'usurpateur *par le moyen le plus court*. Je ne lui ai pas donné le temps de m'achever les détails de son projet, et j'ai repoussé cette proposition *avec horreur*, en l'assurant que si vous étiez ici vous feriez de même, etc. Londres, 24 janvier 1802. » Et quel fut le prix de la générosité de ce noble prince qui repoussait *avec horreur* la proposition d'assassiner Buonaparte? Buonaparte assassina son petit-fils.

Sir Walter Scott, dans le petit avertissement placé en tête de son ouvrage, se pique d'avoir observé la plus stricte impartialité. A l'exception des matières religieuses, où il est dominé par une intolérance qui n'existe plus que dans son pays, nous nous plaisons à reconnaître cet esprit d'équité. Nous pouvons même en citer une preuve qui passe toute croyance : Qui a jamais vu un écrivain anglais blâmant la politique anglaise? La page que nous allons traduire offre ce prodige. L'auteur rapporte les

principales conditions du traité d'Amiens, en 1802, et il ajoute :

« Quant à ce qui concernait les établissemens conquis par les armes britanniques, l'Angleterre subit une punition trop juste (*a punishment not unmerited*). Le ministère anglais avait attaché beaucoup trop de prix à la conquête des colonies de l'ennemi. Les troupes nationales furent éparpillées au loin, pour faire des acquisitions d'une importance bien peu proportionnée à un tel déploiement de forces. L'insalubrité du climat nous coûta plus d'hommes pour les conserver, que nous n'eussions pu en perdre dans plusieurs batailles sanglantes. Et toutes les conquêtes faites d'après ce plan, plus mercantile que guerrier (*on this peddling plan of warfare*), il fallut alors les rendre sans aucun équivalent! il fallut remettre à leurs anciens possesseurs ces îles à sucre, pitoyable compensation qu'avait reçue l'Angleterre pour le sang de ses enfans? Si les braves soldats qui périrent misérablement dans ces excursions d'outre-mer, avaient été réunis dans une expédition sagement concertée, pour seconder les efforts d'un Charrette, d'un Larochejaquelain, un tel secours aurait pu mettre ces chefs royalistes en état de marcher sur Paris! » Douze ans de guerre, et de la guerre la plus terrible dont l'histoire ait retracé le souvenir, suivirent bientôt ce traité d'Amiens. Quelle démonstration plus énergique de la justice du blâme que jette l'auteur sur cette politique rétrécie, qui s'épuisait en conquêtes partielles ou en rêves ambitieux, tandis que, dans cette grande lutte, il s'agissait d'être ou de n'être pas! [1]

[1] Nous n'avons pas voulu interrompre l'analyse de pages intéressantes pour relever des erreurs d'une importance très-secondaire.

Napoléon venait de signer la paix ou plutôt la trêve d'Amiens; mais l'orage grondait encore au fond de son cœur. Il éclata avec une violence extrême à l'aspect de l'ambassadeur britannique. Sir Walter Scott ne paraît pas soupçonner que ce diplomate eût d'autre tort aux yeux du premier consul que son caractère d'agent d'un gouvernement qu'il détestait. Il faut donc lui rappeler que lord Whitworth était ministre d'Angleterre auprès de l'empereur Paul 1er, à l'époque même de la mort tragique de ce prince; et que Napoléon, qui avait de si solides raisons pour le regretter, dissimulait peu ses soupçons sur ceux qui avaient des motifs non moins évidens pour se réjouir de sa perte; c'est dans cet étrange colloque d'un genre tout nouveau dans les annales diplomatiques, que Buonaparte donna, pour la première fois, à la nation anglaise le nom de *nation de boutiquiers*, qui depuis figura tant de fois dans ses discours et dans ses bulletins.

Sa haine se manifesta plus noblement par les immenses apprêts d'une expédition, qui menaçait jusqu'à l'existence même de l'antique rivale de la France. L'écrivain anglais en parle fort à son aise aujourd'hui. Non content de déployer sur les côtes de son île *trois cent cinquante mille hommes*, il se complaît

Néanmoins, comme elles attestent cette précipitation extrême que nous avons déjà reprochée à l'historien de Napoléon, nous croyons devoir en signaler quelques-unes. Sir Walter Scott, par exemple, fait voyager la reine de Naples à Pétersbourg, pour y réclamer les secours de Paul Ier; ce fut à Vienne, auprès de l'empereur, son neveu, que se rendit cette princesse. La fameuse machine infernale porte à tort la date du 10 octobre 1800 : c'est le 24 décembre, 3 nivose, qu'eut lieu l'explosion. L'*Hymne des Marseillais* n'est point de Chénier, mais de M. Rouget de Lille, qui en fit les paroles, et ensuite l'air. (Voir les *Essais* de Grétry *sur la Musique*, tome 3, p. 13.)

à représenter les soldats français, qu'il avait mieux traités jusqu'ici, comme très peu disposés à seconder les grands desseins de leur chef. Au reste, il fait l'énumération des périls qu'ils avaient à courir, et ce n'est qu'après avoir tout calculé, qu'il veut bien permettre à nos grenadiers d'avoir eu peur (*might be allowed to feel alarm*). N'y a-t-il pas, vraiment, de la générosité dans ce procédé?

Le nouvel historien de Napoléon prétend que son héros aspirait à jouer à Londres le rôle de Guillaume III. Certes, la comparaison n'est pas flatteuse : presque toujours battu par les généraux de Louis XIV, le prince d'Orange ne passa en Angleterre que lorsque Jacques II lui fut vendu par son infâme ministre Sunderland, que lorsque les propres enfans de ce malheureux monarque eurent trahi leur père en faveur de l'usurpateur. Or, nous n'avons pas ouï dire jusqu'à ce jour que le célèbre Pitt ni aucun des enfans du roi Georges III l'eussent vendu à beaux deniers comptans.

Pour prouver que les Anglais ne devaient pas redouter les armées françaises, sir Walter rappelle avec orgueil les journées qui, sous les premiers Valois, furent si fatales à nos armes. Il aurait dû se souvenir qu'à cette époque, l'Angleterre possédait nos plus belles provinces, depuis Bordeaux jusqu'à la Loire, et que ce fut à l'aide des soldats levés dans cette partie de la France, qu'elle obtint des triomphes passagers. Ils étaient si nombreux dans les armées du prince Noir, que ce fut à un français que le roi Jean eut la douleur de remettre son épée à la bataille de Poitiers. Enfin, le danger passé, la confiance est tellement revenue à l'auteur anglais, qu'il nous assure que ses compatriotes, loin d'éprouver

la moindre appréhension, faisaient des vœux pour que les Français missent leur menace de descente à exécution. Cette phrase mise en vers pourrait figurer dans une ode ; l'histoire ne s'en accommodera pas aussi bien.

Nous avons fait voir, et non sans regret, sir Walter Scott introduisant une jurisprudence et une morale nouvelles, pour laver son héros de deux faits trop avérés : le massacre des prisonniers turcs, et le projet d'empoisonnement des pestiférés de Jaffa. Il est donc de toute équité que, pour réhabiliter sa réputation, nous le laissions paraître sous un jour plus favorable, dans une circonstance non moins fameuse. Il s'agit de l'assassinat du duc d'Enghien. Ici, du moins, sir Walter n'a recours à aucun subterfuge, indigne de lui comme de tout honnête homme : soit dans le texte, soit dans les pièces justificatives, il consacre plus de soixante pages aux détails de cet exécrable attentat; il livre à la malédiction du genre humain tous les agens de Napoléon; et, quant à Napoléon lui-même : « La tache du sang dont il est souillé, s'écrie-t-il, doit rester à jamais ineffaçable (*The stain of blood must remain indelibly*).

La strangulation de l'intrépide Pichegru, qui suivit à dix-sept jours de distance le meurtre du duc d'Enghien, et que les adulateurs du tyran essayèrent sottement de faire passer pour un suicide; l'égorgement du capitaine anglais Wright, voué à la mort pour qu'il ne révélât pas les tortures qu'on lui avait fait subir ; deux ministres anglais, revêtus d'un caractère respecté des sauvages même (Sir George Rumbold et lord Elgin), arrêtés et jetés dans les prisons : aucun de ces attentats contre l'humanité et le droit des gens n'obtient grâce devant l'historien, pé-

nétré, cette fois, de la sainteté de ses devoirs.

Après avoir traîné ses lecteurs épouvantés dans les cachots où le despote s'abreuvait des larmes et du sang de ses victimes, l'historien rentre à sa suite dans la carrière brillante où les souillures du crime étaient absorbées par les rayons de la gloire. Mais, cette fois, sir Walter reconnaît l'insuffisance des récits où, novice lui-même dans le métier des armes, il s'égare à chaque pas. « Peut être (*perhaps*) dit-il (et, très-certainement, disons-nous), on ne pourra entendre les manœuvres que je décris, sans le secours de la carte. » Nous passerons donc entièrement, et comme non-avenue, la longue narration de la campagne de 1805. Mais, sans porter atteinte à la gloire dont s'y couvrirent les conquérans de Vienne et les vainqueurs d'Austerlitz, nous nous ferons un devoir de traduire une expression pittoresque qui définit parfaitement la conduite jugée inexplicable de ce fameux général autrichien qui livra, sans coup férir, la ville d'Ulm et l'armée qui s'y était renfermée : « Mack, dit sir Walter, avait greffé le traître sur l'insensé » (*ingrafted the traitor upon the fool*). Ces paroles pourront quelque jour servir d'épigraphe à un gros volume.

Nous sommes très éloignés de nous entendre aussi bien avec sir Walter sur un autre mot, qui se trouve dans la page suivante. Il cherche à établir la différence qui existe entre le Français et l'Anglais prisonniers de guerre. A son gré, le premier n'est point aussi malheureux que le second, et voici la raison qu'il en donne : c'est que, moins accoutumé dans son pays aux jouissances de la liberté, il est moins sensible à la sujétion et à la dégradation. Or, quelles sont les jouissances libérales du soldat anglais? Re-

cruté dans la lie du peuple, la bastonnade et le fouet lui sont dûment appliqués en vertu du *mutiny bill;* tandis que le soldat français, tiré de toutes les classes de la société, comme ses officiers, mû comme eux par l'honneur et le patriotisme, n'est jamais flétri par des châtimens qui puissent le dégrader à ses propres yeux.

Tout ce qui est militaire semble porter malheur à notre auteur. La politique lui est beaucoup plus favorable. Voici, par exemple, en quels termes il parle de la mort d'un ministre qui, du fond de son cabinet, exerçait peut-être autant d'action sur les destinées de l'Europe, que Napoléon à la tête de ses armées :

« La fin de William Pitt, dit-il, fut hâtée par la campagne d'Austerlitz, de même que sa santé avait reçu une atteinte profonde de la défaite de Marengo. C'était, sans doute, un grand homme d'état; nul ne fut plus zélé pour la gloire de son pays; nul n'eut des aperçus plus vastes en politique; mais on peut reprocher à ce ministre célèbre d'avoir fait trop de fond sur les autres gouvernemens de l'Europe, pour le rétablissement de l'équilibre, tandis qu'il n'apporta peut-être pas assez de soins à un développement des forces de l'Angleterre mieux proportionné à sa puissance. Quoi qu'il en soit, Pitt fut fidèle jusqu'à son dernier moment au principe d'une résistance opiniâtre à la France, jusqu'à ce que l'homme qui s'y était emparé du pouvoir, satisfait de son immense empire, consentit à laisser jouir le reste de l'Europe de l'ombre d'indépendance que ses armes victorieuses ne lui avaient pas encore ravie. »

Pitt, en fermant les yeux, dut regretter de laisser son ouvrage imparfait, et doublement souffrir

en songeant que son audacieux adversaire allait être plus à l'aise pour achever le sien. Et, en effet, à peine le premier ministre anglais était-il descendu au tombeau, que le conquérant qui venait d'abaisser l'Autriche, médite de punir la Prusse de ses tergiversations. La gloire du vainqueur d'Iéna n'éblouit pas tellement son historien, qu'il ne l'arrête au milieu de son triomphe, pour lui reprocher deux délits qui en ternissent l'éclat : l'un est l'acharnement scandaleux avec lequel un guerrier qui commandait à cinq cent mille hommes, poursuivit des plus lâches outrages une femme, une reine, l'objet des hommages de la Prusse et de l'Europe; l'autre est le meurtre du malheureux libraire Palm, de Nuremberg, fusillé pour avoir exercé sa profession sous la protection des lois de son pays. Peut-être sir Walter avait-il encore ces attentats sur le cœur, lorsqu'en rappelant les espérances que durent concevoir les Polonais, à l'approche des armées françaises, il dit que ce peuple opprimé n'aurait pu être blâmé d'implorer l'assistance de Napoléon, ou de *satan lui-même.*

Après la conclusion du traité de Tilsitt, période où son héros avait atteint son plus haut degré de puissance et de gloire, l'historien le ramène à Paris, pour y recevoir les complimens ou plutôt les adorations de son sénat. Il n'a garde d'oublier la harangue du président, qui lui dit en propres termes : « Jouissez de la récompense la plus digne des plus grands monarques, du *bonheur d'être aimé;* et puissent les enfans de nos enfans être long-temps heureux sous le règne de Votre Majesté! » Et voici quelle réflexion ces belles paroles inspirent aussitôt au biographe : « Quel homme, jaloux du nom d'être raisonnable,

eût osé s'écrier à cette époque : Eh bien! sept ans seulement vont s'écouler, et vous-mêmes, messieurs les sénateurs, vous accourrez aux pieds des monarques de Russie et de Prusse, pour les remercier de vous avoir affranchis du joug de votre maître *bien-aimé!* »

En plus d'un autre endroit, l'auteur procure à ses lecteurs le plaisir de faire des rapprochemens aussi curieux et des observations aussi morales sur l'instabilité des choses de ce monde. Mais quelquefois aussi, pour égayer sa narration, il l'entremêle de faits peu dignes de la gravité de l'histoire, et qui attestent seulement l'extrême complaisance avec laquelle il a trop souvent prêté l'oreille aux conteurs d'anecdotes. C'est d'eux, sans doute, qu'il tient une historiette que l'on est tout surpris de trouver au milieu du détail des apprêts formidables de la descente en Angleterre. Pour faire voir à quel point les Français se croyaient assurés du triomphe, il montre les dames de Paris travaillant avec ardeur à fabriquer des bourses dont elles gratifiaient les officiers, afin qu'ils eussent autre chose que leur gousset pour serrer l'or qui devait leur revenir du pillage de Londres. Ce conte doit avoir un grand succès auprès des *Cockneys* et des *Dandys*, gens les plus présomptueux et, en même temps, les plus crédules de la terre.

En voici un autre qui paraît, d'abord, d'assez difficile croyance; mais dont aucun lecteur ne se permettra cependant de douter, quand il saura toutes les garanties que lui offre notre auteur. Il tient l'aventure d'un personnage *de haut rang*, qui, tout le premier, se montra fort récalcitrant lorsqu'elle lui fut contée. Mais on lui dit : « Allez trouver le prince Sobiesky » *qui fut depuis roi de Pologne* (notez

ceci), et le prince confirma le tout *comme témoin oculaire*. Maintenant, il ne manquera pas de gens méthodiques qui vont dire : « Comment se fait-il que sir Walter Scott, qui n'a guère plus de 50 ans, ait pu voir un homme qui, de son côté, avait vu Sobiesky, avant qu'il fût roi de Pologne, c'est-à-dire avant l'an de grâce 1674? » Nous ne nous chargeons pas de répondre à ce calcul; c'est assez de traduire la page qui excite tant de curiosité. Sir Walter Scott commence par rappeler que telle était la force du *liberum veto* dans la diète de Pologne, qu'il suffisait d'un seul opposant pour entraver toute une délibération. Toutefois, ajoute-t-il, il y avait un moyen d'annuler le *veto* : c'était de tuer sur la place l'entêté qui avait prononcé ce mot terrible.

Il advint donc, un jour, que la totalité des membres de la diète, moins un, avait pris la résolution de rendre un décret. Mais ce seul opposant suffisait pour frapper tous les autres votes de nullité. Qu'imagina-t-on? La diète est convoquée à son insu, et l'on se hâte de procéder à la rédaction du décret. Mais le noble Polonais est bientôt instruit de ce qui se passe; et que fait-il? Les portes de la salle étant fermées à la grosse clef et au verrou, il grimpe sur le toit et redescend par un tuyau de cheminée qui le conduit dans l'intérieur d'un grand poêle de fonte. Blotti dans cet asile, il ne perd pas une parole de tout ce qui se dit, et, quand l'assemblée va aux voix, il passe la tête par la porte du poêle, absolument, dit notre auteur, *comme une tortue qui alonge son cou hors de son écaille*, et il fait entendre le terrible *veto*. Mais à peine ce mot était sorti de sa bouche, que sa tête, abattue d'un coup de sabre par un brave palatin, roulait au milieu de la salle. Sir

Walter conclut fort gravement de ce trait *authentique*, que la constitution d'un pays, qui autorisait de telles formes de délibération, méritait d'être un peu amendée.

Une histoire d'un autre genre, mais tout aussi *authentique*, fait voir que, lorsque sir Walter Scott rassemblait ses matériaux, il accueillait avec un peu trop de facilité ces hommes qui prétendent avoir tout su, tout vu, et qui n'ont pas même l'art de mettre quelque vraisemblance dans leurs récits. Voici donc ce que l'un d'eux lui a raconté : Quatre à cinq mille Anglais, commandés par sir John Stuart, avaient débarqué dans la Calabre, en 1806; le général Regnier vint aussitôt à leur rencontre avec un nombre de Français à peu près égal. Toute l'Angleterre en voulait beaucoup à ce général Regnier, parce que, dans un écrit sur la guerre d'Égypte, il n'avait pas toujours parlé avec le respect convenable des enfans d'Albion. Ils se promirent donc de le bien battre à la première occasion. Elle se présenta dans la plaine de Maida. L'ordre parfait dans lequel les Français s'avancèrent, leurs figures à moustaches (*moustached countenances*) firent d'abord une impression très vive sur leurs adversaires. C'est ce que veut bien avouer un officier britannique, témoin oculaire, qui a fait part à l'auteur de ses observations. Mais la scène changea bientôt de face. Au lieu d'attendre la charge, l'infanterie Anglaise s'ébranla pour charger elle-même à la baïonnette. Elle n'était composée que de jeunes recrues qui, loin d'avoir d'épaisses moustaches comme les grenadiers français, n'avaient pas même encore de barbe (*beardless*). Mais ces petits fantassins avaient un air si gaillard que, dès que les Français com-

mencèrent à les voir de près, ils sentirent tout leur courage défaillir. Vainement leurs officiers leur adressèrent les plus belles paroles du monde, ils lâchèrent pied avant de soutenir le choc. Mais cette fuite précipitée ne les sauva point : les adolescens de sir John Stuart couraient plus vite que nos vieux grenadiers, et ils les expédièrent tous en moins de cinq minutes.

Enflé de cette victoire comme s'il y avait pris part, notre auteur la donne pour une démonstration manifeste d'une thèse qu'il établit soudain. Jusqu'ici, comme nous nous sommes plu à le remarquer, il avait fort bien traité le soldat français; mais le voilà qui lui retire ses bonnes grâces, et qui décide sans appel, qu'homme à homme il n'est pas capable de tenir tête au soldat anglais. Cela est d'autant plus dur à nous entendre dire que, non content d'avoir comparé, dans les volumes précédens, les guerriers de sa nation à des mâtins (*mastiff like*) il répète dans celui-ci que leur courage est un courage de chien (*dogged courage*) qui les lance sur l'ennemi *comme le bull-dog sur l'ours.*

Nous avons eu déjà occasion d'observer, dans plusieurs ouvrages récemment publiés en Angleterre, que des écrivains qui dissertent sur l'art de la guerre, sans aucune connaissance acquise par l'étude ou l'expérience, établissent comme un fait démontré que le soldat français, dans tout combat à la baïonnette, ne peut tenir contre le soldat anglais. Nos militaires qui ont cent fois, mille fois, vu le contraire, se réuniront avec raison contre cette assertion présomptueuse. L'infanterie française est reconnue pour la meilleure de l'Europe; et ce ne sont point les romanciers de Londres ou d'Edimbourg qui lui feront perdre cette réputation.

Jurisconsulte de profession, sir Walter Scott rentre dans ses attributions, quand il discute les avantages et les inconvéniens des codes de jurisprudence qui régissent son pays et le nôtre. Le chapitre qu'il consacre à cette grave matière sera lu, sans doute, avec un profond intérêt par les hommes qui en font leur étude spéciale. Nous nous bornerons ici à une seule observation : tandis que l'on entend fréquemment, en France, élever des plaintes sur la multitude, sur le *dédale* de nos lois, le légiste anglais prétend que nous n'en avons pas encore assez. « Combien, dit-il, le titre v du premier livre du code civil contient-il d'articles relatifs au mariage? 161, en tout; tandis que la législation anglaise, sur ce point, repose, indépendamment des lois positives, sur plus de 1,000 antécédens qui font règle dans les cas de même espèce. Donc la supériorité de la jurisprudence anglaise, en cette matière, sur celle de France, est comme 10 est à 1. »

L'aveu suivant sera moins sujet à cette contestation : « Les magistrats français sont, en général, très faiblement rétribués; mais ils tiennent un rang honorable dans l'opinion publique, et ils se concilient le respect par le zèle et l'impartialité qu'ils apportent à l'exercice de leurs fonctions. » Sir Walter Scott semble avoir craint que la gravité des discussions de ce genre et l'aride monotonie des détails militaires, ne rebutassent ses lecteurs. Il a donc cherché, à tout propos et hors de propos, à égayer son style par des citations, des figures et des similitudes empruntées à la Bible, à la fable et à l'histoire. C'est ainsi, par exemple, qu'il compare Buonaparte, à Goliath, à Nabuchodonosor, à Aman considérant Mardochée assis à sa porte, à Socrate entre ses deux

génies, à Domitien, à Trajan, au Mézence de *l'Énéide*, à un pêcheur qui sent le poisson au bout de sa ligne, à un chasseur abyssinien qui coupe le jarret aux éléphans, enfin à un enfant qui veut arrêter le robinet d'une fontaine. Tout devient ainsi pour le poétique historien l'objet de comparaisons et de métaphores. Le traité d'Amiens lui rappelle la convention faite jadis entre Ulysse et Polyphème; les flatteurs de Napoléon sont par lui assimilés à certaines femmes que l'on n'ose appeler de leur nom, et que Molière nomme *empoisonneuses d'âmes;* dans les manœuvres des marines de France et d'Espagne, poursuivies par celle d'Angleterre, il ne voit que des lièvres s'efforçant d'échapper aux chiens, ou des enfans jouant à *cache-cache.*

Jusqu'ici nos extraits ont été assez suivis pour donner une idée précise du plan et de la manière de l'auteur. Les bornes ordinaires d'une analyse, dans une revue trimestrielle, ne nous permettant pas de prolonger cet examen sur une échelle aussi vaste, nous nous bornerons à indiquer maintenant les tableaux que trace sir Walter Scott des principaux événemens qui complètent la vie de Napoléon, tels que sa guerre d'Espagne, son expédition de Russie, sa chute, son retour, sa fuite, sa captivité et sa mort.

Nous avons annoncé que cet extrait de la vie de Napoléon suffirait à l'examen que nous nous sommes proposé de faire d'un aussi volumineux ouvrage. L'auteur nous a conduits jusqu'au plus haut degré de gloire et de puissance qu'ait atteint son héros : il va le suivre maintenant sur la pente rapide qui l'a entraîné vers son déclin, et enfin vers l'abîme où il est englouti.

Le guet-à-pens de Baïonne est le premier pas ré-

trograde qu'ait fait ce fantôme de gloire. Napoléon avoua lui-même au monde qu'il désespérait de sa force, quand il eut recours à la perfidie. L'admiration commença à faire place au mépris, et bientôt les peuples du nord apprirent de ceux du midi que le conquérant n'était plus invincible. La fourbe devint son arme favorite, comme s'il n'en avait jamais connu d'autre : des piéges furent tendus à la reine d'Étrurie, comme aux augustes auteurs de ses jours; une mort cruelle fut le prix des serviteurs dévoués qui tentèrent de briser ses chaînes.

Partout la même astuce, la même hypocrisie. Un guerrier, pour lequel Napoléon professait non de l'amitié, mais une haute estime, se flatta d'avoir obtenu son appui auprès de la diète qui allait nommer l'héritier de la couronne de Suède. Mais le général Bernadotte ne tarde pas à apprendre que les agens impériaux ont ordre de soutenir les prétentions d'un autre compétiteur (le roi de Danemarck). L'élection se fait néanmoins avec liberté de suffrages, et ils se réunissent en faveur du général français. Napoléon s'opposera-t-il hautement à ce choix, qui blesse sa politique ou contrarie ses affections? Non; ce ton altier et menaçant qui fut jadis le sien n'est plus à son usage. Il laisse partir celui qu'il salue du titre de prince royal de Suède; il semble faire des vœux pour lui; mais déja un noir complot sourit à sa vengeance; il médite un enlèvement, un assassinat; les fossés de Vincennes sont accoutumés à recéler sa proie. Une ironie infernale exprime sa pensée. J'ai grande envie, disait-il, de voir Bernadotte achever son cours de suédois à Vincennes!

Comme honteux enfin d'avoir joué tant de fois le

rôle des petits princes italiens du XVIe siècle, Napoléon conçut tout à coup l'idée de remonter par un coup d'éclat au rang des conquérans qui ont bouleversé la surface de la terre. Il se flatte de lui faire admirer ou craindre un autre Alexandre ou un autre Gengiskan; et le ciel lui réservait, dit son historien, le sort des Cambyse et des Crassus. Les réflexions auxquelles se livre sir Walter Scott sur les désastres de l'expédition de Russie sont trop remarquables pour que nous les passions entièrement sous silence :

« On demande quelle est la cause réelle d'une aussi effroyable catastrophe. Je répondrai qu'une erreur morale, ou, plutôt un crime, changea la prudence de Napoléon en folie. Ce fut l'injustice de ses desseins qui le précipita dans les grandes fautes politiques, et même militaires, où il tomba en cherchant à les accomplir. Je sais qu'il est beaucoup d'hommes pour qui le droit et l'équité sont peu de chose dans une querelle, lorsque l'agresseur a pour lui la force et le courage; je connais aussi la profane raillerie de ce prince qui disait que *Dieu est toujours du côté des gros bataillons*; mais ce mot est aussi faux qu'il est impie. Sans attendre de miracles dans le siècle où nous vivons, qui de nous ignore que le monde est soumis à des lois morales comme à des lois physiques, et que la violation des premières entraîne souvent un châtiment temporel? Que les hommes de bonne foi prennent ce texte pour juger de la conduite de Napoléon dans la guerre de Russie! »

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans les exemples qu'il tire de la campagne de Russie, pour démontrer que, lorsque Napoléon vit confondre ses projets gigantesques, il ne voulut pas apercevoir

la main qui s'appesantissait sur lui. Il ne permettait pas que l'on soupçonnât d'autres causes de ces épouvantables revers que la neige et le froid. Mais la neige, lui répond l'auteur, est, dans ces climats, le moyen le plus désiré de communication et de transport; et quant au froid, il n'est pas présumable qu'il fût d'une intensité bien grande, puisque, d'après vos bulletins mêmes, la Bérésina n'était point prise. S'il fallait toujours, d'ailleurs, que ce fût dans les vicissitudes de l'atmosphère qu'il fallût chercher la cause des malheurs, l'excuse des défaites, lequel des élémens doit être responsable du séjour obstiné que Napoléon fit à Dresde dans la campagne suivante? faute qui devait évidemment avoir et qui eut de si terribles conséquences, qu'on doit la regarder comme une des plus grandes et des moins explicables qu'ait jamais commises un général de quelque renom!

Refoulé de défaite en défaite jusque dans le sein de la vieille France, Napoléon devient de nouveau pour son biographe un objet de considérations morales. « La pensée lui vint enfin, dit-il, de sacrifier son autorité à la paix du pays sur lequel il avait appelé tant de désastres. Il voulut, un instant, abdiquer en faveur des Bourbons; mais bientôt probablement il recula devant cette idée, en reportant ses souvenirs vers le duc d'Enghien. Tant il est vrai que le crime a trop souvent pour conséquence de fermer toutes les voies de retour à l'honneur et à la vertu! Si Napoléon eût réellement été capable d'accomplir un projet aussi généreux, on ne pourrait s'empêcher de le considérer, en dépit de quelques autres taches, comme un des plus grands hommes qui aient jamais existé *(as one of the greatest men who ever lived)*. »

Mais Napoléon n'eut point assez de magnanimité pour renoncer aux illusions d'un pouvoir, qui cependant lui échappait de toutes parts; et son historien reprend aussitôt toute sa sévérité envers lui. Il reproche vivement à l'empereur Alexandre de s'être montré trop indulgent envers un rival abattu à ses pieds. La permission que fit obtenir ce prince au despote déchu de se retirer dans l'île d'Elbe, c'est-à-dire de se tenir à portée de s'élancer à volonté sur la France ou l'Italie, n'est aux yeux de l'écrivain anglais qu'une dérogation sans excuse aux lois de la justice et de la sagesse. « Cet acte, dit-il, fut applaudi comme le sont au théâtre les traits d'une sensibilité romanesque (*romantic sensibility*) tandis que de nouveaux et plus effroyables désastres s'apprêtaient à fondre sur le monde civilisé. »

L'évasion de l'île d'Elbe ne s'effectua que trop tôt: sir Walter la raconte avec des détails d'autant plus piquans, qu'ils sont moins connus. On accusa l'Angleterre de l'avoir favorisée, et on voit ici, au contraire, que le capitaine Campbell, qui voulait courir après Buonaparte, fut sur le point d'être arrêté par Madame Létitia, assistée de sa fille Pauline et du gouverneur de l'île.

Sir Walter nomme en toutes lettres les conspirateurs et les *conspiratrices* qui tramèrent le retour de Buonaparte, à ce 20 mars éternellement fameux, qui coûta à la France tant d'or, de sang et de larmes! Il n'oublie pas de faire remarquer que les troupes qui devaient accueillir et escorter l'échappé de l'île d'Elbe, étaient *échelonnées* sur sa route, selon l'expression même d'un général qui figura dans ce terrible événement. Tous ces détails sont généralement d'une grande exactitude. Cependant, comme ils sont

connus de la plupart des lecteurs français, leurs regards se porteront de préférence sur le tableau de la journée décisive qui mit fin pour jamais au pouvoir et à l'existence politique de Napoléon. L'auteur ne s'est pas contenté de rassembler toutes les particularités qu'il a pu recueillir parmi ses compatriotes sur la bataille de Waterloo, et qu'il a pris soin de vérifier lui-même sur les lieux; il en donne, dans les pièces justificatives, une relation rédigée par un officier d'un haut mérite, et tellement circonstanciée, qu'elle ne peut manquer d'exciter vivement l'intérêt des hommes familiarisés avec les détails militaires. Ils y verront la démonstration d'un fait que sir Walter n'a pas craint d'établir comme positif : c'est que vainement les adulateurs de Napoléon tentèrent et tentent encore de rejeter sur ses généraux toutes les fautes qu'il commit dans cette journée mémorable : elles lui appartiennent en propre, et l'histoire ne lui fera point grâce d'une seule.

Il eut tout le loisir d'y réfléchir quand il se vit sur un vaisseau anglais, déclarant, *chapeau bas*, au capitaine Maitland, qu'il venait se mettre sous la protection des lois britanniques. On se sent humilié par lui, quand on le voit s'abaisser jusqu'à flatter le peuple auquel il avait juré une haine éternelle, aux dépens du peuple auquel il avait dû toute sa puissance et toute sa gloire. On peut alors reconnaître l'homme qui, sur sa route de Fontainebleau à Fréjus, avait arboré une énorme cocarde blanche et se répandait en éloges des Bourbons. Tant d'obséquiosité n'empêcha cependant point qu'il ne fût transféré du *Bellérophon* sur le *Northumberland*, pour être conduit à Sainte-Hélène. C'est ici que les récits de l'historien anglais deviennent particulièrement intéressans pour

nous. Voici la première fois que l'on publie en France des détails authentiques sur la vie privée et le caractère personnel d'un homme que ses flatteurs ne nous ont presque jamais laissé voir qu'à travers un prisme. Il n'est pas médiocrement curieux de voir un héros, un conquérant qui, naguère encore, donnait la loi à la moitié de l'Europe, s'écrier comme un enfant dépité : « Je ne veux pas aller à Sainte-Hélène! cent fois plutôt, je me tuerai, je m'empoisonnerai, je m'asphyxierai! » Puis, tout-à-coup devenir doux comme un mouton, et se montrer même aimable et prévenant envers ses gardiens. Trois de ses compagnons d'exil (l'auteur les nomme), déclarèrent au capitaine Maitland qu'ils tueraient eux-mêmes leur empereur de leurs propres mains, plutôt que de le voir se dégrader par une honteuse soumission. Le capitaine leur donna à entendre qu'en Angleterre on pendait les homicides, et tout rentra dans l'ordre.

Sir Walter Scott donne, d'après les autorités de son pays, des détails fort étendus, fort minutieux même, sur la vie intérieure de Napoléon à Longwood. En les comparant avec les vingt ou trente volumes que l'on nous a déjà fait lire sur cette grave matière, on pourra parvenir à se faire une idée assez nette des longs démêlés de Napoléon et de sir Hudson Lowe, qui se voit ainsi associé à l'immortalité de son prisonnier. La postérité saura par quelles gracieuses épithètes ils se désignaient réciproquement. Quant à la génération présente, elle n'ignorera plus quel péril elle a couru. La station anglaise déjoua plusieurs plans qui avaient pour objet de nous rendre l'homme du destin et les douceurs de son gouvernement; mais peu s'en fallut que l'un de ces projets ne

fût mis à exécution. Un contrebandier nommé Johnstone, connu par plusieurs actions d'une témérité inouïe, et qui, entre autres, avait failli enlever Buonaparte dans son trajet d'Anvers à Flessingue, fut, cette fois, sur le point de le délivrer à l'aide d'un bateau sous-marin, de l'invention la plus ingénieuse.

Mais l'heure de Napoléon était fixée. Le 5 mai 1821 fut le terme d'une carrière si remplie d'événemens extraordinaires, qu'il était superflu que sir Walter Scott prît la peine d'y ajouter un ouragan qui éclata pendant l'agonie de son héros, *afin que sa mort eût ce point de ressemblance avec celle de Cromwell.*

Après avoir consacré 97 chapitres à la vie de Napoléon, il était juste et même nécessaire qu'il se résumât dans un 98e, qu'il appelle *Conclusion*: nous nous faisons un devoir d'en offrir à nos lecteurs les traits principaux.

Le biographe commence par un portrait, ou plutôt un signalement si précis de la figure et de toute la personne de Buonaparte, qu'il décrit jusqu'à ses dents. Est-il certain que les innombrables individus qui, de près ou de loin, ont eu affaire au héros de sir Walter Scott, soient aussi contens de la peinture qu'il fait de son moral?

« Napoléon, dit-il, fut bon époux, bon parent, bon ami, bon maître. Il était sobre, et c'est à tort que des libellistes lui ont imputé d'horribles débauches.

» Brillant au dehors, son gouvernement fut, à peu d'exception près, *libéral et modéré* dans l'intérieur. L'exécrable assassinat du duc d'Enghien respire toute la férocité d'un sauvage; mais, en général, les actions publiques de Napoléon, au commencement de sa carrière, sont extrêmement dignes de

louanges. Il en mérite, surtout, pour avoir cherché partout le talent et l'avoir largement récompensé.

» Il faut convenir, au reste, de la vérité des couleurs sous lesquelles son frère Lucien s'est étudié à le peindre. L'égoïsme était incontestablement le trait dominant de son naturel : c'est là qu'il faut chercher la source de toutes ses qualités comme de tous ses défauts.

» C'était de très bonne foi qu'il se croyait formé d'un autre limon que les autres hommes, qu'il se figurait dirigé et protégé par une destinée toute particulière. Aussi, n'était-il plus le même dès que l'adversité le frappait. C'est cette étrange et rapide dépression morale qui explique comment ce guerrier si redoutable à la tête d'une armée victorieuse, perdait jusqu'à la raison dans les revers. Voilà, enfin, pourquoi il déserta cinq fois ses drapeaux, abandonnant au hasard les guerriers qui avaient tout affronté pour lui complaire. »

L'historien termine sa dernière page par les mots suivants :

« Après avoir retracé la vie de Napoléon, il me reste à soumettre une observation à mes lecteurs : l'homme dont je viens de les entretenir a été éprouvé par les deux chances extrêmes de la vie humaine, le plus haut degré de la puissance, et le plus profond abaissement. Si l'orgueil a paru l'égarer quand il commandait à une moitié de la terre, s'il a semblé manquer d'énergie et de dignité dans l'exil, que ceux dont la carrière s'est écoulée dans les étroites limites d'un sentier battu, veuillent bien considérer que ce n'est pas à eux qu'il appartient d'apprécier l'empire des tentations auxquelles il céda, ou la force d'esprit qu'il sut opposer à celles dont il triompha. »

Sir Walter Scott a donné ses conclusions sur le héros de son histoire. nous sera-t-il permis de donner les nôtres sur l'ouvrage et sur l'auteur? A l'exception de deux points, qui sont capitaux, il est vrai (le massacre des prisonniers turcs à Jaffa, et l'empoisonnement des malades français), sur lesquels sir Walter ne s'exprime ni en moraliste ni même en logicien, on doit reconnaître dans cet écrivain des opinions qui font honneur à son caractère. Mais l'intégrité et la candeur sont-elles suffisantes pour écrire l'histoire? Le bon Plutarque possédait ces deux qualités au plus haut point, et cependant quel esprit judicieux ajouterait une foi implicite à ses récits et à ses jugemens? S'il était une excuse pour les erreurs trop fréquentes où est tombé l'écrivain anglais, ce serait l'excessive rapidité, la précipitation, ainsi que nous l'avons déjà dit, avec laquelle il a mis en œuvre les immenses matériaux qu'il avait rassemblés de toutes parts. Mais le lecteur s'informe-t-il si vous avez fait vite? Il exige seulement que vous ayez bien fait.

Pardonnera-t-il donc à sir Walter une foule d'erreurs qu'une révision attentive aurait pu faire disparaître? lui pardonnera-t-il, par exemple, d'avoir dit, en 1827, que les duchés de Parme et de Plaisance sont assurés à l'archiduchesse Marie-Louise *et à son fils*, lorsque, par le traité conclu à Paris, le 10 juin 1817, entre l'Autriche et l'Espagne, sous la garantie de la France, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, il a été stipulé qu'à la mort de la duchesse de Parme, ses états passeront, non à son fils le duc de Reichstadt, mais à l'infant Don Louis de Bourbon, prince de Lucques, fils de la reine d'Étrurie?

Très indulgent envers Buonaparte sur des matières

fort graves, ainsi que nous l'avons vu, mais très rigoureux quand il s'agit de l'Angleterre, l'auteur lui reproche comme une vengeance puérile d'avoir transformé en *léopards* les lions qui figurent sur l'écusson britannique. Si Walter Scott était plus familier avec nos écrivains et nos poètes, il saurait que de tout temps ils ont, sans malice aucune, désigné l'Angleterre par l'emblême des *léopards* comme la France par celui des lis.

Il serait à craindre que sir Walter ne fût pas beaucoup plus versé dans la connaissance de notre langue que dans celle de notre littérature, et cela serait d'autant plus fâcheux, que plus d'une moitié de son ouvrage est évidemment traduite du français. Que de contre-sens, que de *blunders* n'est-on pas en droit de soupçonner, d'après l'interprétation de cette petite phrase seulement : « *Les Bourbons s'en tireraient!* » s'écria Buonaparte dans un moment où il sentait que la légitimité seule pouvait sauver un souverain réduit à une situation aussi désespérée que l'était la sienne. Comment l'écrivain anglais a-t-il compris et rendu ces paroles d'un sens si profond? « *The Bourbons will make their own of this.* » C'est-à-dire : « Les Bourbons feront leur profit de ceci. » Tout est dénaturé dans cette version, jusqu'au temps du verbe, qui est interverti.

Nous avons déjà relevé dans le biographe de Napoléon l'abus continuel des métaphores les plus étranges et des comparaisons les plus disparates. Ce n'est point là, certes, le style de l'histoire! ce n'est point celui d'un illustre compatriote et contemporain de sir Walter, le savant docteur Lingard, à qui le monde littéraire est redevable de la nouvelle histoire d'Angleterre. Mais n'est-il pas plus naturel de com-

parer Walter Scott à lui-même? Or, quel juge éclairé refusera de reconnaître combien l'historien est inférieur au romancier? S.

MÉLANGES.

Le Gastronome français, ou *l'Art de bien vivre*, ouvrage mis en ordre, accompagné de notes, de dissertations et d'observations par M. Cap..., avec cette épigraphe :

« La découverte d'un mets nouveau fait plus pour le bonheur de l'humanité que la découverte d'une étoile. »

HENRION DE PANSEY.

J'ai entendu dire, mais je ne garantis pas le fait, que chez nos bons aïeux, moins éclairés que nous, comme chacun sait, mais qui étaient un peu plus gais, Thémis avait aussi son carnaval. On m'a assuré que, jadis, les tribunaux renvoyaient aux jours gras certaines causes d'une nature analogue à cette bouffonne époque de l'année. Vous croirez facilement que ces causes étaient plaidées sur un ton convenable au sujet. Le *demandeur* demandait et le *défendeur* défendait si gaîment, que toute l'assistance entrait bientôt en belle humeur, et que les huissiers, tout en criant: Messieurs, ne riez pas! ne pouvaient eux-mêmes s'empêcher de rire. La cour en perdait sa gravité accoutumée, et il n'y avait pas jusqu'à ces tristes magistrats qu'un rigorisme outré, tel que l'enfante toujours l'esprit de secte, distinguait parmi leurs confrères, qui, après s'en être long-temps dé-

fendus, ne finissent par s'associer à l'hilarité générale. Leur front sévère se déridait pendant ces facétieuses audiences, et alors ils eussent été fort aimables, si un janséniste pouvait jamais l'être.

Autorisé par cet exemple, je vais entretenir mes lecteurs du *Gastronome Français*. Cet ouvrage est depuis long-temps sur mon bureau, mais je n'osais en rendre compte. Je craignais, en m'en occupant, de scandaliser les estomacs timorés, les amis de la sobriété que, même dans ce siècle de lumières et de gourmandise, il faut savoir encore respecter; mais l'époque où nous nous trouvons m'encourage. Je crois que, malgré la gravité des questions qu'on agite aujourd'hui, malgré tout le sérieux de notre gouvernement représentatif, on peut innocemment, la veille du mardi gras, consacrer quelques lignes à un art que Montaigne appelle, sans doute par ironie, *la science de la gueule*, et qu'il aurait, j'en suis sûr, qualifié plus honorablement si, au temps où il vivait, la cuisine eût été aussi perfectionnée qu'elle l'est de nos jours; mais il faut convenir qu'elle avait fait alors bien peu de progrès et qu'elle était bien peu avancée. On mangeait beaucoup; mais que mangeait-on? Il y avait des gourmands, sans doute, mais point de gastronomes. Ces derniers sont venus plus tard.

Il suffit, pour s'en convaincre, de lire l'*Histoire de la Cuisine ancienne et moderne* que l'on trouve au commencement du volume que j'annonce. Vous y voyez que les Italiens, qui s'enrichirent avant tous les autres peuples des trésors de la littérature des Grecs et de celle des Romains, « recueillirent aussi « les premiers les élémens de la cuisine antique. » Ce ne fut que long-temps après, que nous fûmes admis à

partager ce précieux héritage. Honneur au XVIIe siècle! on ne saurait trop le célébrer : glorieuse époque qui a produit, non seulement de grands orateurs, mais encore de bons cuisiniers! La régence et le règne qui la suivit furent également favorables aux progrès de la cuisine; et, grâce aux acquisitions qu'elle a faites depuis, nous pouvons dire sans vanité avec son historien, que, « dans ce grand art, nous « surpassons tous nos rivaux, Italiens, Allemands, « Anglais... » Ils le savent bien. Aussi les vîmes-nous en 1814 se précipiter chez nos premiers restaurateurs, et emporter, en sortant, toutes les cartes qui étaient sur les tables, et auxquelles ils paraissaient attacher autant de prix qu'aux riches dépouilles de nos Musées.

Ces étrangers firent mieux. Ils nous enlevèrent ceux de nos cuisiniers qui consentirent à les suivre, car « il n'est pas, dit l'auteur, dans les nations poli- « cées, de gentilhomme tranchant du seigneur, qui « n'aspire à l'honneur d'avoir un cuisinier français. ». Mais ces gentilshommes ont beau faire. Leur cuisine ne vaudra jamais la nôtre. Nous ne leur donnons pas, l'auteur aurait dû le remarquer, ce que nous avons de mieux. Ils n'ont que nos cuisiniers du second et troisième ordre. Ceux du premier nous quittent difficilement; et quand cela leur arrive, leur absence n'est jamais bien longue. En vain, pour les retenir, leur fait-on les offres les plus brillantes, ils savent y résister, tant la patrie est chère aux cuisiniers bien nés! et l'un d'eux l'a bien prouvé. C'est l'illustre M. Carême, qui, si je puis m'exprimer ainsi, réunit en lui seul toutes les gloires de la cuisine, qui, phénomène bien rare! est à la fois grand dans le four, grand sur les fourneaux, et grand à la broche. « J'ai, dit cet artiste dans la préface d'un de ses doctes écrits, j'ai re-

fusé d'entrer à la cour de Russie. Je suis resté chef de cuisine chez le prince régent d'Angleterre huit mois environ; mais toutes ces positions, quoique brillantes, ne pouvaient me convenir; mon âme toute française ne peut et ne veut vivre qu'en France. Là, sans fortune, sans ambition, je mourrai, comme le soldat de la vieille garde, enveloppé *dans mon drapeau.* » D'autres peuvent remarquer que M. Carême aurait dû dire *dans mon tablier.* Quant à moi, je suis trop touché des nobles sentimens qui l'animent pour lui faire cette misérable chicane. Au reste, observons-le à leur éloge:

De nos grands cuisiniers voilà le caractère.

Leur âme toute française, comme celle de M. Carême, ne peut et ne veut vivre qu'en France; ajoutez que l'or les tente peu. Ils cherchent, avant tout, des juges capables d'apprécier leur talent, et ils savent bien qu'ils ne peuvent les trouver que chez nous.

Le *Gastronome français* renferme tout ce qui constitue l'art de bien vivre, ou, comme dit le siècle, de bien manger. Les recettes qu'il nous donne feront autorité; ses décisions auront force de loi en cuisine, et on ne s'en étonnera pas quand on saura d'où il nous arrive. Nous en sommes redevables à une société appelée *le Caveau* et composée des plus hautes notabilités gourmandes et chantantes. Le *Gastronome français* est le fruit des veilles ou, si l'on veut, des digestions de cette société, et j'ajoute avec douleur qu'il peut être regardé comme son testament; car elle n'existe plus. Le caveau est fermé, ses fourneaux sont éteints, ses chants ont cessé. Maudite politique! voilà ton ouvrage. Oui, ce sont, je le soupçonne, les discussions dont elle fournit le sujet, qui ont détruit no-

tre académie gourmande. Du moins est-il certain que, depuis que nous avons des assemblées délibérantes, nous n'avons plus de caveau, et je connais des gens de bon appétit qui demandent très-sérieusement si nous y avons beaucoup gagné?

On assure cependant que le gouvernement représentatif ne peut manquer d'être favorable aux progrès de la cuisine. Je le voudrais, cet avantage compenserait du moins une partie de ses inconvéniens; mais je ne sais ce qu'il faut en croire. Comme il me manque, dans mes impositions, un petit écu pour être apte à faire un député, les douze candidats qui, dans mon quartier aspirent aux honneurs de la députation n'ont pas songé à m'inviter à dîner. Je n'ai donc ni bien ni mal à dire de leur cuisine. Mais il me semble que ces dîners électoraux dont on nous a tant parlé ne reviennent pas assez souvent pour exercer une influence très-sensible sur la cuisine française. Et voilà, quoiqu'on l'ait négligé dans la discussion, le seul argument raisonnable qu'on puisse faire valoir contre la septennalité.

Les auteurs qui ont fourni de succulens articles au *Gastronome français* sont en si grand nombre qu'il faut que je renonce à les faire connaître tous; mais on ne me pardonnerait pas de passer sous silence celui qu'ils saluent comme leur maître, M. Grimod da la Reynière. Le nom de cet Apicius moderne, qui vaut bien l'ancien, est classique dans les fastes de la gastronomie. Les cuisiniers et leurs marmitons ne le prononcent jamais sans porter, en s'inclinant, la main à leur bonnet. C'est M. G. D. L. R., ils le savent bien, qui a tiré leur art de l'état d'abaissement où les premières années de la révolution l'avaient jeté. Si la gourmandise est aujourd'hui en honneur, si

notre siècle, au lieu d'en rougir, s'en glorifie, c'est M. Grimod de la Reynière qu'il faut surtout en remercier. Ses écrits ont fait pour le moins autant de gourmands que la nature. Jamais on n'a mieux apprécié les beautés de l'art de la cuisine ; mais il faut, je l'avoue, les sentir aussi vivement que lui pour ne pas être quelquefois un peu scandalisé de son enthousiasme gastronomique. Un célèbre professeur de danse disait : Que de choses dans un menuet! M. Grimod de la Reynière dit, lui : Que de choses dans un.....! Devinez de qui il est ici question. Je n'ose, malgré l'époque où nous sommes, appeler par son nom cet animal que les Hébreux abhorrent, mais avec lequel ils se réconcilieraient, j'en suis sûr, s'ils savaient tout ce qu'il vaut, s'ils connaissaient comme nous toutes ses bonnes qualités.

Parmi les articles de notre grand gastronome, il en est un dont le carnaval lui a fourni le sujet et qui plaira non seulement aux gourmands, mais encore à toutes les ames sensibles Il s'y plaint avec trop de raison de la barbarie avec laquelle nous traitons notre bœuf gras. On le pare comme une nouvelle mariée ; on le promène, environné de gardes, dans nos plus belles rues ; on le fait entrer chez les ministres ; il est même présenté à la cour.... et « tant d'honneurs « se terminent par une mort ignominieuse! Cette « pompe triomphale n'est pour lui que le chemin de « la tuerie!!! » Ne pourrait-on pas ouvrir une souscription en sa faveur? C'est le vœu de l'auteur, et je m'y associe bien volontiers. Le sacrifice serait léger. Une très-faible cotisation suffirait pour soustraire à une mort cruelle ce pauvre bœuf, plus malheureux encore qu'il n'est gras, et pour le faire vivre à son aise dans un bon pâturage qui serait son champ

d'asyle. Mais en vain M. Grimod et moi le recommandons-nous à la pitié publique. Ils le tueront comme ils ont tué ses devanciers, et cependant ils vanteront encore leur humanité!

En lisant cet article sur le carnaval et beaucoup d'autres dont M. G. D. L. R. a enrichi l'ouvrage que j'annonce, on regrette qu'il ait interrompu ses travaux gastronomiques. Pourquoi donc sa voix, si chère aux gourmands, a-t-elle cessé de se faire entendre? Tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'art doivent s'en affliger. Mirabeau disait en plaisantant que le silence de M. Syès était une véritable calamité publique. J'en dis autant du silence de M. G. D. L. R.; mais je le dis, moi, très-sérieusement.

La cuisine française a fait sans doute des progrès très-remarquables dans ces derniers temps; mais il lui reste encore beaucoup à acquérir. Nous avons emprunté aux cuisines de nos voisins le peu qu'elles avaient de bon; mais la cuisine des Grecs et celle des Romains ont encore bien des secrets pour nous. « Les anciens, dit avec trop de vérité le *Gastronome français*, connaissaient presque tous nos mets : et nous n'avons conservé de quelques-uns des leurs que le nom. » C'est donc à les trouver que, comme il les y invite, tous nos érudits, tous nos antiquaires doivent aujourd'hui consacrer leurs veilles. De quoi s'occupent ces gens-là? Ils nous montrent avec orgueil de vieilles médailles rongées par le temps, des vases sans anse, des pots sans couvercle, qu'ils ont trouvés dans les ruines d'Herculanum. Voilà vraiment de beaux présens qu'ils nous font! Ils auraient bien plus de droits à notre reconnaissance, s'ils pouvaient seulement nous apprendre comment le cuisinier de Lucullus accommodait les œufs de paon.

Je conviens que ce genre de recherches a ses dangers. On sait que M. Dacier et sa femme, encore plus docte que lui, pensèrent un jour mourir pour avoir mangé de je ne sais quel ragoût antique dont ils avaient eu le bonheur de trouver la recette dans Apulée. Mais ce petit accident ne doit pas décourager un érudit. Une pareille fin n'aurait rien que de glorieux pour lui; ce serait mourir au champ d'honneur. Puis, qu'est-ce pour les gourmands qu'un érudit de moins, quand il s'agit d'avoir un ragoût de plus?

Ce n'est pas tout, a dit un grand maître, que d'être gourmand; il faut encore être poli. L'éditeur du *Gastronome français* a donc inséré dans cet ouvrage un code de politesse gourmande dont, aujourd'hui plus que jamais, la nécessité est bien sentie. Des hommes que la révolution a enrichis, mais à qui elle n'a pu enseigner la politesse, ont un bon cuisinier; c'est fort bien : ils donnent souvent à dîner; c'est encore mieux : mais connaissent-ils les devoirs de leur charge? savent-ils ce qu'on exige de tout amphitryon? En attendant que l'on crée en leur faveur, comme je l'ai déjà demandé, une chaire de *droit gourmand*, qu'ils lisent l'ouvrage que j'annonce, ils y apprendront quels égards et quelles attentions ils doivent avoir pour les honnêtes gens qui leur font l'honneur d'aller dîner chez eux. L'auteur voudrait encore que l'amphitryon sût bannir l'ennui de sa table « en dirigeant la conversation sur des matières agréables, joyeuses.... » C'est trop exiger aujourd'hui; car si nous ne permettions pas à un amphitryon d'être un sot, il faudrait sur quatre invitations à dîner en refuser au moins deux.

On trouve dans cet ouvrage, non seulement des

recettes et des dissertations gastronomiques, mais encore des chansons; ne demandez pas si elles sont bonnes : elles sortent du *Caveau*, et il suffit, pour les louer, de nommer leurs auteurs : les Désaugiers, les Béranger, les Brasier, les Gentil, les Moreau.... J'allais oublier M. Cap.... et ç'eût été de ma part une grande injustice, car ses couplets sont fort gais et fort spirituels; mais pourquoi, sur tant de chansons, n'y en a-t-il que deux qui lui appartiennent? C'est une parcimonie que je lui reproche; mais j'en devine le motif : éditeur du *Gastronome français*, qui doit tant à ses soins, M. Cap.... a voulu imiter ces modestes amphytrions qui « immolent leur appétit à celui de tout le monde », et ne se servent que lorsque chacun est servi.

Au moment où je termine cet article, je reçois deux petits ouvrages qui sont aussi fort à l'ordre du jour : le *Bréviaire des Gastronomes* et le *Manuel de l'amateur d'Huîtres*; leur auteur, M. Alexandre Martin, gastronome de belle espérance, me prie d'en dire deux mots : je les recommande donc à l'attention des hommes de goût et de bon appétit.

C.

FIN.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bibliothèque des familles chrétiennes, ou collection d'ouvrages propres à y entretenir les sentimens de piété, et tous empreints de cette couleur religieuse qui en recommande la lecture. Imprimée format in-18, sur très-beau papier. Prix de chaque volume satiné, 2 f. 50 c.

Tous les ouvrages compris dans cette collection ont été choisis ou indiqués par des ecclésiastiques pieux et savans. Le premier volume contient des *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*, de madame de La Vallière, accompagnées d'une notice sur sa vie, de sa vie pénitente, des sermons pour sa vêture et sa profession, d'un recueil de ses lettres, et de prières, auxquelles on a ajouté une prière du célèbre abbé *Gérard*, inspirée par la conversion de madame de La Vallière. *Vies des Saints*, ou *Abrégé de l'histoire des Pères, des Martyrs et autres Saints, pour tous les jours de l'année;* avec une pratique et une prière à la fin de chaque vie, et des instructions sur les dimanches et les fêtes mobiles; dédiées à N.S.P. le pape Léon XII. Cette édition est approuvée par Monseigneur l'archevêque de Paris, et adoptée par l'université. Deux volumes in-4°, ornés de 592 planches. Prix: 84 fr.; à Paris, chez J.-J. Blaise, libraire, éditeur, rue Férou-St-Sulpice, n° 24.

Il est des ouvrages qui se recommandent par eux-mêmes, et dont il serait superflu de démontrer l'utilité, lorsque l'assentiment général leur a donné une sanction bien supérieure à tous les éloges, et qu'il suffit de les nommer pour exciter un intérêt qui n'est point commandé par les circonstances, ou variable au gré de l'opinion. Tel est le livre que nous annonçons; aussitôt qu'il a paru, il a été accueilli comme le livre de tous les âges et de toutes les situations de la vie, aussi intéressant pour la société que pour la religion. Chacun y a trouvé les instructions et les consolations que le cœur recherche et ne refuse jamais, c'est-à-dire, une morale toute en exemples; et dans ce tableau universel où se présente successivement, dans l'espace de XVIII siècles et au milieu de tant de révolutions, tout ce qu'il y a de plus grand, de plus honorable et de plus glorieux à l'humanité, l'on se convaincra de plus en plus que le vrai bonheur comme la gloire la plus solide sont toujours attachés à la pratique des vertus, tandis que la honte et l'ignominie sont le partage de ceux qui insultent à la pudeur et ne prêchent que la corruption. Mais c'est surtout à l'époque où nous sommes arrivés que l'on sent plus que jamais le besoin de rétablir au sein de chaque famille l'instruction religieuse qui forme l'âme à l'amour et à la pratique de tout ce qui est honnête, et à la haine des vices qui sont le fléau des états, la source de toutes les dissensions et la ruine de la charité qui doit unir tous les chrétiens, tous membres d'une même famille, tous appelés à une même félicité.

Nous ne pouvons trop louer le zèle qui a encouragé l'éditeur à cette entreprise aussi importante qu'heureusement exécutée. Ce qui lui donne une supériorité incontestable sur toutes les autres du même genre, ce sont les gravures qui accompagnent la vie de chaque saint. L'expression fidèle

des lieux et des costumes transporte l'esprit aux temps mêmes où se sont passés les événemens; une teinte religieuse y répand un charme qui pénètre l'âme et produit les plus vives émotions; toutes les scènes de la vie y sont représentées, depuis l'humble chaumière où n'ont point pénétré les sources empoisonnées de la corruption, jusqu'au palais des rois où la vertu arrive sur le trône, inspire l'amour des peuples et assure leur fidélité: depuis la grotte solitaire de ces hommes célestes dont la prière continuelle fait descendre les bénédictions sur la terre, jusqu'à ces tribunaux et ces amphithéâtres où l'on tente en vain par l'atrocité des supplices de forcer les héros invincibles du christianisme à mentir à leur conscience, trahir la vérité et renoncer pour de faux plaisirs à des joies éternelles.

On y voit ces bienfaiteurs de l'humanité, continuellement attentifs à en découvrir et à en soulager toutes les misères, se privant de tout pour venir au secours de leurs frères, cherchant ceux qui sont le plus délaissés, et répondant par leurs actions à ces froides déclamations des cœurs glacés qu'un noble sentiment n'a jamais échauffés. C'est ainsi que, par le charme innocent d'un art ramené à sa véritable destination, les âmes s'élèvent et s'ennoblissent à la vue de ces faits héroïques qui montrent tout ce que l'histoire des siècles a de plus utile et de plus instructif.

Cette réunion des plus beaux traits de la vie des saints forme donc un ouvrage éminemment classique, base et fondement de la plus excellente instruction, et nous ne pourrions en conseiller aucun d'une utilité plus générale et plus convenable à toutes les classes de la société. Heureuses les familles où un père, qui connaît les devoirs attachés à un nom si respectable, vient, après ses travaux, réunir ses enfants, et les intéresser par cette lecture touchante et ces récits vifs et animés si propres à développer toutes les impressions généreuses. On ne saurait trop le redire, c'est par de tels livres que l'on forme l'homme religieux et social; c'est là qu'il puise les vrais principes qui le mettent en état de résister à la fougue des passions, au torrent des mauvaises doctrines, à la séduction de ces productions qui n'enseignent que le libertinage et la haine de toute autorité; c'est dans les faits qu'il trouve une réponse sans réplique à toutes les allégations mensongères qui défigurent la religion et calomnient la piété; qu'il reconnaît la profonde ignorance et l'imposture grossière de ces sophistes hardis et déhontés qui ne voient dans tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus touchant que des objets de dérision et de sarcasme.

La *Vie des saints* telle qu'elle a été exécutée est donc le livre de toutes les familles, comme le livre de la société, et l'approbation des personnages les plus considérables dans l'état fait assez connaître l'intérêt qu'il inspire à tous les amis du gouvernement et aux protecteurs des mœurs et de la tranquillité publique. C'est surtout à ceux qui remplissent l'importante et honorable fonction de former la jeunesse qu'il importe de répandre un ouvrage si propre à assurer les fruits de leurs utiles travaux, et à déposer par ce moyen dans les cœurs de leurs élèves les germes de toutes les vertus qui font la véritable gloire des nations et le bonheur des familles.

Sermons de l'abbé Gérard, auteur du *Comte de Valmont*; seconde édition, précédée des *Mémoires de ma vie*, augmentée d'un volume de *Prônes inédits*: 5 volumes in-12, contenant: Mémoires et prônes inédits, 1 vol.; avent, 1 vol.; carême, 2 vol.; mystères, 1 vol. Prix, 12 fr. 50 c.

L'excellence des *Sermons* de l'abbé Gérard nous a encouragés

a en publier une édition nouvelle. Les faire précéder des *Mémoires de ma vie*, où sont décrites les vicissitudes d'une existence d'abord orageuse, c'est placer l'exemple à côté du précepte. Quant aux *Prônes inédits*, on leur appliquera ce qu'on a dit des *Sermons*, qu'éminemment utiles par le but que s'y proposait l'auteur et par la manière dont il les a traités, ils réfléchissent toute la justesse de son esprit, toute la pureté de son ame.

Essai sur l'histoire de la philosophie en France au XIXe siècle, par M. Ph. Damiron, élève de l'ancienne école normale, professeur agrégé de philosophie au collége de Bourbon : 1 vol. in-8 ; prix : 7 fr. Chez Ponthieu, Palais-Royal.

Code ecclésiastique français, ou Recueil de maximes et de lois touchant la discipline ecclésiastique en France.

Ouvrage utile à tous ceux qui veulent avoir une idée du droit canonique, ou qui sont destinés à en faire une étude sérieuse. 1 vol. in-8.

Traité des rentes foncières, d'après les principes de Code civil et suivant l'ordre de Pothier ; ouvrage où sont discutées les principales questions relatives aux priviléges et hypothèques ; par MM. Fœlix et Henrion, avocats. 1 vol. in-8. Prix, 7 fr.

Mémoires de mademoiselle d'Aumale pour servir à l'histoire de Louis XIV et de madame de Maintenon ; mis en ordre par M. de Monmerqué. in-8.

L'intérêt avec lequel on étudie l'histoire, et qui s'attache surtout aux mémoires relatifs au siècle de Louis XIV, donne à cette importante publication le mérite de l'à-propos. Les *Mémoires de mademoiselle d'Aumale* complètent les données que nous possédions sur la vie privée de Louis XIV, et sur l'influence qu'exerça madame de Maintenon pendant la dernière partie de son règne.

Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état sur les causes secrètes qui ont déterminé la politique des cabinets dans les guerres de la révolution, depuis 1792 jusqu'en 1815.

2 vol. in-8. Prix 15 fr. Chez Ponthieu, Palais-Royal.

Tableaux de genre et d'histoire peints, par différens maîtres, ou morceaux sur la régence, la jeunesse de Louis XV et le règne de Louis XVI, recueillis et publiés par F. Barrière. 1 vol. in-8. Prix 7 fr., chez Ponthieu, Palais-Royal.

Premier volume *d'un Cours d'économie politique pratique*, ouvrage destiné à mettre sous les yeux des hommes d'état, des propriétaires fonciers et des capitalistes, des savans, des agriculteurs, des manufacturiers, des négocians et en général de tous les citoyens, l'économie des sociétés, par J. B. Say, auteur du *traité* et du *catéchisme d'économie politique*.

L'ouvrage aura 6 volumes. Prix de chaque vol. 7 f. 50, chez Ponthieu, Palais-Royal.

Voyage pittoresque de la Grèce, par le comte de Choiseul-Gouffier.

La Grèce, sous la figure d'une femme chargée de fers, semble adresser au voyageur les paroles de Simonide : « Passant, va dire aux ruines de Lacédémone que nous sommes morts ici pour obéir à nos lois ». Ces tristes accens retentirent dans l'ame généreuse du comte de Choiseul ; mais, à l'image des héros de la Grèce antique, qui se pressaient dans son ardente imagination, se mêlait celle des héros libérateurs de la Grèce moderne ; l'idée de reproduire les monumens d'une époque glorieuse, de signaler à l'attention de l'Europe la servitude d'un peuple chrétien, germa dans son esprit, et bientôt, sacrifiant pour la réaliser une fortune de deux millions, il rassembla les matériaux dont se composent les deux

volumes de son *Voyage pittoresque*.

Recommandé par un nom déjà célèbre, revêtu dans un second voyage du caractère d'ambassadeur d'un grand monarque, le comte de Choiseul trouvait accès auprès des pachas dont l'ombrageuse insolence faisait place aux égards les plus empressés; son amour pour les arts, non moins que ses attentions généreuses, avaient fixé autour de lui d'utiles collaborateurs; et, lorsque la mort vint le surprendre, aucun sacrifice ne fut épargné pour qu'un ouvrage, conçu sur une échelle si vaste, ne tombât pas dans les mains d'un continuateur moins habile. Le texte, presque entier de l'auteur lui-même, a été fondu au moyen de liaisons imperceptibles; depuis sa mort, MM. Letronne et Barbié du Bocage, récemment enlevé aux lettres, ont comblé quelques lacunes descriptives et géographiques; plus de trois cents gravures, dues au burin de nos meilleurs artistes, dont quelques uns, MM. Hilaire et Dubois, travaillaient sous l'influence des inspirations de M. de Choiseul, sont réparties dans le cours de l'ouvrage; enfin une notice sur l'auteur, par M. Dacier, et le portrait de M. de Choiseul, gravé par M. Dien, complètent ce travail auquel n'a cessé de présider le soin le plus scrupuleux, comme le plus noble désintéressement.

Tome I. — C'est dans le discours préliminaire, placé à la tête de l'ouvrage, que l'auteur a consigné ses vues philantropiques et exprimé des espérances que la victoire réalise. La lecture en est nécessaire pour entreprendre ensuite, avec M. de Choiseul, une excursion à travers les monumens de la Grèce musulmane et les souvenirs de la Grèce antique. Explorant tour à tour le continent et l'Archipel, y recueillant de précieux détails de mœurs, reproduisant les ruines de ce qui n'est plus et les costumes si pittoresques des indigènes actuels, l'auteur nous fait en quelque sorte accomplir un double voyage, il nous console des malheurs du présent par la gloire et les prestiges du passé.

Tome II. *Première partie.* — Nulle part, cependant, mieux que sur ces rivages chantés par Homère, ne revivent les souvenirs du savant, ne se développe l'émotion du voyageur. On examine avec intérêt, dans la narration de M. de Choiseul, s'il est bien vrai que celui qui portera à l'avenir ses hommages sur les ruines d'Ilion, pourra se flatter d'en retrouver les vestiges, de reconnaître les lieux sur lesquels Homère place ses dieux et ses héros.

Tome II. *Deuxième partie.* — Plusieurs chapitres reproduisent ses observations sur les îles et les contrées remarquables de la Grèce; mais le dernier commande toute l'attention du lecteur. En effet, c'est Constantinople qui se déroule à ses yeux, Constantinople appréciée dans ses mœurs et dans ses bizarres monumens. Les nobles souvenirs de Bysance se confondent sous la plume de Choiseul, avec les réflexions qu'inspire la moderne Stamboul; on passe en revue ses habitans, depuis le chef de cette horde d'oppresseurs jusqu'à la faible esclave grecque; les mosquées se dessinent à la place même où s'élevaient jadis des basiliques chrétiennes : mais aussi l'œil se repose avec complaisance sur les cartes qui, décrivant les approches de la capitale, signalent les côtés accessibles aux héros de la Grèce et jusqu'aux bassins où les flottes libératrices peuvent se hasarder sans danger, grâce aux prévoyantes mesures de M. de Choiseul, qui en sonda la profondeur. Dominé alors par le sentiment de la reconnaissance, le philhellène se reporte vers le beau portrait de l'auteur : sa vue provoque un tribut d'admiration et de regrets.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

RELIGION.

Rédemption du genre humain, trad. de l'allemand de *H. J. Schmitt*, par M. *Henrion*. — *Herméneutique sacrée*, trad. du latin du docteur Janssens, par M. *Pacaud*. 1

Œuvres de Saint François de Sales. 7

Liberté religieuse. — *Du mariage des prêtres*. 27

MORALE.

Œuvres complètes de Descartes, recueillies et publiées par M. *Victor Cousin*. 40

Maximes et Réflexions morales du duc de la Rochefoucauld, enrichies de Pensées inédites. 46

ÉDUCATION.

Des Révolutions de l'Instruction publique en France, depuis 1791 jusqu'à 1828. 54

Un mot sur l'Université, par M. *Ambroise Rendu*, Conseiller au Conseil royal de l'Instruction publique. 65

De l'Enseignement du droit, en France. 68

De l'Education et de l'Instruction des Femmes, à l'occasion des Trois sœurs de madame Laya. 85

POLITIQUE.

Notre situation présente. 98

Des Maires et des Conseillers municipaux. 102

SCIENCES.

Coup-d'œil sur les progrès et les acquisitions de la Physique durant ces dernières années. 110

POÉSIE.

De l'Elégie à l'occasion des Œuvres poétiques *de madame Dufrénoy*. 131

Chants du Siècle, par *Adolphe Nicolas*. 143

ÉLOQUENCE.

Rousseau, apprécié par M. Villemain. 150

THÉATRE.

Du Drame, à l'occasion de la Préface de Cromwel. 177
Du Vaudeville actuel et de son influence sur la littérature. 193

ROMANS.

De quelques Romans de nos jours et des Romans du siècle de Louis XIV. 200
Ismalie, ou *la Mort et l'Amour*. 207

CORRESPONDANCE.

Lettres inédites de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis. 215

HISTOIRE.

*De l'Histoire moderne, à l'occasion de l'*Histoire d'Angleterre du docteur Lingard. 223
Histoire de la révolution d'Angleterre, depuis l'avénement de Charles Ier jusqu'à la chute de Jacques II, par M. *Guizot*. 231
Histoire littéraire de la France, antérieure à Louis XI, par M. *Henrion*. 249
Mémoires inédits de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, secrétaire-d'État sous Louis XIV, publiés sur les manuscrits autographes, avec un Essai sur les mœurs du XVIIe siècle, par M. *Barrière*. 258
La Cour et la Ville, Paris et Coblentz, ou l'Ancien régime et le Nouveau, considérés sous l'influence des hommes illustres et des femmes célèbres depuis Charles IX, Henri IV et Louis XIV, jusqu'à Napoléon, Louis XVIII et Charles X; par M. Toulotte, ancien magistrat, auteur de l'Histoire philosophique des empereurs romains, etc. 272

BIOGRAPHIE.

Vie de Napoléon Bonaparte, avec un aperçu préliminaire de la révolution française, par sir Walter Scott. 289

MÉLANGES.

Gastronome français, ou *l'Art de bien vivre*. 345

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. 355

FIN DE LA TABLE.

00102195

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 January, 2016